

---

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

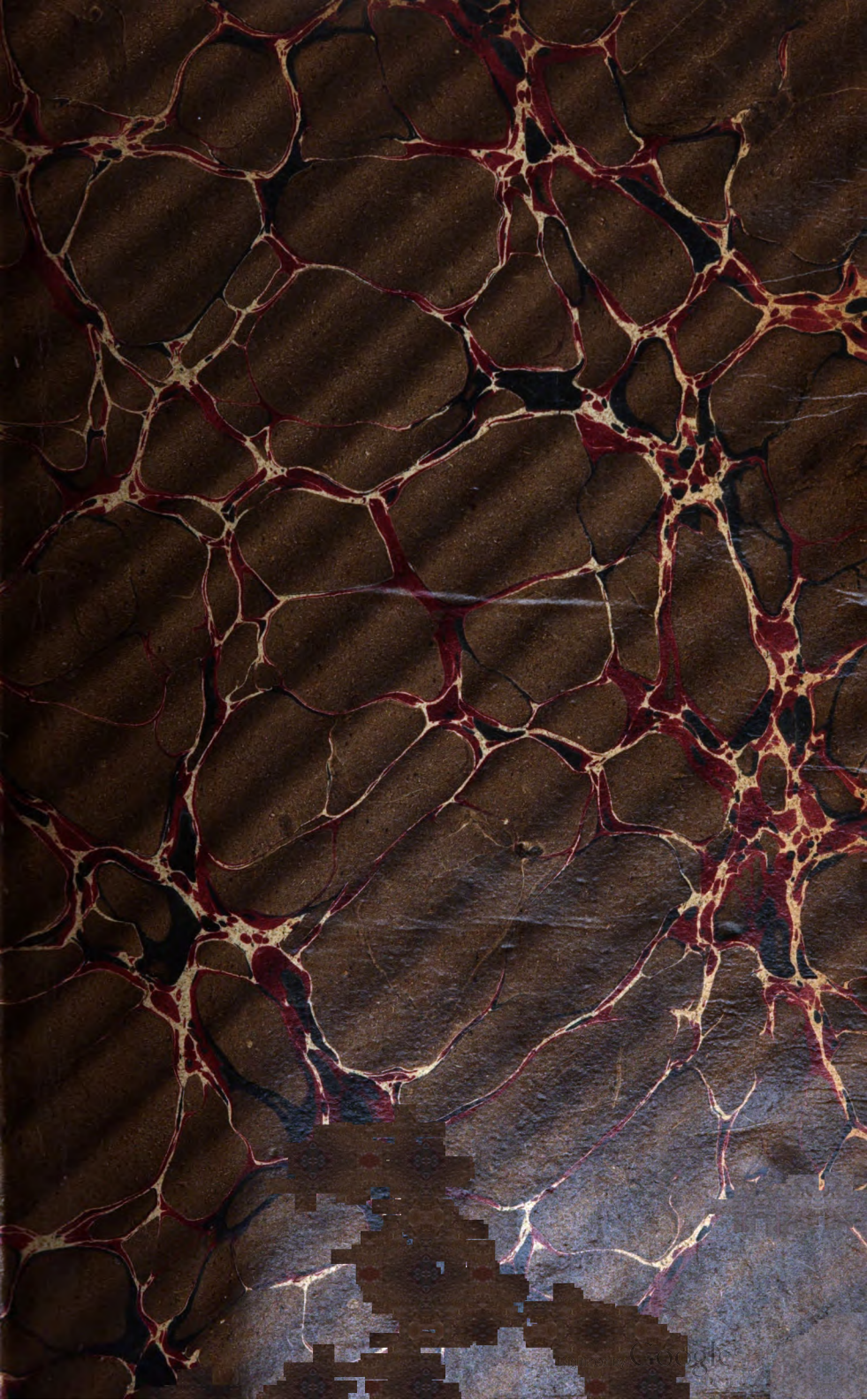
## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



**BIBLIOTHECA S. J.**  
Maison Saint-Augustin  
ENGHIEN

H 171 / 35

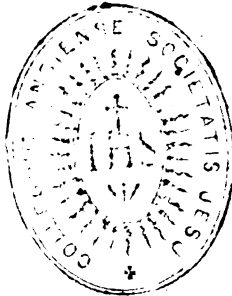




**HISTOIRE**  
**DES**  
**SOUVERAINS PONTIFES**  
**ROMAINS.**

---

**TOME VI.**



PARIS,  
TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,  
RUE JACOB, N° 56.

**HISTOIRE**  
**DES**  
**SOUVERAINS PONTIFES**  
**ROMAINS,**

**PAR M. LE CHEVALIER ARTAUD DE MONTOR,**

ANCIEN CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE A ROME, A FLORENCE ET A VIENNE,  
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, DE L'ACADÉMIE DE LA CRUSCA,  
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE GOTTINGUE ET DE L'ACADÉMIE TSÉRINK,  
OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR, CHEVALIER DE L'ORDRE DU SAINT-SÉPULCRE,  
CHEVALIER COMMANDEUR DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE LE GRAND,  
COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL ESPAGNOL DE CHARLES III.

---

**TOME SIXIÈME.**

---

**PARIS,**  
**CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, ÉDITEURS,**  
RUE JACOB, 56.

**1847.**



HISTOIRE  
DES  
SOUVERAINS PONTIFES  
ROMAINS.

---

241. ALEXANDRE VII. 1655.

---

Avant de passer au grand règne d'Alexandre VII, nous redirons quelques mots des neuf règnes décrits dans le cinquième volume.

Urbain VII avait excité une vive affection chez les Romains. Des neveux de la famille Castagna, à laquelle il appartenait, avaient cru pouvoir se présenter à Rome pour demander un riche emploi. Urbain leur ordonna de s'éloigner. Mais une maladie, survenue tout à coup, ne permit pas à Rome de jouir des vertus de ce pontife; il ne régna que treize jours, et mourut avant d'être couronné.

Grégoire XIV, Sfrondati, ami de saint Philippe Néri, daigna ériger en religion la congrégation des

*Clercs réguliers , ministres des infirmes*, fondée par saint Camille de Lellis.

Sous ce règne, d'Ossat, Français, depuis cardinal, commençait à établir sa réputation diplomatique.

En 1591, le pape parut se livrer à une disposition qui favorisait le népotisme : il nomma un de ses neveux général de la sainte Église, et l'envoya commander en France une armée contre Henri IV. Mais la santé du pontife ne tarda pas à s'altérer, et il ne gouverna que dix mois et dix jours.

On le regretta à cause de sa piété, de sa tempérance, et d'un fonds de pureté de mœurs qui le rendait un objet d'admiration. Il envoya des missionnaires dans les îles Philippines, soumises à l'Espagne.

Innocent IX confirma la bulle de saint Pie V, qui défendait d'aliéner les terres de l'Église romaine. Il ne régna que deux mois.

Nous avons tâché d'offrir beaucoup de détails sur le pontificat de Clément VIII. Qu'il fut patient, grand et miséricordieux, dans la négociation pour la réconciliation de Henri IV avec le saint-siège ! Clément appela à la fortune et aux affaires un de ses neveux ; mais comme ce neveu était un homme d'une expérience consommée, quoique jeune ; d'une probité à toute épreuve, d'une sincérité rare, d'une fidélité scrupuleuse pour tenir sa parole ; il faut féliciter le saint-siège et le pape d'avoir possédé un ministre aussi recommandable que le cardinal Pierre Aldobrandini.

Henri IV encouragea d'Ossat à donner tous ses soins pour faire réussir cette affaire de la réconciliation. Celui-ci mérita l'estime de son maître et celle de Rome.

D'Ossat et Duperron reçurent l'absolution au nom du roi. L'opposition des Espagnols fut vaincue. Peu de temps après, Philippe II, qui avait tant persécuté la France, laissa les rênes de l'autorité, et des conseils sans doute inutiles, à un fils qui ne pouvait gouverner avec autant de force : alors la France obtint des jours plus heureux. Rome cependant demeura toujours exposée à un système d'*ingérence* qui ne cessait d'offenser le pouvoir pontifical.

Bruno, hérésiarque, après avoir porté ses doctrines dans plusieurs royaumes, paraît imprudemment à Venise. La république le fait arrêter; l'Espagne exige qu'il soit conduit à Rome. Il y est condamné. Quelques personnes soutiennent aujourd'hui que la sentence n'a pas été exécutée : je désire vivement que les preuves de cette opinion nouvelle soient réunies, et produisent un faisceau d'arguments propres à faire reconnaître que l'Espagne en vain exigea de Rome, et sur une de ses places publiques, une insolite et cruelle satisfaction, qui ne devait amener aucun bien pour les affaires de la religion catholique.

Un jour, Rosny se trouva en présence du cardinal Pierre Aldobrandini, dont nous avons loué les vertus et les talents. Ces deux grands politiques ajoutent encore à leur renommée. Amis familiers

et intimes de leurs souverains respectifs, Rosny et le cardinal signent en quelques heures une paix sage, qu'aucune négociation antérieure n'avait préparée. Ces deux génies de concorde, de bon sens, de présence d'esprit et de vraie conciliation, ont emporté leur secret.

Élisabeth abandonne le trône avec la vie. L'historien implacable est un mauvais historien. Un beau trait de clémence de cette reine, qui avait été si peu clémente, est dignement couvert de louanges.

Marguerite de Valois, cette dernière princesse du sang de François I<sup>er</sup>, longtemps épouse de Henri sans lui avoir donné de successeurs, consent à ce que d'Ossat appelle le *démariage*. Avec une grandeur d'âme héroïque, elle renonce à ses droits. Henri reçoit du pape une autre épouse, qui, l'année d'après, donne un Dauphin à la France.

Il n'a pas été inutile de faire ressortir dans cette circonstance l'orgueil d'un ministre et la débonnairété d'un roi.

D'Ossat meurt sur le théâtre de ses succès politiques : Clément et Henri pleurent tous deux cet ami de leur gloire.

Wicquefort dit que les négociations du cardinal

<sup>1</sup> On ne veut la connaître aujourd'hui que sous un sobriquet devenu ignoble. De telles libertés mènent bien loin de la doctrine monarchique les nations qui manquent ainsi de respect pour les princes.

d'Ossat et du président Jeannin sont presque seules capables de former un ambassadeur.

C'est une mine de diamants et d'or, que la collection numismatique du règne de Clément VIII.

Léon XI, ancien nonce en France, aimé de Henri IV, ne régna que vingt-six jours. Rome, la France, la chrétienté, lui auraient désiré une plus longue vie.

Paul V mérite toute la confiance de Henri IV, qui fait dévoiler au saint-père les secrets les plus cachés de la politique française. Cette démarche du roi ne fut pas une vaine complaisance ; c'était un acte sincère d'affection et de respect, c'était le mouvement d'un cœur tendre, c'était une glorification des doctrines du saint-siège, et la plus grande marque de dévouement qu'un monarque des temps d'alors pût offrir à la cour romaine.

Je répéterai ici que ce roi, spirituel et généreux, mettait lui-même le saint-siège sur la voie de sa vertu naturelle et indispensable.

Paul veut acquérir une admiration particulière et nouvelle. Rosny, duc de Sully, est un des ornements de la cour de Henri ; oui, mais Sully professe encore la religion prétendue réformée. Paul, avec une habileté douce, des sentiments suaves, des rapprochements aussi justes qu'irrésistibles, appelle Sully à la voie du salut. La lettre de Paul sera éternellement un chef-d'œuvre de correspondance pontificale. Sully ne répond pas bien ; sa phrase est embarrassée, il a l'air de se réfugier dans quelques

paroles à double entente. Le pontife amical a montré plus de talent que le calviniste farouche.

Paul sut défendre ses droits contre Venise. En dernier fait, Venise céda.

Un assassin frappa Henri IV. Dieu veuille que nous nous soyons trompés, si nous avons paru accuser du crime d'autres encore que Ravailiac!

Le devoir qui prescrit à un pape d'embellir Rome, ne fut pas négligé par Paul V. Sa récompense est dans cette inscription solennelle et gigantesque placée aujourd'hui sur la façade du plus beau temple de l'univers.

Des eaux salutaires sont amenées à Rome, comme sous le règne des empereurs anciens, qui ont le plus fait pour purifier l'air, et assurer la santé des Romains.

L'ordre français de la *Visitation* est approuvé en 1617.

Paul donna de l'autorité à un de ses neveux, le cardinal Scipion Borghèse; mais ce prince de l'Église avait pour modèle le cardinal Pierre Aldobrandini, dont le nom seul apaise souvent les plaintes que son élévation et peut-être quelque orgueil ont pu susciter.

Grégoire XV eut le bonheur de rendre à la foi le connétable de Lesdiguières.

Ce pape publia deux constitutions sur la forme, les réglemens et les cérémonies de l'élection des pontifes. Ces dispositions si sages sont, à Rome, l'objet d'une vénération continuelle.

Grégoire aide la France à obtenir de la Porte Ot-

tomane une satisfaction qui autrement eût coûté des armements ruineux.

Ce pontife témoigna un attachement inaltérable aux religieux de la compagnie de Jésus.

Sous ce règne, on admire les premiers statuts qui ont perfectionné l'établissement de la Propagande. C'est la pensée la plus noble, la plus salutaire, la plus civilisatrice qui soit sortie de l'esprit des hommes. Nous reparlerons encore de cette grande main du christianisme, qui s'étend sur le monde entier.

Grégoire canonise saint Isidore, *agriculteur*, saint Philippe Neri, déjà appelé *l'apôtre de Rome*, Ignace de Loyola, saint François-Xavier, et sainte Thérèse, dont on a dit : « Thérèse fut une sainte illustre, « non-seulement par ses vertus, mais encore par ses « écrits; ils seront à jamais des trésors précieux pour « l'Église catholique. »

L'évêché de Paris est érigé en cathédrale. Dans la ville qui donna le jour à moi et à mon ouvrage, je dirai une seconde fois : « Ce diocèse a eu pour premier évêque saint Denis <sup>1</sup>, puis cent sept autres évêques, dont sept étaient vénérés comme saints; neuf avaient reçu la pourpre, dix avaient été élevés à la dignité archiépiscopale dans d'autres diocèses, et six personnages de son chapitre sont montés sur le trône de Saint-Pierre. Ces six person-

<sup>1</sup> Voyez, pour ce qui concerne notre saint Denis et Denis l'Aréopagite, ce que j'ai rapporté tome I<sup>er</sup>, page 140.

nages sont Grégoire IX, Adrien V, Boniface VIII, Innocent VI, Grégoire XI, et Clément VIII. »

Ce fut Grégoire XV qui donna le chapeau au cardinal Armand du Plessis, duc de Richelieu. Ce pape ne gouverna l'Église que deux ans.

Nous n'avons pas manqué de rendre une éclatante et entière justice à Urbain VIII.

Il commença par publier une loi qui obligeait tous les évêques à la résidence, sans en excepter les cardinaux. On l'appelait l'*Abeille attique* ; et il était si instruit dans la langue d'Homère, qu'il put entretenir en grec des ambassadeurs du patriarche de Constantinople, venus à Rome pour se rattacher à l'Église latine. Urbain a connaissance des sages conseils que Marie de Médicis donne à Henriette-Marie, sa fille, destinée à épouser Charles I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre. Ces conseils avaient été rédigés par le cardinal de Richelieu.

L'Éthiopie reconnaît les lois du pontife de Rome. Le pape accorde aux cardinaux le titre d'éminences.

Il approuve avec joie, et même avec enthousiasme, la congrégation de la mission instituée par saint Vincent de Paul, également fondateur des *Sœurs de la Charité*.

Ce qui concerne le procès de Galilée est détaillé ; l'affaire est présentée sous un jour nouveau, qui est le véritable.

Le livre de Jansénius devait être condamné.

Il est donné des informations inédites sur le testament du cardinal de Richelieu.

Les parties principales du testament publié par Foncemagne sont rapportées; puis on lit une seconde dédicace adressée à Louis XIII par le cardinal. La lecture de cette pièce inspire une sorte d'effroi.

Le cardinal de Richelieu est disculpé de l'accusation qui le représente comme voulant établir en France une sorte de patriarcat à forme catholique, et qui aurait été indépendant du pape, du pontife romain, le seul chef véritable de la religion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Richelieu, qui dit tant de fois dans son testament *j'ai voulu*, n'a jamais voulu se rendre coupable d'un tel crime.

Le cardinal meurt; son roi, le satellite de cet astre fondroyant, lui survit à peine. Le pape Barberini continue de gouverner avec sagesse et avec prévoyance. Il construit le fort *Urbain*. Il institue le collège *de Propaganda fide*, dernier complément d'un des bienfaits les plus signalés que pouvaient recevoir les peuples qui désiraient embrasser le catholicisme.

La vie d'Urbain se termina comme elle avait commencé : il eut le bonheur de donner la paix à l'Italie.

Urbain a enrichi ses neveux; mais celui d'entre eux qui avait été le plus favorisé offrit généreusement de rendre ses biens.

Cette restitution ne fut pas acceptée : ces neveux méritèrent bien de Rome par de nombreuses

fondations et un acte de munificence qui excusent en partie la faiblesse d'un oncle trop ami des siens.

Sous le règne d'Innocent X, nous avons eu à déplorer un événement terrible, la mort du roi Charles I<sup>er</sup>, frappé de la hache démocratique par des sujets rebelles. Henriette-Marie, missionnaire couronnée, avait rempli ses devoirs sans rendre plus périlleuse la situation de son époux, et s'était contentée de son amour, sans le forcer à exciter davantage la fureur des partis.

Bossuet nous sert de guide dans l'esquisse que nous faisons des vicissitudes auxquelles cette fille de Henri IV est exposée.

Comme nous avons fait pour Marie Stuart, nous avons rejeté dans une note les détails du supplice éloquemment tracés par le comte de Lally-Tolendal.

Rome essuie ses pleurs : elle n'avait pas à gémir de la mort d'un roi catholique, mais elle ne pourra oublier à quel point ce monarque s'était préparé à entrer dans la voie du salut. C'est comme perdre un bonheur réel que de perdre celui qu'on espère !

Les travaux de Rome sont désignés d'avance. Le treizième jubilé est annoncé ; il attire une foule de fidèles dans la capitale du monde chrétien.

Cependant cette métropole est encore embellie.

Des secours sont envoyés aux princes forcés de déclarer la guerre aux protestants.

Je n'ai pas à reparler des troubles occasionnés par les propositions de Jansénius, et de la juste sévérité du pontife.

Innocent meurt en laissant un trésor qui permettait d'apporter des adoucissements dans la levée des impôts; mais, en pensant aux derniers devoirs qu'on devait lui rendre, il se trompa. Une belle-sœur ingrate oublia les bienfaits reçus. Cet acte d'avarice servira un jour de leçon à Alexandre VII, dont nous devons entretenir le lecteur.

Nous allons rendre compte du règne de ce pape. Voici une tâche difficile. Que d'événements vont agiter la cour romaine! la peste et ses ravages, les divisions religieuses, la guerre, des malentendus, des explications, des calomnies, des statues de bronze. Mais nous ne devons pas anticiper sur les faits.

Alexandre VII, appelé d'abord Fabius Chigi, naquit à Sienne, le 13 février 1599, de Flavius Chigi qui, par sa mère Agnès Bulgarini, était neveu du pontife Paul V, et de Laure Marsigli, fille d'Antoine, seigneur de Collecchio. Les membres de la famille Chigi possédaient, depuis cinq siècles, le titre de comtes d'Ardengesca.

Fabius fut tenu sur les fonts de baptême par le chevalier François Vanni, peintre fort distingué. Dans son enfance, le jeune Chigi eut une attaque d'apoplexie : on désespérait tellement de sa vie, qu'on avait acheté déjà la cire pour les funérailles;

s'il ne mourut pas, il resta toujours très-faible, et il fallait employer souvent pour lui des remèdes propres à le fortifier.

Sa mère Laure lui enseigna elle-même à lire et à écrire, et lui apprit les principaux éléments de la grammaire. Alors il étudia les premières sciences dans sa patrie. Il eut pour maîtres de philosophie et de droit André Cardi et Jean-Baptiste Borghesi, et Celse Cittadini, un des hommes les plus instruits du temps. A onze ans, l'enfant précoce composa un poème sur la bataille des pygmées contre les grues. A douze ans, il soutint dans sa maison des thèses de philosophie : la faiblesse de son tempérament le contraignit à suspendre ces études. Sa santé parut se raffermir; il retourna à l'étude. A vingt ans, il soutint en public d'autres thèses de philosophie plus difficiles que les premières; à vingt et un ans, des thèses de droit civil; et à vingt-sept ans il répondait sur toutes les questions quelconques de théologie. Il dédia ces dernières thèses au père Muzio Vitelleschi, général des jésuites.

Tous ces soins, tous ces travaux avaient un but. Le jeune étudiant devait ambitionner d'être bien accueilli à Rome. Son nom y était honorablement connu. Le grand Augustin Chigi, sous Jules II, avait rempli les fonctions de surintendant des finances pontificales, et il était devenu le Mécène le plus généreux des artistes qui ornaient alors la ville de Rome, et particulièrement de Raphaël.

Mou ami et confrère M. Quatremère de Quincy a donné une immortalité nouvelle à Augustin Chigi, dans l'*Histoire de la vie et des ouvrages de Raphaël*, que j'ai déjà citée. (Paris, 1833, in-8°.)

C'est en ces termes que l'illustre académicien parle d'Augustin (pag. 251 et suiv.) :

« Il y avait en ce temps-là, à Rome, un célèbre amateur des arts, qui mérite d'occuper une place dans l'histoire de Raphaël : nous voulons parler d'Augustin Chigi, natif de Sienne.

« Ses affaires l'ayant appelé fréquemment à Rome, il finit par y établir sa résidence, et il y passait pour être le particulier le plus riche qui fût en Italie. On peut juger de l'étendue de ses relations par les réclamations qu'il adressa à la cour de France au sujet de plusieurs vaisseaux qu'on lui avait saisis lorsque la guerre éclata entre Jules II et Louis XII. Ses richesses provenaient, dit-on, des mines de sel et d'alun qui appartenaient au saint-siège, et qu'il avait affermé. Aucune personne riche ne fit jamais un plus noble emploi de sa fortune. Augustin aurait pu l'employer à l'ostentation d'un vain luxe : son goût, mieux guidé par une louable ambition, le porta vers les jouissances que procurent les ouvrages du génie et l'amitié des plus célèbres artistes. Il dut à ces glorieux sentiments d'associer son nom au leur, et de faire vivre sa mémoire autant que leurs chefs-d'œuvre. Voilà ce que l'opulence ne saurait procurer à ceux qui ne demandent aux productions

du luxe que la rareté de la matière, ou la cherté de la main-d'œuvre.

« On doit à Augustin Chigi, et à son affection pour Raphaël, les belles peintures des *Prophètes* et des *Sibylles* dans l'église de *Santa-Maria della Pace*, et la belle chapelle de *Santa-Maria del Popolo*, qu'il avait destinée à être sa sépulture. Il devait y faire exécuter un mausolée, grand ensemble de composition qui ne reçut pas son complément.

« Les usages de l'Italie lui offrirent encore un bel emploi à faire de sa fortune par un genre de magnificence qui ne s'est plus reproduit dans ces derniers temps, ni aussi généralement, ni avec autant de dépense, mais auquel les arts durent alors une partie de leurs succès. L'architecture en effet amène à sa suite les autres arts; lorsqu'elle est favorisée par les mœurs, elle favorise à son tour les grands travaux d'embellissements qui en dépendent, et dont elle dépend elle-même.

« Il n'y avait point à cette époque de chef de famille noble, riche ou enrichi, qui n'eût l'ambition de laisser aux âges futurs un monument durable de son existence passagère. Ce monument était une habitation, à l'architecture de laquelle on consacrait des sommes qu'ailleurs et depuis le plus grand nombre des riches consacre en superfluités éphémères. Graver son nom sur la porte de sa maison, avec la date de la construction, était l'espèce d'équivalent de ces substitutions qui assurent la perpétuité des biens dans une famille.

Aussi doit-on à cet usage de pouvoir visiter encore, dans les diverses villes d'Italie, des demeures plus ou moins somptueuses, qu'illustrèrent, il y a plusieurs siècles, toutes sortes de personnages qui se rendirent diversement célèbres.

« Augustin Chigi eut donc le désir de perpétuer ainsi, dans un palais approprié à sa passion pour les arts, et son nom et le renom d'homme de goût que la postérité lui a conservé.

« Ayant acquis un bel emplacement dans le quartier de *Trastevere*, il fit choix du célèbre Balthazar Peruzzi, de Sienne, pour élever sur ce terrain une demeure plus remarquable par l'élégance de son architecture que par l'étendue de sa masse. Nommer Balthazar Peruzzi, c'est donner ou rappeler l'idée de ce charmant style d'habitation dont l'étude de l'antiquité avait inspiré le goût à Raphaël. Mais Peruzzi doit passer pour avoir été, dans son genre, le Raphaël de l'architecture; nul n'osa mieux mettre à contribution, mieux assortir aux besoins de son temps, dans les demeures des particuliers, le style et les traditions de l'architecture des anciens : le caractère de ses édifices s'identifie si bien avec tout ce qui nous reste de l'antiquité<sup>1</sup>, qu'il ne lui manque d'autre ressemblance que celle

<sup>1</sup> Cependant Peruzzi ne connaissait pas Pompéi. M. Quatremère a grandement raison. Quand on visite Pompéi, on est tenté de croire que Peruzzi a eu une sorte de révélation de ce qu'on y admire.

de la dégradation du temps. On se figure que si un habitant de l'ancienne Rome revenait dans la Rome moderne, il ne se croirait ramené chez lui qu'en voyant quelqu'une des maisons bâties par cet architecte, mais surtout celle d'Augustin Chigi. Peut-être cependant serait-il surpris à la vue du charmant vestibule qui le recevrait. Il est douteux que jadis la peinture ait prodigué autant et de telles beautés au simple *atrium* d'un palais.

« Augustin Chigi s'était proposé de réunir dans sa demeure tout ce que le génie des arts pouvait produire d'excellent en tout genre. Il avait, pour cela, appelé de Venise Sébastien, surnommé *del Piombo*, qui, renommé pour son coloris, exécuta dans ce palais diverses peintures, mais dont le goût ne soutenait déjà plus le parallèle avec ce qui sortait du pinceau de Raphaël. Il paraît que le dessein d'Augustin Chigi aurait été de ne devoir qu'à ce dernier, et de confier à lui seul, la décoration de tout l'extérieur et l'ensemble de ses embellissements; cela semble prouvé par les objets d'ornement, soit exécutés, soit restés incomplets. Au rez-de-chaussée, outre la *loggia*, autrement dit le vestibule ou portique à cinq arcades, dont les lunettes, les voussures et le plafond contiennent la fable de cette fille d'un roi inconnu ( $\Psi\upsilon\chi\eta$  <sup>1</sup>), ce

<sup>1</sup> Apulée a brodé un long épisode de son roman sur cette simple et légère donnée, la fille d'un roi dont il n'indique pas le nom, et qui était d'une beauté ravissante. Ce n'est pas le

local renferme encore une galerie de la même longueur, disposée par l'architecte de manière à recevoir une série de peintures dans des compartiments de moyenne dimension. Une seule a été exécutée, et c'est celle où l'on admire le triomphe de la célèbre néréide immortalisée par Raphaël <sup>1</sup>. »

La fortune continuait de sourire à Augustin. Les parents du pape Jules II l'avaient reconnu comme appartenant à la maison la Rovère, et en conséquence il avait placé dans un quartier de ses armoiries la *quercia* de la Rovère (le chêne), avec les six monts des Chigi.

Mais toutes ces prospérités semblèrent avoir un terme sous Paul III; la famille de Chigi, qu'on appelait à Rome *le Magnifique*, comme on avait appelé Laurent de Médicis à Florence, se vit dans la nécessité de retourner à Sienne, par suite de combinaisons qui la forcèrent à céder la belle villa sur le Tibre qui fut acquise par la maison Farnèse, et jointe au palais de ce nom, dont elle est voisine, sous le nom de *Farnesina*. Il fallut quitter ce jardin délicieux, où Augustin avait eu l'honneur de donner trois banquets au pape Léon X, qui s'y rendit accompagné des cardinaux présents à Rome.

Après tant de magnificences, un premier mal-

lieu ici d'en dire davantage sur ce sujet. La Fontaine a fait de ce mythe une nouvelle mêlée de prose et de vers.

<sup>1</sup> Galathée.

heur en appela d'autres. La famille, quand naquit Fabius Chigi, ne possédait plus de grandes richesses : mais le souvenir des libéralités d'Augustin ne cessait d'être présent à Rome, et le fils de Flavius espérait y être accueilli avec honneur. D'ailleurs divers parents en faveur se disposaient à le protéger.

Fabius, quand il eut obtenu tous les doctorats, partit pour la capitale du monde catholique. Là, il présenta au pape Urbain VIII un mémorial (c'est l'unique pétition au saint-siège qu'il ait faite dans sa vie). Urbain le nomma référendaire de l'une et de l'autre signature; après sept mois de prélature, il exerça pendant cinq ans la charge de vice-légat à Florence. Nonce à Cologne, puis nonce extraordinaire à Munster en 1644, Fabius Chigi prit part aux négociations du traité de Westphalie (il conserva toute sa vie la plume avec laquelle il le signa). On voulut à cette occasion donner des présents à Chigi. Il les refusa tous, et même il supplia le pape de ne pas le contraindre à les accepter<sup>1</sup>. Le 22 février 1652, il fut nommé cardinal.

Après les funérailles d'Innocent, soixante-deux électeurs sacrés entrèrent en conclave le 18 janvier; quatre autres vinrent les y joindre le 5 février.

<sup>1</sup> Dans cette résidence, il eut le malheur de dire que Mazarin ne voulait pas la paix. Le propos fut rapporté au cardinal, qui s'en montra blessé, et qui, malgré divers raccommodements, chercha toujours à reprendre sa rancune.

Il y eut d'abord quatre factions qui conduisirent l'affaire de l'élection. La première et la plus considérable avait à sa tête le cardinal Barbérini, avec un grand nombre de créatures d'Urbain VIII.

La seconde, composée des adhérents à la cour d'Espagne, était guidée en apparence par le cardinal Charles de Médicis, oncle du grand-duc, doyen du sacré collège et protecteur d'Espagne, mais, dans le fait, par le cardinal Jean-Charles, son neveu, d'un esprit plus adroit, et qui connaissait les affaires politiques.

La troisième se composait des amis de la France; mais, peu nombreuse, elle était conduite par le cardinal Renaud d'Este, frère du duc de Modène et protecteur de la Couronne; dans ce nombre, on comptait le cardinal Antoine Barbérini, pour la plupart du temps contraire aux vues de son frère aîné, chef de la première faction.

La dernière se composait des cardinaux créatures d'Innocent, presque tous jeunes, forts, d'autant plus libres pour donner la tiare qu'ils avaient moins l'espérance de la recevoir.

Ces derniers étaient favorables à Fabius Chigi, et l'un d'eux, le cardinal Ottoboni, le proposa franchement et nettement aux vœux du conclave. Pendant des scrutins inutiles, un autre parti se forma, c'est celui qu'on appelle ordinairement *squadron volante*, escadron volant<sup>1</sup> : le duc de Terra-Nuova,

<sup>1</sup> Il faut se garder de trouver ce nom ridicule, il est consa-

ambassadeur d'Espagne, prit parti avec ces cardinaux. Ils déclaraient qu'ils ne cherchaient que le bien de l'Église, sans aucune autre considération et sans arrière-pensée, prêts à donner du secours et un consentement là où il serait nécessaire. Ils finirent par former un parti de onze, auxquels deux ne tardèrent pas à se joindre.

Cependant il y eut quelque désir de mettre en avant le cardinal Rapaccioli : on ne regardait pas comme un empêchement la situation où il se trouvait. Personne n'ignorait que, fils d'un marchand de Colliscipoli, il avait acheté l'emploi de chef de la trésorerie apostolique, et qu'ensuite il était arrivé à la pourpre par son savoir et par une sage conduite. Mais il souffrait vivement de la maladie de la pierre, et l'on voyait qu'il n'aurait pas une longue vie : comme il n'avait que quaranté-six ans, on le trouvait d'ailleurs trop jeune, puisqu'il y avait là tant de vieillards d'un haut mérite qui étaient dignes de la tiare. A cet empêchement se joignit l'exclusion donnée par la France : il est vrai que cette exclusion, mesure toujours cruelle et à peu près inutile, fut bientôt rétractée ; mais le mal était fait.

cré par l'usage. Priorato, dans l'*Histoire du ministère du cardinal Jules Mazarin*, la Haye, 1710, tome II, page 462, donne les noms des cardinaux composant ce parti ; ce sont tous des hommes graves, Lomellino, Homodei, Ottoboni, Imperiale, Borromée, Albizzi, Aquaviva, Donghi, Rondanini, Pio, Gualtieri, et Azzolini.

Au sujet de ces exclusions, il parut alors un écrit que l'on attribua au cardinal Albizzi ; mais ensuite on sut qu'il était l'ouvrage de l'avocat Lini. Cet avocat disait que les princes qui donnaient des exclusions commettaient une grande faute, et devaient être passibles de tous les préjudices quand ils excluait un cardinal ; qu'enfin les électeurs pèchent gravement, lorsque, pour plaire à un prince ou pour obéir à un intérêt privé, ils refusent leur vœu aux plus méritants. Le cardinal de Lugo, jésuite, répondit par un autre écrit, et prouva que les pères ne doivent pas concourir à l'élection de celui qui est exclu par quelque monarque. Nous parlerons de ces exclusions dans la vie d'Innocent XIII.

M. de Lionne, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté Très-Chrétienne auprès de tous les princes d'Italie, arrivé à Rome le 23 janvier 1655, alla quelques jours après au conclave, adressa un compliment aux cardinaux, puis leur remit une lettre du roi, qui contenait en substance :

« Que Sa Majesté protestait qu'elle n'avait aucune vue intéressée relativement à l'élection qu'on allait faire. Le roi demandait seulement un choix qui assurât la gloire de Dieu, l'honneur de l'Église, et le repos de la chrétienté. Sa Majesté conjurait les cardinaux d'entrer dans de si justes sentiments, pour n'élever à cette sublime dignité qu'un sujet dont le mérite reconnu, la vie exemplaire et la piété sincère pussent le rendre digne d'être aimé

comme le père commun de tous les chrétiens, et d'être respecté comme le vicaire de Dieu sur la terre.

« A l'exemple des rois ses ancêtres, et par la qualité de fils aîné de l'Église, le roi très-chrétien était obligé plus que personne à contribuer de tout son pouvoir à ce pieux dessein. Il offrait aux cardinaux, en cette conjoncture, tout ce qui pouvait dépendre de son autorité pour les maintenir dans la liberté de leurs suffrages, à *quoy la piété de la reine mère et les bons avis de leur collègue (Mazarin) l'avaient encore porté de leur part.*

« Il attendait enfin que, par leur choix, la chrétienté recevrait un pasteur de la main de Dieu, de cette main miséricordieuse, non plus appesantie sur nous pour le châtiment de nos péchés, mais ouverte par sa bonté pour la consolation des fidèles. »

Le conclave durait depuis deux mois; les électeurs revinrent à Fabius Chigi; mais il avait eu l'exclusion de la France, parce qu'à Munster il parlait du peu d'inclination que Mazarin manifestait pour la paix. Le cardinal Sacchetti écrivit à ce sujet une lettre très-vive à Mazarin, qui rétracta l'exclusion. Le parti devenu généralement favorable à Chigi se renforça tellement alors, qu'il fut convenu, entre les divers chefs des factions, que le matin suivant on procéderait unanimement à son élection.

Après le scrutin du soir, qui avait été vague et

sans couleur, les deux Médicis, les deux Barbérini, et le cardinal d'Este, se rendirent à la chambre du pontife désigné, pour lui porter cette nouvelle. Chigi, sans faire des remerciements, déclara qu'il avait plusieurs défauts connus, et qu'il en avait aussi beaucoup qui n'étaient pas connus; qu'il engageait les cardinaux à mieux penser dans une affaire si importante, et à faire une réflexion : c'est que lui, Chigi, *il avait quatre-vingt-dix parents*. D'autres cardinaux étant survenus, il voulut répondre plutôt par des paroles d'humilité que par des paroles de courtoisie et de gratitude.

Le matin du 7 avril était arrivé : Chigi voulut, avant d'aller au scrutin, dire la messe, comme il faisait chaque jour. Au moment où il sortait de sa chambre, il rencontra le cardinal Omodei, son ami très-affectionné, qui lui dit : « Enfin, il est arrivé ce jour désiré par moi, et si heureux pour l'Église! » Chigi, sans changer de visage, lui répondit, d'un air tranquille, par ces deux vers de Virgile :

*Jamque dies, ni fallor, adest, quem semper acerbum,  
Semper honoratum (sic dī voluistis) habebo* <sup>1</sup>.

Avec la même gravité et la même modestie, il

<sup>1</sup> « Voilà, si je ne me trompe, le jour que je regarderai sans cesse comme amer et comme honorable. Dieux, vous l'avez voulu ainsi. » (Virgile, livre V, vers 49-50.)

entra dans la chapelle du scrutin. Le cardinal Carafa étant mort, on ne comptait plus que soixante-cinq électeurs; vingt-cinq lui donnèrent d'abord leurs voix (il fallait quarante-trois voix). A l'*accesso*, trente-neuf voix se réunirent aux vingt-cinq premières; Chigi eut soixante-quatre voix sur soixante-cinq, et il donna la sienne dans le scrutin à Sacchetti, et dans l'*accesso* à Pallotta.

Ainsi, après quatre-vingts jours <sup>1</sup>, le 7 avril 1655, le cardinal Fabius Chigi, âgé de cinquante-six ans,

<sup>1</sup> On a beaucoup écrit sur la longueur de ce conclave, et sur le nom de *Fabius*. Grégoire de Pina, prêtre de Lisbonne, a composé à ce sujet des vers que l'on trouve dans ses *Componimenti*, page 9 :

*Plus solito conclave moras hoc necuit : unus  
 Exeat ut cunctos qui regat orbe pater.  
 Scinduntur varixæ studia in contraria mentes ;  
 Quisque petit votis ; ille vel ille suum.  
 Postquam ter latuit luna, et ter fulsit in orbe,  
 Exit ALEXANDER, qui fuerat FABIVS.  
 Romanus lente pugnat : Senensis in urbe  
 Eligitur lente. Lentus uterque fuit.  
 Maximus ille armis, pace hic ter maximus alma :  
 Ille fuit vindex, hic amor orbis erit.*

« Il a duré plus de temps qu'à l'ordinaire, le conclave dont il ne sort qu'un seul, qui, comme père, doit gouverner tous. Différents esprits se partagent en desseins contraires ; chacun, celui-ci ou celui-là, demande le sien par ses vœux. La lune avait été cachée trois fois, et trois fois elle avait brillé dans l'univers, lorsqu'on vit sortir (de l'urne) ALEXANDRE, qui s'était appelé FABIVS. Le Romain combat lentement : le Siennois est élu lentement

fut élu pape. Il fit alors une prière pendant quelque temps, pour décider avec lui-même s'il devait accepter le poids qu'on lui imposait. Puis, se souvenant d'avoir lu dans S. François de Sales que *l'homme ecclésiastique ne doit rien demander et ne rien refuser*, il accepta le trirègne avec des marques de sensibilité. Le pape donna pour raison de cette acceptation les paroles de saint François de Sales. A la fin du conclave, un des cardinaux dit en riant : « Mais quelle chose singulière ! les Espagnols voulaient un pape sans y avoir un intérêt ; les Français, un qu'ils avaient exclu ; les cardinaux jeunes, un homme déjà sur l'âge ; et les Barbérini, un qui n'était pas leur créature ! »

Après son exaltation, il trouva sa chambre pillée, suivant l'usage et l'abus qui s'était introduit ; et il fut obligé d'aller demander un asile au cardinal Gabrielli, dont la chambre était entourée de murailles solides ; et comme il arrive dans les grands événements où toutes les pensées sont en confusion, Chigi, épuisé de jeûnes et de forces, demanda par grâce quelque nourriture : tout était dans un tel désordre, qu'on ne put lui apporter qu'un œuf pour se restaurer ; ensuite il donna audience aux personnages qui vinrent le féliciter.

*dans Rome. L'un et l'autre furent lents. L'un se montra très-grand par les armes, l'autre trois fois très-grand par la paix bienfaisante. Celui-là fut vengeur, celui-ci sera l'amour du monde.»*

Il reçut du cardinal Barbérini et d'autres cardinaux le conseil de prendre le nom d'Alexandre VII, en mémoire d'Alexandre III, son concitoyen. Le 18 avril, il fut couronné par le cardinal Trivulce, premier diacre; et le 9 mai, il prit possession de Saint-Jean de Latran. Le 9 mai était consacré par l'Église à saint Grégoire de Nazianze <sup>1</sup>.

Le 14 mai, Alexandre publia un jubilé universel, comme avaient fait, dans un cas semblable, Sixte-Quint, Grégoire XV, Urbain VIII et Innocent X.

On ne parlait en Italie que de la princesse Christine-Alexandre <sup>2</sup>, reine *abdicataire* de Suède, qui voulait demeurer à Rome. Elle fut introduite auprès du pape par deux cardinaux légats et quatre nonces apostoliques, qui avaient été au-devant d'elle de la part du pontife. Pour l'entrée de cette princesse, le pape fit orner la porte Flaminienne (*porta del Popolo*) par les soins du chevalier Bernin.

La réception faite à la reine fut d'une magnificence extraordinaire. Le pape l'accueillit avec des témoignages de tendresse. Elle devait faire un dis-

<sup>1</sup> Il était très-dévoit à ce saint, parce que douze ans auparavant, à Cologne, ayant pris l'habitue, comme on fait dans la compagnie de Jésus, de choisir au sort un saint qui est le protecteur pour un mois, c'était le nom de saint Grégoire de Nazianze que le sort avait amené.

<sup>2</sup> Ce nom d'Alexandre était celui que la reine devait recevoir du pape, lorsqu'il lui administrerait le sacrement de la confirmation.

cours qu'elle avait soigneusement préparé; mais la majesté du cortége, la gravité imposante du pontife, effrayèrent la princesse, qui ne put prononcer ce discours sans s'embarrasser dans les mots et dans les intonations. Le pape l'interrompit avec des louanges, et il entama une conversation bienveillante, qui rendit à la princesse le calme qu'elle avait perdu : tant la douceur caressante a de pouvoir pour ramener un esprit troublé par un spectacle imprévu!

Le 23 décembre, la reine fit son entrée solennelle. Partie de la *villa* du pape Jules III, Sa Majesté monta une haquenée, et s'avancant entre les deux légats : elle arriva à la porte Flaminienne, où le sacré collège, à cheval, l'attendait, pour la conduire au Vatican.

Deux jours après, elle fut conduite à la basilique Vaticane, où le pape lui donna, comme nous l'avons annoncé, la confirmation.

Le jour suivant, elle fut invitée à dîner avec le pape : la table supérieure était élevée d'un palme au-dessus de la table inférieure, mais le baldaquin couvrait les deux tables <sup>1</sup>. Ensuite le pape alla faire à la princesse une visite particulière, entouré de sa cour et de ses gardes.

Il était né une dissidence fâcheuse entre Alexan-

<sup>1</sup> Quand le pape admet une personne à dîner avec lui, il y a deux tables contiguës, une plus élevée où le pape s'assoit seul, et une autre plus basse, immédiatement placée à la suite de la plus élevée; c'est à cette dernière que s'assoit la personne invitée.

dre et le gouvernement du roi de France. On a vu que l'archevêque de Paris, Jean-François-Paul de Gondi, connu sous le nom de cardinal de Retz, avait reçu la dignité de la pourpre. Le cardinal Mazarin, premier ministre de la régente, croyait que le cardinal de Gondi était contraire à ses vues; il avait donc fait arrêter l'éminence française comme coupable de félonie, et il la retenait en prison. Les réclamations d'Innocent X ne pouvaient obtenir la liberté du cardinal de Retz. On avait envoyé de Paris un agent chargé d'apprendre au pape les raisons de la conduite du gouvernement; mais cet agent ne fournissait aucune preuve de ses accusations. Le cardinal, alors ennuyé de la prison, avait donné sa démission de l'archevêché de Paris, où Mazarin le réputait un instrument d'émeute fort dangereux.

Innocent ne voulait pas accepter la renonciation à l'archevêché, que le cardinal, libre, ne l'eût confirmée. Ensuite, le cardinal s'était sauvé de sa prison, et sa première action avait été de révoquer la renonciation, comme entachée de violence. De Retz, arrivé à Rome avant le conclave, y était entré avec ses collègues, et il avait été un des promoteurs les plus zélés de Fabius.

Après le conclave, on publiait à Rome contre ce cardinal français des déclarations qui l'accusaient de rébellion. De nouveau on montrait à Alexandre des écrits ministériels, mais toujours dénués de preuves. Cependant Gondi écrivait au clergé de Paris des lettres de menace, et il avait envoyé dans

son diocèse des vicaires fort désagréables à la cour. En outre, il demandait le *pallium* : le pape le lui accorda dans une cérémonie privée. De là de nouvelles plaintes contre Alexandre, comme s'il avait voulu canoniser un archevêque destructeur du royaume<sup>1</sup>. Alors le pape écrit en France; il représenta que le roi avait dû reconnaître la paternelle affection du saint-siège dans le silence qu'il avait gardé devant la longue détention d'un cardinal, et les condamnations auxquelles il avait été soumis sans qu'on eût recouru au juge compétent, et sans qu'on eût donné aucune preuve contre le prévenu. « Le pape, disait la lettre, avait une grande obligation au cardinal, qui, aux dépens d'une de ses épaules<sup>2</sup>, avait délivré le saint-siège de la nécessité d'employer les armes spirituelles contre les violateurs de cette sainte dignité. » Le pape ne pouvait refuser le *pallium* à l'archevêque. Dans cette circonstance, ni le protecteur de la couronne, ni aucun autre cardinal, n'avait fait d'objection quant à la lettre écrite de France au nom du roi; elle était une simple accusation, et Sa Sainteté ne pouvait point en faire usage, pour ne pas dévoiler en public ce que le gouvernement français lui confiait en secret.

A l'égard des vicaires envoyés à Paris, et que l'on disait jansénistes, le pape avouait qu'ils ne lui étaient pas agréables, parce qu'après la publication

<sup>1</sup> Novaes, X, 91.

<sup>2</sup> Le cardinal, dans sa fuite, s'était démis une épaule.

de la bulle sur ces questions, ils n'avaient pas adhéré à la condamnation des doctrines; d'ailleurs, le cardinal lui-même paraissait conserver quelques restes d'affection, non pas peut-être pour l'opinion en elle-même, mais pour le parti qui la défendait. Ensuite, à cause de cela, on ne devait pas accorder à la puissance séculière la permission de déposer un archevêque, ou de le condamner *dans Rome*, pour de purs soupçons extra-judiciaires. Le pape voulait bien que l'archevêque révoquât ses vicaires, mais il devait avoir le droit d'en substituer d'autres à la satisfaction du roi. Ces sentiments du pontife, et d'autres remplis de gravité, de justice et de modération, adoucirent ou au moins mirent en paix le gouvernement de France, qui jusqu'alors avait semblé implacable.

Le cardinal Mazarin gardait sa colère contre le cardinal de Retz, mais il répugnait à tout acte judiciaire, croyant que l'accusation du crime de lèse-majesté suffisait pour faire perdre *ipso facto* l'archevêché de Paris. Dans cette discussion, Mazarin, ministre à Paris, ne suivait pas les maximes d'un cardinal délibérant à Rome. Les rancunes du Louvre devaient-elles prévaloir contre les droits du Vatican?

En cette circonstance, Alexandre ne voulant pas que ce diocèse si important fût privé des soins pastoraux, et prévoyant quelques embarras qui pouvaient amener plus de troubles, eut l'habileté, en nommant un vicaire apostolique, d'envoyer le bref

au nonce <sup>1</sup>, avec ordre de ne le remettre que lorsqu'on serait sûr que l'assemblée du clergé y donnerait son assentiment.

Les évêques de l'assemblée apprenant cette détermination, s'écrièrent qu'une telle députation, pendant que vivait l'archevêque, offensait les usages de l'Église française. Mazarin, voyant cette résistance, céda. En effet, de Retz, par ce fait nouveau, était bien et dûment reconnu comme archevêque. Le ministre s'adressa directement alors au cardinal de Retz, et le pria de revenir à un projet qu'il avait lui-même suggéré, et auquel le gouvernement de France s'était refusé. Ce projet consistait à faire nommer par le roi six sujets, parmi lesquels le cardinal choisirait celui qu'il voudrait, pour le constituer son vicaire. Le consentement fut souscrit par de Retz, et envoyé à Paris sans qu'on en donnât la moindre connaissance à M. de Lionne, ambassadeur de France à Rome, que le pape n'aimait pas parce qu'il écrivait contre lui des informations nuisibles, et que cet ambassadeur était soupçonné, peut-être à tort, d'appartenir au parti janséniste.

Il y eut, en ce moment, comme une trêve entre le saint-siège et la France; mais il survint des embarras et des dissidences avec la cour d'Espagne.

Innocent avait envoyé avec le titre de nonce, en Espagne, François Gaétani, cousin du cardinal Astalli, qui avait reçu le droit de prendre le nom de Pamphili.

<sup>1</sup> Monseigneur Piccolomini, archevêque de Césarée.

Mais le pape, par plusieurs raisons, n'était pas content des services de Gaétani; et l'on avait désigné pour le remplacer monsignor Massimi, cleric de la chambre, confident de dona Olimpia et du cardinal Barbérini. Massimi, arrivé à Barcelone, y trouvait l'injonction de ne pas aller plus avant.

Telle était la situation de l'affaire, lorsque Alexandre monta sur le trône. Ce pape, jaloux de l'autorité pontificale, désapprouva la résistance de Gaétani, qui ne voulait pas quitter Madrid, et commanda que l'on adressât à Massimi toutes les dépêches, comme s'il était reconnu nonce ordinaire. En même temps Massimi reçut une lettre du pape pour le roi, à qui il annonçait son avènement. Le prince consentit à prendre communication de cette lettre, et il accueillit Massimi avec de grands honneurs, mais sans lui donner le titre de nonce ordinaire.

La lettre espagnole, en réponse à la notification, était conçue dans des termes de respect, de soumission et de dévouement inusités; mais le procédé envers Massimi, représentant du saint-siège, n'en devenait que plus insultant. Alexandre s'en plaignit amèrement à l'ambassadeur d'Espagne, et lui demanda pourquoi, dans une lettre de son roi, il allait jusqu'à offrir sa vie pour le service du pape, tandis que le nonce était traité avec tant de sévérité, et qu'on lui interdisait la faculté d'ouvrir le tribunal de la nonciature, droit dont aucun nonce n'avait été privé en Espagne. Cependant Gaétani, de retour à Rome, voulut se présenter à l'audience du

pape, qui ne consentit pas à le recevoir; et les choses restèrent dans un état qui ne pouvait satisfaire aucune des parties.

En ce moment le sceptre de Pologne était entre les mains de Casimir, appartenant à la maison de Suède, prince d'une complexion délicate, et faible d'intelligence, ce qui diminuait l'estime qu'on pouvait faire de sa personne.

Ce prince avait d'abord voulu entrer dans la religion des carmes déchaux, puis dans celle de la compagnie de Jésus (V, 476) : puis il avait changé d'avis, et s'était laissé donner le chapeau de cardinal; ensuite, sans le consentement de son frère Uladislas, il avait embrassé la cause de la faction française, quoiqu'il eût servi avec zèle le parti espagnol. De retour en Pologne avant la mort de son frère, Casimir avait déposé la pourpre. Devenu roi par la mort d'Uladislas, il avait épousé sa veuve, tante du duc de Mantoue, de laquelle il n'avait pas eu d'enfants. Casimir n'était donc pas aimé de ses sujets, et il se voyait impliqué dans d'affreuses guerres avec les Moscovites en Lithuanie, et avec les Cosaques hérétiques, devenus rebelles, en Podolie. Des émeutes contre Casimir se déclarèrent, et le pape chercha à se faire reconnaître comme médiateur.

Les cantons catholiques avaient à souffrir de graves dommages causés par les protestants, que Cromwell favorisait. Les secours d'Alexandre ne manquèrent pas aux cantons qui les imploraient. Dans une bataille assez obstinée, les protestants fu-

rèrent vaincus, et les catholiques remercièrent le pape du secours qu'il leur avait accordé.

Le 31 mars 1655, le pape confirma un décret de la congrégation des rites, qui approuvait le culte immémorable du bienheureux Ferdinand III, roi de Castille et de Léon, appelé vulgairement *le Saint*; né en 1189, et mort le 29 mai 1252. La concession du *culte immémorable* équivaut à une béatification sans solennité<sup>1</sup>.

Pendant un an, Alexandre n'avait appelé auprès de lui aucun de ses parents. Beaucoup de personnes le tourmentaient de leurs instances, et désiraient qu'il fit venir à Rome Marius Chigi, son frère, qui serait, disait-on, très-propre à gérer les affaires temporelles; attendu qu'il était employé depuis longtemps dans un grade supérieur d'administration par le grand-duc de Toscane.

Alexandre se montrait sourd à toutes les demandes, et même on ne connaissait aucune correspondance entre lui et ses parents.

Cependant, dans le consistoire du 24 avril 1656, il commença par demander aux cardinaux le plus profond secret sur ce qu'il allait leur dire, et il leur proposa d'appeler ses parents. Sur cela, il attendait

<sup>1</sup> La vie de Ferdinand III a été écrite par le jésuite Jean Pinedal, Séville, 1627, in-fol<sup>o</sup>; par Hippolyte de Vergras, Osuna, 1630, in-8<sup>o</sup>; par le père Michel-Ange Laurati, Naples, 1680, in-4<sup>o</sup>; par Ranuccio Pico, Rome, 1622; par François Boutard, pour qui Bossuet avait de l'amitié, Paris, 1759, in-8<sup>o</sup>, et par beaucoup d'autres auteurs.

des cardinaux leur opinion séparée, secrète, et, s'ils voulaient, par écrit, en peu de mots. Les cardinaux ne tardèrent pas à donner leur avis écrit. Tous envoiaient un consentement positif, excepté quelques-uns qui, tout en consentant, exprimaient plusieurs modifications. Le pape alors adressa à son frère et à deux de ses neveux un bref commun, par lequel il les invitait à visiter Rome. Divers avertissements les prévenaient qu'ils auraient à y tenir une conduite innocente et sainte. Le secrétaire du pape, Jacques Nini, porta ce bref à Sienne. Les Chigi partirent sur-le-champ, et se rendirent à Castel-Gandolfo, où le pape les reçut avec beaucoup de gravité, les laissait à genoux devant lui tout le temps de la première audience.

De retour à Rome, le pape ordonna à ses neveux Augustin et Flavius d'aller faire les exercices de Saint-Ignace au noviciat des jésuites ; où les avait faits saint Charles Borromée, neveu aussi d'un pape. Flavius ; destiné à la carrière ecclésiastique, s'apprêta à recevoir les ordres sacrés, et il obtint la prêtrise le 3 juin.

Alexandre avait très-vivement recommandé à ses parents de n'accepter aucun présent ; et pour venir à son aide d'un autre côté, puisque le séjour de Rome entraînant plus de dépenses que celui de Sienne, il créa Marius, son frère, général de la sainte Église, castellan du château Saint-Ange ; Augustin fut nommé général des gardes. En même temps, le pape voulut qu'ils logeassent dans le palais aposto-

lique, pour les avoir constamment sous les yeux ; et il ne permit pas que Flavius habitât les appartements ordinairement destinés aux cardinaux neveux.

En ce moment, la peste se déclara dans la ville de Naples; elle enlevait plus de mille personnes par jour. Marius, qui dans une semblable circonstance avait sauvé Sienna de ce fléau, fut nommé commissaire général de la santé; et, de concert avec des prélats, il chercha les moyens de sauver les Romains et l'État d'un mal horrible, qui s'était étendu au delà des environs de Naples.

Mais un pêcheur apporta la contagion à Nettuno. De là elle se communiqua bientôt à Rome. On destina toute l'île de Saint-Barthélemy à devenir un immense lazaret; on l'entoura d'un mur épais, et l'on envoya régulièrement des vivres aux habitants, à qui l'on refusait la permission de communiquer avec la ville. Marius continuait d'administrer avec vigilance. Le cardinal Barbérini n'était pas non plus un des surveillants les moins attentifs; et l'on publia des règlements d'hygiène qui mériteraient de servir de modèle dans tous les lieux où de semblables fléaux se déclarent. Tant de soins furent bénis de Dieu, et la peste disparut. Alexandre et ses neveux reçurent des témoignages publics de la satisfaction des Romains.

Pendant la reine Christine apprit que les Suédois avaient confisqué tous ses revenus, malgré les précautions qu'elle avait prises, de concert avec

des jurisconsultes, pour que jamais elle ne reçût un pareil affront et un si cruel dommage. Dans l'état de dépendance où elle vivait à l'étranger, on donnait pour raison que la princesse s'étant déclarée catholique, il fallait en faire mention dans les rapports concernant l'administration de ses revenus. Elle résolut d'aller auprès de quelques souverains ; pour solliciter la restitution de ses droits, et, sans alléguer aucun motif, elle demanda au pape ses galères, manifestant l'intention de débarquer à Marseille.

Le pape n'approuva pas cette demande ; il craignait que la princesse n'abandonnât la religion, et il refusa les galères. Alors elle expliqua ses raisons, apaisa le pape, qui consentit au voyage.

Pendant son séjour à Rome, suivant de mauvais conseils, elle avait fait des dépenses insensées, et se trouvait tout à fait dépourvue d'argent. Le saint-père, ayant appris ce dernier malheur, envoya par un religieux une bourse remplie de médailles d'or frappées au commencement de l'an second du pontificat, et une somme de dix mille écus, en s'excusant de ne pouvoir donner davantage.

La reine sut apprécier la délicatesse de ce présent, car le don des médailles d'or seul serait connu, et il ne devait jamais être question des écus qui les accompagnaient. La princesse partit, arriva à Marseille, et de cette ville adressa au pape une lettre remplie de vénération, en promettant de revenir bientôt à Rome.

Les Vénitiens avaient remporté sur les Turcs une de ces victoires doublement funestes qui avertissent le vaincu de ses dangers, et qui attirent ensuite sur le vainqueur les maux les plus imprévus. Naturellement, la république demanda des secours au pape. Le Turc venait de voir sa flotte battue presque sous le canon des Dardanelles, et il méditait une prompte vengeance. Le pape adressa ses prières à tous les princes, et surtout au roi de France. Mais là le nonce de Sa Sainteté, M<sup>sr</sup> Piccolomini, trouvait Mazarin à la tête des affaires. Ce tout-puissant régulateur du cabinet de France croyait le pape mal disposé pour ce royaume, et particulièrement pour son ministre. C'est surtout cette dernière injure que Mazarin voulait repousser. Il craignait toujours que le cardinal de Retz, resté archevêque de Paris, ne déplaçât celui qu'on appelait *l'étranger*, et ne lui ravit un jour tout son pouvoir. Le pape ne cessait de chercher à détruire ces soupçons, et continuait, d'un autre côté, de travailler, en bon pontife, à rétablir la paix entre la France et l'Espagne.

Pendant qu'il donnait ses soins à de si importants travaux, les jansénistes résistaient à la censure d'Innocent X. Pour s'y soustraire, ils affectaient de dire que vraiment l'Église avait cru trouver dans le livre de Jansénius les cinq propositions connues; mais qu'en ce *fait* elle s'était trompée, parce qu'elle n'est pas infallible alors qu'elle juge d'un fait.

En septembre 1656, l'assemblée générale du clergé de France voulut s'opposer à la propagation

de cette pernicieuse iniquité, en déclarant « que l'Église juge des questions de *fait*, inséparables des matières de la foi, avec la même infaillibilité qui lui appartient lorsqu'elle juge de la foi elle-même. »

En cet instant, Alexandre, qui se trouvait sous Innocent X cardinal rapporteur de toute cette affaire lorsque ce pape condamna les cinq propositions de Jansénius, et qui avait une connaissance exacte du projet des sectaires, et de tout ce qui avait été fait et écrit alors, choisit une nouvelle congrégation, entendit son vœu; et, le 16 octobre 1656, il ordonna, par une bulle dogmatique qui fut reçue dans toute l'Église, que les cinq propositions condamnées par Innocent étaient vraiment dans le livre de Jansénius, et qu'il les condamnait de nouveau.

L'assemblée du clergé reçut la bulle pontificale, que le nonce lui présenta le 14 mars 1657; et, en février 1661, elle rédigea une formule de foi qui devait être à l'avenir signée par tous les ecclésiastiques réguliers de l'un et de l'autre sexe, et les ecclésiastiques séculiers, tels que docteurs, régents, etc. Cette délibération fut autorisée par un arrêt du conseil du roi, le 13 avril de la même année. Le 2 mai, la Sorbonne ordonna à tous ses membres de signer le formulaire, sous peine de dégradation du doctorat contre quiconque refuserait de le signer.

Malgré toutes ces délibérations prévoyantes, les opposants ne voulaient pas le signer. Depuis, le roi

tint un lit de justice, et fit enregistrer, le 10 avril 1664, une déclaration dans laquelle il commandait absolument cette signature; et ce fut la première déclaration des rois très-chrétiens que l'on présenta au parlement pour appuyer la décision d'une bulle dogmatique de l'Église, dont ils se déclaraient eux-mêmes les fils aînés <sup>1</sup>. Nous ajouterons d'autres détails.

Pendant ces querelles, Alexandre, afin de refréner ces chrétiens désobéissants, sur la prière de quelques évêques français qui lui avaient écrit le 2 octobre 1663, et sur l'invitation du roi lui-même, publia une bulle le 16 février 1665, pour ordonner sévèrement de signer le formulaire. Voici les termes de la déclaration que chaque ecclésiastique devait signer; elle est semblable à celle qu'avait rédigée le clergé de France <sup>2</sup> : « Je me sou mets à la constitution apostolique d'Innocent X, donnée le 31 mai 1653, et à la constitution d'Alexandre VII, donnée le 16 octobre 1656, tous deux souverains pontifes; et, dans la sincérité de mon cœur, je rejette et je condamne les cinq propositions extraites du livre de Corneille Jansénius, intitulé *Augustinus*, et dans le sens entendu par le même auteur, comme le siège apostolique les a condamnées par lesdites

<sup>1</sup> Cette bulle dogmatique est la constitution 136 *Ad sanctam* (Bullaire romain, tome VI, part. 1v, page 150). Elle est rapportée par l'auteur de l'*Histoire de toutes les hérésies*, tome IV, page 665.

<sup>2</sup> Novaes, X, 112.

constitutions, et je jure ainsi. Que Dieu m'aide, et les saints évangiles de Dieu ! »

Le roi publia sur-le-champ une déclaration d'une force égale à celle de l'année précédente, et il alla en personne la faire enregistrer au parlement, en commandant à tous les prélats de son royaume de signer le formulaire du pape; déclarant en même temps que si un évêque ne l'avait pas signé dans trois mois, on procéderait contre lui par la voie des saints canons.

Nonobstant ces prescriptions, quatre évêques, celui d'Alet, Nicolas Pavillon; celui de Beauvais, Nicolas Chouart de Bujenval; celui de Pamiers, François Gaulet; celui d'Angers, Henri Arnauld, ne voulurent pas obéir. Au contraire, par leurs pastorales ils protestèrent, et déclarèrent que, sur le *fait de Jansénius*, on ne devait à l'Église qu'une obéissance de déférence, consistant à observer un silence respectueux. Le roi supprima ces pastorales le 10 juillet 1665; et le pontife, par un décret de la congrégation de l'*Index*, les condamna le 18 février 1667. Ensuite le pape, sur la demande du même roi, établit que neuf évêques feraient le procès des quatre évêques réfractaires; mais la mort ne lui permit pas de continuer cette affaire si délicate, que nous reprendrons quand nous serons arrivés au règne de son successeur.

Il ne faut pas oublier de dire qu'aux mêmes époques où l'on s'occupait de la cause des cinq propositions de Jansénius, le saint-père condamna encore,

le 24 septembre 1663, vingt-huit autres propositions, tirées de quelques auteurs de théologie morale. Plus tard, le 18 mars 1666, Alexandre, par la même censure, réprouva dix-sept autres propositions sur la même matière, et rétablit ainsi la pure discipline, que plusieurs écrivains, par erreur d'esprit ou de volonté, cherchaient à corrompre.

En récompense de ce zèle pontifical, Alexandre eut le bonheur de recevoir à la communion catholique Isaac la Peyrère, qui professait la religion de Calvin, et auteur de l'ouvrage intitulé *Præadamitæ*<sup>1</sup>, sive exercitatio super versibus 12, 13, 14, cap. V, epistolæ Pauli ad Romanos, quibus indicantur primi homines ante Adamum conditi; 1655, in-4°; 1656, in-12. L'édition en petit format doit renfermer une troisième partie, intitulée *Animadversiones in librum Præadamitarum, aucthore Eusebio Romano*, qui est une réfutation de l'ouvrage par Philippe le Prieur<sup>2</sup>. La Peyrère soutient dans son ouvrage que Moïse a rapporté l'origine de la nation juive, et non celle de l'espèce humaine; et que la terre était habitée longtemps avant Adam, qui n'est que le père des Israélites. Ce livre fut condamné au feu par le parlement de Paris. La Peyrère, venu à Rome, remit son ouvrage au pape Alexandre VII,

<sup>1</sup> « *Les Præadamites, ou raisonnemens sur les versets 12, 13, 14, chap. V, de l'épître de Paul aux Romains. On y parle des premiers hommes nés avant Adam.* »

<sup>2</sup> Il y a encore une réfutation de Jean Dannhauer.

et il demanda avec une humble soumission le pardon des erreurs qu'il avait commises. Le pape alors lui proposa de lui donner plusieurs bénéfices, qu'il refusa.

Les jésuites étaient toujours exilés de Venise, parce qu'ils avaient observé l'interdit prononcé par Paul V (Voy. tom. V, pag. 252).

Alexandre professait une grande estime pour eux, et la leur témoigna par la constitution 418, *Debitum*, donnée, le 1<sup>er</sup> janvier 1663, en faveur de ces religieux. Il cherchait à les rétablir dans leur ancienne situation, comme avaient fait avec une grande insistance le pape Grégoire XV, son neveu le cardinal Louis Ludovisi, et le roi de France Louis XIII, suivant en cela l'exemple de Henri IV, son père. Par un bref aussi touchant que flatteur, le pape pria le sénat de rendre aux disciples de Loyola la possession de leurs anciennes maisons. Le sénat accorda cette demande, et le saint-père n'en fut que plus porté à recommander aux princes catholiques les intérêts de la république, si continuellement menacée par les Turcs. Il y eut à ce sujet une exhortation du pape, précisément adressée aux princes romains qui avaient reçu des bienfaits de papes leurs parents, par suite d'une nomination à quelque autre charge de l'Église. Ces dignes Romains, le prince de Sulmone, le prince de Piombino, le prince de Palestrine, et le cardinal Barbérini, donnèrent à cet égard de glorieux exemples. Si dans le cours de ces récits on a quelquefois parlé

avec vivacité du népotisme, il ne faut pas négliger de dire que ces grands, enrichis par des libéralités somptueuses, sont venus souvent au secours de l'État. Dans cette circonstance, ils armèrent des vaisseaux à Venise, et se montrèrent de zélés défenseurs des intérêts catholiques. Nous verrons plus tard, lors du traité de Tolentino, les neveux de Pie VI, et d'autres princes romains, supporter une grande partie du poids des charges imposées alors à l'État.

Le sacré collège fut aussi invité, dans le moment de péril, à donner aux Vénitiens des témoignages d'affection et de sympathie. Mazarin seul leur envoya cent mille écus. Il était facile au ministre de donner une telle contribution; cependant il fut vaincu en générosité à Rome par un autre cardinal très-peu riche. Le cardinal Nicolas, des comtes Guidobagno, vendit tous ses meubles, son palais, les *villas* qu'il possédait sur le territoire d'Albano, et fit absolument, de son vivant, comme peut faire le liquidateur d'une succession où tout doit être vendu au comptant. Quand cette opération fut finie, il rassembla l'argent qui en provenait, reconnut qu'elle avait produit 38,000 écus; et il envoya sur-le-champ toute cette somme à Venise, sans en rien retenir même pour sa propre subsistance. Si Guidobagno donna moins que Mazarin, Guidobagno donna plus que ce ministre, en envoyant tout un patrimoine pour les frais de cette guerre.

Je me plais à rapporter ce trait du cardinal Ni-

colas Guidobagno de Mantoue. Il était auparavant général des troupes de l'Église, et l'on avait eu occasion d'admirer sa magnanimité dans toutes les circonstances où il devait prendre soin de ses soldats; il veillait aussi avec une rare bienveillance aux besoins des prisonniers que lui livrait le sort de la guerre.

Devenu ecclésiastique et cardinal, il couronna une belle vie par ce trait que nous venons de rapporter, et qui mérite une mention particulière dans l'histoire. D'ailleurs, comme cette belle action a dû en engendrer d'autres, dignes aussi d'admiration! Avec quel bonheur les Romains restés riches n'ont-ils pas dû chercher à se montrer les premiers pour secourir, à leur tour, un cardinal qu'une si noble cause réduisait à une véritable misère!

Reprenons le cours du récit.

Nous allons considérer Alexandre dans les rapports du gouvernement intérieur.

On avait apporté de la Sicile à Rome certains secrets d'empoisonnement que l'on faisait colporter par de méchantes femmes. L'effet de ce poison était si subtil et si terrible, qu'on regardait comme impossible de s'en garantir. Il avait la saveur et la couleur de l'eau pure, et il donnait la mort après une maladie de quelques jours, sans aucun de ces accidents qui sortent de l'effet des maladies ordinaires. Ces femmes perverses répandaient ce poison, disaient-elles, par charité; et le distribuaient aux épouses qui se plaignaient de leurs maris. Ces

femmes disaient : « Ainsi vous vous délivrerez de l'insupportable tyrannie de vos époux. » D'autres personnes se rendaient aussi coupables du même crime envers leurs ennemis, assurées qu'elles étaient de n'être pas découvertes. Rome se voyait ravagée par ce fléau d'une autre nature, et l'on n'était pas encore parvenu à en connaître la cause. La maîtresse qui dirigeait de telles scélérates était une Sicilienne nommée *Girolama*; rusée et hypocrite, elle avait eu le talent de se faire protéger par de grands personnages. Appelée quelquefois devant la suprême autorité, toujours *Girolama* avait trouvé le moyen de se disculper.

Pendant les atroces méfaits de cette *sourde boucherie* <sup>1</sup> excitèrent vivement l'attention du gouvernement. Une femme, mécontente de son mari, avait acheté une fiole de cette eau si terrible, et le mari n'avait pas tardé à mourir. Ensuite elle racontait avec de grands détails ce qu'elle avait fait : on lui conseilla de tout révéler au gouvernement. Alors elle sollicita, suivant les lois du pays, l'impunité entière, et elle dévoila cette trame affreuse, qui avait déjà fait disparaître tant d'innocentes victimes. Le mal étant connu dans sa source, *Girolama* et ses complices furent arrêtées : celles-ci avouèrent le crime. *Girolama* seule ne voulut jamais se reconnaître coupable. Ses complices ayant été livrées à la justice, leur sup-

<sup>1</sup> Novaes, X, 122.

pllice fut prompt. Alexandre publia ; en cette circonstance, des édits qui subsistent encore, et qui menacent de peines les plus fortes ceux qui fabriquaient, vendraient ou garderaient en dépôt ces poisons.

Le trône impérial était vacant depuis 1657, par la mort de l'empereur Ferdinand III. Alexandre donna l'ordre à son nonce en Allemagne de bien veiller à ce que le successeur de Ferdinand fût Léopold, roi de Hongrie et de Bohême, et fils aîné de ce dernier empereur. On tramait des intrigues pour faire porter le titre impérial sur une autre tête. Léopold fut élu en 1658, et il s'empessa de remercier le pape de l'efficacité des soins qu'il avait pris pour satisfaire les vœux légitimes de Léopold.

Saint Pie V avait constitué un nouveau collège de pénitenciers de la basilique Vaticane. Le précédent collège était composé de sujets séculiers et réguliers, et il n'était pas possible qu'ils vécussent tous sous la même discipline, parce qu'ils se réglaient d'après diverses lois et diverses habitudes.

Alors saint Pie V attribua ces emplois de pénitenciers aux jésuites seuls, persuadé avec raison que, comme ils étaient soumis à une règle uniforme, ils composeraient ce collège avec un parfait accord d'esprit et d'intention. Mais saint Pie V n'avait pas publié la bulle de cette institution ; Alexandre la confirma par la bulle *In apostolicæ*, du 22 février 1659. Il prescrivit tout ce qui appartenait à l'habitation, au nombre, au gouverne-

ment, à l'importance, aux rentes et aux privilèges des pénitenciers. En ce temps-là ils habitaient le collège ancien, situé près de la basilique Vaticane, dans le lieu où on voit la fontaine de la place, du côté gauche qui regarde la basilique. Le pape pensait à faire les constructions que l'on voit aujourd'hui vers la colonnade; en conséquence il fit abattre ce collège, et transporta la résidence des pénitenciers à l'endroit où il existe encore aujourd'hui, sur la place de l'église dite *Coxa Cavallo*.

Le 9 mars 1661, le cardinal Jules Mazarin mourut, après beaucoup de souffrances; il jouissait à peine de la gloire que lui avait assurée la paix des Pyrénées.

Rome pouvait se plaindre de quelques-unes des stipulations de ce traité relativement au duché de Castro. Le pape même, au lieu de restituer au duc de Parme ce duché, déclara qu'il restait incorporé aux possessions de l'Église, et en conséquence soumis à l'action des bulles qui défendent l'aliénation des biens de la chambre apostolique.

Beaucoup d'auteurs ont tracé le portrait du cardinal Mazarin; le président Hénault en parle ainsi : « Ce ministre était aussi doux que le cardinal de Richelieu était violent; un de ses plus grands talents fut de bien connaître les hommes. Le caractère de sa politique était plutôt la finesse et la patience que la force..... Il pensait que la force ne doit jamais être employée qu'au défaut des autres moyens, et son esprit lui fournissait le

courage conforme aux circonstances : hardi à Casal, tranquille et agissant dans sa retraite à Cologne, entreprenant lorsqu'il fallut arrêter les princes, mais insensible aux plaisanteries de la Fronde, méprisant les bravades du coadjuteur, et écoutant les murmures de la populace comme on écoute, du rivage, le bruit des flots de la mer. Il y avait dans le cardinal de Richelieu quelque chose de plus grand, de plus élevé et de moins concerté <sup>1</sup>, et dans le cardinal Mazarin plus d'adresse, plus de mesure, et moins d'écarts. On haïssait l'un et l'on se moquait de l'autre, mais tous deux furent les maîtres de l'État.»

Armand et Jules amassèrent de l'or; mais Armand n'e voulait la fortune que comme instrument de puissance pour lui et d'utilité pour le pays <sup>2</sup>: il l'avait conquise à la face du soleil, et s'était attribué, par le cumul des plus hauts emplois et des plus riches bénéfices, les revenus d'un roi, qu'il dépensait en roi. Mazarin aima l'or pour l'or même, avec cette prévoyance un peu financière qui chez lui se mêlait à une sorte d'élévation de l'esprit; il entassa d'année en année d'avares trésors. Souvent cependant il en fit un noble usage : il ordonna la fondation du collège des Quatre-Nations <sup>3</sup>, destiné

<sup>1</sup> Nous avons pu voir plus haut que ce n'était pas l'art de *concerter* fortement ses entreprises qui manquait à Armand.

<sup>2</sup> *Hist. de France*, par M. Henri Martin, tom. XIV, p. 379.

<sup>3</sup> Aujourd'hui le palais de l'Institut. Il fut construit sur les

à élever gratuitement soixante enfants nobles ou bourgeois des quatre provinces réunies à la France

dessins de l'architecte le Vau ; mais quelques parties de la composition ont été dictées par le cardinal lui-même. Dans un sentiment de jalousie contre la maison de Conti, qui avait son palais là où on a construit la Monnaie, Mazarin voulut enlever au prince la vue prolongée de la rivière baignant les quais du Louvre. Ce fut pour cela que le Vau ajouta au corps principal ces deux ailes qui prétendent, dit-on, donner à cet édifice un faux air des colonnades de Saint-Pierre à Rome. Ces deux ailes ont été cause que l'on a bâti de travers l'Hôtel des monnaies. Depuis la révolution de 1789, il s'est agi plusieurs fois d'abattre ces ailes, pour rendre cette partie des rives de la Seine plus pittoresque et plus grandiose. Les dépenses de la guerre se renouvelant sans cesse forcèrent d'abandonner ce projet, qui aurait exigé des remaniements considérables. Le directoire se fit remettre des plans, et ne décida rien. Sous l'empire, le receveur du pont des Arts, en face du Louvre, et l'invalidé de garde, virent venir un jour deux cavaliers montés sur de magnifiques chevaux, et qui arrivaient du quai de l'École. Un d'eux ne portait aucun signe distinctif, et il dit à l'autre, qui était vêtu avec plus de luxe, ce peu de paroles : « *Ah ! il faut aller voir cela.* » Tout à coup le cavalier qui avait parlé lança son cheval, au delà des marches, sur le pont des Arts, et fut suivi de son compagnon. Le receveur et l'invalidé criaient à la violation du pont, qui n'avait jamais vu pareille témérité. Les cavaliers s'avancèrent au galop assez près de la cabane de l'autre receveur. Là ils s'arrêtèrent, et, sans prendre garde aux autres cris qu'on proférait encore contre eux sur la rive gauche, ils regardèrent la façade de l'Institut et les deux ailes, parurent prendre des mesures, marquèrent avec leurs mains des suppositions, contemplèrent la Monnaie et ce qu'on pouvait découvrir du quai Malaquais; puis le cavalier le plus petit et le plus

par les traités de Westphalie et des Pyrénées (l'Artois, le Roussillon, l'Alsace, et le district de Pignerol). En outre, Mazarin légua sa bibliothèque à ce collège, sous la condition d'en ouvrir l'entrée à tous les gens de lettres. Non content de cet acte de générosité, il donna à la couronne, aux deux reines, au frère du roi, des diamants et de précieux objets d'art. Il n'oublia pas la ville de Rome, à laquelle il avait tant d'obligation <sup>1</sup>.

audacieux dit à l'autre : « *Ça doit rester comme cela.* » Les deux explorateurs qui avaient amassé tant de monde, et qui disparurent en prenant le galop vers la partie du Louvre, étaient l'empereur et un de ses aides de camp, officier du génie. En rentrant, Napoléon dicta une ordonnance prescrivant de ne pas gâter une façade qui ressemblait à Saint-Pierre (Napoléon n'avait jamais été à Rome). On dit que depuis cette décision un autre projet de renversement et d'alignement a été proposé, et n'a pas été approuvé, tant les privilégiés qui habitent l'aile opposée à celle de la bibliothèque ont répété de fois que ce serait une barbarie de détruire un chef-d'œuvre élevé à l'image de celui de Saint-Pierre! Dans cette affaire, Bernin et le Vau se donnent la main, et les voilà tous deux qui vont à la postérité, l'un pour ses colonnades gigantesques, le plus bel ouvrage en ce genre qu'aient conçu les hommes; l'autre pour sa bonbonnière gracieuse, due au caprice d'un pouvoir qui jetait du dépit et de la colère dans le culte des arts.

<sup>1</sup> On lit dans Lalande, tome IV, page 351, les lignes suivantes, relativement à la fondation faite à Rome par Mazarin : « L'église des SS. Vincent et Anastase est la paroisse papale, c'est-à-dire qui s'étend sur l'emplacement du palais pontifical de *Monte-Cavallo*. Le cardinal Mazarin, qui avait été de cette paroisse, la fit rebâtir en entier avec une belle façade de tra-

Rome eut quelques reproches à faire au cardinal Mazarin : il connaissait tous les secrets de gouvernement, d'administration, de mystères politiques, d'ailleurs tendant sans cesse à la paix, que Rome possède, et que, sous des règnes de neveux, elle est obligée de confier à des hommes qui n'ont pas le pouvoir pontifical, et avec le pouvoir les vertus, l'esprit de grandeur qu'il imprime à ces pieuses, à ces saintes intentions de vieillards. Mazarin pouvait plus qu'un autre inquiéter Rome, parce qu'un serviteur qui a dû fréquenter les passages peu connus dans un palais, j'oserais dire les cachettes de chaque étage, peut facilement y introduire les étrangers. Mazarin comprenait la portée des expressions, l'embarras calculé d'une réponse, la ligne de courage et de résistance tracée dans quelques mots écrits avec simplicité <sup>1</sup>.

vertin, et deux ordres de colonnes corinthiennes et composites dans un goût singulier, sur les dessins de Martin Longhi. Son Éminence fit placer sur la porte ses armes, avec cette inscription : ANNO IVBILEI 1650 A FVNDAMENTIS EXERIT IVLIVS S. R. E. CARD. MAZARINVS. « *L'an du jubilé 1650, Jules Mazarin, cardinal de la sainte Église romaine, a fondé cette église.* » Féa ajoute à ces explications ces autres mots : « On croit que les têtes qui sont au milieu de la façade sont celles des nièces du cardinal, si célèbres par leur beauté. »

<sup>1</sup> Tout ceci est dit ici très-sérieusement, et tout à fait à la louange de Rome, qui est bien *le pays où l'on sait le mieux écrire une lettre*. Les convenances et la discrétion imposent souvent des lois sévères, et Rome est le vrai palais des convenances et de la discrétion.

Jules, premier ministre, Jules, d'autant plus puissant qu'il n'avait pas voulu de gardes, comme en exigeait Richelieu, Jules, au Louvre, lisait autrement qu'un autre ce qui était envoyé du Quirinal. C'est par suite de cette connaissance, dont il abusa, qu'il prit en quelque sorte à sa solde les neveux Barbérini, dépossédés du pouvoir après les funérailles d'Urbain VIII. Enfin Jules, savant dans l'esprit de négociation romaine, fit un mal inutile, déconcerta les nonces, dépayssa d'heureuses dispositions, et ne pratiqua pas toujours (quoique tenant le gouvernail à Paris), il n'employa pas le système qui nous caractérise, cette allure un peu turbulente, mais franche, marchant en avant, quoique ignorant les lieux et les voies. Rome déplora cette hauteur de crédit où Jules était parvenu. Chacun a sa manière de faire ses affaires. La manière de Rome n'est ni condescendante ni fière, et, en définitive, le talent *mixte* de Mazarin a gâté plus d'une bonne situation pour tous. Chacun chez soi, le Romain au Vatican, le Français au Louvre, et souvent on achève les traités comme Rosny et le cardinal Aldobrandini <sup>1</sup>.

Quelques personnes doutaient des sentiments de religion de Mazarin (les ennemis d'un ministre doutent toujours de ses vertus); mais il est juste de dire que le cardinal montra des sentiments pieux et sincères à l'approche du grand passage. Il remplit ses

<sup>1</sup> Voyez tome V, page 160.

devoirs avec empressement, se soulevant à la hâte lui-même, quoique dans un état de faiblesse qui empirait toujours ; se soulevant (nous le répétons encore) comme pour aller au-devant de son Dieu, que lui apportait un prêtre vénérable, et il rendit le dernier soupir dans la nuit du 8 au 9 mars. Il avait vécu cinquante-neuf ans (un an et sept mois de plus que Richelieu), et il avait, comme ce dernier, régné dix-huit ans.

M. Henri Martin<sup>1</sup> rapporte à l'an 1661 quelques circonstances qui suivirent la mort du cardinal.

« Le roi, aussitôt éveillé, manda Fouquet, le Tellier et Lionne, et s'enferma trois heures avec eux. Ni la reine mère, ni l'ancien gouverneur du roi, Villeroy, ne furent appelés. L'après-midi, la cour retourna de Vincennes à Paris. Le lendemain, un second conseil fut tenu au Louvre : le chancelier et les secrétaires d'État y furent convoqués, avec les trois membres du conseil secret formé la veille.

« Monsieur, dit le roi<sup>2</sup> en s'adressant au chancelier, chef titulaire des conseils, je vous ai fait asssembler avec mes ministres et mes secrétaires d'État, pour vous dire que jusqu'à présent j'ai bien voulu laisser gouverner mes affaires par feu M. le cardinal. Je serai à l'avenir mon premier ministre ; *vous m'aidez de vos conseils quand je*

<sup>1</sup> *Histoire de France*, XIV, 305.

<sup>2</sup> Le maître qu'invoquait Saint-Chamond, et qui devait devenir un maître pour tant d'autres, avait alors vingt-trois ans.

« *vous les demanderai.* Je vous prie et vous or-  
« donne, Monsieur le chancelier, de ne rien sceller  
« en commandement que par mes ordres; et vous,  
« mes secrétaires d'État, et vous, Monsieur le sur-  
« intendant des finances, je vous ordonne de ne  
« rien signer sans mon ordre. »

Le règne de Louis le Grand était commencé.

L'archevêque de Rouen, qui présidait l'assemblée du clergé, eut aussi l'ordre de ne s'adresser qu'au roi pour toutes les décisions concernant la cour romaine.

Le nonce, monseigneur Piccolomini, ne manqua pas d'instruire de ce fait, le plus promptement possible, Alexandre VII; et il avait le bon sens d'annoncer en même temps que le soin de la dignité royale occuperait surtout le roi, et que les relations religieuses, et ce qui les concernait, resteraient probablement sur un pied satisfaisant pour la cour pontificale.

Rome priait Dieu de maintenir Louis dans ces dispositions amicales. Au total, enfin, le cardinal romain, assis sur un fauteuil fleurdelisé, n'avait pas toujours traité Rome avec la bienveillance qu'elle devait attendre de son fils, transporté dans une terre exotique, où il pouvait sans danger servir les intérêts de la noble puissance, sa mère et sa bienfaitrice. On se connaissait bien à Rome, on se savait poli, exact, caressant, paternel; et moins que jamais on redoutait de rencontrer dans les affaires politiques un orgueil royal exigeant, et s'abandonnant à

des prétentions outrées dans de misérables querelles. Le fils de l'Église ne devait jamais oublier, croyait-on, la vénération due à un père. L'insulte ne monte pas des menaces d'une soldatesque mal réglée jusqu'au front d'un roi comme s'annonçait Louis XIV. Un *Empire*, une *Angleterre*, une *Espagne* encore, peut-être une *Hollande*, si elle n'est pas seule, de tels cabinets peuvent exciter par une insolence l'indignation d'un roi de France, et lui faire prononcer d'une voix terrible le mot de *réparation*. Mais Rome, ses habitudes mélancoliques, ses courtoisies toujours généreuses, ses préoccupations bienveillantes, son regard de paix et d'amour, de prudentes réflexions telles que celle-ci, c'est-à-dire, à côté du besoin qu'on a d'elle, le besoin qu'elle a de tout le monde, tant de considérations délicates seront-elles respectées? Le jeune monarque, dans une question à laquelle une civilisation progressive et bien constatée a donné une face nouvelle, dans la question de savoir tout simplement si chacun sera maître chez soi, va-t-il débiter par des actes plus assurément remplis de pétulance que conformes à la froide raison? Le verrons-nous revendiquer, avec une obstination hors de toute règle, ce qu'on semblait tenter de lui enlever et ce qu'on ne lui enlevait pas, parce que les habitudes du pays où le gouvernement voulait essayer d'établir une extension légitime de son autorité n'étaient pas mûres<sup>1</sup> pour une telle indépendance? Louis XIV

<sup>1</sup> Je dis avec raison que les habitudes du pays n'étaient pas

sera-t-il mal instruit du fond des faits par ses ambassadeurs ?

Nous sommes arrivés à la triste époque de la querelle pour les *franchises*.

Les sbires voulurent arrêter, pour une dette de dix écus, un artisan qui demeurait dans le palais du cardinal d'Este, protecteur de la couronne de

mûres. Nous décrivons des événements à la date de 1661, et voici ce que j'ai vu moi-même en 1816, cent cinquante-quatre ans après. Je travaillais tranquillement aux affaires du roi dans le palais Vérospi, qu'habitait l'ambassadeur monseigneur de Presigny, ancien évêque de Saint-Malo : tout à coup je vois entrer dans mon cabinet les domestiques de l'ambassade (ils étaient tous Italiens et la plupart Romains); chacun d'eux, dans un état d'exaltation comme fiévreuse, transporté de colère, articulait à peine des mots vagues et entrecoupés, tenait à la main et déposait sur mon bureau des pistolets, des stylets, des tromblons. Un de ces domestiques enfin, à qui je demandais plus vivement compte de cette invasion à main armée dans mon cabinet, me répondit : « Monsieur, sous prétexte de poursuivre un mauvais payeur, les sbires ont osé entrer dans une dépendance du palais : nous sommes accourus, nous les avons désarmés. Nous avons rempli notre devoir, faites le reste. » Tels étaient encore en 1816 les usages de Rome, ou au moins les actes que l'on croyait pouvoir se permettre contre la justice locale, agissant régulièrement dans son droit. Le bon évêque, effrayé, me pria d'arranger vite cette affaire. Je fis porter toutes ces armes au gouverneur de Rome, et je donnai les meilleures explications, dont on se contenta. Mais le voisinage avait applaudi, mais nos valets avaient été des héros : ainsi en 1661 le peuple reconnaissait les *franchises*, puisqu'il les reconnaissait en 1816.

France. Les domestiques du cardinal empêchèrent les sbires d'arrêter ce débiteur. Le soir, le barigel<sup>1</sup> vint avec un plus grand nombre de sbires ; mais ils durent encore se retirer. Alors don Mario Chigi, dont nous avons déjà parlé, ordonna à des soldats de la garde corse d'appuyer la démarche du barigel, et lui commanda d'arrêter non-seulement l'artisan, mais encore les domestiques du cardinal, qui s'opposaient avec violence à l'entrée des sbires. La domesticité du cardinal, indignée<sup>2</sup>, prit les armes, et reçut une aide puissante des autres ambassadeurs, et des Romains attachés à la France. L'ordre de Marius ne fut pas alors exécuté<sup>3</sup>. Mais Rome se trouva remplie d'hommes armés. On construisit des barricades, et l'on plaça des corps de troupes dans des postes importants. Cependant le nombre des personnes qui voulaient défendre le cardinal continuait de s'accroître. On parlait tout haut de ces droits de *franchises*<sup>4</sup>, respectés depuis longtemps

<sup>1</sup> Le chef des sbires, qui ordonne leurs expéditions. Le sbire était un homme de police sans uniforme, mais facile à reconnaître; d'abord, il était formidablement armé.

<sup>2</sup> Novaes, X, 234.

<sup>3</sup> On dit même, depuis, que cet ordre n'avait pas été donné.

<sup>4</sup> On appelait *franchises* à Rome, non-seulement le palais de l'ambassadeur, mais les maisons adjacentes, et en général les habitations où l'œil pouvait se porter. M. de Lebzelttern, ministre de l'empereur d'Allemagne, en 1815, homme de beaucoup d'esprit et de sens, disait, en touchant son œil droit : « Je sais bien les droits de cet œil-là, mais je le ferme souvent. »

par les divers gouvernements de pontifes qui s'étaient succédé, et l'on pouvait craindre à tout instant une grave perturbation de l'ordre public. Quand le pape sut quelle était l'importance de cette affaire, il fit prier les ambassadeurs d'apaiser les esprits. Rome recouvre sa première tranquillité; nous verrons plus tard naître des embarras plus grands, qui durent vivement affliger le pape, car ils tendaient à troubler la paix entre Rome et la France.

Pendant Alexandre ne cessait de penser aux devoirs de souverain pasteur et de juge universel de l'Église.

Par une bulle du 11 décembre 1661, qu'il avait rédigée lui-même et écrite de sa main, et qu'il tint pendant plusieurs jours sous la pierre sacrée de la chapelle domestique, pendant qu'il célébrait la messe, il renouvela les décrets de ses prédécesseurs, particulièrement de Sixte IV, de Paul V, de Grégoire XV et de saint Pie V, en faveur de la sentence qui affirme que l'âme de la grande Vierge, dans sa création, et lors de l'infusion dans le corps, fut remplie de l'Esprit-Saint, et *immune* du péché originel <sup>1</sup>.

Sur la demande du roi catholique et des évêques d'Espagne, Alexandre, par une autre bulle du 18 décembre 1661, renouvela les susdits décrets. A ce

<sup>1</sup> Voyez Lambertini, de la *Canonisation des saints*, liv. I, chap. XLII.

sujet, Philippe IV ordonna à l'évêque de Placenzia, son ambassadeur à Rome, de rendre les plus vives actions de grâces au pape de ce qu'il avait prescrit en l'honneur de l'immaculée conception de la bienheureuse vierge Marie.

La meilleure intelligence régnait encore entre la France et le gouvernement de Rome. Mais l'insulte faite en 1662 au duc de Créquy, homme d'ailleurs ennemi des prêtres, et d'un caractère peu conciliant, amena des troubles qui excitèrent l'attention de toute la chrétienté.

Depuis la résistance du cardinal d'Este, se plaignant de la violation des franchises de son palais, il avait toujours existé un ferment de discorde entre les domestiques des ambassadeurs et la force armée. Les serviteurs du duc de Créquy commettaient de temps en temps des insolences, et il ne pensait pas à les réprimer. Au mois d'août de cette année, trois soldats en patrouille entrèrent dans un cabaret, où ils trouvèrent un maître d'armes français avec quelques-uns de ses camarades, qui, sans motif, puisqu'ils n'étaient pas dans un lieu réputé privilégié, désarmèrent ces soldats, et les chassèrent avec des propos insultants.

Le gouverneur de Rome, après avoir fait faire une enquête en forme, condamna à l'exil, sous peine de la vie en cas de retour, l'insolent qui avait frappé les soldats; et ceux des Français qui n'avaient pas eu de bonnes intentions en venant à Rome montrèrent des sentiments de dépit et de vengeance. Le

20 de ce mois, les domestiques de l'ambassadeur prirent querelle avec les soldats corses de la garde du pontife. Ces Corses, comme ils sont toujours, et comme sont encore ceux qui ont pris du service dans la gendarmerie pontificale, étaient des hommes très-courageux, et fortement résolus à faire respecter leur habit, leurs droits et leur consigne. Les Corses, désarmés par les palefreniers du duc de Créquy, n'écoutèrent plus leur propre commandant, et, tambour battant, allèrent en grand nombre pour se venger de l'injure qu'ils avaient reçue. Ils frappèrent de mort plusieurs Français, et en poursuivirent d'autres jusqu'au palais Farnèse, qu'habitait l'ambassadeur. Ils tirèrent des coups d'arquebuse contre les fenêtres. Dès ce moment il n'y eut plus de subordination parmi ces soldats, qui auraient entendu raison si le gouvernement l'avait tenté, et qu'il eût été possible de réprimer, puisqu'ils n'étaient pas en très-grand nombre. Mais personne ne faisait alors son devoir. Les Corses, dans la nuit du 21 au 22, rencontrèrent le carrosse de l'ambassadrice, tirèrent encore des coups d'arquebuse, tuèrent cruellement un des pages de la duchesse, et la forcèrent de se retirer dans le palais du cardinal d'Este.

Cela devenait une importante et terrible affaire. L'ambassadeur rendit compte à Paris de ce qui était arrivé, s'offensa d'une visite d'excuse que lui avait faite le cardinal Chigi, neveu du pape, et se retira en Toscane, avec tous les cardinaux attachés à la

couronne. De Florence, le duc de Créquy rentra en France. Louis ordonna que le nonce Piccolomini fût conduit, par cinquante soldats, de Paris aux frontières de la Savoie. En même temps le roi demanda une satisfaction convenable, s'empara d'Avignon, et fit marcher des troupes pour effrayer le pape.

Toute l'année 1663 se passa en négociations sur cette funeste affaire. Le pape était prêt à prendre tous les partis qui pouvaient assurer la concorde, et à faire sur-le-champ tout ce qui serait à propos. Aussi il envoyait souvent au roi très-chrétien, et aux principaux personnages de la cour, des brefs touchants par une expression de regrets, mais toujours sans succès. Alors il convoqua un consistoire, où il exposa la sévérité du roi de France, en demandant conseil aux cardinaux.

Il y eut des avis qui proposèrent de soutenir vivement le *décorum* du saint-siège, et même de recourir aux armes. Ce conseil manquait absolument de sagesse. Le pape ne voulut pas et ne devait pas écouter une résolution si violente. Il recourut à la médiation du roi catholique, du grand-duc de Toscane, de la république de Venise et d'autres princes d'Italie, les priant de contribuer à faire conclure un traité qui prouvât l'innocence du pontife, si quelques membres de son gouvernement n'avaient pas assez veillé à la tranquillité publique.

On ne pouvait disconvenir qu'un Français avait commencé la querelle; mais les soldats avaient exercé d'horribles et d'indignes représailles, et il y

avait eu quelque chose d'africain à s'attaquer ainsi à l'escorte de l'ambassadrice, qui ne sortait pas avec un cortège aussi nombreux que celui de l'ambassadeur, toujours environné d'une foule de gentilshommes à cheval.

Alexandre jugea à propos d'envoyer en France César Rasponi, prélat habile et sage; mais il ne fut pas reçu dans le royaume. Cependant il obtint de s'aboucher avec le duc de Créquy à Pont-de-Beauvoisin, qui était alors notre frontière, comme elle l'est encore aujourd'hui. Là, en vertu de la médiation des ambassadeurs d'Espagne et de Venise, on établit les principaux points qui devaient rétablir la concorde. Mais la France mettait de plus en avant des prétentions qui blessaient le pape; le congrès se rompit, et ce ne fut que l'année suivante qu'on commença à voir le roi manifester des sentiments plus doux.

Pour accommoder le différend, dans lequel, il faut le dire, la famille Chigi, et encore moins le pape, n'avaient pas mérité de reproches (les Corses ayant, de leur propre mouvement, pris les armes et causé tous les malheurs), il fut résolu, dans des conférences tenues à Pise entre César Rasponi et Bourlemont, auditeur de rote, plénipotentiaire absolu du roi très-chrétien, que le pape enverrait en France son neveu le cardinal Chigi, en qualité de légat à *latere*, pour témoigner que le pape ni aucun de ses parents n'avaient eu part dans l'insulte soufferte par la France; que don Mario

Chigi, neveu du pape, sortirait de Rome, et n'y rentrerait pas que le roi n'eût donné audience au légat ; que le cardinal Impériali, alors gouverneur de Rome, viendrait en France pour se justifier ; que don Antoine Chigi, autre neveu du pape, se présenterait devant le duc de Créquy lorsque cet ambassadeur rentrerait dans Rome, pour lui attester le déplaisir que le pape, son oncle, avait éprouvé de l'affront fait à la personne de l'ambassadeur ; que la nation des Corses ne serait plus admise à servir dans l'État de l'Église ; et finalement qu'on élèverait à Rome une pyramide, dont l'inscription exprimerait le délit et la punition des Corses <sup>1</sup>.

Toutes les conditions furent exécutées. La bonne intelligence fut rétablie entre la couronne de France et le saint-siège, à qui Avignon fut restitué ; et le roi, sous le pontificat suivant, eut la générosité de faire démolir la pyramide.

Le pontife nomma en outre nonce extraordinaire en France monseigneur Charles-Robert de Vettori, qui, en qualité de secrétaire, avait accompagné en France le cardinal légat Fabius Chigi. Ce nonce était chargé de présenter au roi les langes bénits destinés au Dauphin, fils du monarque.

<sup>1</sup> Muratori observe, dans ses annales, que les hommes sages désapprouvèrent le procédé *prépotent* du roi très-chrétien contre le vicaire de Jésus-Christ, pour un événement arrivé sans qu'il y eût de la faute du pape et de ses parents.

Alexandre, le 19 avril 1665, canonisa solennellement saint François de Sales, né, à sept mois, d'une des familles les plus anciennes et les plus nobles de la Savoie, le 27 août 1567<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La vie de saint François de Sales, mort en 1622, a été écrite en français par Jacques Marsollier, chanoine de Sainte-Geneviève, qui la publia en 1700 et en 1701, en deux vol. in-12. Elle fut reproduite à Paris par Dupuis en 1717, 2 vol. in-8°, traduite en italien par l'abbé Salvini, et imprimée à Florence en 1714. Il y en a encore d'autres en français : une de Charles Cotelendi, né à Aix, Paris, 1689, in-4°; une autre de dom Jean Goulu, général de l'ordre des feuillants, Paris, 1624, in-4°; et une autre de monseigneur Antoine Godeau, évêque de Grasse (on la connaît sous le titre d'*Éloge de saint François de Sales*, Paris, 1663, in-12). Cette vie a été écrite en latin par Charles-Auguste de Sales, neveu du saint, et imprimée à Lyon en 1654, in-8°. La même vie a été écrite en italien par monseigneur Christophe Giarda, de la congrégation de Saint-Paul, et évêque de Castro, qui la publia à Rome en 1648, in-4°, et par le chanoine Pierre-Hyacinthe Tallizia. Cette dernière vie est une des plus complètes. Il en existe encore une imprimée en 1762, in-4°.

Jean-Pierre Camus, qui avait été consacré évêque de Belley par le saint, publia l'*Esprit de saint François de Sales*, évêque de Genève, Paris, 1641, 6 vol. in-8°. On doit donner la préférence à l'édition abrégée de 1727, un vol. in-8°, réimprimée plusieurs fois. Elle est dégagée de tout ce qui était étranger au sujet, et l'éditeur (M. Collot, docteur de Sorbonne) a rendu un véritable service aux personnes pieuses en leur facilitant la lecture d'un livre utile et agréable. C'est un ouvrage, dit Feller (II, 40), où la philosophie est aimable, autant que la religion s'y fait respecter. Cet extrait, par Collot, a été souvent traduit en italien. L'édition de Pasquali, Venise, 1749, in-8°, est la

Par un bref du 6 juillet 1648, Innocent X avait fondé à Ravenne un collège pour les Maronites ;

cinquième. Les œuvres de saint François ont d'ailleurs été publiées à Paris en français, 1641, 1647, 1652, in-fol° ; et en italien, à Rome, 1667, sous Alexandre VII ; à Padoue, en 1712, 3 vol. ; à Venise, 1735, 2 vol. in-4° ; en 1748, 3 vol. in-4° ; en 1754, 6 vol. in-12 ; et enfin en 1773. L'édition la plus complète que nous ayons des œuvres de saint François de Sales est celle de Blaise, 1821, 16 vol. in-8°, y compris la vie du saint par Marsollier, et l'abrégé de l'*Esprit* par le docteur Collot, les *régles et constitutions des dames de la Visitation*, les *panégyriques du saint*, et enfin l'*opuscule inédit sur la primauté de saint Pierre*, in-8°, Paris, 1834.

Je dirai ici quelques mots de cet *opuscule*, dont j'ai bien le droit d'être l'historien, car c'est moi qui l'ai fait connaître en France. Voici comment. Je savais par l'abbé Féa, bibliothécaire de la Chigiana, qu'il existait dans ce trésor de livres un ouvrage intitulé *Opuscule sur la primauté de saint Pierre*, par saint François de Sales. Ce livre avait été envoyé à Rome ; et le prince Augustin Chigi, aujourd'hui maréchal général héréditaire des conclaves, l'un des plus anciens amis que j'aie à Rome, permit qu'on m'en envoyât une copie. Dans une préface, Blaise annonce qu'il m'est redevable de cette communication. La pièce faisait partie de la collection des œuvres, au traité des *contro-verses*, mais tellement défigurée, qu'on ne devait pas hésiter à la présenter de nouveau comme *inédite*. La canonisation date de l'an 1665. Un certificat, en tête du manuscrit *chigiano*, délivré par l'évêque de Genève, Charles-Auguste, le 14 mai 1658, était un des documents placés sous les yeux de la congrégation des rites. Le traité dont nous parlons établit les trois promesses faites à saint Pierre, et prouve que saint Pierre a eu des successeurs au vicariat général de Notre-Seigneur. Voici l'intitulé d'autres chapitres : *L'évêque de Rome est vrai successeur*

il fut alors supprimé, et ses biens furent attribués à la Propagande, afin qu'elle pût recevoir un plus grand nombre d'élèves de cette nation.

Comme la vaste érudition d'Alexandre lui avait procuré dans sa jeunesse la faveur d'Urbain VIII, grand protecteur des lettres et de ceux qui les cultivent, le même Alexandre ne cessa de promouvoir les sciences et les professeurs distingués.

La fabrique de l'université de Rome, dite *la Sapience*, avait été commencée par Eugène IV, et restaurée par Léon X; Alexandre la fit réparer dans un style plus moderne, et termina la chapelle de Saint-Yves, fondée par Innocent X. Il dota en outre l'université d'une bibliothèque de six mille volumes rassemblée par le père abbé Constantin Gaetani, et de quatorze mille laissés par le duc d'Urbin François-Marie II. Alexandre obtint de la communauté d'Urbin l'abondante collection de manuscrits léguée par le duc pour l'usage public : mais celle-là il la plaça dans la bibliothèque Vaticane.

*de saint Pierre. — Description de la vie de saint Pierre et de l'institution de ses premiers successeurs. — Confirmation de tout ce que dessus par les noms que l'ancienneté a donnés au pape. — Ordre dans lequel les évangelistes nomment les apôtres. — Autres marques, qui sont dans l'Écriture, de la primauté de saint Pierre. — Les témoignages de l'Église sur ce fait.* Cet opuscule mériterait d'être réimprimé à grand nombre; mais il faudrait la permission de M. Camus, qui a acquis le fonds de Blaise. J'ai donné à ce dernier la propriété de cette pièce, introduite par moi en France.

Alexandre établit six chaires de plus dans la *Sapience*.

Il faut entrer dans le détail des somptueuses fabriques de toute sorte qui sont dues à Alexandre VII. Au premier rang nous mettrons l'imposant portique de la place du Vatican, qui est composé de trois cent vingt-quatre colonnes de grandeur extraordinaire, et orné de cent trente-six belles statues de saints et de fondateurs de *religions*. Tous ces ouvrages ont été achevés sur les dessins de Jean-Laurent Bernini, que l'on conserve encore dans la bibliothèque du prince Augustin Chigi, qui était dernièrement confiée aux soins de l'illustre abbé Féa.

Alexandre reconstruisit avec une plus grande magnificence la *scala regia*, qui, du portique de Saint-Pierre, conduit à la salle royale du palais.

Dans la basilique même du Vatican il fit placer la chaire de saint Pierre, soutenue par quatre docteurs de l'Église grecque et de l'Église latine, saint Athanase et saint Jean-Chrysostome, saint Ambroise et saint Augustin.

Cette chaire, dont se servit saint Pierre, lui avait été donnée par le sénateur Pudens, dans le palais duquel il habitait à Rome. Elle fut vénérée dans plusieurs lieux de l'Église; on la présentait au peuple à la grille du chœur, le jour où on célébrait sa fête, le 18 janvier (voyez François-Marie Febei, de *l'Identité de la chaire de saint Pierre*, Rome, 1666, in-8<sup>o</sup>). Les pontifes avaient coutume

de s'y asseoir quand ils étaient intronisés, jusqu'au temps de Clément V, qui fut couronné à Lyon, en France. Les papes, revenus à Rome après avoir séjourné à Avignon, n'osèrent plus s'y asseoir ; on se contentait de l'exposer à la vénération du peuple <sup>1</sup>.

Le pape fit construire aussi la Monnaie ( *la Zecca* ) près du jardin Vatican.

Pour la plus grande commodité du service pontifical, Alexandre fit élever un long édifice, continuation du Quirinal vers la *Porta Pia*.

Il fit orner de peintures la longue galerie du palais, qui est en même temps la plus agréable et la plus salutaire promenade des pontifes, *emprisonnés par la majesté*<sup>2</sup>. La surintendance de ces peintures fut donnée au célèbre Pierre de Cortone. Le pape embellit la *strada del Corso*, et l'on voit encore les armoiries du pontife au coin de la rue qui conduit, de la place de Venise, à Saint-Romuald. Saint-Jean de Latran fut orné de monuments de bronze ; la partie de la tribune surtout reçut des perfectionnements qui sont encore admirés aujourd'hui.

Dans cette tribune, suivant Benoît Millini, on a représenté en mosaïque, outre le Sauveur qui apparut au peuple romain sous Constantin le Grand, et les apôtres, les figures en petit de Nicolas IV et des saints François d'Assise et Antoine

<sup>1</sup> Novaes, X, 160.

<sup>2</sup> Novaes, X, 162.

de Padoue. Boniface VIII ne trouva pas bien que deux saints modernes se trouvassent ainsi avec les apôtres, et il ordonna qu'au moins on enlevât l'image de saint Antoine, et qu'on y substituât celle de saint Grégoire le Grand. Un maçon monta sur l'échafaud où travaillaient les ouvriers pour exécuter l'ordre du pape; mais, au premier coup qu'il donna avec son pic dans le capuchon du saint, il sentit tant de force qui paraissait sortir de cette image, que lui et les autres ouvriers tombèrent de frayeur sur l'échafaud. Le pape ayant appris cet événement, ordonna que l'on suspendît cette opération; et la figure resta ainsi, avec le coup de pic, jusqu'au temps d'Alexandre VII, qui la fit restaurer, comme on en voit l'indice dans la nouvelle mosaïque, à dessein différente de l'ancienne.

Le palais de Castel-Gandolfo fut agrandi. Une église fut bâtie à la Riccia, fief de la famille Chigi. Cività-Vecchia vit s'élever un arsenal. Le double môle protégea les vaisseaux contre les tempêtes, si communes dans cette partie de la Méditerranée.

Devant la Rotonde du Panthéon, à Rome, on aplanit le sol; et la façade de cet admirable ouvrage des Romains put être contemplée plus facilement, parce que les colonnes à demi ensevelies furent dégagées de la terre qui les obstruait.

Devant la façade de la Minerve, on plaça, en 1667, sur un éléphant de marbre, un obélisque antique de vingt-quatre palmes de hauteur. L'église

de Sainte-Marie du Peuple, et beaucoup d'autres, attestent le zèle et les bienfaits d'Alexandre VII.

Le dôme de Sienne, patrie des Chigi, doit une partie de sa magnificence à Alexandre. Addison, tome IV de ses Voyages, dit que cette cathédrale et ses dépendances étaient ce qu'il avait vu de plus beau, après Saint-Pierre.

A la suite d'une autre peste, où les soins d'Alexandre ne furent pas moins constants que dans la précédente, le sénat, malgré la répugnance du saint-père, lui fit élever une statue de bronze dans le Capitole.

Vers le milieu de 1667, Alexandre, qui se plaignait de la maladie de la pierre, commença à ressentir de plus vives douleurs. Il avait toujours souffert avec une incroyable patience; mais les attaques de spasme devinrent si violentes, que l'on perdit toute espérance de voir sa santé se rétablir.

Alexandre pensait sérieusement à la mort. Il fit appeler les cardinaux, leur montra un cercueil de cyprès qu'il avait fait préparer pour lui depuis son avènement au pontificat <sup>1</sup>, et leur adressa un discours latin pour leur rendre compte de toute sa

<sup>1</sup> Il est inutile d'expliquer à un lecteur attentif pourquoi Alexandre avait fait préparer ce cercueil de cyprès. On a vu, à la fin du tome V, page 522, qu'Innocent X, faute d'une semblable précaution, fut indignement laissé dans un lieu inconvenant, et que sa belle-sœur répondit qu'elle était *une pauvre veuve*... Nous avons assez parlé de cette ingratitude.

conduite. « Nous n'avons jamais ambitionné la tiare, leur dit-il ; nous n'avons employé aucun moyen pour y parvenir. L'argent de la chambre apostolique, nous l'avons employé seulement pour le service de la religion catholique, pour l'ornement de Rome et la fabrication des églises. Nous avons été un an entier sans appeler à notre cour un parent, jusqu'à ce que nous n'ayons pu résister davantage aux instances que nous a faites le sacré collège pour les appeler à Rome. Nous vous exhortons à élire un successeur qui répare les manquements que nous avons commis dans le gouvernement de l'Église. »

Bientôt, affaibli par une fièvre continue, il se fit lire, suivant l'usage, la profession de foi, donna aux cardinaux présents la bénédiction papale, et parut devant le tribunal de Dieu le 18 mai 1667, à l'âge de soixante-huit ans, après avoir gouverné douze ans un mois et seize jours.

Il fut enterré au Vatican, dans un tombeau, ouvrage très-estimé que Bernin sculpta sur la fin de ses jours : parmi les figures qui ornent ce monument, on voyait la Vérité nue ; mais Innocent XI ordonna au même Bernin de la couvrir d'un vêtement de métal, teint en blanc.

Nous rapporterons ici l'opinion d'un grand archevêque relativement au formulaire, que l'on a tant reproché à Alexandre VII. Il faut convenir qu'il n'y eut jamais moyen plus légitime, plus rai-

sonnable et plus canonique. « Ce moyen a toujours été en usage dans l'Église de Jésus-Christ; il a fait, depuis la fondation du christianisme jusqu'à ce siècle, la sauvegarde de l'Église catholique. Sans lui, l'arianisme devenait la religion du monde entier, et après lui le nestorianisme eût joui du même triomphe; tous les symboles, toutes les professions de foi eussent échoué dans l'épreuve qui devait distinguer les fidèles des sectaires, les uns et les autres les récitant avec un empressement égal. L'hérésie a imaginé, dans tous les temps, des subtilités, que les déclarations générales d'orthodoxie, et même l'énumération ordinaire des articles de la foi catholique, ne combattaient pas d'une manière formelle. Par ce moyen, les sectaires se mêlaient à la société des fidèles, la troublaient et la corrompaient, sans qu'on pût effectuer une séparation essentielle à la pureté de la foi, et même à la tranquillité de l'État. Dans ces circonstances, l'Église exigeait des déclarations si précises et si directement opposées à l'erreur, qu'il n'y avait pas moyen de tergiverser. Les mots *ὁμολογίαι*, et quelque temps après *θεοτόκος*, ont étouffé les deux plus grandes hérésies qui aient désolé l'Église de Dieu. Les symboles les plus orthodoxes, les professions de foi les plus claires, n'avaient pu ôter le masque à l'erreur, jusqu'à ce qu'on eût touché le point formel et précis d'une manière qui ne se prêtait à aucune équivoque. Il fallait jurer la consubstantialité, la maternité divine, comme l'expression exclusive-

ment sûre de l'orthodoxie. On disait anathème à quiconque hésitait un moment; et c'est par cette prudente sévérité que la pureté de la doctrine de Jésus-Christ est parvenue jusqu'à nous. L'usage des formulaires, les serments particulièrement, dirigés contre quelque erreur tortueuse, et habile à tromper la vigilance des pasteurs, sont donc autorisés dans l'Église de Dieu. Le formulaire d'Alexandre VII n'est pas une nouveauté; c'est l'imitation des moyens que les Pères et les conciles ont adoptés dans les plus beaux temps de l'Église, pour conserver l'intégrité du dogme et de la morale. Le droit d'employer ces moyens ne peut être enlevé aux évêques; il leur appartient de droit divin; ils sont, selon l'expression de saint Paul, les gardiens du dépôt de la foi: les empêcher d'y veiller d'une manière efficace, c'est anéantir leur ministère. »

Tant d'ennemis d'Alexandre VII l'ont attaqué sur la publication du formulaire, que nous avons cru devoir donner ici les éloquents explications qu'on vient de rapporter, et que le lecteur appréciera d'autant plus qu'il aura pu trouver, dans l'histoire des premiers siècles de l'Église, la preuve de la vérité de ces remarques si sages et si pénétrantes.

Alexandre, à l'admirable éloquence avec laquelle il parlait gravement, majestueusement, joignait une gracieuse prononciation siennoise, qu'il ne perdit jamais, même après avoir subi les infirmités les

plus douloureuses. On ne se lassait pas de l'entendre ; ses paroles , l'expression dont il les accompagnait , l'harmonie et la pureté de ses belles phrases latines ou italiennes , charmaient non-seulement les étrangers , mais les Romains eux-mêmes. Dans le temps des disputes avec la France , un des camériers de Sa Sainteté disait à un Français : « Si le pape pouvait être son propre nonce à Paris , « et parler quelques moments avec votre roi , il « oublierait toutes les querelles ; mais aussi proba- « blement il ne voudrait plus permettre au saint « pape de revenir avec nous. »

Dans la vie intime , Alexandre était gai , raconteur d'anecdotes ; comme Pie VII , il aimait qu'on entretenît en lui une jovialité douce , et il jouissait vivement du plaisir que l'on paraissait prendre à son entretien. Sa société se composait habituellement de l'Allacci , de Herbstenius , du jésuite Pallavicini , de Bosca et de Roncati , de l'ordre de Cîteaux , de Rondinini , secrétaire des brefs aux princes , de Nerli , archevêque de Florence ; et quand l'entretien n'était plus familier , il embrassait des dissertations tranquilles sur les lettres , l'histoire ecclésiastique , que l'on possède si bien à Rome , et sur les sciences sacrées.

Modeste , il parlait de lui-même avec candeur. Il racontait volontiers ses souffrances quand on lui avait fait l'opération de la pierre : la cure avait duré quatre-vingt-seize jours , pendant lesquels il n'avait presque pas dormi ; quelques fragments de

ces calculs pesaient jusqu'à dix onces : et cela, disait-il, pour conserver une vie qui ne valait pas une *châtaigne*.

Toutes les vertus, toutes les qualités d'Alexandre ne furent pas constamment reconnues par les Romains, qui lui reprochèrent son népotisme; et, eux-mêmes, ils avaient tourmenté ce pape pour qu'il appelât ses neveux.

Muratori prétend que le cardinal Sforza Pallavicini entreprit d'écrire la vie d'Alexandre, et que, le voyant plus tard si livré au népotisme, la plume tomba des mains du cardinal. Novaes répond qu'il a vu dans la bibliothèque du Jésus la vie de ce pape, de la propre main de S. Em., avec quelques notes au crayon de la main d'Alexandre. C'est dans cette vie que Novaes a puisé une partie des détails de sa notice; et moi j'ai suivi pas à pas Novaes, que j'ai trouvé si souvent un guide sûr et véridique.

Une autre vie d'Alexandre a été publiée par Christophe Palmiéri, noble siennois, à Florence, en 1679, in-8°.

En 1656, on publia, au Louvre, un volume in-fol° des *poésies* qu'Alexandre avait faites dans sa jeunesse; elles sont intitulées *Philomathi Musæ juveniles*. Il les avait composées avec une sorte d'ardeur, pendant qu'il était membre d'une académie à Sienne.

Digne petit-neveu d'Augustin Chigi, Alexandre VII, comme son aïeul, aima les arts, protégea sa nation, qui les cultivait, et fut en cela un des

plus grands bienfaiteurs de Sienne. Le médaillier pontifical appartenant aujourd'hui au prince Augustin Chigi, de ce prince dont j'ai déjà parlé, et auquel je dois la communication de l'*opuscule* de saint François de Sales, offre les pièces les plus curieuses. Nous allons en décrire la plupart. Je commencerai d'abord par celles que j'ai sous les yeux, et au nombre desquelles Pie VII voulut que je pusse compter la plus grande des médailles pontificales de ce temps, devenue très-rare, quoiqu'elle ait obtenu les honneurs de la contrefaçon.

1<sup>o</sup> ALEXAN. VII PONT. MAX A. III. « *Alexandre VII, souverain pontife, l'an III de sa création.* » La tête d'Alexandre, couverte d'une large calotte blanche; la barbe est très-longue, mais peu touffue.

R. FEL. FAV. Q. INGRES. « *A son entrée heureuse et prospère.* » La porte du *Peuple*, anciennement Flaminienne; en haut, les six monts, armoiries des Chigi; au-dessus, l'étoile; à droite, la façade de l'église de Sainte-Marie du *Peuple*. La scène représente l'entrée de la reine Christine de Suède, à cheval, et accompagnée de cardinaux. Il y a des raccourcis, dans cette pièce, qui sont faits avec une grande habileté. A droite et à gauche, les murs de refend qu'on voit encore aujourd'hui, et qui sont d'un effet si grave en architecture.

2<sup>o</sup> PROCIDAMVS ET ADOREMVS IN SPIRITV ET VERITATE. « *Tombons à genoux, et adorons dans l'esprit et dans la vérité.* » La procession du *corpus Domini*, le jour de la Fête-Dieu. Alexandre, porté par les

*parafrenieri*, tient dans ses mains le saint sacrement; à droite et à gauche, les *flabelli*, ces anciens éventails d'Orient; sur le dais, des étoiles de l'armoirie des Chigi.

3° FVNDAMENTA EIVS IN MONTIBVS SANCTIS. « *Ses fondements sont sur les montagnes sacrées.* » La façade de Saint-Pierre, avec la colonnade élevée par Bernin; au milieu, l'obélisque de Sixte-Quint; à droite et à gauche, les deux fontaines; vers la partie opposée au temple, une fabrique à colonnades, semblable à celle qui précède circulairement l'église. Cette fabrique ne laisse que deux entrées assez étroites sur la place. On n'a pas exécuté cette partie du projet, et l'on a bien fait; malheureusement, on a laissé longtemps, en face du plus beau monument de l'univers, des mesures ignobles que j'ai encore vues. Aujourd'hui, on y a substitué un édifice qui n'est peut-être pas assez grandiose, mais qui est suffisant pour encadrer la place, et ne pas faire trop tôt reconnaître qu'on eût pu faire mieux pour rendre parfaite l'entreprise la plus sublime qu'on ait jamais pu confier à l'architecture moderne. La partie à droite, où est placé le palais du Vatican, est, dans la médaille, plus nue qu'aujourd'hui et qu'elle n'était alors, et le temple n'en est que plus magnifique. Car toujours on peut dire qu'à moins de choisir exprès une distance convenue, les hauts étages du Vatican occupent des lignes restées libres à gauche, à la grande satisfaction de l'observateur, et compliquent l'effet que

doit produire la gigantesque colonnade : là, elle devrait régner et dominer seule, pour annoncer sans confusion la demeure du vrai Dieu.

4<sup>o</sup> ALEXANDER VII. P. M. PIVS. IVST. OPT. SENEN. PATR. GENTE CHISIVS. MDCLIX. Une étoile. « *Alexandre VII, souverain pontife, pieux, juste, désiré, excellent, ayant Sienne pour patrie, et de la famille Chigi.* » La tête d'Alexandre VII, très-ressemblante, coiffée de la calotte blanche ordinaire.

‡. MVNIFICO PRINCIPI DOMINICVS IACOBATIVS ET FERA MEMOR BENEFICII. « *Dominique Jacobazzi au prince généreux. — La bête féroce elle-même est reconnaissante du bienfait.* » Cette médaille, d'un module d'à peu près trente centimèt. de circonférence, a été frappée aux frais de Dominique Jacobazzi, patricien romain, qui avait reçu de grands témoignages de bienveillance du pape Alexandre, et qui lui dédia cette médaille. Le champ représente un esclave romain armé d'un glaive, et tenant un bouclier de la main gauche. Un lion, inclinant la tête et les deux pieds de devant, s'approche pour lécher les jambes de l'esclave. Ce trait est connu dans l'histoire romaine <sup>1</sup>.

Du Molinet a décrit les médailles suivantes :

1<sup>o</sup> VIVO EGO IAM NON EGO. « *Je vis, ou plutôt ce n'est plus moi qui vis.* » Paroles tirées de l'épître

<sup>1</sup> Aulus Gellius, *Noctium Atticar.* lib. V, cap. 14. Voici la traduction fidèle du texte d'Aulu-Gelle, édition de 1609, in-12, page 247 : « On introduisit dans l'arène un lion effroyable, qui

de saint Paul aux Galates, chap. II, verset 20.  
 La figure de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est

attira les yeux de tous par sa grandeur, l'immensité de sa cri-  
 nière, et d'effroyables rugissements. Un esclave, appartenant à  
 un personnage consulaire, était là, prêt à combattre. Il s'appe-  
 lait Androclus. Dès que le lion le vit de loin, il s'arrêta tout à  
 coup, resta comme stupéfait, et cessa de rugir. Ensuite il  
 s'avança doucement, comme reconnaissant l'homme placé de-  
 vant lui : le lion agitait sa queue à la manière des chiens qui  
 flattent leur maître; bientôt il se rapproche d'Androclus, et lui  
 lèche les mains et les jambes. Celui-ci avait presque perdu les  
 sens. Sentant les caresses d'une si atroce bête, l'esclave revient  
 à lui, et il ose porter ses regards sur le lion; alors, comme par  
 suite d'une reconnaissance réciproque, on vit le lion et  
 l'homme joyeux, et se félicitant l'un l'autre : l'homme aussi ca-  
 ressait le lion. Le peuple, qui remplissait le grand cirque, té-  
 moignait son admiration par des cris. L'esclave est conduit  
 vers l'empereur, qui lui demande pourquoi la bête l'a épargné.  
 Alors Androclus raconte ce qui était arrivé : « Mon maître  
 « gouvernait une partie de l'Afrique, avec le pouvoir consu-  
 « laire; tous les jours j'étais injustement frappé de verges, et  
 « je fus contraint à prendre la fuite. Les déserts étaient plus  
 « sûrs pour moi que les lieux où commandait mon maître. Je  
 « m'égarai dans des solitudes couvertes de sable. Si la nourri-  
 « ture devait me manquer, j'étais résolu à me donner la mort  
 « de quelque manière. A midi, le soleil répandait ses rayons  
 « brûlants; je trouve alors une caverne ténébreuse, j'y pénètre,  
 « et je me cache. Peu de temps après, je vois arriver ce lion :  
 « il avait un pied malade et ensanglanté, et jetait des rugisse-  
 « ments qui annonçaient une violente douleur. Au premier as-  
 « pect de cette bête, je demeurai terrifié; mais quand le lion  
 « se fut plus avancé dans cette caverne, qui paraissait être son  
 « habitation, il me vit : je tombai prêt à m'évanouir. Alors, doux

Alexandre qui parle dans cette médaille : elle fut distribuée le jour de la prise de possession de Saint-Jean de Latran. Le pape veut dire, suivant Bonanni : « Je ne vis pas charnellement ; cependant, essentiellement je ne suis pas mort , parce que je vis « spirituellement en Dieu. »

2<sup>o</sup> OMNIA AB VNO, OMNIA AD VNVM. « *Tout vient d'un seul, tout va à un seul.* » Dans le champ, le triangle. Alexandre parle encore ici, et dit : Tout,

« et plaintif, il me tendit son pied, comme me demandant des « secours. Sur-le-champ je détachai de son pied une grosse « épine, et j'étanchai le sang qui sortait de la blessure, non sans « avoir toujours une grande peur. Le lion, soulagé par mes « soins, posa son pied entre mes mains, et se coucha ; et depuis « ce moment-là, moi et le lion, nous avons vécu de la même « nourriture dans cette caverne. Il allait à la chasse, et rapportait pour moi les meilleurs morceaux, que, faute de feu, je faisais cuire au soleil du midi. Bientôt je m'ennuyai de cette vie « de bête ; et un jour que le lion était parti pour la chasse, « j'abandonnai la caverne, je marchai trois jours : vu par les « soldats, je fus repris, et renvoyé à mon maître, qui était alors à « Rome. Il me condamna à être livré aux bêtes. Je vois qu'après « moi le lion a été pris, et que, conduit ici, il m'a remercié de « mon bienfait et de mes soins. »

Appien dit qu'Androclus (d'autres disent Androdus) parla ainsi. Cette déclaration fut écrite sur des tablettes, et distribuée au peuple. La foule demanda qu'Androclus eût grâce de la vie, et que le lion lui fût donné. Dès ce moment, ajoute Appien, nous vîmes Androclus et son lion, qu'attachait un léger ruban, parcourir les tavernes de la ville. On offrait de l'argent à Androclus, et l'on couvrait le lion de fleurs, et tous s'écriaient : « *Voilà le lion hôte de l'homme, voilà l'homme médecin du lion !* »

et même ma puissance, vient de Dieu; et moi je renvoie tout, ainsi que ma puissance, à Dieu mon bienfaiteur.

3<sup>o</sup> POPVLVM RELIGIONE TVETVR. « *Il défend le peuple par la religion.* » La Religion, ailée, appuie son bras droit sur la croix, et tient un frein de la main gauche; elle foule la Mort aux pieds. Médaille gravée à l'occasion des soins que prit Alexandre pour rassurer les Romains sur les ravages de la peste.

4<sup>o</sup> Dans l'exergue, VT OMBRA ILLIVS LIBERARENTVR. « *Pour qu'ils fussent délivrés par son ombre.* » Le prince des apôtres montre l'église de Saint-Pierre, où le peuple doit aller prier; les pestiférés sont étendus sur la place; la Peste, personnifiée par une femme ailée, pour rappeler la rapidité de l'invasion de la maladie, s'enfuit, les cheveux hérissés, comme une furie de l'Averne, tenant dans la main droite un serpent, et dans la gauche, la tête d'une des premières victimes de la contagion.

5<sup>o</sup> DIVO NICOLAO MYRÆ EPISC. « *A saint Nicolas, évêque de Myre.* » CASTRI. GAND. MDCLIX. « *A Castel Gandolfo, 1659.* »

La façade de l'église de Saint-Nicolas, élevée à Castel-Gandolfo, château de plaisance des papes, près du lac d'Albano. Alexandre voulut que cette église devint magnifique, et digne des hôtes illustres qui tous les ans venaient y adresser leurs prières à Dieu. Saint Nicolas, évêque de Myre, en Lycie, était honoré par un culte public, dans le sixième siècle, chez les Grecs et les Latins. D'autres croient

que saint Nicolas de Myre vivait sous Constantin, et qu'il assista au premier concile général de Nicée.

6° DILEXI DOMINE DECOREM DOMVS TVÆ. Dans l'exergue, s. NICOLAO. « *J'ai aimé, ô Seigneur, à orner ta maison, dédiée à saint Nicolas.* » Une autre façade plus élégante de l'église élevée à Castel-Gandolfo.

7° ALEXAN. VII PONT. MAX. FAMIL. PONTIF. COMODO ET PALAT. QVIRIN. ORNAM. AN. MDCLIX. ROMÆ. « *Alexandre VII, souverain pontife, pour la commodité de la famille pontificale et l'ornement du palais Quirinal, l'an 1659, à Rome.* » La partie du palais Quirinal qui s'étend dans la *strada Pia*.

8° NAVALE CENTVM CELL. « *Port de Cività-Vecchia.* » Fortifications élevées autour de ce port ; dans le port, dix trirèmes.

9° Sans inscription. Saint Thomas de Villeneuve, Espagnol, archevêque de Valence, fait l'aumône à deux pauvres agenouillés.

10° THOMÆ ARC. VALENT. INTER SANCT. RELATO. « *À saint Thomas, archevêque de Valence, placé parmi les saints, 1659.* » Façade d'une église élevée à Castel-Gandolfo en l'honneur de saint Thomas, archevêque de Valence, de l'ordre des augustins.

11° NAVALE CENTVM CELL. 1659. « *Port de Cività-Vecchia.* » Autre vue du port de cette ville.

12° IVSTITIA ET PAX OSCVLATÆ SVNT. ROMA. « *La Justice et la Paix se sont embrassées. Rome.* » Nous avons vu ce type sous différents papes.

13° DA PACEM DOMINE IN DIEBVS NOSTRIS. « *Donne*

*la paix, Seigneur, dans nos jours.* » La façade de l'église de la Paix, restaurée par Alexandre. On y faisait tous les jours des prières, pour que la paix se rétablît entre la France et l'Espagne.

14° OMNIS SAPIENTIA A DOMINO. « *Toute sagesse vient de Dieu.* » Temple de l'archigymnase de la Sagesse.

15° OSTENDIT DOMINVS MISERICORDIAM IN DOMO MATRIS SVÆ. Dans l'exergue, ARICIÆ. « *Le Seigneur montre sa miséricorde dans la maison de sa mère.* — *A Ariccia.*

L'église de la Vierge, dans le village de la Riccia, près d'Albano. Ce village appartient encore aujourd'hui à la famille Chigi; c'était autrefois une ville du Latium, frontière d'Albe.

16° PAX VOBIS. « *La paix soit entre vous.* » La figure de Notre-Seigneur. Très-belle médaille, gravée avec une grande élégance.

17° SAPIENTIA IN PLATEIS DAT VOCEM SVAM. MDCLXII. « *La sagesse fait entendre sa voix dans les places publiques.* » (Proverb., I, 20.) La vue de la place du Peuple, à Rome. On voit la rue du Corso, entre les deux églises qui font face à la porte Flaminienne; à droite et à gauche de l'entrée de la rue du Corso, se trouve l'église de Sainte-Marie des Miracles et celle de Sainte-Marie de Monte Santo, toutes deux bâties sur le même dessin.

18° QVÆ VOVI REDDAM PRO SALVTE DOMINO. « *Ce que j'ai promis, je le rendrai au Seigneur pour mon salut.* » Ces paroles sont tirées de Jonas, II, 10. Au-

tre façade de l'église de la Paix. Cette façade est ornée de statues, qu'on ne trouve pas sur la médaille qui est décrite plus haut, n° 13.

19° PRIMA SEDES FIDEI REGULA ECCLESIE FVNDAMENTVM. « *Le premier siège, règle de la foi, fondement de l'Église.* » La chaire de Saint-Pierre, soutenue par saint Augustin et saint Ambroise, docteurs de l'Église latine, et par saint Chrysostome et saint Athanase, docteurs de l'Église grecque. On distingue les têtes des quatre docteurs. Au-dessus est peint le Saint-Esprit en forme de colombe, environné de nuages chargés d'une quantité d'anges et de séraphins, qui répandent au loin des rayons de lumière. Ce travail, qui est tout doré, reçoit le jour d'une fenêtre située au centre, et des verres jaunes doublent le brillant de la dorure. Cet ouvrage singulier est la plus belle et la plus ingénieuse production de Bernin. Il sut tirer un parti avantageux d'un grand obstacle, tel que celui d'une croisée, qui était tout le centre de l'emplacement. L'ensemble de cette composition, à laquelle on a employé 219,161 livres de métal, a été exécuté en moins de trois ans. Gloire éternelle à Alexandre VII, qui a ainsi complété les ornements symboliques du grand temple de Saint-Pierre, et présenté aux catholiques la vraie image de la chaire dans laquelle s'est assis le prince des apôtres, il y a près de dix-huit siècles!

20° REGIA AB AVLA AD DOMVM DEI. « *De la salle royale à la maison de Dieu.* » L'escalier qui descend

de la *sala regia* au portique d'où l'on entre dans Saint-Pierre.

21° BEATO FRANCISCO EPISCOPO INTER SANCTOS RELATO. « *Au bienheureux François, évêque, placé parmi les saints.* » Canonisation de saint François de Sales, évêque de Genève. Le pape sur son trône; à droite et à gauche, les cardinaux et les évêques; sur le premier plan, l'autel couvert de cierges.

22° VIRGINIS ÆDE ET PAVLI HOSPITIO EXORNATIS. « *La maison de la Vierge et la demeure de Paul ornées.* » Façade de l'église de Sainte-Marie *in via Lata*. C'est sur ce sol qu'a demeuré saint Paul, ainsi que nous l'apprenons par les traditions les plus respectées.

23° ÆDIBVS OECONOMIA ET DISCIPLINA RESTITVTIS. « *Restauration d'un hospice où l'on a rétabli l'économie et la discipline.* » L'hospice du saint; en haut, un Saint-Esprit dans des nuages.

24° S. ANDRÆ APOSTOLO. « *A l'apôtre saint André.* » ROMÆ. Façade de Saint-André de *la Valle*, devenue, par les soins d'Alexandre, une des plus belles de la ville.

25° NOBILIVS PER TE SITVS FLVAM INEXHAVSTVS. « *Plus noblement placé par toi, je coulerai inépuisable.* » La fontaine de la place de Sainte-Marie *in Trastevere* adresse la parole au pape, et le remercie des embellissements utiles qu'elle doit à sa munificence.

Bonanni a donné quelques autres médailles.

1° TV DOMINVS ET MAGISTER; dans l'exergue : EXEM-

PLVM DEDI VOBIS. « *Tu es mon Seigneur et mon maître. Je vous ai donné l'exemple.* » Nous connaissons déjà ce type. Jésus-Christ va laver les pieds à saint Pierre, et déjà il verse l'eau dans le bassin où saint Pierre a placé ses pieds.

2° DIVI FRANCISCI DE SALES ; dans l'exergue : APOTHEOSIS. « *Apothéose de saint François de Sales.* » Le saint-père, entouré de cardinaux et d'évêques, récite les oraisons accoutumées. On voit les colonnes torses du grand autel de Saint-Pierre.

3° BENEDICENT CORONÆ BENIGNITATIS SVÆ, AN. VIII. « *Ils béniront la couronne de sa bénignité.* » Saint Pierre et saint Paul, debout, soutiennent la tiare ; au-dessous, l'étoile et les six monts, armoiries des Chigi.

4° BENE FVNDATA DOMVS DOMINI. VIRGINI ARICINORVM PATRIÆ. « *La maison du Seigneur solidement fondée. A la Vierge de la patrie des habitants d'Aricia.* » Rotonde très-élégante qu'on voit encore aujourd'hui sur la route de l'Aricia, et que le prince Augustin Chigi fait entretenir avec un soin particulier.

5° ALEXANDER VII CHISIVS SENENSIS PONT. MAX. ANNO II. « *Alexandre VII Chigi, Siennois, créé souverain pontife. An second.* » Dans le champ, la tiare, les clefs, et dans l'écu, les six monts surmontés de l'étoile dans les quartiers II et III. Le chêne, dans les quartiers I et IV. Les Chigi avaient reçu de Jules II, en récompense de leur affection pour ce pape, le droit de porter le chêne dans leurs armoiries.

6° ELEVABITVR SVPER COLLES. ISAÏA II. « *Il sera élevé au-dessus des collines.* » (Isaïe, ch. II, v. 2.) C'est la première fois que dans une médaille je vois que l'on cite le passage de l'Écriture d'où l'inscription est tirée : ordinairement c'est aux érudits à se mettre en peine pour découvrir où l'auteur de la médaille a puisé son inscription. Cette pièce a été frappée en 1656. Saint Benoît tient sa crosse, saint Romuald tient les six monts, armoiries des Chigi.

7° ET BENEDICTI ERVNT QVI ÆDIFICAVERVNT TE. TOB., 13. » *Et ils seront bénis ceux qui l'édifieront.* Tobie, XIII, v. 16. » Il est question ici de Jérusalem. Ceux qui la rebâtiront seront bénis. Les armoiries des Chigi à droite ; les armes du cardinal Buoncompagni, évêque de Bologne, à gauche ; puis celles du cardinal Lomellini, légat dans la même ville. Médaille frappée à l'occasion d'un édifice bâti, à grands frais, par les camaldules, près de Bologne.

8° Sans inscription, un éléphant portant un obélisque. On voit encore ce monument sur la place de *la Minerve*, à Rome. Sur les débris d'un ancien temple dédié à cette déesse, on avait bâti une église desservie par les dominicains. Alexandre VII commit au chevalier Bernin le soin d'embellir la place qui est en face de l'église. L'artiste eut l'idée d'y élever un obélisque que l'on avait négligé sous le règne de Sixte-Quint, parce que ce monument égyptien, en granit rose, n'avait que vingt-quatre palmes. Pour que cet obélisque fût en-

core exhaussé et devint plus pittoresque, Bernin le plaça sur le dos d'un éléphant en marbre blanc. Le graveur n'a pas assez marqué sur la médaille une pensée fort spirituelle de l'artiste. L'éléphant n'est pas écrasé par ce poids ; seulement il tourne un peu la tête, pour voir quel est le fardeau extraordinaire que l'on a placé sur sa croupe. Sur la médaille l'éléphant porte l'obélisque, et ne fait aucun mouvement qui indique la surprise de se voir un tel poids sur les épaules. L'obélisque est chargé de caractères hiéroglyphiques, dont on a cherché à connaître le sens ; mais l'art de lire de pareils caractères est encore, dit-on, peu avancé.

9° *TEMPLI ET PORTICVS MAJESTATE A SORDIBVS RE-  
PVRGATA.* « *La majesté du temple et du portique débarrassée de ses souillures.* » Le Panthéon et son portique nettoyés, et restitués à leur pureté primitive. Il ne manquait plus que ce dernier hommage à rendre pour une des plus célèbres antiquités de Rome. (Voyez plus haut, page 70). Alexandre VII, ce grand pontife, ce noble Mécène des arts, ne pouvait oublier un tel devoir.

Venuti donne quelques médailles déjà connues, et qui n'offrent que des différences légères.

Le saint-siège demeura vacant vingt-huit jours.



## 242. CLÉMENT IX. 1667.

Clément IX, appelé d'abord Jules Rospigliosi, était né à Pistoie, le 28 janvier 1600, d'une noble famille qui avait produit une foule de personnages distingués.

Jules, après avoir étudié dans le collège Romain sous trois célèbres professeurs, Famius Strada, Alexandre Donati et Torquato de Cupis, jésuites, passa à l'université de Pise, où il reçut le doctorat en philosophie et dans l'un et l'autre droit. Urbain, qui estimait sa vaste érudition, le fit référendaire des deux signatures, puis secrétaire de la congrégation des rites, chanoine et vicaire de Sainte-Marie Majeure, juge *a latere* de la légation d'Avignon, secrétaire des brefs aux princes en 1641, archevêque de Tarse, et noncé à la cour du roi Philippe IV, où il mérita de la part de ce prince une bienveillance qui ne se démentit jamais.

Après la mort d'Innocent X, Jules, rappelé d'une nonciature brillante, où il avait bien servi l'Église pendant onze ans, se trouvait simple chanoine de Sainte-Marie Majeure. Alors le sacré collège, qui connaissait son mérite, le nomma gouverneur de Rome pendant le conclave qui élut Alexandre VII. Ce pape, en 1657, créa Jules cardinal.

Corraro, ambassadeur vénitien à Rome, dans ses

relations, loue le secrétaire d'État Rospigliosi : « Je ne connais pas une meilleure nature d'homme ; je ne saurais trop lui donner d'éloges : il remplit avec succès ce poste , et le pape le sait bien, puisqu'il dit qu'il a trouvé un secrétaire selon son cœur. Rospigliosi a un jugement sain ; il ne connaît aucun intérêt étranger à ses devoirs ; il ne se passionne pas pour ses opinions ; quand il les a exposées, il éprouve du plaisir à voir qu'on les modère et qu'on les censure, si le service de son maître le demande. Il ne veut pas d'autre occupation que celle de sa charge : il porte au pape les affaires bien examinées, et il se donne lui-même la peine de faire les minutes des lettres pour tout ce que le pape prend particulièrement à cœur. »

On ne doit jamais cesser de dire que les jugements des ambassadeurs vénitiens sont pour la plupart excellents, et dignes de servir à jamais de modèles.

Après les funérailles d'Alexandre VII, soixante-quatre cardinaux entrèrent en conclave. Le 2 juin et le 20, ils élurent le cardinal Rospigliosi, âgé de soixante-huit ans. Il se donna le nom de Clément IX, fut couronné le 24, et prit possession de Saint-Jean de Latran le 3 juillet.

Rospigliosi n'avait eu contre lui qu'une seule voix, celle du cardinal Corsini, bien qu'il fût, comme lui, de l'État de Toscane. En comptant les cédules, il s'en trouve une de moins. On rechercha la cause de cet embarras, et l'on découvrit que

c'était celle du cardinal de Retz. Comme il remplissait les fonctions de scrutateur, il avait prié le cardinal de Vendôme de la porter dans le calice, et Vendôme avait oublié de la porter. Il avait donc été bien prouvé que l'élection était canonique et régulière<sup>1</sup>.

Un des premiers soins de Clément fut de diminuer les impôts, particulièrement celui qu'on appelait *de la mouture*. Il racheta par une somme d'argent le privilège des fermiers de cet impôt. Il accompagna ce bienfait public d'un acte de modération héroïque : ne voulant pas que les documents portassent le nom du pape Clément, il les fit publier comme œuvre d'Alexandre VII, qui en effet avait rassemblé l'argent avec lequel on était en état de racheter le droit aliéné.

Clément IX devait nécessairement s'occuper de l'affaire concernant les quatre évêques de France qui refusaient de signer le formulaire prescrit par Alexandre VII, et qui avaient embrassé le parti des jansénistes. Dix-neuf autres évêques, comme on sait, écrivaient en faveur de ceux-là, et l'on répétait, d'après eux, que l'Église ne peut définir avec infailibilité les faits humains qui n'ont pas été révélés de Dieu ; qu'en conséquence elle n'exige

<sup>1</sup> Dans la règle, notre cardinal français, tout scrutateur qu'il était, ne pouvait se dispenser de porter lui-même son vote sur l'autel. J'entends, sans le répéter, tout ce qu'on aura pu dire sur la *disinvolture* de notre cardinal français, qui eut à se reprocher ici un *sans-gêne* inexcusable.

des fidèles que du respect pour ses décrets. Le saint-père voulait qu'on *instruist* sur la conduite des quatre évêques, ce qui aurait entraîné d'insurmontables difficultés.

Cependant les quatre évêques écrivirent, plus tard, une lettre circulaire à tous les évêques du royaume, pour les inviter à s'unir à eux, dans le but d'empêcher l'instruction du procès qui pouvait commencer ; mais le roi très-chrétien condamna cette encyclique <sup>1</sup> comme séditeuse, et recommanda à tous les évêques de n'y avoir aucun égard.

Cette résolution royale, et les conseils de leurs amis, engagèrent les quatre évêques à promettre de signer le formulaire, pourvu qu'on leur épargnât la confusion de rétracter leur pastorale. Clément, plein de bonté et de charité, y consentit. Les quatre évêques adressèrent au pape, le 1<sup>er</sup> septembre, une lettre pleine de sentiments respectueux et de soumission aux constitutions apostoliques. Ensuite, le pape ayant appris que leur conduite n'était pas sincère, ni leur lettre conforme à la reconnaissance qu'ils devaient avoir consentie, sans distinguer en elle, comme ils faisaient, la question du fait et du droit, il leur demanda une attestation par laquelle ils déclareraient avoir signé le formulaire avec sincérité, selon les constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII.

On voulut dire que, même après cette déclara-

<sup>1</sup> Novaes, X, 188.

tion, il y eût eu encore quelque chose à reprendre ; mais Clément se montra miséricordieux et facile, et leur adressa une lettre où, acceptant leur pleine et entière obéissance, sans arrière-pensée, il leur témoignait sa satisfaction, les admettait à *la paix* et à la communion, et déclarait que, dans une telle affaire, il ne permettait jamais ni exception, ni restriction.

Cet événement, qui eut lieu en 1667, fut appelé la paix de Clément IX<sup>1</sup> ; mais cette paix avait été accompagnée de malentendus ou de ruses, et elle ne pouvait durer longtemps, comme nous le verrons sous le règne de Clément XI.

Pendant le zélé pontife, par ses prières et par ses exhortations multipliées, obtint de Jacques, patriarche de la haute Arménie, qu'il mettrait en usage le rit de l'Église romaine. Il l'avait abandonné pour se livrer aux erreurs des Arméniens, condamnés par le concile de Florence, du temps d'Eugène IV, principalement au refus de mêler l'eau au vin dans le sacrifice de la messe.

Le pape força Hardouin, archevêque de Paris, à rétablir les jours de fête qu'il avait supprimés sans le consentement du saint-siège. En même temps, pour témoigner l'estime qu'il portait au roi très-chrétien, il lui accorda la faculté de nommer aux

<sup>1</sup> L'histoire de cette prétendue *paix* a été traitée par monsignor Nuzzi, dans le tome I<sup>er</sup> de l'*Histoire de la bulle Unigenitus*, réimprimé en 1794, page 154 et suiv.

églises, aux abbayes, aux bénéfiques, dans les provinces nouvellement unies à la France. Cette autorisation comprenait les évêchés de Metz, de Toul, de Verdun, de Tournay, et d'Arras.

En 1668, la chapelle impériale de Vienne fut incendiée, et après cinq jours on trouva intact, au milieu des charbons, un morceau de la vraie croix, que l'on vénérât dans cette chapelle. L'impératrice Éléonore, veuve de Ferdinand III, en mémoire de ce miracle, institua l'ordre des dames, dit de la *Croix étoilée*, que le saint-père approuva par son bref du 2 août 1668, en l'enrichissant de beaucoup d'indulgences en faveur des personnes qui obtiendraient cet ordre, devenu l'un des plus distingués de la monarchie autrichienne. Il ne se donne qu'à des femmes d'un rang élevé.

Clément pensait toujours, comme avaient fait ses prédécesseurs, à rétablir la concorde parmi les princes chrétiens. Ce fut en partie à ses respectables prières, et à la vraie tendresse qu'il inspirait, que l'on dut la paix d'Aix-la-Chapelle, où il avait envoyé comme nonce monsignor Franciotti. Les deux monarques de la France et de l'Espagne avaient déclaré le saint-père *arbitre absolu de leurs volontés*. Il existe une lettre de Louis XIV, qui atteste qu'il a tout accepté pour être agréable au saint-père. En même temps le roi consentit à ce qu'on abattît à Rome la colonne élevée en 1664 pour perpétuer le souvenir de l'attentat des soldats corses. En échange, on en-

leva, de la place de Sainte-Marie Majeure, une croix au-dessous de laquelle on lisait une inscription en quelques points défavorable, disait-on, à la mémoire de Henri IV, grand-père du roi.

De tristes ferments de guerre divisaient les Espagnols et les Portugais. Depuis l'année 1640, où Jean IV, duc de Bragance, avait été déclaré par sa nation roi de Portugal, les deux peuples se faisaient une guerre obstinée.

Jean IV combattait pour un royaume que, selon lui, le droit de naissance lui avait conservé, et que la fidélité de ses nationaux lui avait rendu. Philippe IV armait, au contraire, pour reconquérir ce même royaume, qu'il disait usurpé. Telles étaient la prétention des deux princes et la cause de la guerre, qui durait depuis vingt-huit ans. Les pontifes Urbain VIII, Innocent X et Alexandre VII, pour ne pas avoir offensé l'Espagne dans le cas où le Portugal succomberait dans son projet d'indépendance, n'avaient pas voulu admettre les ambassadeurs de Jean IV : celui-ci, fils respectueux, les envoyait pour qu'ils prêtassent serment d'obédience au suprême pasteur. Jean IV était mort en 1656, laissant pour successeur son fils aîné Alphonse VI, sous la tutèle de sa mère. Philippe IV était mort en 1665 ; les Portugais déposèrent en 1667 le roi Alphonse : le même jour, les magnats du royaume le déclarèrent incapable de régner, et le clergé annula le mariage de la reine, femme

d'Alphonse : alors dom Pierre <sup>1</sup>, frère du roi déposé, monta sur le trône de son frère, d'abord comme régent, et ensuite comme roi, et il épousa la femme d'Alphonse.

Avant de contracter ces secondes noces, les nouveaux époux demandèrent la dispense au cardinal de Vendôme, légat apostolique à Paris, qui accorda cette dispense avec peut-être trop de promptitude. Il naquit alors des doutes sur la validité du mariage. Les Portugais envoyèrent à Rome le père Villa, jésuite, pour manifester leurs doutes et solliciter la dispense juridique.

En même temps, le légat expédia un de ses confidants pour avertir la cour romaine des motifs qu'il avait eus pour accorder la dispense. Dans une affaire si épineuse, Clément commit le soin de l'examiner à une congrégation de cardinaux et de théologiens. Après un débat dans lequel on étudia attentivement l'affaire de part et d'autre, ceux qui étaient favorables au second mariage prévalurent, et le pape confirma la dispense accordée par le cardinal de Vendôme.

Ensuite dom Pierre s'appliqua sérieusement à obtenir la paix de l'Espagne, et elle fut signée, sous la médiation de l'Angleterre, le 5 février 1668. Clément confirma l'élection des évêques faite jus-

<sup>1</sup> Les Portugais disent dom Pierre, et les Espagnols, don Pierre. Les Portugais tiennent beaucoup à établir cette différence dans ce titre.

qu'alors, et reçut l'ambassadeur portugais comte de Prado, auquel sa cour envoya bientôt le titre de marquis das Minas <sup>1</sup>.

En 1669, le pape apprit avec une vive douleur la réduction de Candie. Il avait tant sollicité des secours de tous les princes catholiques, que la résistance des Vénitiens fut héroïque. Il périt dans cette circonstance, du côté de l'armée musulmane, sept pachas, quatre-vingts officiers, et dix mille janissaires, sans compter les pertes des autres troupes. On ordonna, dans toute la chrétienté, des prières pour que les progrès des Turcs fussent promptement réprimés.

Cette nouvelle désastreuse, on n'en peut douter, abrégéa les jours de Clément. La nuit du 7 décembre 1669, il mourut, âgé de soixante-neuf ans, après avoir gouverné l'Église deux ans cinq mois et dix-neuf jours. Il fut enterré au Vatican, d'où son successeur le fit transporter dans un magnifique tombeau qu'on voit à Sainte-Marie Majeure; cependant Clément avait demandé positivement

<sup>1</sup> Voyez René-Albert de Vertot, dans son *Histoire de la révolution de Portugal*, Paris, 1711; les *Mémoires de l'histoire de Portugal*, de l'année 1659 à l'année 1666, Amsterdam, 1705; l'*Histoire des troubles arrivés dans la cour de Portugal en 1667 et 1668*, Paris, 1674; l'*Histoire des révolutions de Portugal*, par J.-B. Birago Avogaro, Genève, 1646; l'*Histoire de la guerre de Portugal jusqu'en 1656*, par Alexandre Brandano, continuée par son neveu François Brandano jusqu'en 1669, Venise, 1686, trois vol. in-4°, et le *Portugal restaurado*, du comte d'Ériceira.

vement que son corps fût déposé sans honneur en pleine terre, avec cette simple inscription : *Clementis IX cineres*, « Cendres de Clément IX. » Clément avait canonisé saint Pierre d'Alcantara et sainte Madeleine de' Pazzi, carmélite.

Il possédait de nobles vertus, ce pontife ! Lui-même il voulait souvent administrer le sacrement de la pénitence dans la basilique de Saint-Pierre. Pour écouter ceux qui se présentaient, quelle que fût leur condition, il avait marqué des jours de la semaine. Il donnait facilement des audiences (c'est là une grande vertu chez un souverain). Un jour qu'il avait passé plusieurs heures à entendre les plaintes d'une foule de misérables, il s'aperçut qu'un pauvre se plaignait de n'avoir pas été aussi entendu : le pape revint dans la salle d'audience, pour consoler celui qui avait tant de douleur de n'avoir pas parlé au pape. Clément répondit à toutes les demandes de ce pauvre avec affabilité, et le renvoya complètement satisfait. Il faisait de fréquentes visites aux hôpitaux ; et cette apparition, souvent inattendue, d'un tel souverain, était fort avantageuse aux malades, qui menaçaient les infirmiers d'une plainte au pape, s'ils ne faisaient pas leur devoir.

Tous les jours il recevait douze pèlerins à la table de son palais, et c'était lui qui les servait lorsqu'il pouvait prendre ce soin, si doux pour lui.

En général, on le trouvait toujours magnifique avec les pauvres. Il administrait la justice en sou-

verain jaloux de son pouvoir, mais il la tempérait constamment par un ton de douceur ineffable.

Ce pape avait ordonné la réforme de sa table, et la somme épargnée était régulièrement remise aux indigents.

Deux fois par an, il faisait les exercices spirituels au couvent des dominicains de Sainte-Sabine, où il se retirait pendant le temps du carnaval, pour ne s'occuper exclusivement que d'œuvres de piété.

Afin d'éteindre beaucoup d'impôts dont Rome et l'État ecclésiastique étaient aggravés, il institua une congrégation que l'on bénissait de toutes parts, et qui lui mérita les regrets de la population romaine.

Il établit aussi une congrégation chargée de régler sévèrement tout ce qui concernait les indulgences et les reliques.

Clément fut modéré dans ses relations avec ses parents. Il leur dénia tout ce genre de richesses qui, suivant les usages du temps, pouvait être réclamé par eux. Il avait coutume de dire : « Notre famille est assez riche de tout ce que nous avons abandonné de notre patrimoine. »

Ces vertus et beaucoup d'autres avaient leur source dans la profonde humilité de ce pontife. Elle était telle, que quand on eut terminé les dix statues dont il orna le pont Saint-Ange, restauré par lui, il défendit que l'on y gravât ses armoiries, et même son nom. Mais ce sentiment ne fut point

partagé plus tard par Clément X, qui ordonna le contraire.

Nous passons à la description des médailles de Clément IX, qui nous appartiennent.

1<sup>o</sup> CLEMENS IX PONT. MAX. ANNO I. « *Clément IX, souverain pontife, l'an premier.* »

R. ALIIS NON SIBI CLEMENS. « *Clément pour les autres, et non pour lui.* » Le pélican dressé dans son nid, et donnant son sang à ses petits. Allusion à la charité exemplaire du pape Altieri, et à son amour pour les pauvres.

2<sup>o</sup> PACE POPVLIS SVIS A DOMINO CONCESSA. « *La paix accordée de Dieu à ses peuples.* » Procession sur la place de Saint-Pierre, à l'occasion de la paix d'Aix-la-Chapelle.

3<sup>o</sup> ÆLIO PONTE EXORNATO. « *Le pont Ælius orné.* » Vue du château et du pont Saint-Ange. On voit les statues comme elles sont encore aujourd'hui.

Quand un pape nouveau monte sur le trône, quels qu'aient été son genre d'études et sa préférence pour des goûts différents, il faut absolument que sur-le-champ il aime et protège les arts. Rome, déjà si somptueusement ornée, ne l'est pas encore assez. Une sorte de collège d'érudits et d'artistes a bientôt reconnu ce que le pape présent peut faire et ordonner pour un embellissement qui a été ajourné. Ce n'est pas avec indifférence que le pontife régnant accueille cette demande. Cardinal, il a vécu dans cette atmosphère de grandeur. Il a peut-être dit tout bas avec lui-

même : « Ne manque-t-il pas ici quelque chose ? » Pape, il peut réparer l'oubli. Tous ces hommes d'esprit, de cœur, de talent, qui sont à Rome, représentèrent à Clément IX que le pont Saint-Ange ne répondait pas à la pensée que l'on conçoit de cette capitale, quand on se rend à Saint-Pierre.

Ce pont fut construit par Ælius Adrien, et appelé pont Ælius et pont Adrien par les anciens. L'idée de ce monument fut adoptée par cet empereur, non - seulement pour donner accès à son tombeau, érigé sur la rive droite du Tibre, mais encore pour y faciliter un passage commode et fréquenté dans la suite par ceux qui, de la haute Italie, se rendaient à Rome en suivant les voies Consulaire, Aurélienne, Cassienne, et Flaminienne.

A cet effet, on ouvrit la nouvelle voie Aurélienne et la voie Cornélienne; elles partaient de l'ancienne voie Aurélienne, et passaient par le Janicule. Puis on ouvrit les voies Triomphale et Tibérienne, qu'on fit partir de la voie Cassienne et de la Flaminienne; toutes aboutissaient à ce pont, appelé aujourd'hui, comme nous avons dit, pont Saint-Ange, du château de ce nom, auquel il conduit.

Dans l'année sainte de 1450, les parapets de ce pont furent rompus par l'affluence d'une grande multitude de peuple. Plusieurs personnes tombèrent dans le Tibre, et toutes furent étouffées et écrasées. Il en périt misérablement cent soixante douze. Cet événement détermina Nicolas V à réta-

blir le pont, et à le déblayer de toutes les échoppes et des habitations mesquines dont il était encombré. A l'entrée, il fit ériger deux petites chapelles, qu'il dédia à saint Pierre et à saint Paul. Dans la suite, Clément VII fit mettre à la place de ces chapelles les statues de ces saints apôtres, que l'on y voit encore. Celle de saint Pierre est du Lorenzetto, Florentin : Paul Romain sculpta celle de saint Paul. Ces chapelles, le pont et le château Saint-Ange <sup>1</sup>, tels qu'ils existaient au seizième siècle, sont représentés dans une peinture à fresque qu'on voit dans notre église de la Trinité du Mont, appartenant aujourd'hui à nos si respectables *dames du Sacré Cœur*. On observe dans cette fresque que Léon X, sous la figure de saint Grégoire, regarde l'ange qui apparaît au-dessus du fort, remettant le glaive dans le fourreau.

Les décorations actuelles du pont furent exécutées, sous Clément IX, par le chevalier Bernin, qui sculpta lui-même, de sa main, l'ange soutenant l'inscription de la croix. On doit les neuf autres à ses élèves. L'ange avec la colonne est d'Antoine Raggi ; celui qui tient la sainte face est de Côme Fancelli ; Jérôme Lucenti est l'auteur de la statue

<sup>1</sup> On fait remonter l'origine du nom de château Saint-Ange, que porte aujourd'hui ce monument, à l'an 593. Saint Grégoire le Grand, pour obtenir la cessation de la peste qui ravageait Rome, faisait des supplications publiques, à la tête du clergé et du peuple : tout à coup il vit au haut de la tour un ange armé, qui remettait son épée dans le fourreau.

qui présente les clous; Hercule Ferrata, de celle qui porte la croix; Dominique Guidi acheva celle qui porte la lance. L'ange qui tient le fouet est de Lazare Morelli; celui qu'on remarque avec la tunique et les dés est de Paul Naldini, ainsi que celui qui porte la couronne d'épines. Le dernier, qui tient l'éponge, et qu'on voit après celui de Bernin, est dû au ciseau d'Antoine Giorgetti.

On fait là, en marchant pendant vingt pas, un cours complet des événements qui ont précédé la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Ce pont avait sept arches sous Adrien, réduites à six aujourd'hui; il a près de 97 mètres de long.

Du Molinet, plus heureux que moi, a vu d'autres médailles de ce règne.

1<sup>o</sup> PROTECTOR NOSTER ROMÆ. « *Notre protecteur à Rome.* » Saint Pierre assis, auréolé, donnant la bénédiction de la main droite, et tenant les clefs de la main gauche. Médaille frappée à l'occasion des prières faites dans l'église Vaticane pendant la guerre de Candie.

2<sup>o</sup> CONSTANTIA SILVERII IMITAT. PROPOSITA. « *La constance de Sylvère proposée comme modèle.* » La tiare sur les clefs entrelacées. Clément avait été nommé le jour de la fête de Saint-Sylvère. (Voyez le règne de saint Sylvère, tom. I, pag. 288.) Ce pape, exilé en 536, supporta ses douleurs avec courage. L'évêque de Patave avait pris hautement la défense de ce pontife, et disait à Justinien : « *Il y a plusieurs rois dans le monde, mais il n'y a qu'un*

*pape dans l'Église de l'univers.* » Justinien ordonna qu'on rétablît Sylvère dans son autorité à Rome; mais Bélisaire, désobéissant, continua de le persécuter. Sylvère, relégué dans l'île de Palméria, y mourut de faim en 538. Clément, en montant sur le trône, se proposait de souffrir pour l'Église, si cela était nécessaire, avec une constance semblable à celle de Sylvère; mais Dieu ne demandait pas alors à ses pontifes de tels sacrifices.

3° SIGNVM CLEMENTIÆ MONSTRABIT. « *Il montrera une preuve de clémence.* » La Clémence assise tient d'une main un rouleau, et de l'autre une branche d'olivier. Cette médaille, qui faisait partie du cabinet du père la Chaise, ne se trouve plus facilement à Rome. Il est probable que le mot *Clementia*, ici, doit se traduire par le mot *douceur*, ou *bienveillance*, ou *charité*.

4° Dans le champ, IPSE DOMINVS POSSESSIO EIVS. « *Sa possession est le Seigneur lui-même.* » Ce sont des paroles du Deutéronome. Cette médaille a été frappée à l'occasion de la prise de possession de Saint-Jean de Latran. Dans l'exergue, l'agneau couché tenant la croix.

5° DEDIT INDICA ROSA ODOREM SVAVITATIS. « *La rose née dans les Indes a répandu une odeur de suavité.* » Cette médaille fut frappée lors de la béatification de sainte Rose, Péruvienne. Ces paroles sont dans le champ, qui est entouré d'une couronne de roses.

6° ADDITVM ECCLESIAE MVNIMEN ET DECVS. Dans

l'exergue, S. PETRVS DE ALCANTARA. — S. MAGDALENA DE PAZZI. « *Un renfort et un honneur ajoutés à l'Église. Saint Pierre de Alcantara. Sainte Madeleine de Pazzi.* »

Médaille distribuée le jour de la canonisation de saint Pierre d'Alcantara, Espagnol, et de Madeleine, de la célèbre famille des Pazzi, Florentine. Pierre et Madeleine, auréolés, sont agenouillés sur des nuages; en haut, l'Esprit-Saint lançant ses rayons.

7° CLEMENS FÖRDERIS OPVS. « *L'œuvre bienfaisante du traité.* » La Clémence et la Paix s'embrassent, et foulent aux pieds la Discorde et des armes. Autre allusion au traité d'Aix-la-Chapelle.

8° IN SPLENDORIBVS SANCTORVM S. PETRVS ALCANT. S. MAGDALENA DE PAZZI. « *Saint Pierre d'Alcantara et sainte Madeleine de Pazzi dans les splendeurs des saints.* » Saint Pierre et sainte Madeleine sont à genoux devant Jésus-Christ placé sur un trône, et qui leur donne à chacun une couronne.

9° ÆLIO PONTE EXORNATO. « *Le pont Ælius orné.* » Le pont Saint-Ange vu de face avec ses statues; une Renommée en l'air sonne de la trompette.

10° DILIGIT DOMINVS DECOREM DOMVS GENITRICIS SVÆ. « *Le Seigneur aime qu'on décore la maison de sa mère.* » Médaille frappée à propos d'embellissements faits à Sainte-Marie Majeure, par ordre du pape. Il avait fait orner de statues l'abside extérieure ou le sanctuaire. Vue de la basilique dans sa partie postérieure.

Bonanni donne de plus la médaille ordinaire portant ces mots :

1<sup>o</sup> TV DOMINVS ET MAGISTER. EXEMPLVM DEDI VOBIS.

« *Tu es le Seigneur et le maître. Je vous ai donné l'exemple.* » Il était d'usage que cette médaille fût distribuée aux pauvres prêtres à qui le pape lavait les pieds le jeudi saint. Nous n'en reparlerons plus, à moins que nous ne distinguions quelque particularité essentielle. C'était d'ailleurs toujours le même coin qui servait; on ne changeait que la face.

2<sup>o</sup> ILLVXIT : ILLVSCAT ADHVC. ROMA. « *Il a brillé, qu'il brille encore ! Rome.* » Dans le champ, le Saint-Esprit entouré de ses rayons.

Venuti n'a pas connu de médailles nouvelles.

Le saint-siège fut vacant quatre mois dix-neuf jours.



## 243. CLÉMENT X. 1670.

---

Clément X, appelé d'abord Émile Altiéri, naquit à Rome, le 15 juillet 1590, de Laurent Altiéri et de Victoire Delphini, dame vénitienne. La famille Altiéri jouissait de la plus haute considération à Rome depuis plusieurs siècles, et elle avait contracté une alliance avec les Colonna et les Orsini, maisons dont cet ouvrage a fortement établi les titres de noblesse.

Après avoir terminé ses études, Émile fut nommé en 1623 auditeur de Jean-Baptiste Lancellotti, dans la nonciature de Pologne. Retourné à Rome, Émile fut créé évêque de Camérino, puis gouverneur de Lorette et de toute l'Ombrie.

Innocent X l'envoya comme nonce à Naples, où il demeura huit ans.

Alexandre VII lui confia une mission en Pologne. Clément IX le nomma, en 1667, son *maestro di camera*, et, prêt à mourir, lui donna la pourpre. Il avait alors près de quatre-vingts ans. En le créant membre du sacré collège, Clément lui dit : « Vous serez notre successeur. »

Après les funérailles de Clément, soixante-deux électeurs sacrés entrèrent en conclave le 20 décembre 1669. Pendant quatre mois, il y eut d'assez

vives dissidences (il fallait obtenir quarante-deux voix); on portait le cardinal Jean-Nicolas Conti, qui eut jusqu'à vingt-deux voix en sa faveur; le cardinal Rospigliosi, neveu de Clément IX, en eut trente, d'autres disent trente-trois, avec deux à l'*accesso*: il ne lui manquait plus que sept voix pour obtenir la tiare. Le cardinal Cerri en obtint vingt-trois. Enfin, les cardinaux s'accordèrent pour nommer le cardinal Altiéri. Celui-ci mit en avant son âge (quatre-vingts ans), et s'écria : « Vous voyez bien que je ne puis pas porter ce fardeau. » Il montrait en même temps le cardinal Brancacci, ajoutant que c'était lui qu'il fallait faire pape. Puis il résistait par ses prières, par ses supplications, disant encore : « Je n'ai plus ni mémoire ni vigueur. » Cependant, vaincu par les meilleurs théologiens, il accepta en pleurant, le 29 avril 1670, le pontificat, que lui offraient cinquante-neuf cardinaux présents à l'élection (deux furent contraires).

Il prit le nom de Clément X, en mémoire de son bienfaiteur Clément IX, et fut couronné le 11 mai suivant. Le 8 juin, il prit possession de Saint-Jean de Latran.

Le 11 juin, il confirma les privilèges dont jouissaient les mineurs observantins dans la terre sainte, et les indulgences accordées à ceux qui vont visiter les saints lieux, comme avaient décrété les pontifes Alexandre VII et Clément IX<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> C'était alors le père Théophile de Nola qui était gardien de la terre sainte, avec le titre de révérendissime.

Dans le même mois, il concéda aux prélats clercs de la chambre l'usage du cordon violet autour de leurs chapeaux.

Comme tous les pontifes, Clément X conseillait aux princes de s'aimer, de se le prouver par une entière confiance, par des procédés généreux, par une conduite scrupuleuse. C'était surtout entre l'Espagne et la France que le pape aimait à voir des sentiments de bonne intelligence.

A la même époque (1670), dans des instructions de Louis XIV à son fils, on lit le passage suivant ; c'est Louis XIV qui parle, il faut le remarquer : « L'état des deux couronnes de France et d'Espagne est tel aujourd'hui et depuis longtemps dans le monde, qu'on ne peut élever l'une sans abaisser l'autre.... et, à dire la vérité sans déguisement, elles n'entrent jamais ensemble qu'avec cet esprit dans aucun traité. Quelques clauses spécieuses qu'on y mette d'union, d'amitié, etc., le véritable sens que chacun entend fort bien de son côté, c'est qu'on s'abstiendra au dehors de toutes sortes d'hostilités et de toutes démonstrations publiques de mauvaise volonté ; car, pour les infractions secrètes et qui n'éclateront point, *l'une les attend toujours de l'autre....*, et ne promet le contraire qu'au même sens qu'on le lui promet. Ainsi, on pourroit dire qu'en se dispensant également d'observer les traités, à la rigueur on n'y contrevient pas, parce qu'on n'a pas pris à la lettre les paroles des traités.... comme il se fait dans le monde pour celle des compliments, ab-

solument nécessaires pour vivre ensemble, et qui n'ont qu'une signification bien au-dessous de ce qu'elles *sonnent* <sup>1</sup>. »

L'année suivante, en 1671, Clément confirma les exemptions données par Grégoire XIII, dans la bulle du 15 juillet 1574, au collège germanique de Rome; et puis, le 16 octobre 1672, il ordonna que les élèves du collège jureraient à leur entrée que, leurs études finies, ils partiraient pour l'Allemagne, sans s'arrêter un seul jour à Rome.

Le 15 mars de la même année 1671, le pape publia un édit par lequel il déclarait que, dans son État, l'exercice de marchand ne faisait point vendre les droits de la noblesse, pourvu que le noble marchand ne vendît pas en détail.

Il canonisa le 12 avril 1671 cinq nouveaux saints : 1<sup>o</sup> saint Gaétan-Tienée, noble vicentin, né en 1480, fondateur des clercs de la Divine Providence, dits théatins; 2<sup>o</sup> saint François Borgia, duc IV de Gandie, marquis de Lombay, vice-roi de Catalogne, né en 1510. Il prit l'habit des jésuites en 1547, et devint l'un des plus illustres ornements de cet ordre religieux; 3<sup>o</sup> saint Philippe Benizi, noble florentin, religieux de l'ordre des Serviteurs de Marie, dont il fut le restaurateur et non pas le fondateur : Léon X, le 24 janvier 1516, l'avait déclaré bienheureux; 4<sup>o</sup> saint Louis Beltran, Espa-

<sup>1</sup> *Oeuvres de Louis XIV*, Paris, 1806, tom. 1<sup>er</sup>, Mémoires et instructions au Dauphin, pages 63-65.

gnol, parent de saint Vincent Ferreri, et, comme lui, de l'ordre des dominicains; 5<sup>o</sup> sainte Rose de Sainte-Marie, du tiers ordre de Saint-Dominique, née à Lima, dans le Pérou, le 20 avril 1586, morte le 24 août 1617. Rose, béatifiée par Clément IX, fut la première sainte de l'Amérique méridionale.

Le 13 janvier 1672, Clément régla les formalités que l'on devait observer pour l'extraction des reliques des saints provenant des cimetières sacrés. Personne ne pouvait extraire ces reliques sans la permission du cardinal-vicaire. Elles ne devaient pas être exposées à la vénération des fidèles, si elles n'avaient été auparavant examinées par le même cardinal. Les reliques insignes du martyr, c'est-à-dire la tête, les jambes, les bras, et la partie dans laquelle ils ont souffert, ne devaient être exposées que dans les églises seulement, ne pouvaient pas être données à des personnes privées, mais seulement à des princes et à de hauts prélats, et encore rarement, de peur que la trop grande abondance de ces richesses ne les privât du respect qu'elles inspiraient. Le saint-père imposa de graves peines à ceux qui donneraient à ces reliques des noms différents de ceux que leur aurait attribués le cardinal-vicaire. La peine de l'excommunication était prononcée contre quiconque aurait demandé une somme quelconque pour celles qui étaient cachetées et authentiques. Ces décrets, et d'autres émanés des prédécesseurs, furent confirmés par Clément XI le 19 février 1704.

Outre les béatifications faites, par Clément, du pape Pie V, de François Solano et de Jean de la Croix, canonisés ensuite par Clément XI et Benoît XIII, Clément X béatifia, le 24 novembre, dix-neuf martyrs de Gorcum, qui avaient souffert la mort en Hollande le 9 juillet 1572, en haine de la foi catholique, de la primauté du pape, de l'Église romaine, et du saint sacrement de l'eucharistie; ils avaient été mis en prison à Gorcum, d'où ils prennent le nom de martyrs de Gorcum. Parmi eux on comptait onze franciscains prêtres, Pierre Ascanius et Corneille Vican, laïques, un dominicain, deux religieux prémontrés, un chanoine régulier de Saint-Augustin, et quatre curés séculiers.

Clément apprenant les travaux apostoliques par lesquels les missionnaires français propageaient la foi catholique dans le Canada, province de l'Amérique septentrionale, il y érigea le siège de Québec.

En 1673, on vit arriver à Rome des ambassadeurs du grand-duc de Moscovie, Jean Basilitz. Il demandait au pape le titre de czar, que d'ailleurs il s'était déjà donné lui-même; on ne pouvait pas oublier en même temps qu'il avait aidé le roi de Pologne dans la dernière guerre contre les Turcs. Mais Paul Nanès, Écossais, qui était revêtu de cette qualité d'ambassadeur, ne put obtenir l'objet de sa demande, quoiqu'il eût été reçu avec une grande magnificence, et qu'on lui eût remis beaucoup de dons précieux qu'il devait reporter à son maître. Le duc de Moscovie ne professait pas la religion

catholique d'une manière qui pût rassurer sur ses intentions, et le roi de Pologne avait vu cette ambassade avec déplaisir. Cependant Rome eut lieu de craindre quelques troubles. Le cardinal Altieri, qui était à la tête du gouvernement pontifical, voulut augmenter les revenus de la douane, et il établit un nouvel impôt de trois pour cent sur toutes les marchandises qui entraient dans la ville, y compris celles qui étaient adressées aux cardinaux et aux ambassadeurs. Quoique le gouvernement se plaignît de ce que les ambassadeurs abusaient de leur exemption, ils témoignèrent du mécontentement de ne pas se voir exceptés dans la loi. Un autre édit confirma le premier, et punit, sans distinction, de la confiscation, ceux qui ne payeraient pas le droit nouveau. Les cardinaux d'abord s'en offensèrent, mais avec modération. Les ambassadeurs tinrent un autre langage. Le cardinal neveu soutenait que le pape, dans ses États, devait être le maître d'ordonner ce qui lui plairait. Alors les ambassadeurs de l'Empire, de France, d'Espagne et de Venise, firent demander par leurs gentilshommes une audience au pape; le maître de chambre répondit que ce jour-là le pape avait un empêchement: la même réponse fut faite quatre jours de suite. Le pape ayant enfin appris ce qui se passait, déclara qu'il n'avait pas donné un ordre semblable. Les ambassadeurs alors envoyèrent leurs secrétaires demander une audience au cardinal Altieri; mais celui-ci ne voulut pas les entendre,

fit fermer les portes, et augmenter la garde qui veillait à celles du palais pontifical, de sorte qu'on ne pouvait plus rien ajouter à une telle offense <sup>1</sup>.

Cependant le cardinal écrivit, aux nonces qui résidaient dans les cours d'Europe, que les excès commis par les ambassadeurs avaient engagé le pape à publier cet édit; ceux-ci, au contraire, disaient à leurs souverains que l'accusation était une imposture.

Le conflit dura plus d'une année. Clément, qui aimait la paix, remit l'affaire aux soins d'une congrégation. Quelque temps après, le cardinal Altieri déclara qu'il n'avait pas eu l'intention de comprendre les ambassadeurs au nombre de ceux pour qui on avait fait l'édit, et que l'intention du pape n'avait jamais été de les y assujettir. Cette affaire n'eût pas été si désagréable, si, dès les premiers jours, on eût publié ce que l'on ne publia que longtemps après.

En l'année 1675, Clément célébra le quatorzième jubilé de l'année sainte. Malgré sa vieillesse, il visita les églises, se plaignant de ce que la goutte ne lui avait pas permis de faire plus de cinq fois cette sainte visite. Il alla douze fois à l'hôpital de la Trinité pour laver les pieds aux pèlerins. Après la cérémonie, il leur donnait à tous une assez forte aumône.

Cependant Rome faisait entendre quelques plain-

<sup>1</sup> Novaes, X, 243.

tes, et elle disait que Clément était pape *de nom*, et que le cardinal Altieri était pape *de fait*.

Le 22 juillet 1676, les douleurs de la goutte devinrent si violentes, que le pape succomba. Il était âgé de quatre-vingt-six ans, et il avait gouverné l'Église dix ans deux mois et vingt-quatre jours. Il fut enterré au Vatican.

Je décris toujours avec plaisir ces *documents de bronze* qui complètent en quelque partie le règne d'un pape.

Voici d'abord mes trois médailles du pontificat de Clément X :

1<sup>o</sup> CLEMENS X PONT. MAX. AN I. « *Clément X, souverain pontife, l'an premier.* » REVERS : TV ES PETRVS, ET SVPER HANC PETRAM ÆDIFICABO ; dans l'exergue, ECCLESIAM MEAM. « *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église.* » Saint Pierre à genoux reçoit les clefs de la main de Jésus-Christ.

2<sup>o</sup> Dans un ruban au haut du champ, VIVIFICAT ET BEAT. « *Elle vivifie et rend heureux.* » Allusion au trait qu'on appelle la *charité romaine*. Dans le fait historique rapporté par Valère Maxime, liv. 5, chap. *des dits et faits mémorables*, c'est une fille qui donne le sein à sa mère, condamnée à mourir de faim. Ici, la fille donne le sein à son père, également condamné au même supplice. La fille est debout, le père assis sur un banc, où on lit : 1572. La composition de cette médaille est excellente. La jeune femme regarde devant elle, comme s'applaudissant de sa belle action filiale. On a voulu

conserver le souvenir des soins que Clément prenait des pauvres, des condamnés, et de tous les genres de misère que l'humanité nous ordonne de soulager.

3<sup>o</sup> TVRCAR. SIGNA A POLONIS RELATA. « *Les étendards des Turcs apportés par les Polonais.* » MDLXXIV. Clément, sur son trône, reçoit des mains des Polonais à genoux un étendard sur lequel on distingue le croissant.

Du Molinet donne les médailles suivantes :

1<sup>o</sup> COLLES FLVENT MEL DE PETRA. Dans l'exergue : S. PETRVS M. « *Les collines feront couler du miel de la pierre. — Saint Pierre, martyr.* »

Saint Pierre, martyr, en habit de dominicain, tient une palme de la main droite; un ange, tenant une autre palme de la main gauche, pose une couronne sur la tête de Pierre. Les collines dont il est question ici sont les sept collines de Rome, d'où le miel coule sur tout l'univers, en vertu de l'autorité de saint Pierre, prince des apôtres.

2<sup>o</sup> CVM ME LAVDARENT SIMVL ASTRA MATVTINA. « *Lorsque les astres du matin me louaient en même temps.* » (Job, chap. XXXVIII.) Il y a ici une allusion aux six étoiles qu'on voit dans les armoiries des Altieri. Ces étoiles sont posées trois, deux, et une.

Clément honorait particulièrement la Vierge. Elle est représentée sur un nuage, foulant aux pieds le croissant de la lune. Les six étoiles forment un cercle au-dessus de la tête de la mère de Dieu.

3<sup>o</sup> ARTE MEA BIS IVSTVS. « *Deux fois juste par*

*mon art.* » 1670. Une femme tenant de la main droite une balance, et de la main gauche la corne d'abondance. Cette femme doit personnifier *la monnaie*. Du Molinet rapporte que sous Louis XIII on frappa des pièces d'or appelées des *justes*, sur lesquelles on lisait la même inscription. Le roi était désigné comme deux fois *juste*, d'abord parce que le nom lui en avait été donné aux acclamations du peuple <sup>1</sup>, ensuite parce que ses pièces d'or offraient le juste poids qui leur était attribué. Cette explication n'est pas approuvée par Bonanni; Venuti se délivre de la difficulté, en ne mentionnant pas cette médaille. Quand on laisse trop libres les graveurs, ils ne portent pas toujours, dans le choix des inscriptions, le degré de critique, de bon sens et de clarté qui convient.

4° ROMA RESVRGENS. « *Rome renaissante.* » Saint Pierre et saint Paul. Saint Pierre relève une femme à genoux. Cette inscription est prise, dans la forme qu'elle a, d'une ancienne médaille de l'empereur Vespasien. Le sénat et le peuple romain, à l'avènement d'Altieri, espéraient que Rome allait être affranchie d'impôts onéreux.

5° DOMINE TV SCIS QVIA AMO TE. « *Seigneur, tu sais que je t'aime.* » (Jean, XXI, 15.) Saint Pierre, à genoux et étendant les bras, adresse ces paroles

<sup>1</sup> Nous avons vu, tome V, page 429, que Richelieu fut un peu le conseiller de cette acclamation, honorable pour Louis XIII.

à Jésus-Christ. Derrière saint Pierre, trois apôtres.

6° DEVS FVNDAVIT EAM. A. MDCLXXII. « *Dieu l'a fondée. 1672.* » Façade de Sainte-Marie Majeure, restaurée par Clément. Nous avons déjà parlé souvent de Sainte-Marie Majeure (voy. tome V, p. 87).

7° PLENA EST OMNIS TERRA GLORIA EORVM. « *La terre est remplie de leur gloire.* » Médaille frappée à l'occasion de la canonisation de saint Gaétan Tienée, de saint François Borgia, de saint Philippe Benizi, de saint Louis Beltram, et de sainte Rose de Sainte-Marie (voyez plus haut, page 111). Ils sont à genoux dans cet ordre, et portés sur des nuages; au-dessous, d'autres nuages, sur lesquels on voit des chérubins. Tout à fait au-dessus, le Saint-Esprit.

8° SOLEM NOVA SIDERA NORVNT. « *De nouveaux astres ont connu le soleil.* » Les saints de la médaille 7<sup>e</sup>, mais rangés dans un ordre différent; au-dessus, le Saint-Esprit. Du Molinet a commis une erreur. Au lieu de Philippe Benizi qui faisait partie de cette canonisation, il nomme saint Pie V. Ce pontife fut alors béatifié et non canonisé. La cérémonie de cette béatification eut lieu le 1<sup>er</sup> mai 1672. Beaucoup d'auteurs font souvent de pareilles confusions.

9° PER ME VITA, EXTRA ME MORS. « *Par moi la vie, hors de moi la mort.* » La Religion tient la croix et l'Évangile; d'un côté, trois fidèles à genoux lui tendent le bras. Plus loin, une foule qui se perd sur les derniers plans du champ.

10° VT ABUNDANTIVS HABEANT. « *Pour qu'ils aient plus abondamment.* » L'Abondance, sous la figure d'une jeune fille couronnée d'épis. Dans le champ, des chars, des moissonneurs.

11° INTERCEDITE PRO NOBIS. « *Intercédez pour nous.* » Saint Pierre avec les clefs, saint Paul appuyé sur le glaive.

12° CUNCTIS PATET INGRESSVS. « *L'entrée est ouverte à tous.* » Cività-Vecchia déclarée port franc. Ces déclarations de *port franc* sont le bienfait le plus signalé que des souverains puissent accorder au commerce des nations. Ordinairement un équipage, fatigué d'un long voyage, ou battu par la tempête, se présente dans un port. Il faut parler, payer des droits, se quereller, recevoir des affronts, des menaces; mais dans un port franc on est comme dans sa patrie; on ne trouve que des amis secourables, des autorités désintéressées, partout des visages amis. C'est dans un *port franc* seulement que revit la vertu antique de l'hospitalité. Rome renouvelle souvent ces appels à la confiance qu'elle inspire. La foire franche de Sinigaglia est une institution qui n'a cessé d'unir par des liens généreux l'Orient et l'Italie.

13° FLVENT AD EVM OMNES GENTES. « *Toutes les nations afflueront autour de lui.* » Une partie inférieure du temple de Saint-Pierre. Le palais du Vatican à droite. Sur le premier plan, la louve romaine allaitant Remus et Romulus. Une Renommée portant un étendard sur lequel on lit : IN SPLENORE

STELLARVM. « *Dans la splendeur des étoiles.* » Médaille frappée à l'occasion du jubilé.

14° LAUDENT IN PORTIS OPERA EIVS. « *Qu'ils louent ses œuvres dans les portes saintes!* 1675. » Le pape ouvre la porte sainte.

15° APERVI EIS THESAURVM TVVM. « *Je leur ai ouvert ton trésor.* 1675. » Le pape tenant le marteau d'or devant la porte sainte. C'est le pape qui parle. Dans la rigueur de l'étiquette, il aurait dû dire APERVIMVS. « *Nous avons ouvert.* »

16° BENEDIXIT FILIIS IN TE. « *Il a béni ses enfants en toi.* 1675. » Le pape ferme la porte sainte.

17° APERVIT DOMINVS THESAURVM SVVM. « *Dieu a ouvert son trésor.* » La porte sainte; le pape et les cardinaux dans une attitude différente.

18° Autour d'un ruban, DOMVS DEI ET PORTA COELI. « *La maison de Dieu et la porte du ciel.* »

Le pape avec le manteau d'or, devant la porte sainte abattue et pleine de décombres; des rayons de la lumière du ciel viennent inonder les assistants.

19° SPIRITV ORIS EIVS OMNIS VIRTVS EORVM. « *Leur vertu provient de l'esprit de sa bouche.* » Les six étoiles des Altieri, au-dessus du globe de la terre.

Du Molinet n'a pas connu un plus grand nombre de médailles de ce règne.

Bonanni a décrit les suivantes :

1° DEDI CORAM TE OSTIVM APERTVM. « *Devant toi, j'ai tenu la porte ouverte.* » A cette cérémonie assistait la reine Christine de Suède. La porte est ou-

verte; des pèlerins et des voyageurs vont entrer. Il est probable que cette médaille fut frappée pour être offerte à la reine.

2° Dans l'exergue, DECOR EIVS GLORIA SANCTORVM. « *La gloire des saints est son ornement.* » Les saints canonisés dont il a été question plus haut, p. 119. Le sujet représenté est le même que dans celle où on lit : SOLEM NOVA SIDERA NORVNT. Il n'y a de différence que dans l'inscription.

3° VT ABVNDETIS MAGIS. « *Pour que vous jouissiez d'une plus grande abondance.* »

Un vaisseau chargé de grains aborde à Cività-Vecchia pendant une disette. C'était Clément qui avait pris le soin d'envoyer chercher ces grains en Sicile.

Cet ouvrage est dû au burin de Jean Hamerani. La famille d'artistes qui porte ce nom, et qui s'était acquis beaucoup de gloire à Rome, va continuer pendant longtemps d'obtenir le privilège de graver les monuments numismatiques du gouvernement pontifical.

On trouve dans Venuti une autre médaille, dont l'inscription est empruntée des types anciens :

CITA APERITIO BREVES ÆTERNAT DIES. « *Une ouverture prompte éternise les jours de peu de durée.* » Voyez tom. III, pag. 417, et même tom., page 453.

Le saint-siège demeura vacant un mois et vingt-neuf jours.



## 244. INNOCENT XI. 1676.

---

Innocent XI, appelé autrefois Benoît Odescalchi, naquit, le 16 mai 1611, d'une illustre famille de Côme, ville du Milanais. Benoît ayant terminé ses études sous les jésuites, il passa à Gênes pour perfectionner les connaissances qu'il avait acquises; ensuite à Rome, puis à Naples, où il fut reçu docteur.

De bonne heure il avait eu de l'inclination pour la vie ecclésiastique, et il vint à Rome sous Urbain VIII, qui le nomma protonotaire participant, président de la chambre, et commissaire du secours de la Marche, dans la guerre contre le duc de Ferrare.

Innocent X jugea à propos de confier à Benoît les fonctions de président de la Marche et de gouverneur de Macerata, et lui donna la pourpre en 1645, lorsqu'il n'était âgé que de trente-quatre ans.

En 1666, le cardinal Odescalchi fut créé légat à Ferrare. Ses lettres de nomination portaient en tête ces belles paroles : *Mittimus patrem pauperum*. « Nous envoyons le père des pauvres. »

Bayle, et après lui plusieurs dictionnaires français, ont dit que Benoît avait été militaire. Cela

n'est pas exact. On l'a confondu avec un autre Odescalchi, qui a fait la guerre en Flandre. Le comte Antoine-Joseph Rezzonico, dans une dissertation imprimée à Côme en 1742, a prouvé que Benoît n'a jamais été militaire. Il faut que cette erreur soit signalée, car elle a été la source de beaucoup de phrases sans objet. On a voulu que la résistance opposée par Innocent XI aux volontés de Louis XIV ait eu sa source dans des goûts militaires, et dans des habitudes de violence qui peuvent être familières aux guerriers. Benoît n'ayant jamais été qu'ecclésiastique, n'a pas à se reprocher les mœurs et la dureté des camps; ecclésiastique toute sa vie, il n'a dû puiser des conseils que dans ses devoirs de pontife suprême et de souverain indépendant.

Au conclave qui suivit la mort de Clément IX, Benoît aurait sans doute obtenu la tiare; mais le cardinal de Bouillon craignait l'austérité connue d'Odescalchi, et il prévint le roi de France, qui mit des obstacles à cette élection.

A la mort de Clément X, après les funérailles, le 2 août 1676, les électeurs entrèrent en conclave, au nombre de 67.

Pour faire la dépense nécessaire en cette circonstance, le sacré collège avait précédemment décidé que l'on tirerait du trésor du château Saint-Ange une somme de 25,000 écus <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Il y a lieu d'admirer ici la modération de cette dépense; ce trésor était fort considérable.

Ce fut dans ce conclave que l'on inventa pour la première fois le nom de *zelanti*. Ce sont les cardinaux qui, par pur zèle, cherchent, loin de tout respect humain et de tout intérêt, à choisir le sujet le plus digne du pontificat.

Dans les premiers scrutins, le cardinal Celio Piccolomini parvint à obtenir vingt-huit voix, mais il en fallait quarante-cinq. Le cardinal Gravina proposa Odescalchi. Celui-ci refusa avec vivacité; mais, le soir du 20 septembre, les cardinaux ne firent aucune attention à sa résistance, se rendirent à la chapelle, et voulurent tous sans exception lui baiser la main, ce qui suffit pour établir la légitime élection du chef de l'Église. C'est une manière moins tumultueuse, d'élire *par adoration*. Odescalchi, surpris par cette nouveauté, éclata en sanglots, et demanda un moment pour réfléchir. Il se fit tout à coup un grand silence, et chacun contemplait avec anxiété et admiration ce spectacle d'humilité et d'éloignement pour les grandeurs de la terre.

En ce moment, Odescalchi se jeta le visage à terre, et l'on vit sur-le-champ la trace des larmes qu'il répandait. Il pria les cardinaux d'élire un autre sujet; il en nommait un, il en nommait deux, il les nommait tous; il les conjurait de ne pas l'écraser sous un fardeau que ses forces ne pouvaient soutenir. Les électeurs se montrèrent inflexibles, surtout Cibo, personnage d'une haute intégrité et singulièrement jaloux du décorum de l'Église, et

ne permirent plus à Odescalchi de délibérer : ils le menacèrent, dans le cas où il refuserait, de prolonger le conclave, au détriment de la sainte Église. Il fallait une telle raison pour déterminer l'acceptation; mais il voulut qu'il y eût un scrutin, pour que les choses se passassent avec plus de régularité. D'abord il obtint dix-neuf voix, mais à l'*accesso* les quarante-sept autres voix l'éluent pontife <sup>1</sup>.

A cause de l'étroite amitié qui le liait à Cibo; et qui espérait voir revenir un autre Innocent VIII de la famille de Cibo, et en mémoire d'Innocent X, de qui Odescalchi avait reçu la pourpre, Benoît se donna le nom d'Innocent XI, et fut couronné le 4 octobre. Un mois après, le 8 novembre, il prit possession de Saint-Jean de Latran.

Le jour de son élection, à peine entré au palais Vatican, il fit appeler auprès de lui Livius Odescalchi, unique fils de son frère Charles, et lui ordonna d'un ton d'autorité de suivre ses études au collège des Jésuites. « Vous ne changerez rien, dit-il, à l'état où vous vous trouvez; vous ne recevrez ni visites ni présents comme neveu; vous vous contenterez d'habiter le palais où nous demeurions étant cardinal; vous ne vous mêlerez en rien du gouvernement de la cour.» Le jeune seigneur, qui

<sup>1</sup> Soixante-sept cardinaux étaient présents. Odescalchi donna sa voix à Cibo, les soixante-six autres éluent Odescalchi.

avait alors vingt-deux ans, obéit à toutes les injonctions de son oncle <sup>1</sup>. Le pape ensuite, pour que le neveu ne fit aucune plainte, lui abandonna tous ses biens patrimoniaux, qui s'élevaient à une somme de 40,000 écus de rente. « C'est assez, disait Innocent, pour vous entretenir noblement, sans avoir besoin de la *rosée* du Vatican. » Cependant le saint-père s'était réservé sur ses biens une somme de 600 écus (moins du quarantième de son patrimoine), pour les dépenses de sa personne. Aussi, pendant son pontificat, il ne prit pas un seul écu des rentes de l'État, et il les appliqua toutes au solde des dettes de la chambre apostolique et aux besoins de l'Église.

Il réforma la table du palais, et n'admit à son service que des personnes recommandées par leur modestie et la pureté de leurs mœurs. Bientôt il crut convenable de notifier à tous les souverains son exaltation, à laquelle il s'était tant opposé; et il les exhortait à la concorde, déclarant que, s'ils le voulaient, il se transporterait dans la ville catholique qu'on lui indiquerait, pour aller lui-même traiter des articles de la paix, et montrer l'esprit de conciliation, qui est le propre d'un souverain pontife. En même temps il recommandait à tous ses nonces de rappeler les victoires passées des Turcs, et les progrès qu'ils essayaient de faire en Europe pour abattre le catholicisme.

<sup>1</sup> Il n'y a des neveux que quand le pontife veut bien en avoir.

Innocent XI voulait que l'on examinât attentivement la conduite et la capacité de ceux que l'on entendait élever aux dignités; il nomma, à cet effet, une congrégation de quatre cardinaux et de quatre prélats, avec ordre de regarder comme seul droit aux bénéfices le mérite seulement des prétendants, et non pas les prières des sollicitants. Un jour, le cardinal Cibo présentait au pape une liste de concurrents pour divers canonicats, et la note des recommandations faites par les protecteurs respectifs : arrivé au nom d'un concurrent qui n'avait aucune recommandation, il dit au cardinal : « Et celui-là, par qui est-il recommandé? » — « Par personne, » répondit le cardinal. — « En ce cas, répartit le pape, nous lui donnons, nous, notre protection, et nous le préférons aux autres. Nous nous soucions fort peu d'une recommandation, quand la vertu manque au recommandé. Les dignités doivent être le prix de la vertu et non de l'ambition, le prix des mérites et non des prières. »

Pénétré de l'importance de ces belles maximes, il commanda et prescrivit à tous les évêques de ne conférer les ordres sacrés qu'à ceux qui auraient quelque patrimoine ou un bénéfice justement accordé. Renouvelant le décret d'Alexandre VII, il ordonna que les sujets qui se destineraient au sacerdoce iraient pendant dix jours faire les exercices spirituels de saint Ignace.

Dans un consistoire secret, un jour il parla en

général des carrosses somptueux, des livrées fastueuses; et il supplia les cardinaux, au nom des entrailles de Jésus-Christ, de se tenir éloignés de toute pompe de luxe, qui ne convenait pas au décorum ecclésiastique.

Apprenant que des barons ne payaient pas leurs dettes à des marchands, il ordonna à Cibo de les payer des deniers de la chambre, qui, plus puissante que les marchands, saurait bien se faire rembourser. Ce remède n'ayant pas suffi, Innocent décida que les marchands ne vendraient plus qu'au comptant, sous peine de perdre leurs droits de créanciers. Il chercha à réprimer les usures des juifs, qui, jusqu'alors, avaient été souvent impunies. Il publia d'excellentes lois qu'on appelle *Innocenziane*; il réforma tous les tribunaux et les chancelleries, ayant soin de ne prendre pour règles, dans les dépenses qui y étaient ordonnées, que la justice, et non pas l'avarice et la cupidité.

En l'année 1677, le 13 mars, Innocent confirma le décret de la congrégation des rites, du 16 janvier précédent, qui approuvait le culte *immémorable* (c'est la béatification *équipollente* et non solennelle) du bienheureux Amédée X, troisième duc de Savoie, protecteur des femmes en couche, fils aîné du deuxième duc Louis 1<sup>er</sup> de ce nom, et d'Anne, fille de Jean, roi de Chypre, et petit-fils du duc Amédée, qui fut antipape sous le nom de Félix V. Ledit Amédée X était né à Thonon le 1<sup>er</sup> février 1435. Saint François de Sales, le 7 mars 1612,

avait demandé à Paul V la canonisation de ce bienheureux.

Innocent ne pouvait souffrir que, dans sa cour, on vendit les offices, même ceux qui n'étaient pas ecclésiastiques ; et il éteignit le collège des vingt-quatre secrétaires apostoliques, institué par le pontife Calixte III. Du reste, il fit payer à chacun d'eux la somme qu'ils avaient déboursée pour jouir de cet emploi. Une autre œuvre occupa Innocent : il avait considéré les dépenses excessives que coûtait une canonisation ; il voulut pourvoir d'une manière efficace à ce genre de frais, qui méritait toute l'attention du souverain pontife. Par une constitution <sup>1</sup> publiée le 15 octobre 1578, il approuva les décrets de la congrégation des rites, sur les règles à suivre dans la béatification et la canonisation des saints. Il fit décréter les taxes de tous les ministres employés à cet effet, réformant et diminuant le prix des vacations qu'il fallait allouer en cette circonstance.

Cependant on vit renaître en France la question des *régales*, c'est-à-dire, du droit qu'avaient les rois de jouir des revenus d'un évêché vacant, et de conférer, durant la vacance du siège épiscopal, les bénéfices sans charge d'âmes.

Le parlement de Paris, par un arrêt de 1668, avait étendu la *régale* à tous les bénéfices qu'il y avait lieu de conférer dans des pays où la ré-

<sup>1</sup> Voyez Bullaire romain, tom. VIII, pag. 67.

gale n'était pas précédemment en usage. Le roi Louis XIV, par ses édits de 1673 et de 1675, venait de confirmer cette décision : le clergé de France l'avait approuvée, dans la crainte de nouveaux troubles. Les seuls évêques opposants avaient été les évêques de Pamiers et d'Aleth : aussi on confisqua leurs biens temporels.

Innocent, quand il s'agissait des droits ecclésiastiques, ne devait pas céder. Il recommandait le respect dû à la constitution du quatorzième concile général, et deuxième de Lyon, célébré par Grégoire X en 1274 <sup>1</sup>, et s'opposait à l'extension des régales; il invita donc le roi à ne pas insister sur l'exécution de ses édits. A ce sujet, il adressa à Sa Majesté, le 12 mars et le 21 septembre 1678, deux brefs, où il avait prodigué les louanges et les prières. Le gouvernement royal ne voulait rien entendre : Innocent envoya deux autres brefs remplis de zèle, et cette fois de menaces, l'un du 25 décembre 1678, et l'autre du 3 mars 1680 <sup>2</sup>.

Le 3 février 1682, commencèrent les opérations de la fameuse assemblée du clergé gallican <sup>3</sup>, composée de trente-quatre archevêques et évêques, et de trente-huit ecclésiastiques d'une dignité

<sup>1</sup> Voyez tom. III, p. 44, ligne 6.

<sup>2</sup> On voit encore ici avec quelle prudence lente et raisonnée le saint-siège agit dans ses relations disciplinaires.

<sup>3</sup> Nous rapporterons ces opérations sans nous interrompre, puis nous reviendrons sur quelques événements antérieurs que nous aurons été forcés de laisser en arrière.

moins élevée. Ils reconnurent le droit d'étendre les régales à tout le royaume, et l'on établit alors les quatre fameuses propositions dites du clergé gallican, sur l'indépendance des rois, sur l'autorité des conciles généraux<sup>1</sup>, et sur le pouvoir des souverains pontifes, qu'elles prétendent limiter. Commençons par dire qu'Innocent XI condamna les propositions de la manière la plus absolue. Voici ces quatre propositions en latin et en français :

### DECLARATIO

DIE DECIMO NONO MARTII 1682.

*Ecclesiæ gallicanæ decreta et libertates a majoribus nostris tanto studio propugnatas, earumque fundamenta sacris canonibus et Patrum traditione nixa, multi diruere moliuntur; nec desunt qui earum obtentu primatum beati Petri ejusque successorum romanorum pontificum a Christo institutum, iisque debitam ab omnibus christianis obedientiam, sedisque apostolicæ, in qua fides prædicatur, et unitas servatur Ecclesiæ, reverendam cunctis gentibus majestatem imminuere non vereantur. Hæretici quoque nil prætermittunt quo eam potestatem, qua pax Ecclesiæ continetur, invidiosam et gravem regibus et populis ostentent, eisque fraudibus simplices animas ab Ecclesia matris Christique adeo communionem dissentient. Quæ ut incommoda propulse-*

<sup>1</sup> Novaes, XI, 20.

*mus, nos archiepiscopi et episcopi Parisiis mandato regio congregati, Ecclesiam gallicanam repræsentantes, una cum cæteris ecclesiasticis viris nobiscum deputatis, diligenti tractatu habito, hæc sancienda et declaranda esse diximus :*

*1<sup>o</sup> Beato Petro ejusque successoribus Christi vicariis, ipsique Ecclesiæ rerum spiritualium, et ad æternam salutem pertinentium, non autem civilium ac temporalium a Deo traditam potestatem dicente Domino: « Regnum meum non est de hoc mundo <sup>1</sup>, » et iterum: « Reddite ergo quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo <sup>2</sup> », ac proinde stare apostolicum istud: « Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit: non est enim potestas, nisi a Deo; quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt. Itaque qui potestati resistit, Dei ordinationi resistit <sup>3</sup>. » Reges ergo et principes et <sup>4</sup> temporalibus nulli ecclesiasticæ potestati Dei ordinatione subjici, neque auctoritate clavium Ecclesiæ directe vel indirecte deponi aut illorum subditos eximi a fide, atque obedientia, ac præstito fidelitatis sacramento solvi posse. Eamque sententiam publicæ tranquillitati necessariam nec minus Ecclesiæ quam regno utilem, ut verbo Dei, Patrum traditioni, et sanctorum exemplis consonam, omnino retinendam.*

<sup>1</sup> Jean, XVIII, 36.

<sup>2</sup> Luc, XX, 25.

<sup>3</sup> Rom., XIII, 1, 2.

<sup>4</sup> Novaes dit *in*, et beaucoup de personnes croient que cela est plus exact.

2° *Sic autem inesse apostolicæ sedis ac Petri successoribus Christi vicariis rerum spiritualium plenam potestatem ut simul valeant, atque immota consistant sanctæ œcumenicæ synodi Constantiensis a sede apostolica comprobata<sup>1</sup>, ipsorumque romanorum pontificum ac totius Ecclesiæ usu confirmata, a gallicana perpetua religione custodita decreta, de auctoritate conciliorum generalium, quæ sessione quarta et quinta continentur, nec probari a gallicana Ecclesia, qui eorum decretorum quasi dubiæ sint auctoritatis ac minus approbata, robur infringant, aut ad solum schismatis tempus concilii dicta detorqueant.*

3° *Hinc apostolicæ potestatis usum moderandum per canones spiritu Dei conditos, et totius mundi reverentia consecratos: valere etiam regulas, mores et instituta a regno et Ecclesia gallicana recepta, patrumque terminos manere inconcussos, atque id pertinere ad amplitudinem apostolicæ sedis, ut statuta et consuetudines tantæ sedis et ecclesiarum consensione firmata, propriam stabilitatem obtineant.*

4° *In fidei quoque quæstionibus præcipuas summi pontificis esse partes, ejusque decreta ad omnes et singulas ecclesias pertinere; nec tamen irreformabile esse judicium, nisi consensus Ecclesiæ accesserit<sup>2</sup>.* »

*Quæ accepta a patribus ad omnes ecclesias gal-*

<sup>1</sup> Voyez, tom. III, pag. 405, les termes dans lesquels Martin V a approuvé les opérations du concile de Constance.

<sup>2</sup> *OEuvres de Bossuet*, 1846, tom. X, 7.

*licanas atque episcopos in Spiritu Sancto auctore præidentes, mittenda decrevimus, ut idipsum dicamus omnes, simusque in eodem sensu et in eadem sententia.*

Voici la traduction insérée dans les sermons de Bossuet, éditées par M. Didot, 1845, in-12 :

*Déclaration du clergé de France, du 19 mars 1682.*

« Plusieurs s'efforcent de renverser les décrets de l'Église gallicane, ses libertés qu'ont soutenues avec tant de zèle nos ancêtres, et leurs fondements, appuyés sur les saints canons, et sur la tradition des Pères. Il en est aussi qui, sous le prétexte de ces libertés, ne craignent pas de porter atteinte à la primauté de saint Pierre et des pontifes romains, ses successeurs, instituée par Jésus-Christ, à l'obéissance qui leur est due par tous les chrétiens, et à la majesté, si vénérable aux yeux de toutes les nations, du siège apostolique, où s'enseigne la foi, et se conserve l'unité de l'Église. Les hérétiques, d'autre part, n'omettent rien pour présenter cette puissance, qui renferme la paix de l'Église, comme insupportable aux rois et aux peuples, et pour séparer, par cet artifice, les âmes simples de la communion de l'Église et de Jésus-Christ. C'est dans le dessein de remédier à de tels inconvénients, que nous, archevêques et évêques assemblés à Paris par ordre du roi, avec les autres députés, qui représentons l'Église gallicane,

avons jugé convenable, après une mûre délibération, d'établir et de déclarer :

### I.

« Que saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et que toute l'Église même, n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et civiles, Jésus-Christ nous apprenant lui-même « que son « royaume n'est point de ce monde ; » et, en un autre endroit, « qu'il faut rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ; » et qu'ainsi ce précepte de l'apôtre saint Paul ne peut en rien être altéré ou ébranlé : « Que toute personne soit « soumise aux puissances supérieures ; car il n'y « a pas de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est « lui qui ordonne celles qui sont sur la terre. Ce- « lui donc qui s'oppose aux puissances résiste à l'or- « dre de Dieu. » Nous déclarons, en conséquence, que les rois et les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique par l'ordre de Dieu dans les choses temporelles ; qu'ils ne peuvent être déposés directement ni indirectement par l'autorité

<sup>1</sup> Je suis l'édition des sermons de Bossuet publiée chez M. Didot, en 1845, in-12. On y lit *des chefs*, au lieu de *des clefs* ; et c'est une faute d'impression qui a échappé à la révision sévère de cette si exacte typographie. Avant tout, il ne faut jamais altérer un texte, particulièrement dans des matières si impor-

des chefs <sup>1</sup> de l'Église; que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ou absous du serment de fidélité; et que cette doctrine, nécessaire pour la tranquillité publique, et non moins avantageuse à l'Église qu'à l'État, doit être inviolablement suivie, comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des saints Pères, et aux exemples des saints <sup>1</sup>.

## II.

« Que la plénitude de puissance que le saint-siège apostolique et les successeurs de saint Pierre, vicaires de Jésus-Christ, ont sur les choses spirituelles, est telle que les décrets du saint concile œcuménique de Constance, dans les sessions IV et V, approuvés par le saint-siège apostolique, confirmés par la pratique de toute l'Église et des pontifes romains, et observés religieusement dans tous les temps par l'Église gallicane, demeurent dans toute leur force et vertu; et que l'Église de France n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces décrets, ou qui les affaiblissent

tantes, et si connues de toute une nation comme la nôtre, qui se partage encore en deux camps sur cette question. Il est vrai que le camp qui n'est pas celui dans lequel nous combattons n'offre pas, dans ce moment, un grand nombre de milices bien redoutables.

<sup>1</sup> Les exemples des saints ici ne sont pas bien communs; au surplus, cette histoire fait mention de telles résistances, mais fait mention aussi de beaucoup de repentirs.

en disant que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point approuvés, ou qu'ils ne regardent que le temps du schisme.

### III.

« Qu'ainsi l'usage de la puissance apostolique doit être réglé suivant les canons faits par l'esprit de Dieu, et consacrés par le respect général; que les règles, les mœurs et les constitutions reçues dans le royaume, et par l'Église gallicane, doivent être maintenues, et les bornes posées par nos pères demeurer inébranlables : qu'il est même de la grandeur du saint-siège apostolique que les lois et coutumes établies du consentement de ce siège respectable <sup>1</sup> et des églises, subsistent invariablement.

### IV.

« Que quoique le pape ait la principale part dans les questions de foi, et que ses décrets regardent toutes les églises et chaque église en particulier, son jugement n'est pourtant pas irréformable, à moins que le consentement de l'Église n'intervienne.

« Nous avons arrêté d'envoyer à toutes les églises

<sup>1</sup> Il y a dans le texte *tantæ sedis*, et Bossuet savait ce que voulait dire *tanta sedes*. Ce *siège respectable*, c'est une traduction peu convenable; mais elle a prévalu, et personne n'a réclamé. Désormais, ce contre-sens doit disparaître.

de France, et aux évêques qui y président par l'autorité du Saint-Esprit, ces maximes que nous avons reçues de nos pères, afin que nous disions tous la même chose, que nous soyons tous dans les mêmes sentiments, et que nous suivions tous la même doctrine. »

Cette déclaration fut signée par les trente-quatre archevêques et évêques, et par les vingt-quatre députés ecclésiastiques, qui composaient l'assemblée.

Dans une traduction qu'a donnée Fleury, le mot *irréformable* est supprimé; et c'est mal de dire, comme lui, le jugement peut être *corrigé*. Ce dernier mot n'appartient pas au grave Bossuet: c'est un mot pédant, professoral; et, tout en voulant attaquer le saint-siège, on ne voulait pas lui adresser des expressions de blâme, qui dans ce cas-ci auraient cherché à monter de l'inférieur au chef; c'était en définitive une Église isolée, qui parlait ou qu'on faisait parler: elle ne formait pas à elle seule le septième de la population catholique de l'univers. On s'attribuait un grand pouvoir de réprimande, sans droit et sans mission. Dans l'état de la politique, où trouver une Église universelle? Qui la convoquera? Où sera-t-elle réunie? Qui lui assurera son indépendance? Il semble voir des *imprudents* qui disent: « Pour nous défendre contre des ennemis (les novateurs menaçaient de toutes parts), nous avons une citadelle amplement munie de moyens de résistance. Eh bien, abattons-la, cette citadelle; il viendra de

toutes les parties du monde des légions de maçons qui en reconstruiront une plus formidable, et à l'abri de toute atteinte. Mais ces maçons, s'ils ne viennent pas, qui tiendra la promesse dans laquelle vous vous engagez ? Il y eut un temps où les évêques de l'Occident et de l'Orient pouvaient se réunir en nombre suffisant pour régler, sous la présidence des papes ou de leurs délégués, les affaires de la religion. Ce temps n'est pas prêt à revenir ; l'homme sage garde ce qu'il a, et n'aventure pas son bonheur dans des projets la plupart insensés.

Aux moteurs de ces querelles, on peut dire avec l'apôtre saint Jude : *Hi sunt nubes sine aqua, quæ a ventis circumferuntur.* « Ce sont des nuées sans eau, qui sont entraînées par les vents. » Saint Jude, c. 12.

Bossuet s'est servi de ces dernières expressions vers la fin de son sermon sur *l'unité*, que nous aurons occasion de citer, comme un des morceaux les plus pathétiques qui aient été écrits sur la question de l'inaltérable respect que nous devons au pontife de Rome.

On a dit que le saint-siège n'a point réclamé contre ces propositions. Pour ne citer encore que plusieurs écrivains, nous dirons que le cardinal Sfrondrati a écrit contre ces quatre propositions, dans le livre : *Regale Sacerdotium*, et dans le *Gallia vindicata*, etc. Antoine Charlas a écrit aussi dans le livre : *De libertatibus Ecclesiæ gallicanæ*. Les propositions ont aussi été réfutées par le cardi-

nal Orsi, Pierre Ballerini et Zaccaria, dans l'un et dans l'autre *Antifebronius*.

J'ai donné, comme je l'ai dit, le texte latin tel qu'il est dans la dernière édition de Bossuet, publiée en France.

A présent nous serions inexcusable si, après avoir obtenu un avantage aussi remarquable que celui qui sera trouvé, plus tard, dans le propre texte des *opuscules* de Fleury, nous ne mettions pas au grand jour, et presque minutieusement, tout ce qui s'est fait dans cette circonstance : il faut donc bien se garder de cacher ici la teneur de l'édit royal qui accompagna la déclaration du clergé.

Elle est datée, comme nous avons vu, du 19 mars 1682, et elle fut adressée par une lettre circulaire de cette assemblée à tous les évêques de France.

Ensuite, le 23 mars, un édit du roi prescrivit un grand nombre de mesures relatives à cette déclaration.

Voici, *in extenso*, les lettres patentes du roi. Plus que jamais nous sommes déterminé à ne rien dissimuler.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.

« Bien que l'indépendance de notre couronne, de toute autre puissance que de Dieu, soit une vérité certaine et incontestable, et établie sur les propres paroles de Jésus-Christ, nous n'avons pas laissé de recevoir avec plaisir la déclaration que les députés du clergé de France, assemblés par notre permis-

sion dans notre bonne ville de Paris, nous ont présentée, contenant leurs sentiments touchant la puissance ecclésiastique; et nous avons d'autant plus volontiers écouté la supplication <sup>1</sup> que lesdits députés nous ont *faite de faire* publier cette déclaration dans notre royaume, qu'étant *faite* <sup>2</sup> par une assemblée composée de tant de personnes également recommandables par leur vertu et par leurs doctrines, et qui s'emploient avec tant de zèle à tout ce qui peut être avantageux à l'Église et à notre service, la sagesse et la modération avec lesquelles ils ont expliqué les sentiments que l'on doit avoir à ce *sujet*, peut beaucoup contribuer à confirmer nos *sujets* dans le respect qu'ils sont tenus, comme nous, de rendre à l'autorité que Dieu a donnée à l'Église, et à ôter aux ministres de la religion prétendue réformée le prétexte qu'ils prennent des livres de quelques auteurs, pour rendre odieuse la puissance légitime du chef de l'Église et du centre de l'unité ecclésiastique <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> On verra plus tard si les membres de l'assemblée avaient fait une *supplication*; mais il était essentiel de cacher les mesures de Colbert, et de faire croire que l'action des évêques avait été spontanée.

<sup>2</sup> Cet édit fut rédigé si vite, que le beau style du règne de Louis XIV ne s'y rencontre plus.

<sup>3</sup> Colbert, vous n'ôtiez aucun prétexte aux ministres de la religion prétendue réformée. Ils ne reconnaissent au pape aucune autorité: vous, vous lui enleviez plus de la moitié de celle qui lui appartient.

« A ces causes :

I.

« Défendons à tous nos sujets et aux étrangers étant dans notre royaume, séculiers et réguliers de quelque ordre, d'enseigner dans leurs maisons, collèges ou séminaires, ou d'écrire quelque chose contraire à la doctrine contenue en icelle.

II.

« Ordonnons que ceux qui seront dorénavant choisis pour enseigner la théologie dans tous les collèges de chaque université, séculiers ou réguliers, souscriront ladite déclaration avant de pouvoir faire cette fonction ; qu'ils se soumettront à enseigner la doctrine qui y est contenue, et que les syndics des facultés de théologie présenteront aux ordinaires des lieux, et à nos procureurs généraux, des copies desdites soumissions, signées par les greffiers desdites facultés.

III.

« Que dans tous les collèges et maisons desdites universités, où il y aura plusieurs professeurs réguliers ou séculiers, l'un d'eux sera chargé tous les ans d'enseigner la doctrine contenue en ladite déclaration ; et, dans les collèges où il n'y aura qu'un

seul professeur, il sera obligé de l'enseigner l'une des trois années consécutives <sup>1</sup>.

#### IV.

« Enjoignons aux syndics des facultés de théologie, de présenter tous les ans, avant l'ouverture des leçons, aux archevêques et évêques des villes où elles sont établies, d'envoyer à nos procureurs généraux, les noms des professeurs qui seront chargés d'enseigner ladite doctrine; et auxdits professeurs de présenter auxdits prélats les écrits qu'ils dicteront à leurs écoliers, lorsqu'ils leur ordonneront de le faire <sup>2</sup>.

#### V.

« Voulons qu'aucun bachelier ne puisse être do-

<sup>1</sup> Cette rédaction est un peu difficile à comprendre. Probablement cela veut dire pendant une année sur trois. Quand l'administration laïque adresse des injonctions au clergé de France, qui n'est en tout temps composé que d'hommes d'une éducation distinguée, connaissant la valeur des mots, il convient que cette administration conçoive bien ce qu'elle veut dire, pour l'énoncer clairement.

<sup>2</sup> Comme cela est rédigé misérablement! En bonne règle grammaticale, ici il faudra obéir aux écoliers quand ils ordonneront. Quelle dictée de despotisme! quelle confusion entre les écoliers, les professeurs, et les procureurs généraux! Qu'est-ce que des procureurs généraux ont à faire dans ces questions d'administration ecclésiastique? Que veulent dire ces restrictions du pouvoir des hommes de Jésus-Christ?

rénavant licencié en théologie ni droit canon, ni être reçu docteur, qu'après avoir soutenu ladite doctrine dans une de ses thèses, et dont il fera apparoir à ceux qui ont droit de conférer les degrés.

## VI.

« Exhortons, et néanmoins enjoignons à tous les archevêques et évêques d'employer leur autorité pour faire enseigner dans leur diocèse la doctrine soutenue dans ladite déclaration.

« Paris, 23 mars 1682. »

Assurément, si les archevêques et évêques n'ont fait aucune résistance pour signer les quatre articles; s'ils ont pensé qu'une telle notification était utile à l'Église; s'ils ont reconnu que la puissance du pape devait être limitée avec une telle audace; s'ils ont cru aller au-devant *de la tyrannie Tibérine*<sup>1</sup>, ils ont dû à la fin rester bien convaincus qu'ils s'étaient soumis à une autorité insatiable, qui n'employait pas même la langue du pays pour les exhorter, et pour leur enjoindre d'employer leur autorité afin de faciliter l'enseignement d'une doctrine plus administrative que religieuse, plus prévôtale que chrétienne, dans la vue de substituer à des paroles de paix, de concorde et de douceur, de nouvelles paroles de commandement, d'injonction, de volonté sans frein, auxquelles le catholicisme n'était

<sup>1</sup> Voilà comme s'exprimait Bruno. Voyez tom. IV, p. 145.

plus accoutumé. Du procureur général qui sermonne ainsi les évêques, au procureur général qui a sous sa main immédiate le bras séculier, il n'y avait pas loin dans des temps pareils. La même main contresignait, et ordonnait au glaive de sortir du fourreau.

Il a été nécessaire de rapporter cet édit, avec ses dispositions étranges, tout aussi absolues que des ordonnances de douane, de recrutement, tout aussi impérieuses que des stipulations comminatoires pour une levée d'impôts. Du 19 mars au 23, il ne s'était écoulé qu'à peine quatre jours, et déjà le corps épiscopal ne devait pas ignorer qu'au lieu d'un maître, grand d'ailleurs par son génie, par la dignité de son caractère, par la fierté de ses projets politiques, il avait un maître de plus partout où existait un parlement; et qu'à ce dernier maître, souvent orgueilleux et passionné<sup>1</sup>, il fallait rendre compte du soin le plus minime des intérêts de la religion, et s'associer, sous la baguette de fer de ce genre de satrapes, aux monitoires de leur plume déréglée, pour arriver à ce dernier résultat, que le peuple ne saurait où serait le prêtre, et qu'un tribunal deviendrait le sanctuaire intrus d'une religion nouvelle.

<sup>1</sup> Malheureusement on ne peut pas excepter Achille II de Harlay, alors procureur général au parlement de Paris; mais il y en eut beaucoup d'autres qui remplirent leur mission avec sagesse et conscience.

Nous aurons à reparler de cet édit, que nous avons fait comparaitre et *traduit comme en personne*; et l'on comprendra ce que voudra dire le grand roi quand en 1693, onze ans après, il viendra déclarer à un autre pape qu'il a donné les ordres pour que les mesures contenues dans cet édit ne fussent pas exécutées.

De son côté, la cour romaine ne fut pas et ne pouvait pas être oisive. Dès le 11 avril <sup>1</sup>, le pape annula les propositions par un bref, et il refusa les bulles aux évêques nommés par le roi, aux termes du concordat signé entre Léon X et François I<sup>er</sup>.

Ce refus était une suite naturelle et indispensable des circonstances. Le roi disait aux abbés présentés pour être évêques : « Reconnaissez la déclaration du 19 mars 1682, et je vous présenterai au saint-siège. » Le saint-siège disait aux abbés présentés : « Écrivez que vous ne reconnaissez pas la déclaration du 19 mars, et je vous donnerai des bulles. »

Il était impossible qu'après avoir reconnu la déclaration, un sujet présenté écrivît qu'il ne la reconnaissait plus. Si cela était arrivé, le roi serait intervenu, et aurait dit à cet ecclésiastique : « A présent je ne veux plus de vous, et je retire ma présentation. »

Aujourd'hui, une partie des personnes qui par-

<sup>1</sup> Dix-neuf jours après la promulgation de l'édit.

lent de cette affaire ne font aucune attention à cet édit du 23 mars. Dans les éditions de Bossuet, il devrait être rapporté immédiatement après le texte de la déclaration, et cela n'est pas. M. de Pradt le cite en note dans ses quatre concordats <sup>1</sup>, mais il ne l'accompagne d'aucune réflexion. Le droit d'enseignement était entier, et sans autre contrôle que celui des dogmes et de l'autorité du saint-siège : cependant, enlevé aux évêques, il passait aux mains de magistrats qui pouvaient errer, et partager les doctrines si répandues de Jansénius.

Maintenant citons quelques fragments du chapitre des *Opuscules* de Fleury, intitulé *Libertés de l'Église gallicane* <sup>2</sup>.

L'abbé Fleury s'exprime ainsi, et nous n'avons pas à douter de cet aveu autographe, qui ne peut pas, comme plusieurs passages de son Histoire ecclésiastique, être regardé comme taché par des interpolations. Dans ceci, l'abbé Fleury tient ce juste milieu conseillé par le grand Richelieu ; on dirait que le sous-précepteur de Louis XV a eu connaissance de ce que disait ce chef de la politique française sur de semblables questions <sup>3</sup>.

« Si les parlements sont les protecteurs des canons et de l'ancienne discipline contre les nouveaux établissements, ils doivent les combattre

<sup>1</sup> Tom. I, p. 342.

<sup>2</sup> *Opuscules*, 1818, 2<sup>e</sup> édition, page 184.

<sup>3</sup> Voyez tom. V, p. 417.

tous également, et par conséquent empêcher de tout leur pouvoir les commendes, les résignations en faveur, les pensions sur les bénéfices, *la ré-gale*, les décimes, etc. : loin de combattre ces nouveaux droits, ils les autorisent et par leurs arrêts et par leur conduite particulière; ils ne s'opposent à la nouveauté que quand elle est favorable au pape et aux ecclésiastiques, et font peu de cas de l'antiquité quand elle choque les intérêts du roi ou des particuliers laïques.

« Le respect que nous devons au roi fait que nous ne devons point parler témérairement des droits dont il est aujourd'hui en possession, quoiqu'ils semblent contraires aux anciens canons<sup>1</sup>. Le respect que nous devons au pape doit aussi nous empêcher de parler indiscretement de ce que nous voyons dans la pratique de la cour de Rome, qui paraît éloignée de l'ancienne discipline : car le pape n'est pas moins notre supérieur pour le spirituel que le roi pour notre temporel; et si la crainte que nous avons de choquer le roi est une crainte raisonnable et chrétienne, elle n'est fondée que sur l'obligation de conscience que nous avons de lui obéir. Or, nous n'avons pas moins d'obligation d'être soumis au pape pour le spirituel. Au contraire, ceux qui, parce que le pape n'est pas leur seigneur temporel, croient qu'ils n'ont pas

<sup>1</sup> Fleury est toujours, même dans ses bons moments, un peu ecclésiastique de cour.

de mesure à garder en parlant de ses droits, donnent lieu de soupçonner que leur respect pour le roi ne vient que d'une flatterie intéressée, ou d'une crainte servile. Si la charité et la prudence défendent de publier certaines vérités pour ne pas troubler le repos public de l'État, elles défendent à plus forte raison de publier celles qui peuvent troubler la paix de l'Église.

« Tous ceux qui traitent de ces matières, particulièrement les laïques, devraient penser qu'ils n'en parlent qu'en qualité de chrétiens, et considérer, de bonne foi, s'ils n'en parlent que par principe de religion <sup>1</sup>, et s'il ne s'y lie point quelque intérêt ou d'argent ou d'honneur, quand ce ne serait que celui de paraître savant. Ils devraient aussi regarder quel fruit ils peuvent raisonnablement espérer de leurs disputes, pour ne pas se rendre odieux gratuitement.

« Si l'on examine sur ces maximes les auteurs de palais, et principalement du Molin <sup>2</sup>, on y verra

<sup>1</sup> Mais ce n'est pas toujours l'esprit de la religion qui les enflamme, c'est cette couronne *toute ronde* : ce sophisme, en général d'une valeur de goût fort douteuse, quoique marchant de front avec une sorte de satisfaction d'avoir trouvé un argument si complet, est ce qui les enthousiasme, ce qui les passionne, ce qui les irrite, et les noie dans tant de déclamations.

<sup>2</sup> Il signait du Molin, mais l'usage a prévalu de l'appeler Dumoulin. Le président de Thou rapporte que du Molin avait reconnu ses erreurs, et qu'il était redevenu catholique quelque temps avant sa mort. Ce qui l'avait le plus disposé à ce retour

beaucoup de passion et d'injustice, peu de sincérité et d'équité, moins encore de charité et d'humilité.

« La plupart de ces auteurs ont écrit avant le concile de Trente, qui a ôté une bonne partie des abus contre lesquels ils ont crié; mais il en a ôté plus qu'on ne voulait en France. »

Voilà ce que Fleury disait lui-même sur les *libertés gallicanes*.

Plus loin, page 188 des mêmes *Opuscules*, il s'exprime ainsi; jamais il n'a parlé avec plus de sens : que ne l'avons-nous entendu toujours professer de tels principes !

« On prétend prendre droit par les faits, qui ne sont la plupart que des entreprises. Le droit se prouve par les lois, non par celles des princes, qui en cette matière n'ont pu se donner de droit à eux-mêmes, mais par la loi de Dieu, interprétée par les Pères et par les conciles.

« Il faut revenir à la source de tous les pouvoirs spirituels, qui est la volonté de Jésus-Christ : il a envoyé ses apôtres avec pouvoir de prêcher, d'administrer les sacrements, de juger, de remettre ou retenir les péchés, de retrancher de l'Église, d'établir à leur place des évêques avec les mêmes

vers la religion de ses pères, c'est d'avoir vu que la réforme qu'il avait si ardemment souhaitée dans la religion dégénérait en licence et en faction. Il promettait, s'il vivait plus longtemps, de retirer beaucoup de personnes, par ses leçons et son exemple, de l'erreur qui s'accroissait chaque jour.

pouvoirs, et de perpétuer l'Église jusqu'à la fin des siècles.

« Que l'on allègue des faits et que l'on raisonne tant que l'on voudra, il faut que l'Église ait toujours ces pouvoirs, indépendamment d'aucune puissance temporelle; et il est impossible qu'aucun prince ait encore de ces pouvoirs en tant que prince, puisqu'ils sont d'un ordre surnaturel.

« Il faut convenir réciproquement que les ecclésiastiques, en tant que tels, n'ont aucun pouvoir sur les choses temporelles : ce sont deux puissances entièrement séparées, et indépendantes l'une de l'autre.

« Pour voir la vraie puissance de l'Église, il faut voir celle qu'elle exerçait sous les empereurs païens : car il ne lui manquait rien, et elle n'a jamais été plus parfaite; elle prêchait, elle administrait les sacrements, imposait des pénitences même publiques<sup>1</sup>, excommunait, ordonnait des évêques et d'autres ministres sacrés, et tenait des conciles.

« Les princes devenus chrétiens ne sont devenus ni évêques ni prêtres, et n'ont acquis aucun pouvoir spirituel au delà des simples laïques. Donc, tout ce qu'ils semblent avoir fait en matière spirituelle doit être expliqué d'une simple protection

<sup>1</sup> Le lecteur a vu tout cela dans le commencement de cet ouvrage, et peut y trouver bien au delà de *vingt-trois exemples* de ce que dit ici Fleury. Cet auteur est de meilleure foi en ce moment que dans plusieurs chapitres de ses livres qui traitent des premiers temps de l'Église.

extérieure, ou il faut reconnaître que c'est une usurpation.

« Si des infidèles <sup>1</sup> veulent entrer de force dans une église pour troubler le service ou profaner les mystères, les laïques fidèles, ayant la force en main, sont en droit de les repousser : dira-t-on pour cela qu'ils administrent les sacrements ? »

Quand il s'agit de la déclaration de 1682, on confond les dates; on cite Fleury, dont on n'avait pas cependant de mémoires détaillés sur ce fait : par les doctrines que l'on connaît à ce critique, on présume qu'il a dû tout approuver en 1682; et voilà pourtant ce qu'il pensait, ce qu'il disait, ce qu'il écrivait, il est vrai, après la désapprobation que Louis XIV s'était donnée à lui-même <sup>2</sup>. Le

<sup>1</sup> Des Turcs, des schismatiques, des hussites, des esprits forts, des révolutionnaires, enfin des soldats de Charles-Quint, comme à la funeste époque de 1527 (tome IV, page 111); et tant d'autres ennemis du culte catholique.

<sup>2</sup> Si l'on voulait suivre Fleury dans ses jugements sains et favorables à la cour romaine, on pourrait encore rapporter ce qu'il écrivait au duc de Beauvilliers le 26 avril 1710 : « Quand  
« on veut rejeter un bref ou une bulle, on feint toujours de  
« douter qu'elle soit véritable, et on prétend sauver par là le  
« respect dû au saint-siège; mais cette figure de rhétorique  
« est si usée, qu'elle ne trompe plus personne, et il est à craindre  
« que le saint-siège ne la prenne pour une dérision, surtout  
« quand la pièce est sortie de l'imprimerie apostolique. Si on en  
« doutait sérieusement, il serait aisé de s'en éclaircir avec le  
« nonce du pape; il suffirait de dire, en un mot, qu'un tel écrit  
« ne nous étant pas adressé dans les formes, nous ne sommes

Fleury des *Opuscules* est ici bien éloigné du Fleury auteur de l'*Histoire ecclésiastique*.

Nous venons de voir le sous-précepteur parler avec prudence, avec circonspection, avec un sentiment catholique, des rapports qui doivent exister entre Rome et une puissance séculière telle que la France. Cela pourrait suffire pour donner une connaissance exacte des faits et des droits de chaque partie.

Mais poursuivons. Longtemps on n'a possédé que des informations vagues et indécises sur les négociations qui ont eu lieu pour amener la publication de cette déclaration de 1682.

Voici les notes de Fleury; elles sont écrites en abréviations très-intelligibles, et M. Émery les donne telles que nous allons les rapporter.

« Le chancelier le Tellier et l'archevêque de  
« Reims, son fils, de concert avec l'évêque de  
« Meaux (Bossuet), formèrent le projet d'une as-  
« semblée générale du clergé: la *régale* en était le

« pas obligés d'y avoir égard. Le pape, et même tout évêque et  
« tout juge, est en droit de condamner tout écrit contraire à la  
« bonne doctrine et aux lois, de quelque manière qu'il vienne à  
« sa connaissance. Il n'est pas besoin qu'un tel écrit soit déféré  
« au supérieur, ni qu'il soit requis dans les formes de le  
« condamner. Son devoir l'excite de lui-même à prévenir les  
« mauvaises impressions qu'un écrit pourrait faire dans le pu-  
« blic, et il n'est point nécessaire de citer l'auteur juridique-  
« ment, pour condamner l'écrit qui s'explique de lui-même. »  
(*Opuscules*, page 202).

« sujet principal. C'est l'archevêque de Reims,  
 « appuyé par son père, qui en parla au roi. L'é-  
 « vêque de Meaux ne paraissait pas; mais, pour  
 « donner plus de poids à cette assemblée, le roi  
 « voulut qu'il en fût membre. Le chancelier le  
 « Tellier et l'archevêque de Reims, poussé appa-  
 « remment par Faure <sup>1</sup>, crurent nécessaire de trai-  
 « ter la question de l'autorité du pape. *On ne la*  
 « *jugera jamais qu'en temps de division*, disait cet  
 « archevêque <sup>2</sup>. L'évêque de Meaux répugnait à  
 « voir cette question traitée. Il la croyait hors de  
 « saison <sup>3</sup>, et il ramena à son sentiment l'évêque  
 « de Tournay, qui pensait d'abord comme l'arche-  
 « vêque de Reims. *On augmentera*, disait Bos-  
 « suet, *la division qu'on veut éteindre; c'est beau-*  
 « *coup que le livre de l'Exposition catholique (où*  
 « *cette question est traitée) ait passé avec approba-*  
 « *tion. Les cardinaux du Perron et de Richelieu*  
 « *avaient dit le même, mais sans approbation for-*

<sup>1</sup> Faure, docteur de Sorbonne, doyen de l'église de Reims, très-connu par ses opinions gallicanes, commensal de l'archevêque de Reims, et qui avait un grand pouvoir sur son esprit.

<sup>2</sup> *Opuscules*, page 213.

<sup>3</sup> Dans sa critique de Fleury, l'archevêque d'Ancyre croit que le passage ainsi abrégé signifie, selon Fleury, que Bossuet *répugnait hors de saison*. Et à ce sujet on croit reconnaître un blâme de Fleury contre l'évêque de Meaux; mais le sens véritable est celui-ci: Bossuet *répugnait*; il pensait que toute cette discussion était *hors de saison*, ce qui est assurément bien vrai.

« melle. *Laissons mûrir, gardons notre position,*  
 « ajoutait toujours Bossuet. Il disait encore à l'ar-  
 « chevêque de Reims : *Vous aurez la gloire d'a-*  
 « *voir terminé l'affaire de la régale, mais cette*  
 « *gloire sera obscurcie par ces propositions odieuses.*

« M. Colbert insistait pour qu'on traitât la ques-  
 « tion de l'autorité du pape, et pressait le roi.  
 « L'archevêque de Paris, le père de la Chaise même,  
 « agissaient dans le même sens. *Le pape nous a*  
 « *poussés, disait-on ; il s'en repentira.* Le roi  
 « donna donc ordre de traiter la question.

« L'évêque de Meaux proposa que, avant de la  
 « décider, on examinerait toute la tradition. Son  
 « dessein était de pouvoir prolonger autant qu'on  
 « voudrait la discussion <sup>1</sup>. Mais l'archevêque de  
 « Paris dit aussi que cela durerait trop longtemps.  
 « Il y eut donc ordre du prince de conclure, et de  
 « décider promptement sur l'autorité du pape <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Cette discussion, avait dit clairement Bossuet, est hors de saison.*

<sup>2</sup> Les princes avaient coutume de décider vite les choses temporelles. Une déclaration de guerre, un préliminaire de paix, un exil plus ou moins raisonnable, une exécution juste, un plan de campagne, une colonisation, tout cela est bien et souvent à sa place ; mais examiner les rapports pontificaux avec un clergé, sauter par-dessus les traditions, que Bossuet voulait qu'on recherchât lentement, ce n'est plus la même affaire. Louvois et Colbert ne suffirent pas dans le conseil de religion, il y faut des évêques libres, en grand nombre, des ecclésiastiques désintéressés, et beaucoup plus de prélats de province que de prélats de cour.

« L'évêque de Tournay (Choiseul-Praslin) fut  
 « chargé de dresser les propositions ; mais il l'exé-  
 « cuta mal et scolastiquement : ce fut M. l'évêque  
 « de Meaux qui les rédigea telles que nous les  
 « avons. On tint des assemblées chez M. l'arche-  
 « vêque de Paris, où elles furent examinées ; on  
 « disputa beaucoup. On voulait y faire mention  
 « des appellations au concile ; mais l'évêque de  
 « Meaux résista : *Elles ont été, disait-il, condamnées*  
 « *par des bulles de Pie II et de Jules II* <sup>1</sup>. Rome  
 « est engagée à les condamner ; il ne faut donc pas  
 « donner prise à condamner nos propositions <sup>2</sup>. »

Voici maintenant une opinion de l'éditeur des  
*Opuscules* ; il l'emprunte à l'*Histoire de Bossuet* par  
 M. le cardinal de Bausset <sup>3</sup> :

« Les anecdotes que rapporte M. Fleury sont  
 « confirmées par ce que nous lisons dans le *Jour-*  
 « *nal* de l'abbé Ledieu, secrétaire de Bossuet, de  
 « qui M. Fleury les avait vraisemblablement ap-  
 « prises.

« Dans notre voyage de Meaux à Paris, dit

<sup>1</sup> *Voy.* tom. III, pag. 375 et 480. Mais après cette observation de Bossuet, après le droit acquis aux papes d'interdire *les appellations au concile*, presque toute la question était décidée.

<sup>2</sup> On ne peut pas mieux raisonner quand on a affaire à des hommes prévenus, à des parents et à des amis de ministres, toujours coiffés aussi de la *couronne ronde*. Il faut bien dire un peu comme eux, pour ne pas occasionner de scandales. Il me semble que Bossuet défendait sa *répugnance* pied à pied.

<sup>3</sup> Tom. II, liv. VI, n<sup>o</sup> 10.

« M. l'abbé Ledieu en parlant de l'assemblée de  
« 1682, je demandai à M. de Meaux qui lui avait  
« inspiré les propositions du clergé sur la puissance  
« de l'Église : il me dit que M. Colbert, alors mi-  
« nistre et secrétaire d'État, en était *véritablement*  
« *l'auteur*, et que lui seul y avait déterminé le roi.  
« M. Colbert prétendait que la division qu'on avait  
« avec Rome sur la *régale* était la vraie occasion  
« de renouveler la doctrine de France sur l'usage  
« de la puissance des papes ; que, dans un temps  
« de paix et de concorde, le désir de conserver  
« la bonne intelligence, et la crainte de paraître  
« être le premier à rompre l'union, empêcherait  
« une telle décision, et qu'il attira le roi à cet  
« avis, par cette raison, contre M. le Tellier, aussi  
« ministre et secrétaire d'État, qui avait eu, ainsi  
« que l'archevêque de Reims, son fils, les pre-  
« miers cette pensée, et qui ensuite l'avaient aban-  
« donnée par la crainte des suites et des difficultés.»

En résumant toute cette affaire, on voit que le Tellier, chancelier, a eu, ainsi que son fils l'archevêque de Reims, la première idée de cette discussion, et qu'ils l'ont abandonnée. L'évêque de Tournay, qui en avait été partisan, y avait renoncé. M. de Meaux fut jeté là malgré lui ; mais on voulait un homme de poids. Louis ne se prononçait pas encore. Colbert seul se mit dans l'esprit de vaincre tous les obstacles ; il ne connaissait que la couronne, et il était aisé de convaincre le roi de ce côté. Colbert répondait à tout : « *Vous*

« voyez bien que ce qui est rond n'a pas de fin <sup>1</sup>. » Colbert préparait l'édit, quand peut-être les prélats n'étaient pas encore tout à fait du même sentiment. On aurait pu soupçonner que de faux amis et des flatteurs inconsidérés et hardis cachaient dans leur robe une fêrule. Cela était vrai ; la fêrule elle-même frappa dans l'édit qui parut quatre jours après la déclaration. Cet édit est d'un style dur, il tire des conséquences forcées, il ne discute pas, il ne concède plus rien, à peu de nuances près ; le *patriarcat est proclamé*, il n'y a plus qu'à choisir le *patriarche*. Mais Dieu a placé sur la chaire de saint Pierre une sentinelle vigilante.

Enfin on ne peut douter que Bossuet n'ait dit plus tard, relativement à sa déclaration : *Abeat ergo declaratio quo voluerit*. « Qu'elle aille donc, la déclaration, où elle voudra <sup>2</sup> ! »

Ajoutons ici, comme l'a fait le véritable défenseur de l'Église française, si délicat dans ses éloges, si courageux dans ses débats avec Napoléon,

<sup>1</sup> Cela finissait par devenir une puérité.

<sup>2</sup> Voyez le commencement de ce qu'on appelle la *Défense de la déclaration*. Bossuet d'ailleurs, quant au fond de l'ouvrage et à son esprit, avait le dessein de le changer tout entier ; un des principaux changements devait consister en ce qu'il n'y serait plus question de la déclaration. C'est pour cela qu'il avait changé le titre en celui de *Gallia orthodoxa*. Il avait supprimé les trois premiers livres ; il voulait retrancher le livre où il est parlé de la conduite de saint Grégoire VII, et tout l'endroit qui regarde le pape Libère. (*Opuscules*, pag. 295.)

M. Émery, qui aurait été un si digne membre de la sainte Église romaine, ajoutons le passage où Bossuet fait bien autre chose qu'une amende honorable devant tout le catholicisme. Il faut toujours chercher à ramener, dans un sentiment juste pour l'évêque de Meaux, quelques prélats romains. Leur cause a obtenu la victoire; ils ne peuvent se dispenser de se montrer généreux : et comment ne le serait-on pas avec celui qui a prononcé ces paroles ?

« Tremblez à l'ombre même de la division ; songez au malheur des peuples qui , ayant rompu l'unité , se rompent en tant de morceaux , et ne voient plus dans leur religion que la confusion de l'enfer et l'horreur de la mort. Ah ! prenons garde que ce mal ne gagne !

« Déjà nous ne voyons que trop parmi nous de ces esprits libertins qui , sans savoir ni la religion , ni ses fondements , ni ses origines , ni sa suite , *blasphèment ce qu'ils ignorent , et se corrompent dans ce qu'ils savent. Nuées sans eaux* , poursuit l'apôtre saint Jude ; docteurs sans doctrines , qui , pour toute autorité , ont leur hardiesse , et pour toute science , leurs décisions précipitées ; *arbres deux fois morts et déracinés* : morts premièrement , parce qu'ils ont perdu la charité ; mais doublement morts , parce qu'ils ont encore perdu la foi ; et entièrement *déracinés* , puisque , dé-

<sup>1</sup> Voyez la fin du sermon *sur l'Unité*.

chus de l'une et de l'autre, ils ne tiennent à l'Église par aucune fibre ; *astres errants* qui se glorifient dans leurs routes nouvelles et écartées, sans songer qu'il leur faudra bientôt disparaître, opposant à ces esprits légers, et à ce charme trompeur de la nouveauté, *la pierre sur laquelle nous sommes fondés*, et l'autorité de ces traditions où tous les siècles passés sont renfermés, et l'antiquité qui nous réunit à l'origine des choses. Marchons dans les sentiers de nos pères <sup>1</sup> ! »

La question des quatre articles a retenti dans toute l'Europe : les accusations pleuvent encore. D'un autre côté, on offre à Bossuet des complicités dont il ne veut pas, dont même il n'a peut-être jamais voulu. Une paix solide doit être jurée entre ce grand, ce sublime esprit, et ceux qui peuvent avoir attaché trop longtemps de l'importance à un acte que nous verrons désormais rester dans l'oubli.

Je serai mille fois heureux, moi, humble et infime catholique, si j'ai pu contribuer par quelques efforts à un accommodement nécessaire pour que chacun, à Rome, chez nous, et dans le reste du monde, puise à la source intarissable et féconde de cet aigle, ornement inestimable donné de Dieu à l'Église entière, de nouveaux éléments de gloire, de foi vive, et ces élans d'imagination et de science qui abondent dans toutes les compositions de ce génie,

<sup>1</sup> La déclaration n'est pas trop la conséquence de pages d'un style si imposant et si Romain.

que le *sermon sur l'Unité* absout à jamais de quelques complaisances arrachées à la *commensalité*, à l'honneur d'élever le fils du roi, et résultant de ce genre de persécutions que possèdent et pratiquent si bien les maîtres de la terre. D'ailleurs, quand celui de nos princes que nous signalons ici voudra suivre une voie meilleure, il ne trouvera, dans l'écrivain qu'il a compromis, ni résistance affectée, ni blâme importun. Rome, après cette longue controverse, pourra dire, dans son triomphe : *Christus regnat, vincit, imperat.* « *Le Christ règne, est vainqueur, et commande.* » Pour garantie de cet accord avec Rome, les monnaies des successeurs du grand roi seront empreintes de ces mêmes paroles de la foi la plus pure.

L'homme qu'il était le plus à propos de recommander avec Rome, pour qu'au besoin, et dans l'éventualité d'autres persécutions, elle pût encore citer ses paroles, à l'effet d'apaiser de nouveaux ennemis <sup>1</sup>, c'était sans doute Bossuet ; mais je crain-

<sup>1</sup> Le 28 janvier 1808, par le conseil de monseigneur Charles Mauri, substitut de la secrétairerie d'État, le cardinal Casoni adressa à M. Alquier, qui envoyait des plaidoiries contre la puissance temporelle des papes, ce passage de Bossuet : « Dieu voulut que son Église, la mère commune de tous les royaumes, ensuite ne fût dépendante d'aucun royaume dans le temporel, et que le siège où tous les fidèles devaient garder l'unité à la fois fût mis au-dessus des partialités que les divers intérêts et les jalousies d'État pourraient causer. L'Église, *indépendante dans son chef* de toutes les puissances temporelles, se voit en état d'exercer plus librement pour le bien commun, et sous la protection des rois chrétiens, cette puissance céleste de régir

drais ensuite d'avoir trop accablé Colbert, si je ne donnais pas ici quelque connaissance de son repentir. Avant de parler de ce retour au vrai, le dernier fait qu'il faille mentionner dans la vie d'un grand homme qui a fait du mal, il faut expliquer tout le bien dont il est l'auteur; et ce bien a profité sans doute au catholicisme, tout en élevant la France à un grand degré de prospérité.

Colbert fit présent à la France de cent vaisseaux de ligne; il a créé Brest, Toulon, Rochefort, acheté Dunkerque, commencé Cherbourg, et fondé sur des bases solides toutes nos colonies.

On doit à Richelieu l'Académie française; on doit à Colbert l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et l'Académie des sciences.

Certes, l'impulsion donnée par Richelieu ne pouvait pas être plus sagement continuée, et l'on serait embarrassé de décider laquelle de ces trois nobles compagnies<sup>1</sup>, chargées, l'une du perfectionnement de la langue (cette langue est celle de ceux

les âmes; et, tenant en main *la balance droite* au milieu de tant d'empires *souvent ennemis*, elle entretient l'*unité* dans tout le corps, tantôt par *d'inflexibles* décrets, et tantôt par de sages tempéraments. » (*Sermon sur l'Unité.*) M. Mauri a écarté quelques mots de Bossuet qui parlait de Pépin et de Charlemagne, bienfaiteurs des papes, et il n'a voulu citer que cette belle image représentant le pontife *indépendant* tenant *la balance droite*, etc. La force de cet argument en imposa beaucoup à Napoléon dans ce temps-là.

<sup>1</sup> M. Reynaud, art. Colbert, *Encyclopédie nouvelle*.

qui dans tout l'univers s'appellent la *haute société*); l'autre, de l'étude de l'histoire et du perfectionnement du style; la troisième, de l'observation de la nature et de la découverte de ses lois, mérite d'être placée la première. Colbert créa en outre l'Observatoire, le Jardin des Plantes, l'Académie de peinture, l'Académie d'architecture, l'École de France à Rome; il augmenta la Bibliothèque du roi et le Cabinet des médailles; il construisit ou acheva les quais de Paris, ses boulevards, le Louvre, les Tuileries; il encouragea les artistes, les savants, les littérateurs français et étrangers; il attira les hommes les plus habiles de toute l'Europe, et donna ainsi à la France cette prépondérance morale qu'elle exerça sur toutes les nations au dix-huitième siècle, et qui *survécut aux victoires de Louis XIV.*

Colbert ne se trompa qu'à propos de son incursion dans la politique religieuse.

L'édit venait d'être lancé; les évêques qu'on n'avait pas appelés à l'assemblée étaient mécontents de ce qu'on faisait sans eux, et ne voulaient pas en être responsables. Les sujets proposés pour être évêques n'obtenaient pas de bulles. La religion souffrait; la nation se montrait généralement fidèle à Rome. A la fin de 1682, la santé de Colbert s'altéra; elle ne se rétablit pas, comme on l'espérait, au printemps de 1683. Au mois d'août, le malade sentit approcher la mort. Louis lui écrivit : Colbert mit la lettre sous son chevet, sans la lire. Pressé de répondre, il dit : « Je ne veux plus entendre parler du roi : qu'au

« moins à présent il me laisse tranquille! Si j'avais  
« fait pour Dieu ce que j'ai fait pour cet homme, je  
« serais sauvé deux fois; et je ne sais ce que je vais  
« devenir. » Il mourut le 6 septembre 1683. En lui  
finit la série de nos célèbres ministres (Sully, Ri-  
chelieu, Mazarin, et Colbert).

Quand j'ai rencontré dans mon histoire les actes  
d'administration de ces grands hommes, je crois  
n'avoir été injuste pour aucun d'eux.

Définitivement, il résulta de la publication de  
cette déclaration, sur laquelle nous serons obligés  
de revenir, qu'Innocent refusa de donner des bulles  
à plus de trente-cinq évêques nommés par le roi  
très-chrétien. Il ne céda en rien pendant tout son  
pontificat, et le différend ne cessa que sous Inno-  
cent XII.

Les jansénistes n'avaient pas oublié de propager  
leurs doctrines et leurs prétentions, en imprimant des  
livres où ils amassaient tant d'erreurs, sans aucune  
retenue. Il avait été publié un ouvrage où, avec peu  
de réflexion et d'esprit de maturité, on recommandait  
l'usage très-fréquent de la communion <sup>1</sup> sacramen-  
telle. Arnauld répondit par un autre livre dans le-  
quel il censurait la communion fréquente, qu'il ap-  
pelait le principal abus du christianisme. Par des  
terreurs paniques, il éloignait les fidèles de ce mys-  
tère; il inventait des nécessités de dispositions su-  
blimes et exagérées, contraires au sentiment de  
l'Église et des saints Pères. D'un autre côté, un ca-

<sup>1</sup> Novaes, XI, p. 25.

tholique qui avait écrit contre cette erreur s'était tant avancé en faveur de la communion fréquente, que dans les royaumes d'Espagne l'usage en avait été porté à l'excès. Pour régler le peu de dévotion des uns et la trop grande dévotion des autres, Innocent, dans le mois de février 1679, avait cru devoir publier un décret salubre, très-utile aux uns et aux autres.

Le pape voyant d'ailleurs que plusieurs écrivains se trompaient sur la discipline morale, ici trop restreinte et là trop relâchée, avait trouvé un juste motif pour condamner, le 4 mars 1679, soixante-cinq propositions extraites de leurs livres. Il ne borna pas là son zèle et sa prudente surveillance. Tous les jours on voyait paraître des éditions de livres où, sous prétexte d'introduire de la sévérité dans la morale, on renouvelait la doctrine des cinq propositions condamnées dans Jansénius. Le pape, pour aller au-devant du mal, publiait la prohibition du livre intitulé « Défense de la discipline qu'on observe dans le diocèse de Sens, relativement à l'imposition de la pénitence publiée pour les péchés publics. » Dans ce livre, on admettait des nouveautés de rites ou inventés à caprice, ou ressuscités des coutumes anciennes, et par là on jetait parmi les fidèles une distinction funeste et une diversité odieuse de pénitences.

La même censure condamnait la traduction des homélies de saint Jean Chrysostome, celle d'Égide Gabriel, *adultérateur* de la vraie morale, intitulée

*Specimina moralis christianæ et moralis diabolicæ.*  
« Modèles de morale chrétienne et de morale diabolique. »

On censura aussi trois opuscules différents, dans lesquels un janséniste anonyme accusait les jésuites d'être les auteurs des soixante-cinq propositions condamnées par Innocent.

La fureur des ennemis de l'Église ne connaissait pas de relâche : on cherchait à rendre les sacrements odieux, et l'on persistait à introduire de nouveaux rites dans les pénitences, pour inspirer de l'horreur contre l'inviolable secret de la confession ; on osait soutenir qu'il était permis de violer le secret, dans des occasions déterminées, pour l'utilité et le bien du pénitent, même quand il s'y refusait. Cette erreur affreuse, qui était déjà publique dans beaucoup de pays, fut étouffée par un rigoureux décret du saint office, en date du 19 novembre 1681.

De la violation du secret sacramentel, les contempteurs de la morale passèrent à une erreur non moins pernicieuse : elle consistait à censurer l'absolution donnée aux pénitents avant l'actuel exercice de la pénitence imposée ; on voulait malicieusement prouver, par des anciens exemples mal appliqués, que les pénitents n'étaient jamais entièrement absous qu'après l'exercice de la pénitence prescrite par les prêtres. Cette erreur avait été enseignée par Pierre d'Osma, professeur de théologie à l'université de Salamanque, après avoir été, ainsi que d'autres erreurs, condamnée à Alcalá par l'ar-

chevêque de Tolède, Alphonse Carillo. Sixte IV la condamnait aussi. Ce ne fut pas tout : un auteur, qui ne savait pas distinguer l'absolution sacramentelle de l'absolution canonique, composa un livre qu'il soumit au pape. Sa Sainteté, sur le titre seul, jugea qu'il fallait user de beaucoup de prudence dans cette affaire, le fit lire et examiner, et le condamna par un sévère décret <sup>1</sup>.

Cependant, en 1683, les Turcs voulaient tirer une vengeance éclatante des défaites qu'ils avaient essuyées. Le pape eut le bonheur d'unir, dans un traité solennel, l'empereur Léopold et Jean III Sobieski, roi de Pologne. Ensuite il ordonna des prières publiques à Rome, parce que le Turc marchait insolemment sur Vienne. Non content de tant de zèle, pour que les armes chrétiennes pussent agir de concert, le pape envoya cent mille écus à l'empereur et une somme semblable au roi de Pologne, afin de subvenir aux frais de la guerre. Le sacré collège contribuait à former cette aumône chrétienne; et Livius, neveu du pontife, avait seul souscrit pour dix mille écus, tirés de ses revenus patrimoniaux.

Nous avons cherché à nous procurer, pour parler du siège de Vienne, des informations qui nous

<sup>1</sup> Ce décret est daté de 1685. Le livre dont il s'agit était intitulé *Pentalogus diaphoricus, sive quinque differentiarum rationes, ex quibus verum judicatur de ratione absolutionis, ad mentem gemini ecclesie Solis SS. Augustini et Thomæ, oblatus ad examen SS. D. N. Innocentii XI.* (Novaes, XI, 29.)

apprissent des faits nouveaux. Jean-Pierre de Welckeren, chevalier du saint-empire romain, et conseiller aulique de guerre de Sa Majesté l'empereur, ayant envoyé aux autorités de Rome une relation détaillée de la mémorable victoire des chrétiens sur les Turcs, nous suivrons ce guide.

Le sultan s'était engagé par un serment impie à porter la guerre en Autriche, pour y anéantir la foi catholique. Il dirigeait toutes ses forces contre cette contrée, et il arrêtait les dispositions suivantes : L'avant-garde se composait de trente mille pionniers, chargés d'agrandir et d'aplanir les routes. Ils étaient suivis d'un corps de cinquante mille janissaires, munis d'une grande escopette et d'un bracelet de fer au bras gauche. Puis s'avancait un nombre égal de spahis à cheval, armés d'arcs et de flèches. Ce dernier corps précédait cinquante mille hommes de pied, au milieu desquels étaient trainés cent énormes canons de bronze, mêlés de quelques pièces plus petites. Ensuite venaient une quantité innombrable de caissons et de boîtes incendiaires. A l'arrière-garde, des chars également innombrables traînaient les vivres pour tant de combattants. Cette horde de soldats arrivée à Belgrade, il y eut une revue générale, et là on trouva encore plus de vingt-deux mille Tartares, huit mille Transylvains et douze mille cavaliers valaques et moldaves, venus par d'autres routes.

Le prince Charles, duc de Lorraine, avait reçu de Léopold le commandement de l'armée impé-

riale le 6 mai 1683. Des courriers ne tardèrent pas à lui annoncer que le grand vizir, à la tête de plus de deux cent mille hommes, s'avancait sur Vienne à marches forcées. Le duc alors disposa ses troupes de manière à se défendre, et à s'opposer vivement aux efforts de l'ennemi contre la ville.

Cependant vingt mille Tartares de cavalerie légère inondent les villages, les bourgs, les châteaux non fortifiés, mettant tout à feu et à sang, et réduisant une foule de chrétiens à l'état de captivité.

Les habitants de Vienne, redoutant un sort déplorable, se disposent à fuir. Le 7 juillet, à huit heures du soir, Leurs Majestés Impériales sortent de la capitale avec leur famille et leur cour, et à peine deux cents hommes d'escorte, pour se retirer vers Augsbourg. Il y a des écrivains qui assurent que plus de soixante mille habitants quittèrent aussi la ville; ce qui est certain, c'est qu'au moment où commença le siège régulier, il s'y trouva encore soixante mille personnes en état de porter les armes. Avant de partir, Léopold avait établi à Vienne deux gouvernements, un politique, composé de cinq personnes, et un autre militaire.

Le 14 juillet, on vit s'approcher l'armée des Turcs, leurs chariots, leurs chameaux et leurs chevaux, dont on ne pouvait compter l'immense multitude.

La colline de Saint-Marc fut envahie. Les Turcs se dispersèrent pour prendre leurs rangs autour

des remparts; et les habitants incrédules, qui avaient cherché à nier les progrès de ce vizir, ne purent plus douter qu'il n'eût décidé les premières opérations du siège. Des travaux de tranchée furent commencés le long de la porte impériale.

Le 18 juillet, des batteries, protégées par de larges fossés, et placées sur une même ligne, attaquèrent la ville avec assez de vigueur. Le 19, il y eut un assaut; mais les Turcs furent repoussés, et éprouvèrent des pertes considérables. Néanmoins, à une nouvelle revue faite dans le camp, on reconnut que le vizir pouvait encore disposer de cent soixante-huit mille hommes. Il s'obstinait à renouveler ses attaques par quelques bateaux sur le Danube. Les nouvelles craintes étaient transmises à l'empereur. L'Europe entière, avertie par des communications parvenues à la fin du mois de mai, éprouvait un sentiment de stupeur. Le roi de France se disposait à entrer en campagne; mais il n'était pas question de porter ses forces à une grande distance des frontières.

Innocent XI, pénétré d'une vive douleur, qu'adouçissait cependant son courage, écrivit à toutes les puissances, et leur parla des dangers que courait la religion chrétienne. Lui-même, dans un moment de sensibilité touchante, il se jeta à genoux devant l'image de Jésus-Christ crucifié, et prononça ces paroles, que Moïse avait autrefois articulées dans sa douleur : *Aut dimitte eis hanc noxam, aut si non facis, dele me de libro tuo quem scripsisti.*

« Ou évite-leur ce supplice , ou efface-moi de ce livre que tu as écrit <sup>1</sup>. »

Souvent, plein de confiance en Dieu, le pape montrait, à ceux qui l'entouraient, Jésus-Christ attaché à la croix; il répétait avec David : *Dominus, defensor meus, protector meus, in hoc ego sperabo.* « Seigneur, mon défenseur, mon protecteur, en cela j'espérerai. »

Livré ensuite à d'autres soins, il fit amasser des secours, de l'argent, des vivres faciles à transporter, et il les envoya à Vienne.

Le 14 août 1683, le pape ordonna d'avertir les fidèles de se rendre dans les temples, pour y demander au Dieu des armées la victoire sur les infidèles. Il indiqua ensuite que l'on établirait des cérémonies particulières à l'église de la *Minerve* et à celle de l'*Anima*. Là se réunissaient les cardinaux, les administrateurs municipaux de la ville, et l'on chantait les litanies de la Vierge. Cependant le pape écrivait diverses lettres au roi de Pologne, pour le presser d'aller secourir Vienne. En même temps il institua un jubilé universel, et parvint à réunir des sommes considérables, qui furent expédiées en Germanie. Le pontife, ne connaissant plus de bornes à son zèle, envoya encore cent mille sequins provenant de son patrimoine. Le roi d'Espagne fut plus généreux naturellement, parce qu'il était plus riche. Le roi de Portugal en donna soixante mille, et quarante mille furent fournis par le sacré collège, les prélats, et les princes de

<sup>1</sup> *Exode*, chap. XXXII, 31, 32.

l'État romain. Enfin la Toscane et Venise firent passer à Vienne des secours considérables.

Pendant Jean III avait réuni ses braves et fidèles Polonais, pour aller défendre la cause de l'univers chrétien contre son ennemi le plus redoutable. Quand les préparatifs furent terminés, il adressa, le 15 août, au pontife la lettre suivante en latin. Nous allons en offrir la traduction :

« Très-saint père, seigneur très-clément ,

« Ces jours derniers, moi et les chefs de l'armée de guerre nous avons reçu la bénédiction du nonce de Votre Sainteté, et aujourd'hui, jour de l'Assomption de la Vierge, je monte mon cheval de guerre pour aller aux combats sacrés, et, sous les auspices de Dieu, rendre à Vienne assiégée son ancienne liberté. Le danger que court cette ville, et qu'en elle court toute la chrétienté, m'agite tellement, que je n'ai pas cru devoir attendre mes corps de Lithuanie et du pays des Cosaques : je leur envoie l'ordre de me suivre, et, dans les deux premiers jours de septembre, je réunirai sur les rives du Danube mes armes à celles de César. En faisant part à Votre Sainteté de mes desseins, j'ajouterai combien ont eu de puissance sur mon cœur les paternelles exhortations de Votre Béatitude, combien j'ai attaché de prix à ses saintes sollicitudes envers la république chrétienne. Je n'ai pas balancé à offrir ma personne, ma vie, ma tendresse, pour ma maison royale. Je suis assuré, tant par les bénédictions

apostoliques que par votre affection de père, que Votre Sainteté ne m'abandonnera pas, quand je descends dans les batailles pour la gloire de la croix, pour la conservation de l'univers chrétien. Je répète ici à Votre Béatitude, et de ma main et de mon cœur, combien je lui suis le fils le plus obéissant. « JEAN III, *roi de Pologne.* »

Le roi s'avavançait avec rapidité; mais les forces humaines ne peuvent franchir les distances qu'autant que le permet la faiblesse de leurs facultés. Les assiégés, sans être fatigués de leur courage, étaient presque vaincus. Le dernier jour de Vienne allait se lever. A tout instant on pouvait se dire que le secours si nécessaire, sollicité avec tant d'instance par le pontife, était encore bien éloigné du terme de sa course. Mais la parole donnée par le grand Sobieski avait été bénie de Dieu.

Des batteries formidables n'interrompaient leur feu que pour laisser passer des parlementaires turcs, qui apportaient à Staremberg des lettres du grand vizir.

Nous rappellerons ici une des plus remarquables; nous pensons qu'elle n'a pas encore été publiée en langue française.

« Au général Staremberg.

« Vous qui êtes gouverneur général des soldats, vous nobles citoyens de la ville de Vienne, ayez à connaître par ces lettres écrites pour cet objet, sachez que nous agissons d'ordre saint de notre sérénissime, très-puissant, formidable et suprême

empereur de l'univers, Mahomet Mustapha, qui est adoré, en vertu de la clémence du Très-Haut, à l'instar de notre prophète, dans l'un et l'autre monde. Que Dieu lui donne bénédiction et gloire dans l'abondance de ses plus amples miracles! car notre empereur est le plus grand de tous ceux qui règnent, et de l'universalité des Augustes.

Sachez donc, et répandez au loin, qu'après avoir rassemblé nos forces innombrables protégées de Dieu, nous sommes parvenus jusqu'aux remparts de Vienne pour accomplir la prédiction qui nous a été faite de l'assistance divine. Avant d'agiter nos glaives et de lancer nos javelines, nous nous glorifions d'obéir aux lois de notre prophète. Nous vous offrons la parole musulmane: si vous l'acceptez, chacun de vous restera sauf: nous vous opprimerons moins. Assurément, si vous livrez votre ville sans combat, nous ne vous ferons autre mal: le droit de Dieu étant reconnu par vous, soit que vous soyez adultes, soit que vous soyez adolescents, soit que vous soyez munis de richesses ou déprimés par la pauvreté, enfin tous, sans exception, vous survivrez en sûreté. Si parmi vous quelques-uns veulent sortir et aller ailleurs, ils ne souffriront aucune violence; ils n'auront aucun domnage dans leurs richesses, dans leurs propriétés: bien au contraire, une escorte fidèle vous conduira avec votre famille, vos enfants, vos épouses, partout où vous désirerez vous rendre. Si au contraire vous voulez rester dans

la ville avec vos richesses et vos bagages, tout vous sera conservé, et, ainsi que vous étiez auparavant, on vous laissera une situation sûre et libre. Si au contraire vous résistez par élévation d'âme, alors, avec la faveur de la clémence divine, nous emploierons la force et la susdite puissance impériale pour assiéger votre ville et nous en rendre maîtres. Ensuite nous n'accorderons à personne ni ses propriétés ni la vie; nous le jurons par le Dieu créateur des cieux et de la terre, à qui personne n'est égal, et qui n'a personne pour compagnon, apprenez-le bien (c'est la loi de notre prophète): nous vous poursuivrons de la plus terrible haine; vos richesses et vos biens vous seront arrachés; vous, votre famille, vos enfants, vos femmes, tous sans exception, vous serez condamnés à la mort, sinon à la plus cruelle captivité.

« Donné dans les camps de notre empereur, sous Vienne, dans la lune dite Reiseban, l'an du départ 1094. »

Staremberg ne faisait aucune réponse, quoiqu'il ne bornât qu'à trois jours la puissance de ses efforts; et, chaque nuit, des fusées de détresse, tirées du haut des clochers, portaient au loin l'annonce des extrémités auxquelles la ville était réduite. Un soir, la sentinelle qui veillait au haut de l'église de Saint-Étienne aperçut sur le sommet du Kalenberg, montagne située près de Vienne, une flamme étincelante. Le grand vizir Cara-Mustapha-Kul-Oglou n'avait pas pensé à faire occuper cette montagne :

dans son ivresse imprévoyante, il se contentait de dire : « *J'ai promis à mon maître Mahomet IV (que Dieu lui donne une longue vie !)* que je n'aurai de repos avant d'avoir fait les écuries du sultan, de la basilique de leur Saint-Pierre. » Nécessairement il fallait occuper Vienne avant de se ruer sur l'Italie, et Cara-Mustapha n'était pas un homme de guerre bien habile.

La sentinelle de Saint-Étienne fit appeler le gouverneur. A l'aide de lunettes d'approche, on vit des cavaliers, des lances; on reconnut un assez grand nombre de hussards de Pologne, toujours si redoutables aux Osmanlis. Toutes les cloches de la ville saluèrent l'arrivée des libérateurs, dont les escadrons couvrirent bientôt la montagne. Les Viennois en état de porter les armes, les blessés même, accoururent sur les remparts <sup>1</sup>. Staremborg fit délivrer des armes à une foule de jeunes gens et d'enfants qui n'en avaient pas encore <sup>2</sup>.

Le matin, on vit une armée tout entière campée sur la cime et sur les revers du Kalemberg; des coureurs polonais se montraient aussi sur le Léopoldsberg, autre montagne voisine de la première.

On vit bientôt les Turcs se partager en deux ar-

<sup>1</sup> La capitale de l'Autriche occupe la rive droite du Danube, divisé en plusieurs bras dans toute cette région par les îles multipliées qui rompent son cours.

<sup>2</sup> Staremborg, qui avait été gouverneur de l'empereur Léopold I<sup>er</sup>, était un général d'artillerie savant et intrépide. A Senef, il avait mérité l'estime du grand Condé.

mées : l'une courait au bas des versants de la montagne, l'autre investissait Vienne plus étroitement, et se disposait à donner un assaut.

Indépendamment des informations que nous avons recueillies dans les auteurs romains, nous puiserons quelques détails dans un ouvrage très-estimé, publié par M. de Salvandy <sup>1</sup>.

Le vizir, pour soutenir le courage de son armée, allait visiter les tranchées dans une litière ornée d'un treillage de fer à l'épreuve du mousquet <sup>2</sup>.

Tous les jours il arrivait des troupes inattendues sur la montagne. Un moment on espéra y voir le prince de Conti, qui s'évada pour accourir sous Vienne; mais Louis XIV fit courir après lui, et on le ramena à Paris.

C'était le samedi 11 septembre que l'armée polonaise était arrivée. Ainsi le différend terrible qui s'était élevé entre l'Europe et l'Asie était commis au Dieu des batailles <sup>3</sup>.

Le matin même du jour de la bataille, un capucin envoyé par Innocent XI, le père Marco d'Aviano <sup>4</sup>, entra dans l'église du Kalemberg, et dit la

<sup>1</sup> *Histoire de Pologne avant et sous le roi Sobieski*, par M. N. A. de Salvandy; Paris, 1829, trois vol. in-8°.

<sup>2</sup> M. de Salvandy, tome III, page 45. Le même auteur dit, en parlant ici des secours envoyés par la chrétienté : « Rome brilla entre toutes les autres villes par ses largesses. »

<sup>3</sup> M. de Salvandy, page 81.

<sup>4</sup> Je soupçonne que ce dernier nom n'est pas fidèlement rapporté. Je crois qu'il faut d'*Alviano* au lieu de d'*Aviano*. *Alviano*

messe; elle fut servie par Sobieski. A genoux sur les marches de l'autel, la tête inclinée, les mains croisées, le héros pria avec ferveur, et suppliait Dieu de l'aider à promptement accomplir les vœux d'Innocent XI; puis il communia, et il déclara qu'il allait armer chevalier son fils, le prince Jacques, âgé de quatorze ans.

Le religieux capucin prit ensuite la parole, et, sortant de l'église, il bénit l'armée en bataille, en disant : « *Je vous annonce, au nom du saint-siège, que si vous avez confiance en Dieu, la victoire est à vous.* »

Alors le roi, par un signe, lança l'armée chrétienne sur ces précipices, ces défilés, ces champs lointains, ce camp magnifique, en s'écriant : « *Marchons présentement avec assurance : Dieu nous assistera* ! »

Le même jour (12 septembre), le roi et les chefs mirent pied à terre pour dîner sous un arbre; à midi on s'ébranla de nouveau.

Malgré une chaleur accablante, l'armée de nos frères forma un demi-cercle sur ce vaste amphithéâtre, et se montra tout entière; elle comptait soixante-dix mille hommes.

Jean était magnifique à voir; il parlait à chacun de ses chrétiens la langue de la patrie : allemand

est un fief de la maison Orsini, à laquelle appartenait le fameux l'Alviane, qui nous fut si utile le soir de la bataille de Marignan. Voyez *Italie*, page 237.

<sup>1</sup> M. de Salyandy, page 82.

aux Allemands, italien aux Italiens, français surtout aux nombreux Français qui garnissaient les rangs. Quant aux Polonais, il les gouvernait d'un signe et d'un mouvement de la tête. Il n'y avait rien à leur dire; tous avaient compris la mission que Dieu donnait à leur nation.

Que se passait-il dans le camp? Un commencement de terreur avait saisi les avant-postes turcs, surpris par une sortie de la garnison de Vienne.

Le vizir voulait monter à cheval; mais son cheval, bardé d'or et pliant sous le fardeau, n'était bon ni pour combattre, ni pour fuir.

Jean, au premier rang, brandissait son glaive, et disait : *Non nobis, non nobis, Domine exercituum, sed nomini tuo da gloriam.* « Dieu des armées, donne la gloire, non à nous, non à nous, mais à ton nom! » (Ps. CXIII, 1.)

Les hussards du prince Alexandre, autre fils de Jean, et qui n'était âgé que de huit ans, furent un moment arrêtés par un grand fossé de circonvallation qui défendait le *front de bandière*. Au cri national *Dieu bénisse la Pologne!* ils se jetèrent dans le fossé, gravirent avec leurs chevaux l'escarpe opposée, et se précipitèrent dans le camp. L'armée musulmane n'était plus<sup>1</sup> : la cause de l'Europe,

<sup>1</sup> M. de Salvandy, page 89. Dans une lettre du roi à la reine, on lit ces mots : « Il y avait là des bains, des petits jardins avec des jets d'eau, des garennes, jusqu'à des perroquets. » Voici quelques autres mots de la correspondance familière de Jean

de la chrétienté, de la civilisation avait vaincu; Dieu exauçait les prières d'Innocent XI. Enfin il n'y a plus que des chrétiens sur le champ de bataille. Les cris de *vive la religion! vive le pape! vive l'empereur! vive le roi!* s'élèvent de toutes parts. Le camp retranché est emporté et mis au pillage; les chars, les chameaux, les vivres, la poudre, le fer, le plomb, l'argent, l'or, les richesses d'une Constantinople tout entière tombent au pouvoir du vainqueur. Vienne ne fut pas assez grande pour contenir ces dépouilles; il fallut les disperser dans les habitations voisines.

Mais voici un miracle ineffable de Dieu. Les armées impériales n'avaient pas perdu trois mille hommes, et elles soutenaient le feu depuis longtemps: quant aux Polonais, leur ardeur était surhumaine; ils avaient été transportés comme la foudre si rapidement au delà des bataillons turcs, que ceux-ci incontinent baissaient les armes et de-

avec la reine: « M. de Bavière, M. de Waldeck m'embrassaient à mon entrée dans Vienne, et me baisaient au visage. Les généraux me baisaient les mains et les pieds (les bottes); les soldats, les officiers à pied et à cheval s'écriaient: *Oh! unser brafkœnig. Oh! notre brave roi!* » Tous m'obéissaient plus que les miens. Puis arriva le père d'Aviano; il m'embrassa un million de fois, dans l'effusion de sa joie. Il prétend avoir vu, pendant la bataille, une colombe blanche planer sur nos armées. *Fanfan* (le prince Jacques) ne m'a pas quitté un instant; il m'a suivi à cheval quatorze heures. »

mandaient la vie à genoux; enfin Bonanni assure qu'il ne périt que quatre-vingts Polonais <sup>1</sup>.

Mais nous ne devons pas interrompre le récit de la gloire de l'immortel Sobieski.

Tous les Turcs avaient pris la fuite. Jean, rempli de joie, s'avança vers la tente du vizir <sup>2</sup>; il y saisit l'étendard impérial, et il ordonna à Thomas Talenti, son secrétaire, de le porter à Rome au

<sup>1</sup> Bonanni s'exprime ainsi, II, 769 : *Atque ex hac improvisa præclaraque victoria, cum ex generali oppugnatione interitus imminebat obsessis, dexteræ divinæ virtus emicuit, cujus potentia, ultra ducenta millia Turcarum fuere disjecta et profligata, tribus millibus tantum in castris cæsareis desideratis cum octogentis Polonis in pugna demortuis.*

« A la suite de cette grande victoire imprévue, tandis que, par ce siège si complet, la mort menaçait les assiégés, la vertu de la main divine brilla dans sa puissance; deux cent mille Turcs furent anéantis, et l'on n'eut à regretter du côté des chrétiens que trois mille guerriers de l'armée impériale, et quatre-vingts Polonais. »

<sup>2</sup> Près de cette tente était celle des exécutions. Là, des bourreaux, nuit et jour, exécutaient à mort les mécontents, les soldats fatigués, ceux qui soutenaient que Sobieski était arrivé, tous ceux enfin qui doutaient de la victoire et de la marche triomphale de Cara-Mustapha sur Rome, et de la nouvelle destination du temple de Saint-Pierre. O protection divine que n'avaient pas prévue l'orgueil et la démence! la tente d'exécution fut brûlée tout entière par ordre de Sobiesky, et Cara-Mustapha avait la tête tranchée, par ordre de son maître, à Bagdad, le 26 décembre 1683, un peu plus de trois mois après la bataille de Vienne.

pape Innocent. L'envoyé entra dans cette ville le 25 septembre, au moment où l'on rendait grâces à Dieu, dans l'église de Sainte-Marie Majeure, de la victoire dont le grand-duc de Toscane avait donné, le premier, la nouvelle.

Elle avait répandu une joie universelle : les Romains ne prenaient plus aucun sommeil ; pendant la nuit, pendant le jour, les églises, les rues étaient remplies de citoyens qui s'adressaient, sans se connaître, les plus vives félicitations.

Le lendemain de son arrivée, Talenti fut conduit chez le pape par le cardinal Charles Barbérini, protecteur de la couronne de Pologne.

Talenti, dans cette audience, présenta à Sa Sainteté une lettre autographe du roi Jean III, écrite en italien, et qui commençait par ces cinq mots latins :

*Venimus, vidimus, et Deus vicit.* « Nous sommes venu, nous avons vu, et Dieu a vaincu. »

« Votre Sainteté daignera, je l'en conjure, recevoir avec bonté, comme un nouveau témoignage de mon respect filial, la nouvelle que je lui donne de la très-signalée victoire accordée hier par le Seigneur Dieu aux armes chrétiennes sous Vienne. J'ai réussi à détruire la plus grande partie de l'armée ottomane, composée de plus de cent quatre-vingt mille combattants. Je me suis rendu maître

1 Jean avait bien droit d'écrire comme César ; mais Jean chrétien devait attribuer la victoire à Dieu.

de tous ses canons, de tous les principaux insignes du grand vizir, de ses chevaux, de ses armes, de ses étendards, de ses pavillons; enfin, après une obstinée bataille de sept à huit heures, j'ai mis en fuite ledit vizir et tous ses soldats, et alors je suis resté en possession de tout le camp, qui s'étendait à plus d'une lieue dans toutes ces parties.

« J'aurais trop à dire à Votre Sainteté, si je voulais l'informer de toutes les particularités de notre marche et de notre combat. Comme je me dispose à poursuivre le reste des barbares fugitifs, Votre Sainteté me permettra de lui annoncer seulement qu'ayant eu l'honneur de lui écrire de Ratisbonne en Silésie<sup>1</sup>, par suite de mes calculs, que je me trouverais *sous* Vienne au commencement d'octobre, avant ce terme je me trouve dans la place même.

« Mon secrétaire Talenti, qui aura l'honneur de présenter cette lettre à Votre Béatitude, s'est trouvé à toute l'action auprès de moi; il sera en état de dire à Votre Sainteté ce qu'elle voudra savoir plus en détail, et d'assurer Votre Sainteté de la continuation de mon respect qui lui est dû, et de ce zèle très-ardent que je porte à la prospérité de la foi catholique. Je contribuerai, en tout ce qui pourra dépendre de moi, à la gloire et à la satisfaction de Votre Sainteté, à qui je renouvelle les assurances de ma dévotion. « JEAN III, roi de Pologne. »

<sup>1</sup> Ce doit être une autre Ratisbonne que celle qui est sur le Danube.

Le 29 septembre, jour dédié à l'archange saint Michel, porte-étendard de la milice céleste, le doyen du sacré collège célébra la messe dans la chapelle du palais, et, après l'offerte, l'abbé comte Denoff, ministre du roi, harangua en ces termes Innocent XI :

« Très-saint père,

« Depuis les plus anciens temps jusqu'à notre âge, il est d'usage que, devant les vainqueurs, la voie soit couverte des signes de l'ennemi vaincu, quand, au milieu de l'effusion, des félicitations, ils sont portés dans le temple de la gloire.

« Attendu que Jean III, roi de Pologne, mon maître très-chéri, a vaincu par la grandeur de son courage, non pour lui, mais pour la république chrétienne, et que la piété de ce roi envers Dieu, et sa vénération envers Votre Sainteté et le siège apostolique, ont égalé sa fortitude royale, Sa Majesté m'a envoyé comme son ambassadeur pour déposer à vos pieds ce principal étendard du formidable dominateur des Turcs, cet étendard que le roi a enlevé de sa propre main dans le camp des musulmans; et il le fait déposer aux pieds de Votre Sainteté comme le plus noble trophée remporté sur la puissance des Turcs.

« Jean est venu, il a vu, et il a vaincu <sup>1</sup>. *Il est*

<sup>1</sup> Le roi a été de meilleur goût que le comte Denoff, et il a dit que Dieu avait vaincu. Il ne fallait peut-être pas dire autrement que le roi Jean.

*venu*, abandonnant son royaume, la reine et ses enfants; il accourt pour délivrer Vienne d'Autriche, et sauver l'empire. Mais celui qui a tout fait est le pontife à qui le monarque a témoigné son dévouement par un exemple de soumission inconnu jusqu'ici.

« *Il a vu*, sans éprouver un sentiment de terreur, les cruels bataillons des Turcs menaçant l'univers de sa ruine. Mais Votre Sainteté avait pourvu à tout; elle a opposé un seul bouclier contre tant de funérailles, parce que, inspirée par l'Esprit-Saint, elle avait reconnu que le roi était le défenseur de la religion chrétienne, destiné de Dieu.

« *Il a vaincu*, Jean; car il a dissipé les multitudes d'ennemis que sa main avait à peine le temps de foudroyer,

« Et

*Hæc omnes veterum revocavit adorea lauros.  
Joannes cunctos reddit tibi, Roma, triumphos.*

« *Cette adorea (gloire)*<sup>1</sup> *a rappelé tous les lauriers des anciens. O Rome, Jean te rend tous tes triomphes.* »

« Cependant une si grande victoire n'a été gagnée

<sup>1</sup> *Adorea* signifiait, chez les Romains, une certaine quantité de blé qu'on donnait aux soldats victorieux. Ce mot signifiait aussi la plus pure farine, d'où vient qu'il se prenait pour honneur, gloire. On voit dans Horace que c'était être bien riche et grand seigneur, que de manger du pain de fleur de farine. Le mendiant italien, avec des pâtes, est nourri aujourd'hui, en ce genre, comme l'était autrefois le plus opulent sénateur.

que sous les auspices de Votre Sainteté. Enfin, vous avez vaincu tous les deux : Votre Béatitude par ses prières et par les trésors qu'elle a prodigués pour les frais de la guerre sacrée, et le roi par son glaive et l'audace du sang royal. Que Votre Béatitude, très-saint père, connaisse donc et accepte volontiers la gloire éternelle de son pontificat, et qu'elle jouisse pendant beaucoup d'années de cette gloire acquise par son courage et par celui du monarque le plus invincible. »

Ce discours étant terminé, Talenti présenta l'étendard au pape. S. S. le remit au marquis Naro, *vessilifère*<sup>1</sup> de la sainte Église romaine, chargé de le placer dans l'église de Saint-Pierre, qui n'avait pas encore été disposée pour recevoir les coursiers de guerre de l'empereur Mahomet IV. Cet immense drapeau était de soie de Phrygie, tissu d'or, mélangé de couleurs rouge et verte, et couvert de sentences en langue arabe.

Rome distribue des récompenses morales qui ne peuvent être comparées à aucun trésor. Jean eut le bonheur de recevoir le *stocco* et le *berettone*, accompagnés d'une lettre autographe de Sa Sainteté<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Porte-étendard.

<sup>2</sup> Talenti recut neuf cents écus d'or, et un collier d'or pesant cinq livres ; tous les nobles romains lui adressèrent des présents. Chacun, dans d'autres classes livrées à la commune joie, lui adressa des remerciements. Le peuple lui baisait les mains, les femmes le saluaient de la tête avec des cris de bonheur. Les

Il faut aussi proclamer les noms de plusieurs princes qui se distinguèrent dans cette guerre si mémorable. La chrétienté, après avoir loué le grand courage de Sobieski, doit une vive reconnaissance à Ernest, comte de Staremborg, que nous avons déjà nommé, et qui était gouverneur de Vienne; à Jean III, électeur de Saxe; à Maximilien-Emmanuel, duc de Bavière<sup>1</sup>, et à Charles, duc de Lorraine, qui firent cette glorieuse campagne en qualité de volontaires sous le commandement de Sobieski.

On célébra dans Rome des fêtes somptueuses, en réjouissance de cette défaite des ennemis de l'Église. S'ils eussent occupé Vienne, ils n'auraient pas tardé à passer en Italie, et sans doute en France; et alors les catholiques devaient supplier Dieu de leur envoyer un autre Charles Martel. In-

poètes lui remettaient des vers imprimés sur des pages de soie mi-parties rouges et mi-parties vertes. Voilà comme Rome honorait ceux qui servaient le catholicisme. On criait toujours que Rome épuisait l'Europe par l'exigence de ses annates: eh bien, cet argent était rendu avec générosité. Depuis Paul III jusqu'à Alexandre VII, pour ne parler que de cent trente ans seulement, la chambre apostolique avait envoyé en secours à la France, à l'Allemagne, à la Pologne, neuf millions et demi d'écus romains, près de cinquante millions de francs (on sait que l'écu romain vaut cinq francs trente-cinq centimes). Sont-ce là des magnificences vaines? La victoire sur Cara-Mustapha fut due au courage de Jean III et au zèle constamment généreux d'Innocent XI. (Novaes, XI, 40.)

<sup>1</sup> C'est celui dont Jean parle dans sa lettre à la reine, page 181 (*note*).

nocent fit frapper une médaille qui portait au revers : *Dextera tua, Domine, percussit inimicum.* « Ta main, Seigneur, a frappé l'ennemi. » On distribua aux pauvres dix mille écus ; le pape fit ouvrir les prisons aux débiteurs et aux moins coupables des délinquants, en payant les dettes des premiers, et en remettant aux seconds la peine qu'ils pouvaient avoir encourue.

Une nouvelle preuve de libéralité pontificale fut encore préparée à Rome ; et une autre fois la somme de cent mille écus fut envoyée à chacun des souverains vainqueurs de l'islamisme, pour qu'ils pussent continuer cette guerre. Venise, sollicitée encore par Innocent, vint augmenter la force de la ligue.

Dieu avait béni les vœux du chef de la chrétienté : les Turcs ne pouvaient pas, de longtemps, inquiéter les provinces catholiques, limitrophes de leur empire ; ils pensaient plutôt à garder leurs possessions franches de toute atteinte. Cette situation permit au pape de continuer ses vives sollicitudes pour la réforme de la discipline ecclésiastique, car ses déterminations en ce genre forment la plus grande partie des affaires qu'il eut à traiter dans son pontificat.

Jamais on n'avait publié plus d'ouvrages contraires à la discipline et à l'autorité suprême du pontife romain.

Au nombre de ces livres, on en comptait plusieurs qui méritaient une attention sérieuse. Voici

les titres de quelques-uns de ces ouvrages : *Méthode facile et pacifique pour convertir sans dispute les protestants à la vraie foi sur l'eucharistie ;*

*Histoire du luthéranisme ;*

*Critique générale de l'histoire du calvinisme ;*

*L'Histoire de la décadence de l'Empire, et l'Histoire du grand schisme d'Occident*, ouvrages de Louis Maimbourg, qui, éloigné de la fidèle compagnie de Jésus, écrivit si malheureusement et si indignement contre le pontificat romain, surtout dans son *Histoire du pontificat de saint Grégoire le Grand*, et dans son *Traité historique de l'établissement et des prérogatives de l'Église de Rome et de ses évêques*.

La même condamnation fut infligée au livre qui a pour titre : *De l'ancienne discipline de l'Église*, par Louis Dupin (Paris, 1688); aux *Conciles généraux*, par Edmond Richer.

Mais ce qui fut le plus remarquable, ce fut la condamnation de plusieurs ouvrages de Noël Alexandre, fameux théologien de l'ordre des dominicains : *l'Histoire ecclésiastique avec des dissertations ; la Somme de saint Thomas vengée (vindicata) ; Dissertations polémiques sur la foi sacramentelle ; Observations sur la simonie*, etc.

A propos des bons livres catholiques qui furent publiés en France, Novaes <sup>1</sup> mentionne avec un grand éloge le livre de Bossuet sur *l'Exposition de l'Église catholique*, et il l'appelle *aureo libro*, « livre d'or. »

<sup>1</sup> XI, 46.

Au mois de septembre 1686, Innocent donna la pourpre à vingt-sept cardinaux, parmi lesquels on distingue Étienne le Camus, noble français de Poitiers, né à Paris le 24 septembre 1632, docteur de Sorbonne en 1650, injustement soupçonné de jansénisme, à cause de l'austérité avec laquelle il réclamait, dans ses discours, contre les abus du clergé. Aussi, sur ce soupçon, Mazarin l'avait exilé, et le Camus s'était fait chartreux. Plus tard on reconnut son innocence, et le roi le fit son chapelain, et archevêque de Grenoble. *Il refusa de signer les quatre propositions de 1682, et d'approuver les prétentions du roi sur les régales.* Cette nomination était faite sans le concours du roi de France, qui pendant quelque temps ne le considéra pas comme cardinal, mais qui plus tard le reconnut et lui rendit la bienveillance royale, qu'il n'aurait jamais dû perdre.

Un autre différend naquit entre le gouvernement romain et la France en 1686 : ce fut la célèbre querelle des franchises.

Dès le commencement de son pontificat, le saint-père avait annoncé qu'il n'admettrait à sa cour aucun ambassadeur des souverains, à moins qu'il ne renonçât au droit des franchises, qu'ils voulaient exercer autour de leurs palais. Cela devenait un asile assuré pour la plus grande partie des *malvivants*, qui ainsi trouvaient le moyen de se soustraire à la justice du pays <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les franchises étaient nées dans des temps où Rome se voyait

Le 12 mai 1687, par une bulle (la constitution 186, *Cum alias*) signée de la plus grande partie des cardinaux, le pape renouvela la constitution de Jules III en 1552, celle de Pie IV en 1561, de Grégoire XIII en 1570, de Sixte V en 1585, et de beaucoup d'autres pontifes, par lesquelles étaient abolies les susdites franchises. L'excommunication était fulminée contre quiconque prétendrait, à l'avenir, avoir un tel droit, déjà condamné dans la bulle *In cena Domini*, au paragraphe 20, et par des édits d'Urbain VIII, du 15 janvier 1616 et du 15 novembre 1634; enfin, par des édits du pape régnant, du 26 novembre 1677 et du 22 février 1680.

Le roi très-chrétien se montra offensé de la publication d'une telle bulle; et, pour maintenir ses prétentions, il envoya à Rome, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, Henri-Charles, marquis de Lavardin.

Celui-ci arriva le 16 novembre 1687, accompagné d'une foule de gentilshommes et de quatre cent

déchirée par des factions. Les ambassadeurs auprès d'un des partis n'arrivaient qu'avec des cortèges armés : pour agir comme à la guerre, on marquait autour de l'habitation d'un ambassadeur un certain nombre de maisons qu'il était censé regarder comme à lui, et où il défendait de pénétrer à toute autre autorité que la sienne. Ce temps n'était plus; il existait un souverain légitime et reconnu; la *franchise* ne devait plus comprendre que le palais seul de l'ambassadeur, et non les adjacences.

cinquante soldats complètement équipés. Il fit placer sur-le-champ des gardes autour du palais Farnèse, qu'il habitait. Il réunit ensuite à peu près douze cents hommes, et commença à défendre l'espace sur lequel portaient ses prétentions, c'est-à-dire, toute la place qui est devant le palais et beaucoup de rues adjacentes, déclarant qu'il ne voulait pas qu'aucun agent de la police romaine pût pénétrer dans ces *franchises*.

Le pontife ne s'effraya pas de tels préparatifs et de tant de menaces; bien loin de là, il ne voulut pas donner audience à l'ambassadeur, qui par cela seul se trouvait sans fonctions, et sans droit d'agir en représentant du roi de France. Le marquis de Lavardin, à son tour, ayant renouvelé ses prétentions, le pape l'excommunia; et comme il alla entendre la messe à Saint-Louis des Français, l'église nationale depuis François 1<sup>er</sup>, le pontife jeta l'interdit sur cette église.

Le roi, non satisfait des exigences de son envoyé, fit rendre par le parlement un arrêt qui appelait au *futur concile* de l'édit du pape Innocent, qu'il disait injuste; mais en vérité il ne l'était pas; car le pontife ne voulait qu'exercer la justice dans ses États, au même titre auquel le roi exerçait la justice dans les siens.

Alors le pape rappela le nonce Ranuzzi, qui résidait en France. Louis, poussant certainement trop loin l'obstination, défendit au nonce de partir; et l'on vit un agent diplomatique rester dans une rési-

dence malgré lui et malgré son maître. Ensuite, sous prétexte de la sûreté de Ranuzzi, on le fit garder par des soldats, comme si la France était en guerre avec le siège apostolique. En même temps, le roi ordonna à ses commandants en Provence de s'emparer d'Avignon, usurpant la possession de ce comtat, dont le pape était légitime propriétaire.

Louis avait affaire à un pontife chez qui la volonté de défendre un droit n'était pas inférieure à sa piété et à sa fermeté apostolique.

Le monarque, doué d'un si grand caractère, ne pouvait pas méconnaître cette grandeur dans un autre. Informé de la contenance d'Innocent, sans en faire part à Lavardin ni au cardinal d'Estrées, protecteur de la France, il voulut traiter avec Rome : il écrivit au pape de sa propre main, et lui adressa un agent de sa confiance intime ; mais celui-ci ne put avoir une audience de l'intrépide pontife.

Louis voyant qu'Innocent, dans l'affaire des *franchises*, était le même que celui qui s'était opposé aux extensions des *régales*, rappela Lavardin de Rome en 1689, attendant de meilleures circonstances pour aplanir le différend, qui ne cessa que sous Innocent XII.

Cependant Michel de Molinos, prêtre et docteur d'Aragon, jouissait de la bienveillance du pape ; en même temps, on devait faire de graves reproches à la conduite de ce docteur. Il venait de composer un livre intitulé *la Guide spirituelle qui conduit l'âme, par un chemin intérieur, à obtenir la parfaite contem-*

*plation et le riche trésor de la paix intérieure*<sup>1</sup>. Ce livre avait induit en erreur beaucoup de dames et beaucoup de personnes de toute condition, en leur enseignant que quiconque dirige une fois son âme vers Dieu par le moyen de l'*oraison de quiétude* (*orazione della quiete*), ne peut jamais pécher avec la volonté. Avec cette maxime de la *quiétude*, il conduisait ses sectaires, par une suspension imaginaire des sens, qu'il vantait follement, dans des brutalités infinies, qui pouvaient satisfaire une déshonnête sensualité. Le cardinal Innico Caraccioli découvrit à Naples le poison caché dans cet ouvrage, et il écrivit au saint-père pour le prier de faire supprimer un tel livre. Des évêques de France et d'Italie agirent avec le même zèle. Innocent signala, par une circulaire, le danger de ce mal, et le remède qu'on pouvait y apporter; et le cardinal Aldéran Cibo écrivit à ce sujet, dans les termes les plus pressants, à tous les évêques d'Italie.

L'auteur de cette erreur si fatale entretenait tant de correspondances, qu'on trouva chez lui douze mille lettres venues de toutes les parties du monde, et une somme de quatre mille écus provenant d'une taxe imposée par lui à tous ses correspondants sur une pareille doctrine, pour subvenir aux dépenses de ports de lettres.

<sup>1</sup> Ce livre fut imprimé à Rome pour la première fois en 1675, ensuite à Madrid en 1676, puis à Saragosse en 1677, et finalement à Séville en 1685.

Le jésuite Segneri, célèbre par sa piété et ses travaux, répondit aux assertions de la *Guide spirituelle*. Molinos fut arrêté par ordre du saint-office dans la maison qu'il habitait à *Serpenti*, et conduit dans les prisons. On examina le livre, et l'on reconnut que l'*oraison de quiétude*, imaginée autrefois par des moines de l'Orient, avait été renouvelée par Molinos, pour couvrir des désordres de luxure qu'il voulait sauver sous cette ombre de dévotion. L'Espagne, en 1685, prohiba cet ouvrage, et d'autres œuvres de Molinos. Soixante-huit propositions en furent extraites. Molinos les reconnut pour siennes. Ce docteur, le plus indécent des hommes, après les gnostiques et les turlupins, fut accusé du quiétisme le plus criminel à l'âge de soixante ans, et condamné à abjurer ses erreurs dans l'église de la Minerve; ce qui eut lieu le 3 septembre 1687.

Après l'abjuration de Molinos, Innocent condamna les soixante-huit propositions, et défendit qu'on fit usage d'aucun des livres de cet auteur.

La réduction de l'Angleterre à l'obédience du saint-siège, après une apostasie de cent cinquante-deux ans, fut un prodige de la Providence divine, destiné à récompenser les mérites d'un saint et vigilant pontife.

Le 16 février 1685, mourut Charles II, roi d'Angleterre, qui, à sa mort, professait publiquement la foi qu'il avait professée pendant son règne, sans la déclarer publiquement. Son successeur fut Jac-

ques II, connu d'abord sous le nom de duc d'York, et plus connu encore par ses malheurs.

Celui-ci, à peine monté sur le trône, révoqua, par un décret du 14 avril 1687, l'édit de la reine Élisabeth contre les catholiques, et rétablit autant qu'il put, dans le royaume, la vraie religion. Mais ce triomphe ne fut pas de longue durée. Jacques II était haï de ceux qui avaient en haine la religion catholique; et, en 1688, ils appelèrent à la couronne le prince d'Orange, stathouder de Hollande, et gendre de Jacques, qui lui avait donné pour épouse sa fille Marie. Comme il était de religion protestante, ils couronnèrent Guillaume roi de la Grande-Bretagne en 1689, chassant le souverain légitime, qui fut forcé de se réfugier, avec la reine et le petit prince de Galles, en France, où ils furent généreusement accueillis par Louis XIV. Innocent, à ce sujet, écrivit au roi Louis une lettre de félicitation, digne de celui qui l'écrivait et de celui qui devait la recevoir.

Le 19 avril 1689, la reine Christine de Suède mourut à Rome : elle y vivait toujours avec une sorte de magnificence que le pape permettait, et à laquelle il s'associait en payant à la princesse une pension considérable. Quelquefois les fonds attendus de Suède n'arrivaient pas; mais, en général, ils étaient payés de manière à ce qu'on ne pût former aucune plainte raisonnable. Le retard ne provenait que de la mésintelligence des banquiers; et dans ce temps-là, quand on devait se

plaindre du sien ; on n'avait pas la facilité d'en changer.

Nous avons parlé de Christine (voyez p. 36). Inconstante dans ses goûts, elle aimait à voyager, et puis elle avait l'habitude de se mêler des affaires politiques dans les différents pays qu'elle parcourait. Encore si elle se fût contentée de ces *ingérences* absurdes ! Jamais on n'oubliera le crime qu'elle ordonna de commettre, le 10 novembre 1657, dans la galerie des Cerfs, au château de Fontainebleau. Le marquis Monaldeschi, son grand écuyer, fut assassiné sous les yeux de la reine même, et par son ordre.

Il existe peu de détails historiques sur les motifs qui portèrent Christine à commettre cet horrible forfait. J'ai demandé des informations à Rome et à Lucques, patrie du marquis : chacun renvoie à ce qui a été imprimé sur ce sujet. Mais on n'a imprimé que des conjectures qui se détruisent les unes les autres, quoiqu'on prétende qu'elles se concilient. Des vieillards, conservateurs des traditions orales, m'ont dit que Christine, pour se faire bien venir de Mazarin, premier ministre en France, s'intéressa aux liaisons de Louis XIV, alors âgé de dix-neuf ans, avec une des nièces du cardinal, et que Monaldeschi eut connaissance de ces intrigues. Puis la reine avait changé de sentiment ; et Monaldeschi, acheté par le cardinal, aurait continué d'agir au nom de la reine, sans ses ordres et contre sa volonté. Après cela, était-il

question d'un projet de remonter sur le trône? On a prétendu que Christine avait écouté des mécontents venus de Stockholm. Diverses lettres furent montrées à Monaldeschi, avant qu'on lui signifiât sa condamnation. Le père Lebel, de l'ordre de la Trinité, appelé pour confesser le marquis, a dû savoir une partie de ce que tout le monde ignore aujourd'hui; et, quelle que soit la curiosité des investigations de l'histoire, les catholiques doivent se féliciter du courage avec lequel Lebel, nouveau Népomucène, garda tous ces secrets. Une chose est certaine. Au milieu d'un palais du roi de France, tout à coup un homme de la suite de la reine fut attiré dans une des galeries du château; le nommé Sentinelli, capitaine des gardes de la princesse, fit frapper Monaldeschi par des hommes armés. Le père Lebel, appelé pour le confesser, s'opposa à cet acte de violence avec une rare présence d'esprit : il représenta le respect dû à l'habitation du roi, qui donnait l'hospitalité à une reine étrangère. Christine répondit toujours, avec le calme de la dureté et de l'orgueil, qu'il fallait que Monaldeschi mourût.

Ce qui pourrait faire croire qu'il s'agissait de secrets d'État suédois, c'est que des publicistes, qui ne sont pas Français, ont compilé des passages pour justifier cet attentat. Ces jurisconsultes auraient mérité le nom de bourreaux. Nous voyons dans l'histoire des princes *abdicateurs* ce que nous allons dire : ils emportent, si l'on veut, les titres royaux; ils peuvent, dans une cérémonie,

tenir le sceptre, symbole de la dignité à laquelle ils ont renoncé, mais ils n'ont pas emporté avec eux la *main de justice* ; elle est restée là où réside encore la souveraineté : un autre prince tient cette *main de justice*. Le glaive suédois ne pouvait pas ainsi se promener en Europe ; il ne pouvait pas frapper à Stockholm, dans la Dalécarlie, dans la Finlande, dans la Sudermanie et dans l'Uplande, et puis ensuite frapper des sujets attachés à la domesticité de l'ancien pouvoir. Aucun droit en ce genre n'était resté à la reine. La mort de Monaldeschi est une tache ineffaçable à la mémoire de Christine. Louis XIV, comme nous l'avons vu plus haut <sup>1</sup>, ne régnait pas encore : Mazarin ne fut pas alors un ministre assez français. Au dehors, parmi les panégyristes, nous regrettons de trouver Leibnitz. Ce grand génie ne voulut pas voir qu'il y a des causes qu'on ne peut défendre. Abandonnons donc Christine au remords du sophisme cruel qui la rendit si coupable ; laissons-la plongée dans les ténèbres qui l'empêchèrent de pratiquer les nobles et généreux enseignements du catholicisme. Retournée à Rome, la reine ne put très-certainement y être accueillie sans avoir détesté son crime. Bientôt elle reçut des lettres peu satisfaisantes de la Suède. Ce pays était en guerre avec le Danemark et la Pologne. Christine voulut encore voir Stockholm, où le trône appartenait à un roi en bas âge. Elle

<sup>1</sup> Page 55, ligne 7.

parlait de revendication ; ou la punit sévèrement en lui faisant signer un autre acte de renonciation, cette fois-là, involontaire.

Croirait-on que cette princesse, fille d'un des plus grands princes conquérants dans le temps, et qui avait répudié une si importante succession, aspira ensuite au trône de Pologne ? Mais il fallait là des Sobieski, et non pas une femme capricieuse. Christine ne savait plus ce qu'elle voulait : elle parlait en même temps et en faveur du luthéranisme, et en faveur de l'infaillibilité de Rome. Il manquait un dernier affront à cette vie agitée : on sut, en ce moment, qu'après le crime de 1657 Cromwell avait refusé de recevoir Christine en Angleterre. Les méchants redoutent surtout la société des méchants. Ainsi voilà le crime de Christine *flétri par Cromwell*, comme si Cromwell avait droit de rien flétrir dans la vie politique des autres !

Repoussée de Suède en 1666, la reine arrêta cependant un plan de vie plus régulier ; et le grand refuge des infortunes, l'Italie, lui apparut comme un port assuré contre les regrets inutiles. Elle rentra à Rome pour la troisième fois. Le cardinal Azzolini devint pour elle une sorte de tuteur : comprenant qu'on lui imposait un joug salutaire, elle reprit alors, de bonne foi, son commerce avec les savants et les artistes. Elle fonda une académie, rassembla des collections précieuses de manuscrits, de médailles, de tableaux, et se livra

à cette vie intellectuelle de Rome, qui est si attrayante, et qui porte avec elle des charmes, des distractions douces et innocentes; passions dont il est permis de n'être jamais rassasié.

Christine mourut dans sa soixante-troisième année. Elle ordonna qu'on ne mettrait sur son tombeau que ces mots : D. O. M. VIXIT CHRISTINA ANNOS LXII. « *A Dieu excellent et très-grand. Christine a vécu soixante-deux ans.* »

M. Catteau-Calleville a publié une vie de Christine <sup>1</sup>. Il juge ainsi cette princesse : « La vie de « Christine offre une suite de contradictions : on « y voit, d'un côté, la fierté, la grandeur d'âme, « la franchise, la douceur; de l'autre, l'orgueil, la « vanité, la dureté, la vengeance, et la dissimula- « tion. La connaissance des hommes et des affaires, « qu'avait cette princesse, son discernement, sa « pénétration et ses lumières, ne purent la détour- « ner des projets chimériques, des entreprises « téméraires, des illusions de l'alchimie, et des « rêves de l'astrologie. Il en résulta que si elle se « montra grande quelquefois, elle ne fut le plus

<sup>1</sup> *Histoire de Christine, reine de Suède, avec un précis historique de la Suède, depuis les anciens temps jusqu'à la mort de Gustave-Adolphe*; Paris, 1815, 2 vol. in-12. A la fin de cet ouvrage, on trouve un choix des lettres de Christine, une notice de ses productions, son testament, une relation du père Lebel sur la scène barbare et inexplicable de Fontainebleau, et d'autres documents curieux.

« souvent qu'extraordinaire, et qu'elle excita l'étonnement plutôt que l'admiration <sup>1</sup>. »

On s'entretient toujours beaucoup de Christine à Rome, et elle y a laissé, en ce qui concerne les arts, un nom glorieux.

Il est inutile d'insister pour prouver que la sage Rome ne cessa de surveiller un caractère qu'il fallait ne jamais perdre de vue.

Au total, la religion tira de nombreux avantages de cette conversion, qui pendant longtemps fit parler en Suède des catholiques avec plus de réserve et de respect. La reine enfin fut peut-être moins regrettée qu'elle ne devait l'être; car, entraînée par cet esprit d'opposition qu'elle portait absolument partout, elle commençait à inquiéter Innocent XI, son infatigable bienfaiteur, en demandant pour le palais de Suède des *franchises* encore plus étendues que celles qu'exigeaient les ambassadeurs, par la raison qu'une *reine* était plus que le *représentant d'un roi*. La mort, comme nous avons dit, vint surprendre tant de qualités, tant d'esprit, tant de déraison et d'inconséquences, le 19 avril 1689.

<sup>1</sup> La bibliothèque de Christine ne devait pas sortir de Rome. Elle fut achetée par Alexandre VIII, qui fit déposer neuf cents manuscrits au Vatican, et qui donna le reste à sa famille. (*Biog. univ.*, VIII, 484.) Odescalchi, neveu d'Innocent XI, acheta les tableaux et les antiques. En 1722, une partie des tableaux fut acquise par le régent de France, pour la somme de quatre-vingt-dix mille écus romains.

Innocent ne perdait aucune occasion de veiller aux intérêts de l'Église; mais, le 6 juin 1689, il tomba dangereusement malade, et, continuellement, il fut sur les bords du tombeau. Pendant ce temps-là, il montra des vertus qui attiraient l'admiration, en s'écriant, comme d'autres papes : « O Dieu, accroissez les douleurs, mais daignez accroître la patience! » Par le cardinal Colloredo qui l'assistait, il fit dire à tous les cardinaux, réunis dans la chambre voisine, qu'il les invitait à choisir un successeur meilleur que lui, et qui corrigeât ses erreurs : il déclara qu'il avait mis à part cent vingt mille écus pour parvenir à diminuer les impôts, et qu'il désirait que la destination de cette somme ne fût pas changée. Enfin, il allait mourir, lorsqu'il permit à son neveu *Livio* de s'approcher, et lui recommanda de ne pas se mêler du gouvernement futur. Innocent ne démentait jamais ce soin qu'il aimait à prendre des intérêts de Rome. Un ambassadeur lui ayant dit que son maître prenait sous sa protection la famille Odescalchi, Innocent répondit : « Nous n'avons ni maison, ni famille. Dieu nous a prêté la dignité pontificale, non pour le bénéfice de nos parents, mais pour l'avantage de l'Église et de ses peuples. »

Peu de temps après, il reçut les consolations de l'Église; mais, après l'extrême-onction, il n'eut pas la force de prononcer la profession de foi. Le cardinal Colloredo la lut à haute voix, et le pontife expirant étendit sa main sur le papier, en signe d'entière approbation.

Ensuite il demanda, avec une piété singulière, l'absolution du rosaire et de la bonne mort, en présence des généraux des dominicains, des carmes et des jésuites; et il expira le 12 août 1689, à soixante-dix-huit ans, après avoir gouverné l'Église douze ans dix mois et vingt-trois jours.

Innocent fut un des plus illustres pontifes de l'Église romaine : il ne dut son exaltation qu'à son mérite. Les protestants même lui ont rendu justice. Il ne prononçait que des sentences remplies d'équité; il ne pensait ni à lui ni aux siens; il était éloigné de tout népotisme, attentif au bien du christianisme, et par tant de vertus il mérita qu'après sa mort on sollicitât sa canonisation : les Romains insistaient pour qu'on le proclamât saint, et ils s'arrachaient les restes du manteau qui avait couvert son corps.

Je lis dans un ouvrage fort rare, intitulé *Histoire chronologique des papes, des empereurs, etc.*, Paris, 1684, in-24, page 62, ce passage remarquable :

« Si le lecteur veut qu'on lui donne une idée juste et facile des rares qualités de cet excellent pape, qu'il parcoure tout ce que nous avons dit de la piété, de la doctrine, de la constance, de la sainteté, du zèle, du désintéressement et de la charité embrasée des premiers et des plus illustres chefs de l'Église, et chacune de leurs perfections pourra servir de traits dont on formera sans peine le tableau d'Innocent : pour le rendre aussi res-

semblant qu'achevé, que l'on se souvienne toutefois, en tirant son éloge de ses prédécesseurs, de ne descendre pas du quatrième et du cinquième siècle à celui où nous vivons, pour arriver jusqu'à lui, mais que l'on remonte du quatrième au premier, pour le trouver ! »

Voici les médailles du règne d'Innocent qui sont dans mon cabinet :

1° INNOCENS XI PONT. MAX. AN. VIII. « *Innocent XI, souverain pontife, an huitième.* »

R. IN SÆCVLVM STABIT. « *Elle vivra à jamais.* » On lit dans l'Écclésiastique, chap. XI, verset 12 : « *Fides in sæculum stabit.* » « *La foi restera stable dans le siècle.* » La Religion porte de la main droite la croix patriarcale, et de la gauche les clefs. A droite, un enfant ailé tient un temple ; à gauche, un autre enfant tient la tiare. On voit que cette médaille a été frappée à l'occasion de l'hérésie de Molinos.

2° VENITE ET VIDETE OPERA DOMINI. « *Venez, et voyez les œuvres du Seigneur.* » 1688. Ces paroles sont extraites du XLV<sup>e</sup> psaume, verset 9. Innocent sur son trône, la tête couverte seulement de la calotte blanche, accueille avec bienveillance Guy Tâchard, Français, de la société de Jésus. Ce religieux présente au saint-père trois ambassadeurs du roi de Siam, qui s'est converti à la foi catholique. En même temps, il remet dans les mains du saint-père une lettre de ce roi. Deux de ces envoyés sont à genoux, et offrent des présents ; le troisième est debout. Tous trois, à la manière de

leur pays, sont armés d'un poignard passé dans leur ceinture. La lettre du prince au pape nous a été conservée par Bonanni ; on y trouve les passages suivants :

« Depuis que nous avons reçu les rênes de ce royaume, le premier de nos soins a été de connaître les plus grands princes de l'Europe et de nous lier à eux par une affection réciproque, pour acquérir des informations à l'aide desquelles nous pussions plus sûrement tempérer notre gouvernement. Au milieu de ces vœux nous n'avons pas oublié Votre Sainteté. Bientôt même ils étaient satisfaits, puisque nous n'avons pas tardé à recevoir vos lettres, qui, accompagnées d'un présent digne du souverain qui l'envoyait, nous ont été remises par dom François Pallu, évêque d'Héliopolis : nous les avons reçues avec un vif sentiment de reconnaissance.

« Sur cela, après quelque temps, nous avons pensé à vous envoyer des lettres et des présents qui allassent saluer Votre Sainteté, et commencer une réciprocity intime de tendresse entre nous, semblable à une lame d'or polie sur toutes les faces.

« Actuellement, comme nous n'avons plus entendu de nouvelles de ces envoyés, notre devoir d'amitié nous fait une loi de vous adresser le père Guy Tâchard, de la société de Jésus, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour qu'il resserre le lien amical entre nous, ce que n'ont pu faire les envoyés précédents, et qu'il puisse nous réjouir

en nous annonçant l'heureuse santé de Votre Sainteté.

« Il a pour mission de vous promettre que nous protégerons pleinement les pères compagnons de notre envoyé, et ceux de vos chrétiens qui habitent nos États directs, ou les contrées soumises à notre volonté, et enfin *les parties diverses de l'Orient*. Nous fournirons à ces chrétiens des secours autant que les circonstances l'exigeront, toutes les fois qu'ils nous confieront leur indigence, ou nous donneront les occasions de les aider.

« Votre Sainteté, à cet égard, doit être rassurée, et confier à notre parole le soin de toutes ces choses. Le père Tâchard communiquera à Votre Sainteté les moyens d'atteindre ce but, que nous lui avons expliqué quand il est parti.

« Nous vous supplions de croire fermement à tout ce qu'il vous dira de notre part : regardez les dons qu'il vous remettra en notre nom comme des gages de notre sincère dévouement et de notre amitié éternelle.

« Que Dieu, créateur de toutes choses, conserve Votre Sainteté pour la défense de votre Église, de manière que Votre Sainteté puisse contempler cette même Église, se répandant avec une large abondance sur toutes les plages de l'univers ! C'est ce que désire celui qui est, de Votre Sainteté,

« Le très-cher et bon ami. »

Ici étaient des caractères entrelacés contenant

les noms, surnoms, qualifications, titulaires et extension de puissance du roi <sup>1</sup>.

La Propagande donna à ces envoyés une longue et somptueuse hospitalité.

3<sup>o</sup> INNOCENS MANIBVS ET MVNDO CORDE. « *Innocent ayant les mains et le cœur purs.* 1676. » Le saint-père assis sur la *sedes gestatoria*. Le nouveau pape est porté à Saint-Pierre, précédé par les cardinaux et

<sup>1</sup> Siam est un royaume de l'Indo-Chine, situé entre le 6<sup>o</sup> et le 20<sup>o</sup> de latitude N., et entre le 97<sup>o</sup> et le 101<sup>o</sup> de longitude E.; il est borné au N. par la Birmanie, à l'O. actuellement par l'Indo-Chine anglaise, au S. par le Malacca, et à l'E. par l'empire d'*An-Nam*. Sa superficie est de quinze mille lieues carrées. Il est arrosé par le Néinan, dont les débordements couvrent souvent une partie du pays, et procurent d'immenses récoltes de riz. On y voit de vastes et belles forêts vierges; on y récolte le poivre, et l'on y trouve des bois précieux. Les animaux les plus remarquables sont l'éléphant, le rhinocéros, le tigre, et divers reptiles énormes. Les productions minérales sont encore aujourd'hui peu connues. On sait cependant que ce pays renferme de l'or, du cuivre, du plomb, et du fer. Le gouvernement, comme en Égypte, a le monopole du commerce, dont les principaux articles sont l'ivoire, l'étain, le bois de Sapan, le bétel, la poudre d'or, les diamants, la gomme, le sel et la cire, qui sont échangés contre des étoffes, des armes, du coton, de la coutellerie, des bijoux, et du thé; cela est très-extraordinaire, mais il est vrai que le thé manque dans ce pays. Le pouvoir le plus absolu est exercé par le souverain. La religion est le bouddhisme. La capitale est Bangkok. C'est dans cette ville que les pères de la compagnie, et après eux d'autres religieux, ont entretenu des missions, que des persécutions forçaient à renouveler souvent.

environné de la garde suisse, armée de ses hallebardes. Les *parafrenieri* qui portent le pontife ne sont pas habillés comme aujourd'hui. Ils ont de grandes robes, moins pittoresques que le haut-de-chausses et la veste de brocart et de velours rouge dont ils sont revêtus actuellement. Cette médaille est d'une conservation rare, et d'un travail élégant et ferme. Sur le dernier plan, un des cardinaux, vu de face, est d'un effet remarquable. Du Molinet assure que la modestie du pontife n'approuva pas l'inscription de cette médaille : aucun autre auteur n'émet une pareille supposition. Quand on connaît les circonstances d'une élection, on comprend qu'Innocent a pu ne rien savoir de cet hommage qu'on lui rendait. Il est probable que la médaille a été gravée pendant le conclave. Le sujet était une idée toute naturelle. Il devait exister un pape quand l'élection canonique serait terminée ; ce pape, tout inconnu qu'il était, devait nécessairement être porté à Saint-Pierre. Il ne fallait plus que graver les mots de la légende : la réputation d'Odescalchi le signalait comme un personnage rempli de sagesse, de pureté de mœurs, et d'intentions saintes. En moins d'une heure à peine on a pu graver les vingt-sept lettres pour lesquelles on avait laissé peu de place, et ce reste de travail aura été achevé, sans qu'on en parlât seulement au nouvel élu.

Bonanni donne des détails fort importants sur la *sedia gestatoria*, et paraît répondre aux écri-

vains qui accusent les pontifes d'un sentiment d'orgueil, parce qu'ils souffrent qu'on les porte ainsi, dans des cérémonies, sur les épaules de chrétiens qui ne sont pas, disent-ils, des *bêtes de somme*.

Nous défendrons donc, avec Bonanni, la *sedia gestatoria*, si malhonnêtement accusée. Cette explication appartient naturellement au règne d'Odescalchi, l'homme le plus simple, le plus modéré dans ses goûts, quoique peut-être, à cause de la vénération due à la dignité pontificale, il ait été un des pontifes qui ont montré le plus de force et de généreuse résistance, quand on a voulu opprimer sa juste volonté.

D'où vient, d'où est venue jusqu'à nous cette *sedia* sur laquelle est assis un homme porté par d'autres hommes? On appelait autrefois ce siège *sellare* ou *sellarium*; il en est fait mention chez les auteurs anciens : Pline en parle liv. VII, chap. 48; Tite-Live, dans le liv. X<sup>1</sup>; Denys d'Halicarnasse, liv. III et V; Suétone, liv. II; Plutarque, liv. II.

Procopé, parlant d'un triomphe de Bélisaire<sup>2</sup>, dit : « Bélisaire, assis sur une chaise curule, fut porté sur les épaules des captifs. » Chez les Romains, les pontifes païens se servaient de ce genre de *sella*. Pierius Valerianus dit (liv. XLIII) : « Il n'y a jamais rien eu de plus sublime, de plus auguste, de plus

<sup>1</sup> Tite-Live, lib. X, 15; Amsterdam, Guillaume Blaeu, 1633, page 290.

<sup>2</sup> *De Bello Vandal.*, 2.

vénérable que la *sella* ; le reste semble fait pour le degré inférieur de l'humaine nature, la *sella* approche des honneurs de la majesté divine. » Nous insisterons peu sur ces recherches, parce que nous voulons trouver l'origine de la *sedes gestatoria* des pontifes romains. Il est des auteurs qui la font remonter à Étienne III. Je me suis exprimé ainsi dans le commencement de cet ouvrage <sup>1</sup> : « Avant même qu'Étienne fût pape, il était tellement aimé du peuple romain, que lorsque l'on connut son élévation, il fut porté sur les épaules des citoyens à la basilique de Saint-Jean de Latran. C'est de là que vint plus tard l'usage de la *sedes gestatoria*, usage que l'on suit encore aujourd'hui, et qui donne aux pompes de Rome un air de magnificence qu'aucune autre cour de souverains ne peut égaler. »

Il y a plus, Polydore Virgile <sup>2</sup> dit : « Le pontife romain est porté sur les épaules des hommes, parce qu'Étienne III, que d'insignes vertus et l'intégrité de sa vie rendaient cher aux Romains, aussitôt qu'il fut créé pontife, se vit, par suite de l'allégresse universelle, placé sur les épaules de ceux qui se réjouissaient de cette création, et porté ainsi jusqu'à Saint-Jean de Latran. » Cette opinion est fortifiée par Anastase, qui énonce le même fait ; Chacon fait la même déclaration. Un auteur très-ingénieux

<sup>1</sup> Voyez tom. I<sup>er</sup>, page 462.

<sup>2</sup> *De rer. invent.*

appelle à ce sujet le souverain pape, le *phare* de la foi <sup>1</sup>. Ce genre de cérémonie, d'ailleurs, a lieu pour que le saint-père puisse, d'un seul regard, apercevoir son peuple et les brebis qui lui sont confiées, pour qu'il puisse les bénir à la fois <sup>2</sup>, et pour qu'à son tour le peuple puisse commodément voir son père placé dans une situation élevée, connaître le visage des papes, et s'animer encore d'une tendresse plus sincère toutes les fois qu'il considère le vicaire du Christ et le successeur de Pierre, brillant sur ce trône de gloire.

Il ne faut pas s'étonner si le pontife, qui est le chef des fidèles catholiques, est porté ainsi aujourd'hui, non par des officiers supérieurs, mais par les derniers serviteurs de sa maison, et seulement dans les jours solennels, lorsqu'il célèbre lui-même, et qu'il est ainsi chargé de lourds ornements pontificaux. Autrement, comment s'avancer dans l'église et marcher à travers les flots de peuple, qu'une sainte familiarité laisse toujours approcher, même d'une manière gênante? Sans la *sedia*, il ne pourrait être vu de cette multitude qu'il bénit, surtout quand il est entré dans cet âge avancé qu'ont presque toujours atteint les pontifes de Rome.

<sup>1</sup> Bonanni, II, 740. Bonanni dit aussi qu'en France on portait de cette manière les archevêques de Bourges, de Tours, et les évêques de Poitiers et d'autres diocèses. C'étaient les plus illustres membres du clergé qui portaient ainsi leurs chefs, comme en triomphe.

<sup>2</sup> Bonanni, *loc. cit.*

4<sup>o</sup> Dans le champ, qui n'offre aucune figure, on lit ces mots, rangés sur dix-huit lignes <sup>1</sup> :

NATVS COMI  
 PAT. LIVIO ODESCALCHO.  
 A. S. COLL. ELECTVS PONT. M.  
 A. MDCLXXVI. D. XXI SEPT.  
 VRBIS ET ORBIS IVDICIO  
 SANCTISSIMVS PATER  
 LEOPOLDI MAGNI  
 FILII VERE SANCTI  
 VICTRICIA CONTRA TVRCAS ARMA  
 QVA PRECE QVA PRETIO  
 INSIGNITER PROMOVIT  
 FESTVM DE NOMINE D. V. MARIE  
 OB VIENNAM LIBERATAM INSTITVIT  
 IVRA ECCLE. STRENVE DEFENDIT  
 LEGATOS REGNI SIAM EXCEPT  
 MERITIS PLENVS EST, ET LAVDIB.  
 AN. MDCLXXXIX DIE KAL AVG.  
 OBIIT.

« Né à Come, il eut pour père Livius Odescalchi : élu pontife par le sacré collège le 21 septembre 1676. Le très-saint père encouragea avec constance, tantôt par des prières, tantôt par des secours, les armes victorieuses contre les Turcs du grand Léopold, fils véritablement saint. Il institua la fête de la bienheureuse Vierge Marie, à l'occasion de la délivrance de

<sup>1</sup> Cette médaille inédite ne se trouve ni dans Du Molinet, ni dans Bonanni, ni dans Venuti.

Vienne; il défendit avec détermination l'Église; il reçut des ambassadeurs de Siam; enfin, plein de mérites et de louanges, il mourut le jour des calendes d'août (1<sup>er</sup> août), l'an 1689. »

Cette médaille, qui énumère les travaux d'Innocent XI, est un hommage posthume. On y parle de Léopold et de la défense de Vienne; mais comment l'artiste a-t-il ignoré le grand fait d'armes de l'immortel Sobieski, roi de Pologne? Nous surprenons l'airain en flagrant délit d'ingratitude.

Nous, nous n'avons pas manqué à notre devoir.

Voici à présent les médailles de Du Molinet :

1<sup>o</sup> FIAT PAX IN VIRTUTE TVA. « *Que la paix se fasse dans ton courage.* »

Le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe, dans des rayons de lumière. Ces paroles sont tirées du psaume CXXI, 7. Innocent demandait toujours que les princes chrétiens vécussent en paix.

2<sup>o</sup> FIAT PAX IN VIRTUTE TVA. « *Que la paix se fasse dans ton courage.* » Paroles tirées du même psaume, comme pour la précédente médaille. Mais le Saint-Esprit est dans une attitude différente : la tête regarde à droite; les rayons qui l'entourent sont plus nombreux.

3<sup>o</sup> VERVS DEVS VERA FIDES. « *Le vrai Dieu est la vraie foi.* » La Religion assise avec ses attributs, la croix et le calice. Dieu est l'objet de la foi chrétienne, c'est sur lui qu'elle s'appuie, c'est par lui qu'elle se fortifie. Dieu est vrai, il est la vérité même. La foi orthodoxe accompagne la vérité,

pour être toujours sûre et stable; le souverain pontife est le protecteur, l'arbitre et l'oracle de la foi véritable.

4° SALVA NOS DOMINE. « *Sauve-nous, Seigneur.* » Sur la mer, la barque chargée d'apôtres; Jésus-Christ soutient saint Pierre, qui va être englouti par les eaux.

5° ECCE HEREDITAS DOMINI. « *Voilà l'héritage du Seigneur.* » Une femme tient dans ses bras quatre enfants nus, deux à chaque bras. Cette médaille recommande les soins qu'on doit à l'enfance.

6° AUDITE VOCES SUPPLICVM. « *Écoutez les voix des suppliants.* 1678. » Sur une sorte de terrasse à balustrade, saint Pierre tenant les clefs, et saint Paul tenant le glaive.

Bonanni est bien plus riche que Du Molinet. Le père de la compagnie de Jésus, venu plus tard que le génovésain, avait à sa disposition un plus grand nombre de monuments du règne d'Innocent XI.

1° DE COELO PROSPEXIT. « *Il a regardé du ciel.* » La Justice, assise, tient de la main droite le glaive, et de la main gauche une balance. Innocent avait été un magistrat intègre avant d'obtenir la pourpre; pour aucune cause civile il ne recevait de recommandations. Il affirmait que la justice doit être en certains points aveugle; elle ne devait ni considérer la situation du pauvre, ni honorer le visage du puissant; elle contemple les mérites et les droits, et non les personnes. Voici comment Bonanni et de Rossi racontent le trait que nous avons rapporté pag. 128 :

On désignait au pape, pour des canonicats, diverses personnes munies de protections sans nombre; puis on lui nomma un individu dépourvu de toute espèce de recommandations : « Et celui-là qui est tout nu, dit le pape à son secrétaire, qui l'a recommandé? — Personne, répondit le secrétaire, *quoiqu'il mérite la charge dont il s'agit.* — Eh bien, nous le recommandons, » dit le pape; et il signa la pétition de celui qui avait le bonheur d'être gouverné par un souverain si juste et si clairvoyant.

2° VNDE PENDET. « *C'est parlà qu'elle penche.* » Une femme couronnée fait pencher une balance que tient un enfant ailé, suspendu sur un nuage. Bonnanni et Venuti ne savent pas expliquer le sujet; ils pensent qu'à la suite d'un acte de justice d'Innocent, un particulier a gagné sa cause, et qu'il a fait frapper à ses frais ce témoignage de sa reconnaissance.

3° CLAVES REGNI COELORVM. « *Les clefs du royaume du ciel.* » Jésus-Christ debout donne les clefs à saint Pierre agenouillé, qui les reçoit avec de grandes marques de respect. Saint Pierre prend les clefs de la main droite, et pose la main gauche sur son cœur.

4° EGO SVM PASTOR BONVS. « *Je suis le bon pasteur.* » Jésus-Christ porte sur ses épaules une brebis, qu'il tient à deux mains. Il y a comme une ligne de tendresse tirée des yeux de la brebis, qui va droit à ceux du maître. Cette médaille est conçue dans un sentiment touchant et spirituel; la houlette

ne pouvant être restée dans les mains qui tiennent la brebis, se trouve engagée dans la ceinture du pasteur, qui y appuie ses deux coudes, pour soutenir plus commodément son fardeau; à droite et à gauche, les brebis qui ne se sont pas égarées, et qui paissent en liberté.

5° NON QVÆRIT QVÆ SVA SVNT. « *Elle ne cherche pas ce qui est à elle.* » La Charité assise donne le sein à deux enfants. Paroles de saint Paul aux Corinthiens, I. XIII, 5. Innocent était charitable et surtout juste, comme nous l'avons déjà rapporté; il mérita qu'on dit de lui, dans une inscription qui prouve à quel point il était étranger au népotisme :

AVLICIS PARVVM ATTRIBVIT

MINIMVM SIBI

NIHIL SVIS.

« *Il n'attribua que peu à ceux de sa cour, encore moins à lui, et ne donna rien aux siens.* » Il distribuait tout aux pauvres.

6° INNOCENTIVS XI ODESCALCHVS PONT. MAX. Dans le champ, OPTIMO PRINCIPI. ANNO VIII. « *Innocent XI Odescalchi, souverain pontife.— A l'excellent prince, l'an VIII de son pontificat,* » c'est-à-dire 1684. Audessous, un lion marchant, partie des armoiries de ce pape. Il est en effet un *excellent prince*, celui qui est le pasteur et le père de tous.

7° NON DEFICIET FIDES TVA. « *Ta foi ne pourra défaillir.* » Saint Pierre assis tient les clefs. Ces paroles ont été dites par Jésus-Christ à saint Luc.

8° OMNIVM PATER OMNIVM VOTIS DATVS. « *Le père de tous accordé aux vœux de tous.* 1676. » Ces mots, dans le milieu du champ, ne sont accompagnés d'aucune figure.

9° Sans épigraphe; au milieu du champ, un aigle volant, entouré de six anges. La famille Odescalchi porte d'or à l'aigle d'argent dans le haut du champ, puis d'argent au lion passant, et dans la partie inférieure, séparée par trois bandes de gueules (rouge), six patères posées 3, 2 et 1; des six anges qui entourent l'aigle, cinq portent les attributs du pape, un porte les clefs, un autre la tiare, trois les patères des armoiries; le sixième ange sonne de la trompette. En bas, un lion.

Cette médaille est dessinée avec beaucoup de goût, et produit un effet agréable. Elle doit être une inspiration de gratitude pour quelque bienfait. Un homme qui a reçu des preuves de bienveillance croit pouvoir flatter son souverain tant qu'il veut. Innocent, s'il eût guidé le graveur, aurait rappelé par sa modestie quelques-unes de ces vertus, plus précieuses que les avantages de la naissance, et qui ont si hautement honoré la vie d'un si grand pontife.

10° DIVINÆ NVNCIA MENTIS. « *Annonciatrice d'un esprit divin.* » Dans le champ, l'Aigle; plus bas, la partie du zodiaque où se trouve le Lion; ensuite la Patère; des étoiles accompagnent ces signes. L'Aigle, qui dans le ciel se compose d'un certain nombre d'étoiles, est un astre septentrional. Le Lion habite le zodiaque; la Patère ou *Crater* est un

astre austral. Toute l'ordonnance de ces emblèmes est clairement disposée, et le travail, dû à Hamerani, mérite des éloges.

11° FECIT PACEM SVPER TERRAM. « *Il a fait la paix sur la terre.* » Ces paroles sont tirées du chap. XIV du premier livre des Machabées. Allusion à la paix de 1679. Une femme à genoux offre un vase rempli de parfums; en l'air, un ange tenant une branche d'olivier. Stratman, ambassadeur de l'empereur, et Colbert de Croissy, ambassadeur de Louis XIV, signèrent la paix de Noyon en 1679, sous les auspices du nonce Bevilacqua, patriarche d'Alexandrie.

C'est un beau spectacle, au milieu des guerres, des *ambitions*, de mille duplicités qui se croisent, que ce spectacle toujours imposant d'un père commun qui envoie des nonces habiles, patients, prêcher partout la paix, et rappeler aux hommes qu'ils ne sont pas ici-bas pour s'entre-détruire, et que leur premier devoir est de s'aimer. Ce n'est pas ici une suite de suppositions gratuites. Le lecteur est accoutumé à voir les pontifes ne respirer que l'amour de l'ordre, le conseiller sans cesse, et donner ainsi au monde un exemple d'humanité universelle qui n'existe dans aucune des anciennes histoires du monde, et qui ne peut naître, croître et s'affermir qu'à Rome.

12° HABETO NOS FOEDERATOS ET SERVIEMVS TIBI. « *Tiens-nous confédérés, et nous te servons.* » Au-dessus du champ, l'Esprit-Saint sous la forme d'une colombe, inondant de flots de lumière un autel sur

lequel sont placés la tiare, une couronne impériale, une couronne royale, celle de Pologne, et le bonnet dogal de Giustiniani, de Venise. Allusion à un traité conclu entre ces quatre puissances pour surveiller le Turc.

13° VNIVIT PALMAM QVE DEDIT. « *Il a uni, et il a donné la palme.* » Un aigle à deux têtes; une des têtes est coiffée de la tiare<sup>1</sup>, l'autre, de la couronne impériale; sur le cœur de l'aigle, le blason impérial; celle-ci tient dans ses serres un glaive; au-dessus, dans la partie supérieure du champ, une petite croix qu'environnent des nuages. Cette tête, coiffée de la tiare, est très-extraordinaire, mais on ne peut douter de l'intention du graveur; les trois couronnes de la tiare sont très-aisées à distinguer.

14° INNOC. XI. PONT. LEOPOLD I. IMP. IO III REX PO. MA. IVS. VE. DVX. « *Innocent XI, pontife; Léopold I<sup>er</sup>, empereur; Jean III, roi de Pologne; Marc Giustiniani, doge de Venise.* » Les quatre figures sont représentées d'une manière très-ressemblante. Médaille frappée à l'occasion du traité dont il vient d'être question.

15° CONFORTAMINI ET NON DISSOLVANTVR MANVS VESTRÆ. « *Réconfortez-nous, et vos mains ne seront pas désunies.* » L'aigle à deux têtes; le pape et l'em-

<sup>1</sup> Cette tête d'aigle coiffée de la tiare est une inconvenance. La tiare est distincte de toutes les aigles anciennes, de celles du moyen âge, et enfin de celles qu'on veut remettre à la mode.

pereur; l'aigle de Pologne; le lion de saint Marc ailé. On avait encore présents à l'esprit les désastres du siège de Vienne : les Turcs pouvaient armer de nouveau, et cette fois vaincre les armées catholiques. Mais le pape veillait au salut de tous, car les protestants n'auraient pas été plus épargnés que les catholiques.

Érasme, dans le temps de Luther, avait dit : *Belli cum Turcis suscipiendi nec autor est Christus, nec adhortatores apostoli... et haud scio an, quemadmodum ipse Christus una cum suis apostolis et martyribus beneficentia, patientia, sancta doctrina sibi subegit universum orbem, ita rectius TURCAS vitæ pietate subacturi simus, quam armis, ut iisdem rationibus vindicetur christianum imperium, quibus olim paratum esse constat* <sup>1</sup>.

« Le Christ n'est pas l'auteur du conseil qui porte à faire la guerre aux Turcs, et les apôtres n'exhortent pas à l'entreprendre; et je ne sais pas si, comme le Christ lui-même, avec ses apôtres et ses martyrs, a soumis l'univers entier par la bienfaisance, par la patience, par une doctrine sainte, nous, nous n'avons plus raisonnablement la chance de soumettre les Turcs plutôt par la piété de la vie que par les armes, afin que l'empire chrétien soit défendu par les mêmes raisons qui ont aidé autrefois à l'acquérir. »

Il faut convenir que voilà un sentiment de rhé-

<sup>1</sup> *OEuvres d'Erasmus*, in-fol<sup>o</sup>; Londres, 1642, tome I, page 91.

teur. Comment, Dieu a envoyé son Fils sur la terre pour sauver les hommes, et il a fondé le vrai culte; il a fallu plus de trois cent douze ans pour qu'il devint libre, et encore, quelque temps après, les persécutions ont recommencé<sup>1</sup>; enfin un jour meilleur a lui; mais les hérésies ont attaqué le trône de l'Église. Jésus-Christ et les apôtres n'avaient pas à parler des *Turcs*, qui n'existaient pas. Il eût fallu dire au moins, en proposant des avis si étranges, qu'on les donnait à temps pour les ennemis futurs, dont la rage succéderait à celle des *Turcs*. Enfin n'oublions pas le turban régnaient à Jérusalem, où il est apparu l'an 626 de Jésus-Christ, et d'où il nous a chassés.

Quand ces formidables dévastateurs sont entrés en Espagne, ils n'ont pas tardé à paraître près de Poitiers et de Tours. Grégoire III et Charles Martel auraient été d'habiles conservateurs du christianisme, s'ils avaient opposé à Abderhaman la bienveillance, la patience, la doctrine sainte! C'étaient là des armes émoussées; il fallait la force, et la volonté de vaincre.

Après un long intervalle de temps, le Christ avait régné, avait vaincu, avait commandé; mais il convenait de ne pas perdre le fruit de la conquête. Nous avons vu saint Léon, Charles Martel<sup>2</sup>, Godefroy

<sup>1</sup> Tous les arguments nécessaires pour combattre l'islamisme sont accumulés dans cet ouvrage.

<sup>2</sup> Tom. I, p. 443.

de Bouillon <sup>1</sup>, les chevaliers de Rhodes <sup>2</sup>, puis les chevaliers de Malte <sup>3</sup>, puis Sobieski <sup>4</sup>, condamner Érasme.

Tout homme de style, d'érudition, d'imagination, qui ne raisonne qu'avec ces éléments, d'ailleurs si respectables, et qui ne joint pas à ces avantages une logique saine, les calculs d'une politique indispensable, le respect pour les faits de l'histoire, ne doit pas être appelé aux conseils des pontifes et des rois : dans ce raisonneur, il reste une phrase pure, une latinité élégante, et avec cela pas un motif valable, pas un refuge contre l'effroyable cimeterre ; bien au contraire : le sophisme couvre la question de ténèbres, et l'on n'a plus à contempler devant soi qu'une voie de crime, d'abominables meurtres, et des abîmes sans fond où vont s'engloutir les arts, les progrès de la science, le respect pour les femmes : il ne reste que les délires qui doivent anéantir tout esprit de civilisation <sup>5</sup>.

16° IN COELO SEMPER ASSISTITVR. « *Dans le ciel on donne toujours l'assistance.* » L'archange Michel foudroie Lucifer. Cette médaille fut envoyée aux

<sup>1</sup> Tom. II, p. 241.

<sup>2</sup> Tom. IV, p. 96.

<sup>3</sup> Tom. IV, p. 238.

<sup>4</sup> Tom. VI, p. 168.

<sup>5</sup> Voyez tome I, page 446, la malédiction lancée aux Turcs par le père Lacordaire. Nous adoucisons les couleurs de ce tableau, en rapportant que les Turcs d'aujourd'hui ne nous inspirent pas les mêmes terreurs.

confédérés, pour augmenter leur courage dans la guerre contre les Turcs.

17° SPERENT IN TE QVI NOVERVNT NOMEN TVVM. « *Qu'ils espèrent en toi ceux qui connaîtront ton nom!* » Une femme, symbole de l'espérance, foule aux pieds le croissant de la lune, et de la main droite tient une ancre. Cette femme porte ses yeux au ciel, pour montrer qu'il y a une différence entre l'espérance divine et l'espérance humaine. Cette dernière trompe les hommes, l'autre élève à la félicité, comme dit le psalmiste <sup>1</sup>.

18° SALVATOR MVNDI. « *Le Sauveur du monde.* » Une très-belle tête de Notre Seigneur Jésus-Christ. C'est un ouvrage très-soigné et très-pur de Jean Hamerani.

19° FORTITVDO MEA DOMINVS. « *Le Seigneur est ma fortitude.* » Une femme assise, casquée, ayant un bouclier appuyé sur ses genoux, de la main gauche caresse un lion, de la main droite tient une colonne brisée. Vaincre un lion et rompre une colonne, sont des actes qui annoncent la fortitude. Ces paroles sont tirées du psaume XVII, 2.

20° ET DEBELLARE SVPERBOS. « *Et dompter les superbes.* » La Religion, à genoux, tient la croix de la main gauche, et de la droite, armée d'une torche, elle brûle des livres d'hérésie. Voyez, pour les pa-

<sup>1</sup> Ps. XXXIX, 5. *Beatus vir cujus est nomen Domini spes ejus, et non respexit in vanitates et insanias falsas. « Heureux l'homme dont le nom du Seigneur est l'espérance, et qui n'a pas considéré les vanités et les fausses insanités. »*

roles, le discours d'Anchise à Énée, Énéide, liv. VI, vers 852.

21° VNA SVPER VNVM. « *Une seule sur un seul.* » La Religion, tenant la croix patriarcale, est assise sur des nuages. Un ange porte une tiare; un autre porte un temple. L'Église est *une*; elle a un seul siège, où le chef est patriarche universel.

22° MATER SALVATORIS ORA PRO NOBIS. « *Mère du Sauveur, prie pour nous.* » La figure de la Vierge. Belle expression de calme, de douceur et de piété.

23° QVI ME INVENTI INVENIET VITAM. « *Celui qui me trouve trouvera la vie.* » On lit (Proverb., VIII, 35): *Qui me invenerit, inveniet vitam.* La figure de la Vierge à droite. Beau travail d'Hamerani.

24° AVDITE VOCES SVPLICVM. « *Écoutez les voix des suppliants.* » Saint Pierre et saint Paul debout. C'est un extrait des paroles que l'Église chante le jour de la fête des saints apôtres : °

VOTIS PRECAMVR CORDIVM;

AVDITE VOCES SVPLICVM.

*Nous prions dans les vœux de nos cœurs; écoutez les voix des suppliants.*

25° S. PETRVS APOSTOLVS. « *Saint Pierre, apôtre.* » Saint Pierre assis, auréolé, regarde les clefs, qu'il tient de la main gauche; de la droite il tient un livre.

26° CASTRONOVO EXPVGNATO. « *Castronovo assiégé.* » La ville de Castronovo, en Dalmatie, appartenait aux Turcs. Les Vénitiens l'assiégèrent et

la prirent en 1687. Une barque garnie de rameurs parcourt la mer ; un ange est assis à la proue, avec un étendard à ses côtés. Au-dessus, un ange tient des foudres ; à gauche, un chérubin souffle sur les eaux qui portent la barque.

27° INNOCENTIVS XI ODESCALCHVS PONT. MAX. Chacun des mots est coupé par une des patères faisant partie des armoiries de la maison. Dans le champ, MVNIFICENTIAE TVÆ IN OBSIDIONE TVRCARVM TRIBVENDA VICTORIA. ANNO VIII. « *Innocent Odescalchi, souverain pontife. Dans le siège entrepris par les Turcs, la victoire doit être attribuée à ta munificence. L'an VIII.* » Innocent avait envoyé des secours en hommes et en argent à l'armée qui défendait Vienne contre les Turcs en 1683. La valeur surnaturelle de l'immortel Sobieski, encouragé par le pape, fit le reste.

28° Dans le champ, DEXTERA DOMINI PERCVSSIT INIMICVM. « *La main du Seigneur a frappé l'ennemi.* » Les paroles sont entourées d'une couronne de laurier. Voyez ce que Moïse dit aux fils d'Israël, après le passage de la mer Rouge. Cette médaille offre un sens plus modeste que la précédente : la vérité n'est venue qu'après la flatterie.

29° B. AMADEVVS DVX SABAVDIÆ III. « *Le bienheureux Amédée, troisième duc de Savoie.* » Le prince porté au cou l'ordre de la Toison d'or. Ce revers d'une médaille d'Innocent XI ne pouvait être frappé sans la permission du pape. Il accorda apparemment cette faveur. Bonanni et Venuti blâment cette

complaisance : un tel hommage ne doit être rendu qu'aux béatifiés reconnus. A Rome surtout on devait s'abstenir de cet acte, qui ne peut être regardé que comme un signe d'affection particulière, qu'Hamerani consentit à graver sans la permission du gouvernement pontifical.

30° VICIT LEO DE TRIBU IVDA. « *Le lion de la tribu de Juda a vaincu.* » Un lion déchire des chiens renversés sur un étendard turc; d'autres chiens aboient contre le lion (V. chap. V, vers. 5 de l'Apocalypse). Frappée en l'honneur d'une victoire des Vénitiens sur les musulmans.

31° SVB TVVM PRÆSIDIVM. « *Sous ton appui.* » La maison de Lorette, surmontée de la Vierge tenant l'enfant Jésus, est placée sur le haut d'un étendard ottoman pris à Vienne; au-dessous, des combattants d'une très-petite dimension.

Bonanni décrit ainsi l'étendard : Il était de poil de chameau, doublé de soie rouge, haut de vingt-huit palmes <sup>1</sup>, long de vingt-quatre et demi, orné de cent vingt-quatre lis d'or disposés en cercle, et nuancé de blanc et de vert. On y voyait des étoiles d'or avec des rayons, mêlées à des rayons d'or; plus un cimenterre tranchant des deux côtés, pour signifier, dit-on, le double empire des Turcs, qui s'étend en Orient et en Occident; enfin, le tout était parsemé de lunes, de soleils, et de caractères arabes et turcs, formant des versets du Coran.

<sup>1</sup> Le palme a de hauteur, dans l'ancienne mesure, 8 pouces 3 lignes et demie.

32° DOMVS B. M. V. LAVRETANÆ. « *Maison de la bienheureuse Vierge Marie de Lorette.* » Le temple de Lorette, où entre une procession.

33° HIC VERBUM CARO FACTVM EST. « *Ici le Verbe s'est fait chair.* » La maison de Lorette; la Vierge; des anges qui soutiennent la maison; le clocher du temple; le pied gauche de la Vierge est posé sur un chérubin vu de face.

34° IN PERPETVVM CORONATA TRIVMPHAT. « *Couronnée à perpétuité, elle triomphe.* » La croix sur une montagne; quatre têtes d'anges soufflent des rayons.

35° GLORIOSA DICTA SVNT DE TE CIVITAS DEI. Dans l'exergue, BVDA. « *Bude, ville de Dieu, on a dit de toi des choses glorieuses.* » La ville de Bude, en Hongrie, et ses tours. Bude, au pouvoir des Turcs, avait été reprise par les Allemands.

36° DOMINVM FORMIDABVNT ADVERSARI EIVS. « *Les adversaires de Dieu le redouteront.* » Paroles prononcées par Anne, épouse du prêtre Elchane. Une femme assise tient la croix de la main droite, et de la gauche une flamme; un enfant, à droite, tient un livre.

37° GRATIA DEI OMNE BONVM. « *La grâce de Dieu est tout bien.* 1691. » Bonanni voit dans ce revers les trois Grâces, et un jeu de mots peu convenable. Venuti n'y voit que trois génies, jetant des fleurs et des palmes. Il n'y a pas là tant à reprendre, dans toutes ces circonstances de succès et de mémorables victoires.

38° SVB TVVM PRÆSIDIVM. « *Sous ton appui.* » Cette médaille célèbre le retour du catholicisme en Angleterre. Sous un portique, un homme à genoux invoque la sainte Vierge, placée dans un nuage; à gauche, un autre homme sollicite les prières du premier; plus loin, un soldat met en fuite l'hérésie.

39° S. PETRVS COELESTINVS PONT. MAX. « *Saint Pierre Célestin, souverain pontife.* 1681. » Bonanni et Venuti pensent que cette médaille fut frappée dans un intérêt privé; mais nous, qui dans ce travail avons sous les yeux les travaux de tous les souverains pontifes depuis saint Pierre, nous croyons pouvoir dire qu'Innocent XI a voulu honorer saint Célestin premier, pape en 422, qui en 431 fit célébrer le concile d'Éphèse, où l'on soutint contre Nestorius<sup>1</sup>, neveu de Paul de Samosate, qu'en Jésus-Christ il y avait une seule personne et deux natures, et que la très-sainte Madone devait s'appeler mère de Dieu. Nestorius, au contraire, défendait une opinion fausse et erronée: il voyait deux personnes dans Jésus-Christ, une divine et l'autre humaine, et soutenait que la très-sainte Vierge ne devait pas s'appeler *mère de Dieu*, mais seulement *mère du Christ*. Innocent XI, dans ses actes et dans ses habitudes de piété, était très-dévoit à la *mère de Dieu*. Peut-être quelque hérésie nouvelle, rappre-

<sup>1</sup> Voyez tome I<sup>er</sup>, page 227. Mon propre ouvrage me rend l'érudition facile.

lant les erreurs de Nestorius, s'était-elle déclarée; et il est possible que le pape, vigilant conservateur des dogmes, ait voulu d'avance décourager les novateurs, qui allaient jeter des troubles dans l'Église. Je crois donc devoir combattre en cela les suppositions de Bonanni et de Venuti, personnages d'ailleurs dont je n'ai cessé de respecter la rare et sage habileté. La figure du pape Célestin I<sup>er</sup> est auréolée, et n'est pas revêtue des ornements du cinquième siècle; mais ce manquement doit être attribué à l'artiste.

40<sup>o</sup> FELIX CIVITATIS LAVRET. « *L'heureuse ville de Lorette.* » Une vue de Notre-Dame de Lorétté; au haut, la Vierge et son fils. Ici l'artiste reçoit ou s'inflige à lui-même la punition de son indépendance: Bonanni pense avec raison qu'au lieu de *civitatis*, il faudrait lire *civitas*, à moins qu'après *felix* on ne sous-entende *domus*. En général, le magistrat monétaire de ce règne ne faisait pas régulièrement son devoir.

41<sup>o</sup> MATER IESV CHRISTI. « *La mère de Jésus-Christ.* » Effigie de la Vierge, environnée d'une auréole.

42<sup>o</sup> D. SI VIS POTES. « *Seigneur, tu peux si tu veux.* » Le lépreux à genoux, et appuyé sur un bâton, demande sa guérison à Jésus-Christ. Ce revers se retrouvera sous Alexandre VIII.

43<sup>o</sup> SANGVINEM PRINCIPVM TERRAE BIBETIS. « *Vous boirez le sang des princes de la terre.* » Une patère, avec des anses en forme de colombe.

Bonanni et Venuti pensent que cet ouvrage a été dicté par un intérêt particulier, et ils n'expliquent pas le sens que la médaille peut offrir. Je me joins à eux : la pensée de l'artiste est peut-être une satire, et nous ne devons pas nous arrêter à des explications injurieuses et inutiles. Ce qui est certain, c'est que la face d'Innocent XI orne le revers de cette médaille.

Je trouve dans Venuti les médailles suivantes :

1° SECVRITAS POPVLI ROMANI. « *La sécurité du peuple romain.* » Beaucoup de papes ont adopté cette épigraphe. Une femme assise appuie sa main droite sur sa tête; elle tient la haste de la main gauche. Devant elle, un autel avec du feu et une torche ardente; sous l'autel, deux palmes et deux branches d'olivier liées ensemble. Dans l'exergue, C. F. Le travail est un peu meilleur que celui des médailles des autres règnes.

2° VIDETE DOLOR. MEV. « *Voyez ma douleur.* » Le Christ mort, soutenu par la sainte Vierge. Cette médaille ne fut distribuée qu'aux amis particuliers d'Innocent XI; mais elle entre dans la collection de son règne. L'auteur est Antoine Philibert, à qui une partie des reproches que nous avons faits plus haut peut être justement adressée.

3° FECIT MIRABILIA IN VITA SVA. « *Il fit des choses admirables dans sa vie.* » Médaille d'un très-grand module, frappée après la mort d'Innocent XI, comme le démontre l'épigraphe. Dans ce temps-là on publiait que ce pape serait déclaré *vénérable*. Il est

vrai qu'il a été fait des choses admirables sous son règne, et que les victoires sur les Turcs suffisent pour l'immortaliser.

Le saint-siège fut vacant un mois et vingt-trois jours.



## 245. ALEXANDRE VIII. 1689.

---

La conduite sage des Vénitiens avec la cour romaine va porter ses fruits : nous allons analyser les travaux d'un pape né sujet de la république.

Alexandre VIII, appelé auparavant Pierre Vitto Ottoboni, naquit à Venise, le 22 avril 1610, de Marc Ottoboni, patricien vénitien et chancelier de la république, et de Victoire Tornielli, dame d'une qualité qui n'était pas inférieure. La famille Ottoboni, qui anciennement avait fleuri à Padoue, selon quelques auteurs, en Dalmatie, selon d'autres, mais plus probablement à Lépante (voyez D. Casimir Freschot, dans la *Noblesse vénitienne*, édit. de Venise, 1707, in-12, page 66), fut transplantée à Venise, où, pendant quatre cents ans, elle vécut dans le rang des citoyens de la chancellerie ducale jusqu'en 1246, puis fut agrégée à la noblesse de la ville, et produisit beaucoup d'hommes célèbres. Aldobrandino Ottoboni eut le titre de patricien *togato* de la république; en 1258, elle ordonna qu'on célébrât des funérailles solennelles en l'honneur de ce sujet distingué, et qu'on lui élevât un tombeau dans l'église de *Sainte Reparata*. François Ottoboni, en 1559, fut nommé grand

chancelier; c'est la dignité la plus considérable que puisse obtenir un Vénitien. La même dignité fut accordée en 1620 à Léonard Ottoboni, qui avait été ambassadeur à Paris et à Madrid. En 1646, Antoine Ottoboni obtint le titre de procureur de San Marco <sup>1</sup>.

Pierre fit ses premières études à Padoue. A dix-sept ans, il fut docteur dans l'un et l'autre droit; ensuite il se rendit à Rome, où Urbain VIII le nomma référendaire de l'une et de l'autre signature; puis gouverneur de Terni, de Rieti, de Spolète, enfin auditeur de rote. Il conserva cette dernière charge pendant quatorze ans. Le 19 février 1652, Innocent X le nomma cardinal; il assista aux conclaves où l'on créa pontifes Alexandre VII, Clément IX, Clément X, et Innocent XI.

Le 6 octobre 1689, les cardinaux élurent pape le cardinal Ottoboni, âgé de soixante-dix-neuf ans <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Alors le collier de l'étoile d'or fut attribué au premier-né de cette famille. Marc, fils d'Antoine, épousa d'abord Isabelle Colonna, née d'Anne-Marie Altieri et de Egidio Colonna, duc de Carbognano. Marc épousa ensuite Julie Boncompagni, fille du duc de Sora. Alexandre VIII, son grand-oncle, créa Marc duc de Fiano, fief situé dans le patrimoine pontifical, général des galères, et gouverneur du château Saint-Ange. A sa mort, en 1725, celui-ci laissa, pour héritière du duché de Fiano, Marie-Françoise Ottoboni, qui épousa Pierre-Grégoire Boncompagni, second fils du duc de Sora, à condition qu'il prendrait le nom et les armoiries des Ottoboni.

<sup>2</sup> Les électeurs étaient au nombre de cinquante-deux; Ottoboni réunit cinquante et une voix.

Il avait dû son exaltation au cardinal Chigi, neveu d'Alexandre VII. Voulant renouveler la mémoire d'Alexandre III, chère aux Vénitiens, le cardinal Ottoboni désira prendre le nom d'Alexandre VIII. Le 16, il fut solennellement couronné au Vatican, et, le 28, il prit possession de Saint-Jean de Latran.

Le grand âge de soixante-dix-neuf ans n'avait pas détruit les forces d'Alexandre; on connaissait sa rare prudence, sa perspicacité, sa profonde connaissance des affaires du monde; on se flattait de voir un grand pontificat. Le népotisme vint commencer à détruire une partie des hautes espérances que l'on avait conçues. Ce fatal amour pour la famille, Innocent XI avait cherché à le détruire; mais il reparut dans toutes ses exigences, et les Romains montrèrent une vive douleur.

Sans perdre de temps, il créa général de la sainte Église Antoine, fils de son frère, et il distribua d'autres faveurs à des parents.

Les différends entre le saint-siège et la France, au sujet des *franchises* et des *régales*, subsistaient encore: Alexandre, pour démontrer le désir qu'il avait de ramener la paix, concéda au roi de France le droit de nommer les évêques de Metz, de Toul, de Verdun, d'Arras et de Perpignan, droit qui n'était pas compris dans le concordat de Léon X avec François I<sup>er</sup>. Le roi, accueillant de justes espérances, ordonna à son ambassadeur, M. le duc de Chaulnes, de renoncer aux *franchises*, comme

firent alors beaucoup d'autres souverains. Le roi, en 1690, restitua au pape le comtat Venaissin; mais la concorde ne se rétablit pas comme on le désirait, parce que des prélats en France persistèrent à soutenir les quatre propositions.

On ignorait tout ce qui s'était passé, et à peine on connaissait les paroles prononcées par Colbert au moment de sa mort.

Souvent on s'obstine à dire que Rome n'a pas réclamé contre les quatre propositions.

Nous rappellerons les propres termes de la bulle<sup>1</sup> de désapprobation, datée du 4 août 1690 :

*Nos qui jurium ecclesiasticorum assertores in terris a Domino constituti sumus, dies noctesque in amaritudine animæ nostræ cogitantes, manus nostras, cum lacrymis et suspiriis, levavimus ad Dominum, eumque toto cordis affectu rogavimus, ut nobis potenti gratiæ suæ auxilio adesset, quo ardua ac in re commissi nobis apostolici muneris partes salubriter exsequi valeremus, eaque consideratione adducti, ac ne supremo judici rationem villicationis nostræ reddituri, negligentia in credata nobis administratione argueremur.*

« Nous qui avons été constitué par le Seigneur, sur la terre, le défenseur des droits ecclésiastiques, réfléchissant la nuit et le jour dans l'amertume de notre âme, nous avons élevé nos mains vers le Sei-

<sup>1</sup> Cette bulle s'appelle *Inter multiples*. On la trouve dans l'*Histoire des hérésies*, de Bernini, tom. IV, p. 734.

*gneur avec des larmes et des soupirs, et nous l'avons prié avec toute l'effusion de notre cœur, pour qu'il envoyât à notre secours sa grâce puissante, de manière que, dans cette affaire ardue, nous pussions salutairement remplir le devoir du ministère apostolique qui nous est confié. Nous avons été porté à cette considération pour que nous n'eussions pas à rendre compte au juge suprême de notre fermage, et que nous ne fussions pas accusé de négligence dans l'administration qui nous est confiée. »*

Il existait encore à Rome des partisans de Molinos. Ils furent poursuivis, et punis par la prison.

Malgré les bienfaits dont il accablait sa famille, Alexandre cherchait, et précisément peut-être à cause de ces bienfaits, à diminuer les impôts et à embellir la ville. Pour la rendre agréable aux étrangers, le gouverneur ayant dit un jour au pape, « Mais V. S. pourrait supprimer les soldats ! » le pape répondit : « Les soldats sont là pour faire honneur aux princes, et pour défendre la ville ; ils ne pèsent pas sur la ville, qui les voit avec plaisir. Avec cela, il y a trop de sbires ; Rome en est remplie : il faut en supprimer, et alors Rome redeviendra ce qu'elle ne doit pas cesser d'être. »

En ce moment les Vénitiens ayant obtenu des avantages sur les Turcs, le pape envoya au doge François Morosini le *stocco* et le *berettone*. Nous avons déjà parlé très-souvent de cette sorte de récompense. Morosini s'était emparé de la ville de

*Napoli de Malvasia*, et de la *Vallona*, forteresse de l'Albanie.

Entre autres canonisations faites en 1690, Alexandre prononça celle de Saint-Jean de Dieu, fondateur des hospitaliers des pauvres infirmes vulgairement appelés *fate bene fratelli*, né à Montemor il Novo, diocèse d'Évora, en Portugal, le 25 mars 1495, mort le 8 mars 1550. Urbain VIII l'avait béatifié en 1630. C'était un personnage de la plus sincère piété, et d'une charité éminente. L'ordre a une maison à Paris, qui jouit de la plus haute considération, ainsi que de l'estime de l'archevêque et de tout ce vaste diocèse. Dans la même cérémonie fut canonisé Laurent Justiniani, Vénitien, né le 1<sup>er</sup> juillet 1381, mort le 8 janvier 1455, premier patriarche de Venise.

Au commencement de janvier 1691, Alexandre vit sa forte santé chanceler, et il perdit l'espoir de se rétablir. Alors il appela les cardinaux, et leur exposa qu'il avait décrété une nouvelle constitution contre les quatre propositions; que la bulle était signée depuis le 4 août, et non encore publiée, espérant toujours un accommodement avec la France. Il conseilla aux cardinaux de soutenir la bulle, qu'il fit alors publier par le cardinal Albani, depuis Clément XI. Il les exhorta à ne céder en rien dans tout ce qui appartient au droit, à l'autorité et aux privilèges de l'Église romaine. Il leur recommanda chaudement de ne penser qu'à l'Église dans les débats du prochain conclave, et de ne se laisser domi-

ner par aucun respect humain. Le 1<sup>er</sup> février, il mourut âgé de près de quatre-vingt-un ans, après avoir gouverné l'Église seize mois moins quatre jours.

Alexandre montra un grand courage pour défendre la foi et la discipline ecclésiastique. Généreux promoteur des sciences, il agrandit et enrichit diverses bibliothèques, entre autres celle du Vatican, à laquelle il donna des manuscrits qui avaient appartenu à la reine Christine <sup>1</sup>.

Il fut enterré au Vatican.

Terminons en disant qu'heureusement Alexandre ne répandit pas moins de bienfaits sur les pauvres que sur ses parents.

Je ne possède que deux médailles du pape Alexandre VIII.

1. ALEXANDER VIII PONT M. A. I. *Alexandre VIII souverain pontife, l'an 1<sup>er</sup>.*

R. DOMINI EST ASSVMPTIO NOSTRA. « *Notre élévation est due au Seigneur.* » La chaire de saint Pierre; en haut, le Saint-Esprit qui lance ses rayons. Alexandre déclare que sa création est l'effet de la bienveillance de Dieu. Ces paroles sont extraites du ps. LXXXVIII, 19.

2. Voici une médaille d'un très-grand module. Elle est posthume, comme le prouve l'inscription PETRVS CARD. OTTHOBONVS S. R. E. VICE CANC. PATRVO. MAG. BENEMERENTI POSVIT. MDCC. « *Tombeau élevé à*

<sup>1</sup> Novaes appelle ici cette princesse la *Pallas de Suède*, XI, 102.

son grand patron bien méritant, l'an 1700, par Pierre, cardinal Ottoboni, vice-chancelier de la sainte Église romaine.» Le tombeau d'Alexandre VIII placé près l'autel de Saint-Léon. Le pape assis donne la bénédiction. Le dessin est du comte Charles Saint-Martin, natif de Nancy, et le travail d'Ange de Rossi, qui a sculpté en marbre la *Religion* et la *Prudence*. On doit aussi à ce dernier auteur le bas-relief qui représente la canonisation faite par ce pape en 1690. L'ensemble de ce monument est un ouvrage qui a beaucoup de réputation. La médaille est gravée avec un rare talent; c'est une des plus belles de la collection pontificale : elle a de diamètre plus de 6 centimètres.

Je vais décrire les médailles gravées dans le livre de Bonanni.

1° Dans le champ, entouré d'une couronne de laurier, OPT. ORBIS PASTORI AN. II. 1690. « *A l'excellent pasteur de l'univers, l'an II de son pontificat.* » Au-dessus, les deux clefs surmontées de la tiare.

2° NON PRÆVALEBIT. « *Il ne prévaudra pas.* » L'Église sous la figure d'une femme voilée, et portant le blason des Ottoboni (en haut d'or à l'aigle éployée; en bas, dans le champ inférieur, d'azur et de sinople, séparés par une bande d'argent). Cette femme terrasse une hydre à sept têtes, et va la frapper d'un glaive. Les mots *Non prævalebit* sont dans le champ, entre le glaive et l'hydre, qui n'est pas encore frappée.

3° SPIRITVS CONSILII. « *L'esprit du conseil.* » (Isaïe,

XI, 2.) Dans le champ, le Saint-Esprit entouré de rayons sans nombre.

4° *SVAVITATE.* « *Par la suavité.* » Un encensoir, d'où s'échappe une fumée d'encens.

5° *MVNIT ET VNIT.* « *Il fortifie et unit.* » Une zone représentant le zodiaque partage le globe en deux, et sépare le ciel de la terre. Les lignes de séparation ont été l'objet d'une étude très-profondie.

6° *NOSTRA FELICITAS.* « *Notre félicité.* » 1690. Une femme assise tient de la main droite le caducée, et de la main gauche la corne d'abondance.

Alexandre avait fait des réparations à la fontaine Pauline, construite par Paul V. A ce sujet, on y plaça une inscription où l'on dit qu'Ottonoboni, par de nouvelles sources, avait amené de nouveaux cours à la fontaine, jusqu'alors coulant de cinq lèvres.

7° *ADDITO IN VATICANO SAPIENTIE PAVLO.* « *Ayant ajouté dans le Vatican une nourriture à la science.* »

Dans le champ, l'aigle éployée tenant un ruban sur lequel on lit : *EX REGIIS CHRISTINÆ THESAUROS,* « *provenant des trésors royaux de Christine.* » Plus bas, une quantité de livres. Allusion à la riche bibliothèque de Christine qu'elle avait donnée à Alexandre, *cor sapiens et intelligens* (*esprit savant et intelligent*).

8° *SAPIENTIA FVNDAVIT. STABILIVIT PRVDENTIA.* « *La science l'a fondé, la prudence l'a établi.* » Vue de la bibliothèque. L'aigle éployée sur un globe. 1689. On lit dans les *Proverbes*, chap. III, 19 : *Dominus sapientiu fundavit terram, stabilivit coelos pruden-*

*tia.* « *Le Seigneur par la science a fondé la terre; par la prudence il a établi les cieux.* »

9° SANCTVS PETRVS APOSTOLUS. « *Saint Pierre apôtre.* » Le buste de saint Pierre, posant une des clefs sur son cœur.

10° EIA HIC MARE HIC PORTVS. « *Courage! ici est la mer, ici est le port.* » La Charité assise, serrant dans ses bras quatre enfants. Ceux qui pratiquent la charité entrent au port, ceux qui ne la pratiquent pas restent dans la pleine mer.

11° LAVRENTIO. IVST. IN SS. ALBUM RELATOL. « *A Laurent Justiniani, admis au nombre des saints.* » Le saint-père, tenant de la main gauche la croix patriarcale, donne la bénédiction de la main droite. Dans l'exergue on lit : PETRO ET IOANNE LANDIS ORAT. VEN. ADNITENTIBVS. « *En présence de Pierre et Jean Landi, ambassadeurs vénitiens.* »

12° AMORE ET CORDE. « *Par l'amour et par le cœur.* » La Vierge assise tenant l'enfant Jésus; derrière eux, saint Joseph. Les rois mages offrent des présents à l'enfant Jésus; un des rois est à genoux, les deux autres debout.

13° La tiare, au-dessus des armoiries de la maison Ottoboni; l'aigle éployée, au-dessus, la bande d'argent, sans distinction dans le champ de l'azur et du sinople. On lit dans le champ de la médaille : NÔMINE DEPOSITO PETRUS INCIPIT ESSE SEDENDO. OTTOBONVS TOTO CORDE. SIT ERGO BONVS <sup>1</sup> EVENIVNT

<sup>1</sup> Ce sont des vers, mais ils sont gravés ainsi confusément.

VENETIS VEGETIS IAM PROSPERA QVÆVIS ID SATIS IPSE  
 RECENS PAPA LATINE PROBAS. 1689. « *Après avoir  
 déposé son nom, il commença à devenir un autre  
 Pierre. Qu'Ottoni soit donc bon de tout son cœur!  
 Les Vénitiens végétaient, il leur arrive des cir-  
 constances prospères; cela, toi pontife latin récent,  
 tu le prouves assez.* » Cette médaille extraordi-  
 naire a été frappée en Allemagne. C'est un acros-  
 tiche qui ne mérite pas d'arrêter longtemps le  
 lecteur. Bonanni parle de cette pièce avec indul-  
 gence, et cherche à l'expliquer le plus qu'il peut.  
 Venuti est plus sévère, et il a raison.

14° Dans une couronne de laurier : CREAT. D. VI  
 ET CORON. D. XIV OCT. MDCLXXXIX. « *Créé le 6 et  
 couronné le 14 octobre 1689.* » Cette pièce, comme  
 la précédente, est d'un artiste allemand, qui n'a  
 signé son nom qu'avec trois lettres, N. O. C.

15° VICTRICEM MANVM TUAM LAVDEMVS. « *Louons  
 ta main victorieuse.* » A droite et à gauche, des  
 trophées militaires auxquels sont attachés des cap-  
 tifs; entre eux, un canon; au-dessus, dans un nuage,  
 la Vierge Marie et Jésus-Christ. Les paroles citées  
 sont extraites du livre de *la Sagesse*, chap. x, 20.  
 Alexandre, en invoquant Marie, avait envoyé aux  
 Vénitiens des secours pour qu'ils reprissent l'île  
 d'Eubée sur le Turc, et leur courage avait re-  
 couvert cette conquête.

16° D. SI VIS POTES. « *Seigneur, si tu le veux, tu  
 le peux.* » Nous avons parlé de ce revers plus haut,  
 page 231.

Venuti décrit les médailles déjà publiées par Bonanni. Cependant le savant de Cortone a trouvé une médaille de *sede vacante*, appartenant à cette époque, et il la décrit ainsi :

SEDE VACANTE. « *Le siège vacant.* » Les têtes de saint Pierre et de saint Paul.

℞. VENI LVMEN CORDIVM. « *Viens, lumière du cœur.* » Cette pièce fut distribuée pendant le conclave de 1691.

Le saint-siège demeura vacant cinq mois et six jours.



## 246. INNOCENT XII. 1691.

---

Nous allons voir encore le spectacle ordinaire que la nature des choses et les usages de Rome nous contraignent d'offrir à chaque avènement de pape. Un pontife est toujours un homme instruit, accoutumé aux affaires, jurisconsulte éprouvé, administrateur expérimenté. Doit-on s'étonner que les règnes de semblables personnages offrent quelque chose de brillant, d'habile et de savant, qui réjouit le catholicisme, et le force d'applaudir à des choix aussi heureux? Qui peut refuser à la cour romaine le titre honorable de *pépinière d'illustres souverains*?

Innocent XII, appelé d'abord Antoine Pignatelli, Napolitain, était né le 15 mars 1615, à Spinazzola, fief de sa maison, dans la Basilicate, de Fabrice Pignatelli, premier prince de Minervino, et de Porzia Caraffa, fille du duc d'Andria. La famille Pignatelli passe pour être une des plus illustres de Naples, et peut remonter, non-seulement aux temps des croisades, mais encore jusqu'à ceux du règne des Lombards.

Antoine fit ses premières études dans le séminaire du collège romain, devint docteur de l'un

et de l'autre droit, puis voulut être associé à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, où plusieurs de ses ancêtres s'étaient distingués dans la ville de Sion, à Rhodes et à Malte.

Urbain VIII nomma Antoine prélat quand il n'avait que vingt ans, et, la même année, le désigna comme président à Urbin.

Innocent X l'envoya en qualité d'inquisiteur à Malte en 1646, puis gouverneur à Viterbe, puis nonce à Florence. Alexandre le nomma nonce en Pologne.

De cette nonciature, Clément IX le transféra à celle de Vienne en Autriche. Dans cette résidence, l'agent du saint-siège fit arrêter l'hérésiarque Rossi, qui, soutenu par quelques grands de ces contrées, portait de graves préjudices à l'unité de la foi.

Ce Milanais était en prison comme hérétique visionnaire, ou plutôt comme fondateur d'une secte que lui-même abjura bientôt. Il avait eu le temps de se donner, dans beaucoup de royaumes de l'Europe, pour avoir le pouvoir de faire des miracles à volonté, particulièrement en ce qui concernait la santé. Un grand nombre de personnes s'adressaient à lui pour la recouvrer, et elles attendaient une guérison complète. Rossi eut souvent occasion de se jouer avec avantage de leur simplicité.

Innocent XI créa Antoine cardinal, puis légat à Bologne, et finalement archevêque de Naples.

Après les funérailles d'Alexandre VIII, le 10 du

mois de février 1691, quarante-trois cardinaux entrèrent en conclave; il en survint d'autres, et il finit par se composer de soixante-cinq électeurs. Pendant une délibération, il arriva qu'un incendie s'étant manifesté près de la cellule du jeune cardinal Altieri, il fallut, par force, ouvrir les portes du palais, pour laisser pénétrer les secours que l'on demandait à grands cris. Mais l'incendie éteint, le conclave demeura fermé comme à l'ordinaire.

Le cardinal Collorédo, oratorien, doué d'une grande vertu, proposa d'abord deux cardinaux, Grégoire Barbarigo <sup>1</sup> et Antoine Pignatelli. On pensa longtemps que la négociation réussirait pour le premier; mais elle n'avancait pas et ne devait pas avancer, et l'on commença à en désespérer. L'Église se trouvait sans pasteur depuis cinq mois et dix jours. Le 12 juillet, les vœux se portèrent presque tous sur le cardinal Antoine Pignatelli, qui, en mémoire de son bienfaiteur Innocent XI, voulut s'appeler Innocent XII. Il avait alors soixante-seize ans; trois jours après, il fut couronné au Vatican, mais il ne prit possession de Saint-Jean de Latran que le 13 avril de l'année suivante.

Nous rapporterons en ce moment un fait qui concerne et honore l'Église d'Angleterre.

Quelques écrivains se sont trompés relativement

<sup>1</sup> Il était extraordinaire que l'on proposât un Vénitien pour être successeur d'un Vénitien.

à sainte Marguerite, reine d'Écosse <sup>1</sup>, petite-fille du roi Édouard le Confesseur, née en Allemagne vers l'an 1046, d'Édouard de la race des rois d'Angleterre, et d'Agathe, fille de l'empereur Conrad *le Salique*, mariée en 1070 à Malcolm III, roi d'Écosse, dont elle eut huit enfants, au nombre desquels fut sainte Mathilde, vénérée par l'Église le 30 avril, et morte à quarante-sept ans le 16 novembre 1093. Ces écrivains, qui ont accredité une erreur, affirment qu'Innocent IV avait canonisé sainte Marguerite en l'an 1251; mais ils se fondent sur des faits qui ne sont pas authentiques. Cette canonisation n'avait pas eu lieu alors, puisque les Écossais en firent la demande à Innocent VIII. Ce pape ordonna les informations, comme Rinaldi l'annonce dans ses Annales ecclésiastiques, an 1487, n° 26. Le nom de cette sainte fut placé ensuite dans le martyrologe romain. Sa fête, qui se célébrait le 10 juin, *ad libitum*, avec le rit simple ou semi-double, fut, par un décret d'Innocent XI en date du 1<sup>er</sup> février 1679, transférée au 8 de juillet. C'est à Innocent XII que l'on doit la canonisation *équipollente* (c'est-à-dire sans cérémonies, et *équivalente* à une canonisation avec cérémonies). Ce pontife, le 15 septembre 1691,

<sup>1</sup> La vie de sainte Marguerite a été écrite par Ranuce Pico, et imprimée à Venise en 1626. Il y en a une autre de Guillaume-Louis Lesles, publiée à Rome en 1675, in-8°. Celle de saint Turgot, évêque de Saint-André, est dans Surius, à la date du 10 juin.

ordonna, *di precetto*, que dans toute l'Église on célébrât l'office et la messe de sainte Marguerite avec le rit semi-double. Puis, par un autre décret du 21 février 1673, il ordonna qu'avec le même rit semi-double on célébrât la fête le 10 juin, jour où le nom est placé dans le martyrologe. Enfin, par des décrets du 27 mars et du 15 may 1694, le pape accorda le rit double.

Dès les premiers moments, les électeurs purent se convaincre qu'ils avaient choisi un pontife qui n'était pas né pour lui, pour les siens, mais qui était choisi pour le bien de l'Église.

Par une bulle (c'est la constitution 28, *Romanum decet pontificem*) publiée le 23 juin, et louée grandement même par les hérétiques, qui, pour cela, élevèrent une statue à ce pape à Wittenberg<sup>1</sup>, il voulut éteindre le népotisme, c'est-à-dire, la grande autorité et le pouvoir démesuré dont, par le passé, jouissaient les neveux des papes. Il défendit sévèrement que les pontifes pussent enrichir leurs parents avec les biens de l'Église, déclarant d'ailleurs qu'il était permis au pontife de les secourir avec cette libéralité modérée qu'il pouvait exercer envers les étrangers. Enfin, Innocent prescrivit que les papes ne pourraient donner à leurs parents que 12,000 écus de rente annuelle. Il supprima ces titres qui seuls agrandissaient la position des neveux, c'est-à-dire, le généralat de l'Église et des galères (ils

<sup>1</sup> Novaes, XI, page 111.

étaient alors possédés par les neveux d'Alexandre, don Marco et don Antonio Ottoboni). Il abolit d'autres dignités auxquelles étaient attachés des appointements extraordinaires. On pourrait, disait le pontife, en cas de nécessité, les rétablir; mais alors il ne fallait faire attention qu'au mérite de ceux qui en seraient pourvus.

Par cette réforme, Innocent fit une économie de 80,000 écus en faveur de la chambre apostolique.

Afin que cette bulle fût observée perpétuellement, et stable à jamais, il ordonna que tous les cardinaux alors vivants la reconnaissent, et que les futurs cardinaux la ratifieraient dans les conclaves : en même temps, il était déclaré que tous les pontifes élus s'engageraient à l'observer.

Innocent ayant enlevé ainsi à ses parents toute espérance de s'enrichir, il les empêcha de s'approcher de Rome; resté sans ces parents que donne la nature, il y substitua ceux que lui donnaient la piété seule et le bon sens, c'est-à-dire, les pauvres, et qui sont souvent bien plus reconnaissants que de vrais parents.

Innocent, allant plus loin, appelait les pauvres ses neveux, pour mieux faire connaître sa pensée. Il leur distribuait les présents qu'il s'était cru obligé de recevoir; il leur donnait jusqu'à son patrimoine. Il leur fit élever un hôpital dans le palais de Saint-Jean de Latran, et là il en réunit jusqu'à cinq mille, en attribuant à cet asile du malheur des revenus

considérables, qui se renouvelaient sans cesse. Ainsi il parvint, en quelque temps, à faire disparaître la mendicité.

C'est à lui que l'on doit le perfectionnement de l'établissement de Saint-Michel à Ripa-Grande <sup>1</sup>, aujourd'hui l'un des hospices les plus imposants et les mieux administrés de toute l'Europe.

Ici nous ne pouvons nous dispenser de rapporter un fait qui atteste à quel point les pauvres aimaient ce pontife. Il revenait un jour de Cività-Vecchia ; sa litière était portée par les palefreniers du palais. Une grande multitude de pauvres s'était portée à deux milles hors la ville. Là, ayant rencontré le pape, ils dirent, malgré sa résistance, que c'était à eux à porter *le père des pauvres*. Innocent les interrogea avec sévérité, voulut savoir si ce mouvement était préparé, et s'apprêtait à faire des reproches aux autorités. Les pauvres répondirent que dix ou douze d'entre eux avaient proposé d'aller au-devant du pape, et que *tous avaient suivi*. Il fallut les laisser faire, et la litière fut ainsi transportée jusqu'au palais.

Nous dirons encore que, dans son testament, Innocent laissa les pauvres ses uniques héritiers, et qu'il commanda qu'on vendît tous ses effets et tout ce qui lui aurait appartenu ; qu'on en formât une

<sup>1</sup> C'est dans cet hospice immense que monsignor Mastai, aujourd'hui Pie IX, fit connaître ses talents pour la haute administration.

somme, et que cette somme fût distribuée aux indigents de la ville.

Cependant Innocent XII eut le bonheur de terminer, en 1692, une des affaires les plus délicates qui aient été traitées entre le saint-siège et la France dans les derniers siècles.

On sait déjà tout le trouble qu'avait causé la question des *franchises*. Au commencement de son pontificat, le saint-père avait intimé sérieusement, aux ambassadeurs résidant près de lui, qu'il voulait être seul maître dans sa capitale, et qu'il ne souffrirait plus les *franchises* voisines de leur palais, ni aucun embarras donné par leurs domestiques. Le pape, dans ses nonciatures, avait remarqué que tous les souverains étaient maîtres chez eux.

Suivant la teneur de son édit, il fit faire des rondes de soixante sbires autour des palais qui prétendaient avoir des *franchises*, et en même temps il ordonna à la garnison de Rome d'aider, dans toutes leurs réquisitions, les ministres de la justice. La constance de ce pontife engagea le roi de France à renoncer aux *franchises*, qu'il avait défendues au temps du règne d'Innocent XI.

Le monarque révoqua plus tard, par une lettre au pape, l'édit<sup>1</sup> publié sur la déclaration du clergé de France relativement à la puissance ecclésiastique.

<sup>1</sup> Voyez plus haut, page 141, cet édit, qu'il est important de relire pour bien démêler les abîmes et le chaos inextricable de cette affaire.

Cette lettre a été insérée dans l'*Histoire de Pie VII*; mais un tel document trouve ici nécessairement sa place. D'ailleurs, divers auteurs lui ont donné une date qui n'est pas exacte. Voici la lettre telle qu'elle fut adressée à Innocent XII, et telle que je l'ai lue en original, lorsqu'elle m'a été communiquée à Rome par monseigneur Marino Marini. Elle est autographe, et je la transcris en respectant même la distribution des lignes, et l'absence de toute espèce d'accentuation.

Très saint Père, j'ai toujours espéré de l'exaltation de U. Ste au Pontificat pour les avantages de l'église et l'avancement de N<sup>re</sup> S<sup>te</sup> religion. Je n'éprouve maintenant les effets avec bien de la joie dans tout ce que U. B.<sup>1</sup> fait de grand et d'avantageux pour le bien de l'une et de l'autre. Cela redouble mon respect filial envers U. Ste. et comme je cherche de lui faire connaître par les plus fortes preuves que je puis donner, je suis bien aise aussi de faire savoir à U. Ste, que j'ai donné les ordres nécessaires afin que les choses contenues dans mon édit du 22 mars<sup>2</sup> 1682 touchant la déclaration faite par par (*sic*) le clergé de France (à quoi les conjonctures passées m'avoient obligé) ne soient

<sup>1</sup> Votre Béatitude.

<sup>2</sup> Il fallait dire le 23. Le roi s'est trompé.

pas obseruées. Désirant que non-seulement U. S<sup>te</sup> soit informee de mes sentiments mais aussi que tout le monde connoisse par une marque part<sup>ere</sup> la ueneration que iai pour ses grandes et s<sup>tes</sup> qualités : ie ne doute pas que U. B. ny reponde par toutes les preuues et demonstrations enuers moi de son aff<sup>bn</sup> paternelle et ie prie Dieu cependant qu'il conserue U. S<sup>te</sup> plusieurs années et aussi heureuses que le souhaite

Tres saint Pere

Votre deuot fils

LOUIS.

A Uersailles le 14 septembre 1693.

Louis XIV écrivit une autre lettre à Clément XI sur le même sujet. Nous la rapporterons en son temps.

Les évêques français qui furent nommés par l'assemblée du clergé convinrent d'écrire au pape une lettre remplie de soumission et de respect, par laquelle ils manifestaient le déplaisir qu'ils ressentaient de ce qui était arrivé, et déclaraient qu'ils n'avaient jamais eu l'intention de définir aucune chose contre les droits de l'Église romaine <sup>1</sup>. Au contraire, ils assureraient que lesdites propositions ne devaient ni ne pouvaient être soutenues.

<sup>1</sup> Dufresnoy, *Principes de l'histoire*, tom. VII, part. II, art. 77.

D'un autre côté, le saint-père consentit à l'extension de la *régale* dans tout le royaume de France : de cette manière, tous les arrangements convenables furent conclus, à la satisfaction du pape et du roi.

Innocent, pour rendre plus facile et moins coûteuse l'administration de la justice, supprima une foule de tribunaux particuliers, et fit bâtir un palais magnifique qu'on appelle encore aujourd'hui *Curia Innocenziana*, et qui devait devenir la résidence des juges et des tribunaux.

On a dit souvent qu'il y a une foule de particularités et de faits qui sont arrivés à la connaissance des souverains élus, et que ne savent pas les souverains nés sur les marches du trône. Cela est vrai ; et sans que cette citation puisse et doive faire suspecter en rien nos opinions, essentiellement monarchiques, sur les avantages attachés à l'ordre successif, et que nous avons spécifiés plus haut, p. 72, nous rapporterons une circonstance de la vie d'Antoine Pignatelli, alors évêque de Lecce, dans l'État de Naples. Il attendait une audience dans l'antichambre du cardinal Paluzzi, neveu de Clément X, avec un *clerc de la chambre*. Le *maestro di camera* du cardinal introduisit d'abord ce dernier. Pignatelli s'écria : *Comment ! un CLERC DE LA CHAMBRE est plus qu'un évêque !* Dès ce moment il prit une sorte d'aversion, sans doute injuste, contre cette nature d'emplois qu'on achetait fort cher dans ce temps-là, ce qui donnait peut-être un peu d'orgueil aux ti-

tulaires. Ils avaient tort, car on ne devrait jamais être honoré pour son argent ; mais cela existait alors à Rome, comme cela existe encore dans beaucoup d'autres contrées. Antoine Pignatelli, monté sur le trône, remboursa ces charges, et donna à cette administration une forme meilleure, qui subsiste encore aujourd'hui.

Le tribunal de la *chambre* préside au recouvrement des revenus et du domaine temporel des pontifes, et de ce que l'on appelle la *chambre apostolique*. Il se compose du cardinal *camerlingue*, qui en est le chef ; du gouverneur de Rome, qui a la qualité de *vice-camerlingue* ; du trésorier général (*ministre des finances*), de l'auditeur et du président de la *chambre*, des avocats des pauvres, du fiscal de Rome, du commissaire de la *chambre*, et de douze clercs *caméraux*, dont l'un est préfet de l'annone (ou de l'abondance des blés) ; l'autre, préfet de la *grascia* (ou des vivres) ; le troisième, président des armes (administrateur des troupes soldées) ; et le quatrième, président des voies (*strade*).

La soumission des évêques dissidents en France ne fut pas imitée par les jansénistes. Toujours irrités contre le pontificat romain, et ne pouvant souffrir leur propre dépression, ils invectivaient constamment contre le formulaire d'Alexandre VII, tantôt en altérant le sens, tantôt en variant les paroles. Innocent, par un bref adressé aux évêques de Flandre, défendit d'enlever un seul mot dans le formulaire.

Rome, en moins de dix mois, eut à souffrir des ravages d'un tremblement de terre et d'une inondation du Tibre. La vigilance du pontife apporta partout des secours, des consolations, des encouragements, ouvrit le trésor, et mérita de nouveau la confiance et la reconnaissance des Romains. Cependant les pauvres ne furent pas négligés; et le mal ayant redoublé, les sacrifices redoublèrent sous l'administration d'un père si tendre et si généreux.

On a vu les querelles suscitées par le maréchal d'Estrées, le duc de Créquy et le marquis de Lavardin. On pourrait croire que la France seule exposait à de pareils embarras la cour romaine. Il ne serait pas juste qu'un pays de politesse, de convenances, de haut savoir, comme le nôtre, passât aux yeux du lecteur pour avoir seul donné de mauvais exemples. L'amour de la vérité me force d'ajouter ici d'autres révélations. L'empereur Léopold, qui avait tant d'obligations au saint-siège, conseillé apparemment par des personnes qui ne croyaient pas aux devoirs de la reconnaissance, envoya à Rome, tout à coup, un ambassadeur. Le comte George-Adam de Martinitz semblait avoir rapporté l'ordre de donner des dégoûts et des mortifications au saint-père. Malgré d'anciens usages, cet ambassadeur, qui, comme nous l'avons vu tom. V, page 397, jouissait sans contradiction des droits de *précédence* sur tous les ambassadeurs, prétendit ne pas *céder la main* au gouverneur de Rome dans la procession du *corpus Domini*

(de la Fête-Dieu). Partout où le pape est le célébrant, il amène, il constitue de droit auprès de sa personne les chefs de son gouvernement. Ils sont là, faisant partie du cortège pontifical, du *grand service d'honneur* de Sa Sainteté; ils deviennent une partie nécessaire, indispensable, du cérémonial. Que les ambassadeurs se querellent entre eux pour ces règles si anciennes de *précedence*, cela est reçu, cela existe de tout temps, chez les barbares et chez les peuples civilisés. Ici M. de Martinitz était prééminent, il avait sa place marquée; aucun ministre ne passait avant lui, ni l'envoyé du successeur de Charlemagne à Paris, ni le mandataire du roi qui avait soumis onze royaumes dans la péninsule ibérique. M. de Martinitz passait le premier partout. *S'il était absent*, disait un maître des cérémonies, *on attendait encore qu'il passât*. Le prétexte de nos Français quelquefois avait été différent : ils demandaient des privilèges pour la France qu'ils représentaient, ils laissaient l'autorité locale classer son cortège à son gré. La manière dont cela fut exécuté n'était pas toujours régulière; mais ils n'allaient pas, pour s'approcher plus près du pape, renverser l'ordre établi, et se substituer à des personnages qui, en définitive, ne sont que des sujets d'un rang élevé. M. de Martinitz voulut plus. Il cherchait à déprécier le gouverneur de Rome, ce que n'avait pas fait depuis longtemps un ambassadeur *cesareo* (impérial), et ce qu'il ne faisait pas surtout dans les cérémonies romaines, où l'on invoquait Dieu

pour la délivrance de Vienne en 1683. Innocent évita tout scandale, en ordonnant au gouverneur de ne pas se présenter à la procession. On va voir qu'il y avait *ordre de disputer*. Incontinent l'ambassadeur se plaça parmi les cardinaux diacres, prétendant aller de pair avec eux. Le tumulte qu'on voulait occasionner par des moyens si extraordinaires; ne tarda pas à se manifester, et il dura quatre heures. Chacun fit ses protestations de son côté; les Romains soutinrent leurs cardinaux, la suite de l'ambassadeur soutint la prétention de son maître.

Innocent, par un édit, ordonna que les anciennes attributions seraient respectées. Alors M. de Martinitz ne mit plus de bornes à la *prépotence* (c'est l'expression des Italiens dans ce genre d'abus). Le pape ayant recouru à Léopold, le prince rendit aussi un édit qui fut affiché à la porte du palais qu'habitait M. de Martinitz. L'édit de Léopold énonçait que des fiefs impériaux avaient été usurpés en Italie, et que les possesseurs depuis longtemps n'en avaient pas pris l'investiture. Il était prescrit à tous de produire devant Martinitz les documents prouvant leurs droits à l'indépendance, ou de recevoir l'*inféodation* dans trois mois. C'était revenir aux temps du roi de Germanie, Henri IV; c'était, sans avoir averti l'Europe, qui croyait que Vienne avait d'autres maux à guérir, ressusciter des discussions auxquelles le temps avait apposé sa main d'acier; c'était jeter des torches enflam-

mées sur toutes les principautés, anéantir des possessions généralement reconnues; c'était enfin ramener chez soi-même et faire revivre des différends terminés. La maison impériale aurait eu aussi des comptes à rendre, et les traités signés récemment ne contenaient aucune réserve pour des revendications de cette nature.

Innocent XII, avec courage, sans hauteur, sans paroles blessantes, sans récriminations, écrivit à Léopold, et demanda si, par de telles menaces, on ne voulait pas faire naître des troubles en Italie et surtout dans l'État pontifical, qui n'était occupé que du soin de maintenir une concorde universelle. Survinrent alors l'étonnement du roi catholique, les *insinuations*, puis les *plaintes* de la France <sup>1</sup>. Léopold s'était avancé plus qu'il n'avait voulu. Si la guerre devenait générale, il redevenait la première proie du Turc. Un contre-édit du pape fut opposé à celui de l'empereur. Celui-ci écrivit à Sa Sainteté des lettres convenables, et, pour le moment, les étincelles qui allaient allumer un grand incendie furent éteintes.

Mais le Turc veillait, et rêvait des projets de vengeance. En même temps Dieu continuait de pro-

<sup>1</sup> Elle pouvait dire, après les fautes qu'elle aussi avait commises, et prévoyant l'inutilité de ce bruit :

*Suave, mari magno turbantibus æquora ventis,  
E terra magnum alterius spectare laborem, etc.*

(Lucr., liv. II, vers 1 et 2.)

téger ses enfants, et le pontife qui doit maintenir la force de la religion catholique sur la terre.

En 1697, on se réjouit à Rome de la victoire remportée sur les Turcs par le prince Eugène de Savoie, comte de Soissons, un des plus renommés guerriers du temps. La victoire fut complète : il y périt, outre le grand vizir, l'aga des janissaires, dix-sept pachas, et plus de trente mille hommes. Le sultan Mustapha s'enfuit à Belgrade.

Le saint-père ne cessait d'exhorter les souverains catholiques à maintenir la concorde entre eux ; et il eut la satisfaction d'apprendre qu'en 1697 la paix avait été signée à Riswick, en Hollande, entre l'empereur, le roi de France et le roi d'Espagne, et les autres puissances qui avaient pris part à la guerre. Plus tard aussi, un traité fut signé entre l'empereur et les Turcs.

L'affection que le saint-père portait à l'empereur Léopold I<sup>er</sup> n'empêcha pas que, dans une circonstance, Innocent ne témoignât encore à Sa Majesté quelque mécontentement. Pour récompenser les services rendus à l'empereur Léopold, ce prince avait accordé le neuvième électorat de l'Empire à Ernest, duc de Brunswick-Hanovre. Innocent ne put féliciter Léopold de cet acte politique, parce qu'Ernest n'observait pas les rites de la religion catholique. Le pape eut en même temps la consolation de voir donner pour successeur dans le trône de Pologne, au grand Sobieski, le duc Frédéric de Saxe, qui, avant de prendre possession de

ce royaume, abjura les erreurs de Luther. Monsignor Davia, nonce du pape, avait contribué fortement à cette élection dans la diète de Pologne, et même s'était vu obligé de contrarier, malgré lui, le projet d'offrir la couronne au prince de Conti, de la maison de France, qui avait aussi un parti en Pologne.

Pour rendre le commerce avec Rome plus facile, Innocent fit commencer diverses constructions à Porto-d'Anzo, et voulut qu'on y élevât une forteresse pour protéger les habitants du littoral contre les invasions des régences barbaresques.

Sixte-Quint avait conçu le projet de dessécher les marais Pontins; la mort avait arrêté les desseins de ce grand pape. Innocent n'osa pas entreprendre de si forts travaux, mais il établit la douane de *Ripa-Grande*, et la douane de terre bâtie sur des ruines de ce qu'on appelle la basilique d'Antonin le Pieux.

En ces temps-là on agita fortement la question de savoir si les prophètes Élie et Élizée étaient fondateurs de l'ordre des carmes. De part et d'autre on allait s'écarter des termes convenables : le pape, par une bulle du 20 novembre 1698, imposa silence aux deux parties contendantes, sous peine d'excommunication *latæ sententiæ*, en cas de contravention.

Pendant que le saint-père s'appliquait aux soins exigés par son pieux ministère, il fut contraint d'arrêter l'effet d'une sorte de quiétisme. La plus

subtile erreur de Molinos s'était introduite en France. François Malaval, aveugle de naissance, prétendait à la gloire d'avoir deviné, avant Molinos, cette fausse spiritualité. Le père François de la Combe, barnabite, et madame Jeanne Bouvier de la Motte-Guyon <sup>1</sup>, qui en Savoie avait été sous la direction de ce religieux, transportèrent le *quiétisme* en France, et il commença à se propager, au grand préjudice de la religion.

Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, et Paul Godet des Marets, évêque de Chartres, émus par les conséquences qui pouvaient naître de cette spiritualité, contraire aux sentiments de notre religion, se réunirent à Issy, près de Paris, par ordre du roi, et, le 1<sup>er</sup> mars 1694, rédigèrent trente-quatre articles pour diriger les âmes pieuses dans l'oraison et dans la vie spirituelle. Madame Guyon fut enfermée dans un monastère de Paris, par ordre de l'archevêque, qui lui défendit d'écrire sur ces matières; et l'abbé François Salignac de Fénelon, célèbre par sa naissance, par son érudition, par sa piété, et qui était lié avec cette dame, ayant été soupçonné de partager ses sentiments, fut contraint à signer les articles d'Issy <sup>2</sup>.

Les soupçons que l'on avait conçus furent re-

<sup>1</sup> La vie de cette dame célèbre a été imprimée à Cologne, 3 vol., 1720.

<sup>2</sup> Voyez Ottieri, *Hist. de l'Europe*, tom. I, lib. I, p. 154.

connus vrais, lorsque, devenu précepteur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri, fils du Dauphin et petits-fils de Louis XIV, et successivement archevêque de Cambrai, Fénelon montra qu'il suivait ces maximes, dans le livre qu'il publia sur la vie intérieure<sup>1</sup>.

Les prélats dont il a été parlé, et plusieurs docteurs de Sorbonne, s'opposèrent à ces doctrines; et ils se disposaient à accuser Fénelon de *quiétisme adouci, mais dangereux*, quand l'auteur, voulant éviter la censure de ses collègues, remit le jugement au saint-père, déclarant qu'il écouterait respectueusement le pape dans sa qualité de vicaire de Jésus-Christ et de successeur de saint Pierre.

Pendant qu'Innocent faisait examiner cet ouvrage par une congrégation députée à cette fin, les trois prélats du congrès d'Issy, non comme évêques qui ont droit de condamner, mais comme théologiens qui disputent, écrivaient contre Fénelon, et celui-ci se défendait; avec cette différence cependant que l'archevêque de Cambrai, en une nuit ou deux, produisait un ouvrage plein de grâce, d'esprit et d'éloquence, tandis que l'évêque de Meaux, malgré ces grandes lumières qu'on admire dans ses ouvrages, employait quelquefois six mois pour publier une réfutation.

<sup>1</sup> *Explication des maximes des saints sur la vie intérieure*, par messire François de Salignac-Fénelon, etc.; Paris, Aubouin, 1697.

La congrégation procédait à un rigoureux examen. Il en résulta que le livre de Fénelon fut condamné, le 12 mars 1699, par la constitution 177, *Cum alias*. Le roi très-chrétien, par une lettre de sa main, du 23 décembre 1698, avait sollicité vivement le pape de décider sur l'affaire de ce livre. S. M. reçut des mains du nonce le brevet de condamnation (ainsi qu'un autre bref à part, rempli de louanges pour le prince), qu'il fit enregistrer au parlement, et que les évêques de France reçurent également dans tout le royaume.

Transportons-nous maintenant à Cambrai. A peine l'archevêque apprit-il que son livre avait été condamné, que lui-même monta en chaire et le réprouva, et fit publier dans son diocèse une pastorale, le 9 avril 1699, dans laquelle il ordonnait que ce bref fût reçu : puis il déclarait qu'il l'acceptait, tant pour le texte dudit livre que pour les vingt-trois propositions qui en étaient extraites, et qu'il acceptait précisément, absolument, et sans restriction aucune <sup>1</sup>. Ainsi se termina cette affaire de M. de Fénelon, dans laquelle il laissa un exemple qui édifia les fidèles, plus que son livre n'avait causé de scandales.

Novaes fait à ce sujet les réflexions suivantes <sup>2</sup> :  
 « Bossuet et Fénelon, *ces deux grands athlètes*

<sup>1</sup> De Larrei, *Hist. de Louis XIV*, tom. VII, p. 136, continuation de Mézeray, p. 540.

<sup>2</sup> XI, 160.

*de la France*, traitent chacun la cause de leur doctrine au tribunal du pape. Du respect qu'inspirent ces deux génies, savez-vous ce qui va résulter? demande le chanoine Barruel, dans son livre *sur le pape et ses droits religieux à l'occasion du concordat de 1801*. Il va en résulter l'hommage le plus mémorable qu'aient jamais reçu les papes, celui qui nous apprend plus qu'aucun autre à dire : « *Il n'y a pas de hauteur qui ne s'abaisse devant saint Pierre; il n'y a pas de génie qui ne trouve son juge dans le siège de Pierre.....* » Bossuet a triomphé; ne lui reprochez pas la joie qu'il laisse briller sur son visage! elle vous dit tout le prix qu'il sait attacher au suffrage du pape. Mais attendez! Fénelon condamné saura s'illustrer lui-même par un autre triomphe. Rome a parlé, Fénelon se rétracte. Tout ce que n'ont pu les intrigues des courtisans, les contrariétés apportées par Louis XIV, et le génie de Bossuet, une seule parole du pape le peut sur l'esprit de Fénelon. C'est lui qui s'est trompé; c'est lui qui donne, le premier, l'exemple de la soumission, et il le donne à son peuple *en termes non équivoques*. Allons, qu'il soit gravé sur la chaire de saint Pierre ce monument si glorieux pour ses pontifes! Dans les siècles des siècles, il dira aux rebelles : « *Quand le vicaire de Jésus-Christ s'est fait entendre, il n'y a pas de génie qui refuse de se rétracter et d'obéir.* »

On nous reproche quelquefois en Europe, à nous autres Français, de trop louer notre Bossuet

et notre Fénelon. Mais voilà un étranger qui, dans l'enthousiasme de son admiration, dans la tendresse de ses félicitations, nous laisse loin derrière lui; nous ne pourrions pas dire mieux pour encourager tous nos prêtres à imiter l'exemple de ces deux génies. C'est à bon droit que leurs statues ornent la salle publique de l'Institut royal. Ici les expressions du père Novaes, esprit, en général, calme, modéré et presque timide, se sont élevées à la hauteur du style de cet aigle et de cette colombe catholiques, si dignement caractérisés dans ce tableau, où la gloire de la fidélité française, en présence du siège de Rome, est si éloquemment représentée.

Martinitz, sous divers prétextes, voulut recommencer ses attaques pour les fiefs. La résistance du pape fut la même. Martinitz, qui alors suivait ce genre d'affaires un peu plus pour le compte de son orgueil que pour l'avantage de son souverain, fut rappelé, et ne put parvenir à être reçu au Quirinal pour prendre congé.

La reine Marie-Casimire de la Grange d'Arquien, veuve de Jean III Sobieski, roi de Pologne, résolue, à l'exemple de la reine Christine, de venir se fixer à Rome pour y terminer ses jours dans des œuvres de piété, y arriva le 24 mars 1699, et fut reçue avec magnificence dans le palais du prince don Livio Odescalchi, duc de Sirmie et de Bracciano. Le saint-père avait envoyé au-devant d'elle un somptueux cortège, et l'accueillit avec le témoignage de la plus vive affection.

Nous sommes arrivés à l'an 1700, dans lequel on devait célébrer le quinzième jubilé ordinaire.

La porte sainte avait été ouverte, en 1699, aux fêtes de Noël, par le cardinal de Bouillon, sous-doyen, parce que le pape, alors extrêmement âgé, était forcé de garder le lit. Le cardinal Cibo, doyen, n'était pas moins malade que le pape.

Cosme III, grand-duc de Toscane, vint à Rome pour le jubilé, sous le nom de comte de Pitigliano. Le pape le reçut avec une douce bienveillance, le nomma chanoine surnuméraire du Vatican, et, entre autres présents, lui fit don de l'ancien siège de saint Étienne premier, que le grand-duc envoya à la cathédrale de Pise<sup>1</sup>. C'est cette ville qui est le chef-lieu de l'ordre toscan de Saint-Étienne, pape et martyr.

Au commencement du printemps, Innocent voulut passer du Quirinal au Vatican pour donner sa bénédiction au peuple, qui la sollicitait avec un vif empressement; mais, de retour à Monte-Cavallo, il tomba en faiblesse. Alors il appela le père Casini, prédicateur apostolique, lui fit une confession de toute sa vie, et, après avoir reçu les sacrements de l'Église, il rendit le dernier soupir le 27 septembre 1700, à l'âge de près de quatre-vingt-six ans, après avoir gouverné l'Église neuf ans deux mois et six jours.

<sup>1</sup> On se rappelle que saint Étienne I<sup>er</sup>, créé l'an 253, gouverna l'Église quatre ans et environ six mois. (Voyez tom. I, page 128.)

Quoiqu'il eût fait tant d'aumônes, il laissait un trésor de 800,000 écus.

Innocent XII possédait les vertus qui ont illustré les meilleurs pontifes. Il fut un des bienfaiteurs de la Propagande, à qui il donna 50,000 écus pour les missions d'Éthiopie, et 100,000 écus pour celles de la Chine.

Le jour même de sa mort, il signa un décret pour attribuer 40,000 écus au rachat des esclaves chrétiens, et au soutien du grand hospice de Saint-Michel à Ripa-Grande.

Le même pontife, comme quelques-uns de ses prédécesseurs, avait ordonné qu'on ne dépensât pour sa table que trois pauls, un peu moins de un franc soixante centimes de France.

J'ai quatre médailles d'Innocent XII.

1<sup>o</sup> INNOCEN. XII. PONT. MAX. A. VI. « *Innocent XII, souverain pontife, an VI.* » La tête du pape, coiffée de la tiare. Au-dessus du buste, HAMERANVS, le nom de l'artiste.

℞. ANNUNTIATE INTER GENTES. « *Annoncez entre les nations.* » Le saint-père, sur son trône, remet un crucifix à des missionnaires agenouillés. Ce sont les jeunes prêtres élevés dans le collège de la Propagande; parmi eux se trouvaient des Géorgiens, des Persans, des Égyptiens. On en compte plus de huit.

2<sup>o</sup> IVBILEI SÆCVLARIS INDICTIO. « *Indiction du jubilé séculaire.* »

Un ange qui sonne de la trompette. Dans un ru-

ban, à droite et à gauche des extrémités latérales du champ, on lit : EXULTATE DEO OMNIS TERRA. « *Exultez en Dieu, habitants de toute la terre.* » Dans l'exergue, 1690. Il y a là une erreur; il fallait mettre 1700, puisqu'il s'agit du jubilé du siècle. Probablement, on a cru qu'il était question du jubilé ordonné par le pape, à son avènement, pour demander la protection du Tout-Puissant.

3° INTROITE PORTAS EIVS. « *Entrez dans ses portes.* » Plus bas, HAMERANVS. Des pèlerins entrent à genoux par la porte sainte. Ils sont suivis d'une longue procession.

4° Cette médaille n'a été frappée qu'après la mort d'Innocent XII. On lit ces lignes dans le champ, sans aucune figure :

NATVS NEAPOLI E GENTE

PIGNATELEA PONTIFEX

M. ELECTVS A. MDCXCI

D. XII IVLII. NEPOTES SIBI

NVLLOS ASCIVIT. PORTVM

CENTVM CELLAS ET PORTVM ANTIQVM RESARCIVIT

PAVPERES ÆGROS ET ORBOS CLEMENTISSIME FOVIT

A. MDCC. D. XVIII SEPT. OBIIT.

« Né à Naples, de la famille Pignatelli ; élu souverain pontife l'an 1691, le 12 juillet. Il n'appela auprès de lui aucun neveu; il répara le port de Cività-Vecchia et Porto-d'Anzo; il accueillit avec générosité les pauvres, les malades et les orphelins. Il mourut l'an 1700, le 18 septembre. »

Bonanni décrit les médailles suivantes :

1° A DEO DATVS DIE XII, CORONATVS XV IVLII. « *Donné de Dieu le 12, couronné le 15 juillet.* » Dans le champ, la tête d'un séraphin.

2° PACEM DONES PROTINVS. » *Donne la paix incontinent.* » Le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe. Le jour de la Pentecôte, l'Église chante :

HOSTEM REPELLAS LONGIVS

PACEM DONES PROTINVS.

« *Repousse au loin l'ennemi, donne la paix incontinent.* »

3° IVSTITIA ET ABVNDANTIA PACIS. « *La justice et l'abondance de la paix.* » Une femme tient de la main droite une balance, et de la main gauche une branche d'olivier. La balance caractérise la justice; la branche d'olivier, la paix. On lit dans le psaume LXXI, 9 : ORIETUR IN DIEBV5 EIVS IVSTITIA, ET ABVNDANTIA PACIS. « *Dans ses jours s'élèveront la justice et l'abondance de la paix.* »

4° ERIT EGENO SPES. IOB. V..... « *L'espérance visitera le pauvre. Job, V.....* » Ici on voit, comme on a pu le remarquer déjà, que l'auteur de l'inscription a marqué la source où elle a été puisée. On voit l'hospice de Saint-Michel, où l'on admettait les pauvres, et des enfants qu'on instruisait dans les arts mécaniques.

5° VIRTVS PROMOTA A. V. « *La vertu encouragée.* » *L'an cinquième du pontificat.* Un jeune homme ailé, debout, ayant un soleil sur la poitrine, tenant la

haste de la main gauche, et de la droite une couronne. Dans l'exergue, le nom du graveur Ferdinand de Saint-Urbain, Français. Le comte Bonaventure Boselli fit frapper cette médaille à Bologne, en mémoire de onze personnages distingués promus au cardinalat la veille des ides de décembre (12 décembre) l'an 1695.

6° *IVSTITIÆ ET PIETATI.* « *A la justice et à la piété.* » La vue de la *Curia Innocenziana*, élevée par Innocent XII sur les fondations jetées par le prince Ludovisi. Charles Fontana acheva cet ouvrage, commencé par le Bernin.

Ce palais est situé sur une petite colline qu'on nommait autrefois *Monte Citatorio*, parce qu'on y appelait les centuries réunies sur un sol pallissadé (*septi*), pour qu'elles donnassent leurs vœux dans l'élection des magistrats. On y a établi aujourd'hui divers tribunaux de justice, ce qui a fait donner à ce palais le nom qu'il porte en ce moment.

7° *QVÆSTVS MAGNVS, PIETAS CUM SUFFICIENTIA.* « *Un grand gain, la piété suffisante.* » Vue de la douane de terre sur la place *di Pietra*. Innocent, en faisant construire cet édifice, y comprit les anciennes colonnes du temple d'Antonin le Pieux, qu'il sauva ainsi de la ruine. Ce beau monument qu'on voit encore, malgré le singulier usage qu'on en a fait, mérite l'attention des amateurs d'antiquités et des beaux-arts. Il consiste en onze colonnes de marbre cannelées d'ordre corinthien,

qui ont beaucoup souffert des incendies et des ravages du temps. Leur centre n'est point à plomb, mais incliné vers l'intérieur; position favorable, selon Vitruve, à la résistance contre la poussée de la voûte, et à la forme de l'ensemble général de la façade du temple. L'architrave et la frise, qui se sont conservées, correspondent bien à la grandeur des colonnes, qui ont trente-neuf pieds six pouces de haut (moins de 12 mètres), et quatre pieds deux pouces de diamètre (1 mètre 33 cent. à peu près). La corniche est moderne, mais non d'après l'antique, dont il reste des fragments enchâssés dans le mur sous le portique qui, de la place du Capitole, conduit à *Monte Caprino*. On voit dans l'intérieur un autre entablement plus petit, et ruiné. Ces colonnes faisaient certainement partie du portique latéral d'un temple magnifique à Rome. On s'est occupé des antiquités de diverses manières. Il y en a que l'on a détruites absolument, ou parce qu'elles n'étaient pas susceptibles de restauration, ou parce qu'elles obstruaient les nouvelles voies publiques; il y en a que l'on a restaurées admirablement, et auxquelles on a rendu suffisamment leurs formes primitives. Innocent XII a inventé une manière de les conserver, en les associant à des constructions nouvelles. Au total, ce genre de réparation n'a rien d'agréable à l'œil. Ce qu'elles offrent à la vue n'est plus antique, et n'est pas moderne.

8° IMPETVS LÆTIFICAT. « *L'impétuosité réjouit.* » Cette épigraphe n'a qu'un sens obscur. Le fleuve

Tibre est couché, tenant une corne d'abondance et son urne, d'où l'eau coule à flots. Cela veut-il dire qu'il y avait là des fontaines abondantes, d'où elle se répandait presque en torrent dans la plaine? Il est certain que là le fleuve a un cours très-rapide et même dangereux, car on signale une sorte de gouffre<sup>1</sup>.

9° A DEO ET PRO DEO. « *De Dieu et pour Dieu.* » Une femme debout tient un enfant dans ses bras, et deux autres à ses côtés. Ces derniers répandent des monnaies qui sortent de vases placés sur leurs épaules. La même femme renverse un vase d'où sortent aussi des monnaies. Les vases sont une allusion aux armoiries du pontife, qui portent d'or aux trois vases de sable, posés deux et un.

10° SINVM SVVM APERVIT EGENIS. « *Il ouvre son sein aux indigents.* » Le pélican sur une pierre carrée, où sont gravées les armoiries de ce pape, se déchire le sein avec son bec, et donne à boire à ses petits. Quelques-uns volent autour de leur père, d'autres boivent le sang répandu à terre. Cette pièce est due à madame Béatrix Hamerani. C'est un ouvrage qui rappelle la charité inépuisable du pontife; il venait de donner sa propre bibliothèque aux jeunes élèves du séminaire de Naples.

<sup>1</sup> Dans une promenade sur le Tibre en 1826, au mois de juillet, avec la famille de la comtesse Esterhazy, nous avons couru quelque danger, parce qu'il était tard; et les rameurs s'empressèrent de nous mener devant la porte de Saint-Michel, en disant qu'il ne fallait pas se promener davantage dans ce cours périlleux.

11<sup>o</sup> VOTA PVBLICA. « *Des vœux publics.* » Deux femmes debout tiennent de la main droite une branche de palmier et les armoiries du pontife, et de la main gauche une torche qui brûle des armes et une balance. Cette pièce a été fondue en Allemagne. Bonanni donne quelques explications neuves sur les armoiries dont il est ici question. Un ancien membre de la famille enleva, dans le palais de Constantinople, lorsque cette ville fut prise par les Latins, trois vases, ou petits pots de terre avec une anse, et les offrit au roi Roger, qui permit d'en placer le signe dans les armes de la famille.

Un autre historien, Philadelphe Munoz, qui a écrit l'histoire du massacre des Provençaux fait en Sicile, rapporte que le roi Roger étant parti pour aller à Constantinople venger les injures qu'il avait reçues de l'empereur Emmanuel, un chevalier bénéventain, nommé Landolphe, enleva, dans la cuisine du palais, trois petits vases d'argent noircis par la fumée, et ornés du blason impérial. Roger, voulant récompenser Landolphe, lui donna cinq trirèmes, et voulut que lui et sa famille portassent dans leurs armes les trois vases noirs, qui en conséquence y sont *de sable*.

D'autres écrivains assurent que ces armes ont été données en récompense du courage avec lequel Landolphe lança sur les ennemis deux vases contenant du feu grégeois, et qui, en se rompant, jetèrent le désordre parmi les Turcs.

12° HÆREDITAS SANCTA. « *Une sainte hérédité.* »

Une femme debout distribue des aumônes à des pauvres, en partie à genoux, en partie couchés. Cette médaille a été frappée par Ferdinand de Saint-Urbain. On lit dans l'*Ecclésiastique*, chap. LXI, 12 : *Hæreditas sancta nepotes eorum.* « *Leurs neveux sont un saint héritage.* »

13° EGENOS VAGOS QVE INDUC. IN DOMVM TVAM.

« *Introduis dans ta maison les pauvres et ceux qui sont errants.* » (Isaïe, LVIII, 7.) Innocent avait appelé le palais de Latran, « *l'hospice des pauvres invalides.* » Vue de la basilique de Latran, de l'obélisque qui en orne la place, et du palais pontifical.

14° BEATVS QVI INTELLIGIT SVPER EGENVM ET PAVPEREM.

« *Heureux celui qui comprend le bien qu'on doit faire à l'indigent et au pauvre.* » Le pontife, sur son trône, devant des prélats et la garde suisse, regarde des pauvres à genoux. Chaque semaine le pape fixait un jour où il recevait les personnes de toutes conditions qui demandaient une audience. Quant aux pauvres, il les recevait tous les jours.

15° SED MAIOR CHARITAS. « *Mais la charité est plus grande.* »

Un jeune homme ailé tient trois vases, d'où il sort de la flamme. Celui du milieu jette une flamme plus vive. *Voyez plus haut, page 276, ligne 4.* C'est une allusion aux vases contenant du feu grégeois.

16° IN INNOCENTIA ET SAPIENTIA FVNDATA ANNO

DOMINI MDCXCIII DE MENSE IVNII IN TERRA VVLSINI.  
 « Église fondée dans l'innocence et la sagesse , l'an  
 du Seigneur 1693 , au mois de juin , pour la terre de  
 Bolséna. » Le cardinal Millini, évêque de Cività-  
 Vecchia, avait fondé une église à Bolséna, pour  
 remercier Dieu du miracle de 1264, qui donna  
 lieu à l'institution de la fête du *Corpus Domini*.  
 Nous avons parlé en peu de mots de la messe de *Bol-  
 séna*, l'une des fresques de Raphaël (voyez tome IV,  
 page 70). Féa décrit ainsi le miracle (*Description de  
 Rome*, tom. I, pag. 160) : « Un prêtre doutant, pen-  
 « dant la célébration, de la présence réelle du corps  
 « de Jésus-Christ dans l'hostie après la consécra-  
 « tion, en voit sortir du sang sur le corporal, et il  
 « demeure confondu de cette apparition. Les as-  
 « sistants, qui aperçoivent le prodige, sont péné-  
 « trés de respect; la foule se presse, et, par une de  
 « ces licences permises aux peintres et aux poètes,  
 « on fait trouver à l'événement Jules II, qui avec  
 « des cardinaux, des prélats et des *seggetari*, tous  
 « à genoux, adorent le saint sacrement. La com-  
 « ponction du célébrant, la vénération causée par  
 « le miracle, la pieuse curiosité d'un peuple chré-  
 « tien, sont dignement retracées. Raphaël a traité  
 « les sentiments plus doux avec cette même vérité  
 « et cette âme qu'il apportait à peindre les passions  
 « nobles et généreuses. Cependant le vide d'une  
 « fenêtre interceptait la meilleure partie du tableau,  
 « et lui donnait une forme irrégulière. Mais Raphaël  
 « ne connaît pas d'obstacles; il dispose son su-

« jet d'une manière telle , que l'espace qui manque  
« paraît inutile. La pureté du dessin, les ombres  
« naturelles, l'harmonie du coloris, l'effet et la  
« grâce qui dominant partout, nous révèlent que  
« c'est un travail du plus beau temps de Raphaël,  
« qui n'avait pas encore atteint sa trentième année. »

Quel accord de sympathie, dans la ville de Rome, entre le saint-siège et les beaux-arts! Le peintre divin compose un magnifique ouvrage, et rappelle un miracle du treizième siècle. Deux cent cinquante ans après, un cardinal consacre un temple imposant au lieu même où l'on a vu le prodige. Quel pays, quelle contrée la plus bénie de Dieu, offre des rapprochements aussi pieux, une correspondance de sentiments et de tendresse plus marquée, et toujours pour la plus grande gloire de celui qui ne nous a quittés qu'après avoir laissé sur la terre un vicaire chargé de continuer la mission commencée par saint Pierre, la mission qui promet et assure aux vertus de tout rang, de tout âge, de tout sexe, les délices de la céleste béatitude?

17° OLLA SPEI MEÆ. « *Le vase de mon espérance.* » (Ps. LIX, 10). Ce dut être un bonheur pour l'artiste, d'avoir trouvé une citation de la Bible aussi adaptée à l'idée qu'on avait toujours de mettre en scène le blason du pape. Une femme voilée, debout, foulant aux pieds des démons, tient de la main droite la croix et une branche d'olivier, et de la main gauche elle offre un vase (*ollam*) à l'Esprit-Saint, dont on voit au-dessus le symbole

radié. Cette médaille, d'un grand module, annonce que l'Église surmontera la résistance de ses ennemis, et que le pape Innocent offre l'augure d'une espérance que Dieu daignera exaucer.

18° FVNDAMENTA FIDEI. « *Les fondements de la foi.* » Les têtes des apôtres saint Pierre et saint Paul; dans l'exergue, CIC IDC CIC. 1698.

Ici finit l'ouvrage de Bonanni : il me manque, comme m'a déjà manqué du Molinet; je n'ai plus pour aide que Venuti.

Voici plusieurs médailles connues de Venuti, et que Bonanni n'a pas données :

1° ÆDIS D. MARIAE DEVM NOBIS EXORANTIS PIORVM ELEEMOSYNIS FVNDAMENTA IACTA VETERI COMPREHENSO SACELLO CVRA IOSEPHI FARALDI IN FIGVLINIS VATICANIS IAMPRIDEM CONSTRVCTO AN. MDCXCIV QVO CLASSIS ROMANA FOEDERATIS AD CHII EXPVGNATIONEM SVBSIDIO ADFVIT. « *Les fondements jetés pour construire, du produit des aumônes demandées aux personnes pieuses, la maison de la bienheureuse Marie, priant Dieu pour nous; on y a compris l'ancien sanctuaire depuis longtemps élevé dans les fournaises du Vatican. Cet ouvrage a été confié aux soins de Joseph Faraldi l'an 1695, quand la flotte romaine aida les confédérés pour le siège de l'île de Chio.* »

Vue de l'église de Sainte-Marie aux Fournaises, qui fut construite avec le produit d'aumônes recueillies pour l'expédition contre l'île de Chio, près de Smyrne.

2° EGENORVM SVBSIDIO ET PVBLICO MERCIVM COM-

MODO. « *Au soulagement des pauvres, et pour la commodité publique de la vente des marchandises.* » Vue de la douane qu'on appelle de *Ripa-Grande*, non loin de la porte Portèse.

3° VIGILAT QVI CVSTODIT EAM. « *Il veille celui qui la garde.* » Saint Pierre debout avec les clefs; plus loin, la ville de Rome. On croit que cette pièce a été frappée habituellement la veille de la Saint-Pierre, pour être distribuée le jour de la fête.

4° SVB TVVM PRÆSIDIVM. 1699. « *Sous ta protection.* » L'effigie de la Vierge placée sous l'horloge, dans la cour du Quirinal. Marie tient dans ses bras l'enfant, qui donne la bénédiction.

5° HIC DOMVS DEI ET PORTA COELI. R. O. M. DEO.

PORTA HÆC PVBLICA IN ÆDEM SACRAM ERECTA SERENISSIMO DVCVM BRVNSVIC LVNEB. ETC. 1700. « *Ici est la maison de Dieu et la porte du ciel.*

« *Cette porte publique a été construite dans la maison sacrée, en l'honneur du sérénissime duc de Brunswick - Lunebourg, etc.* » Vue de la porte sainte.

6° APERI EIS THESAVRVM TVVM. « *Ouvre-leur ton trésor.* » Le pontife ouvre la porte sainte.

7° INTROITE PORTAS EJVS. « *Entrez dans ses portes.* » Des pèlerins à genoux entrent dans la porte. Plus loin on lit : HAMERANVS, nom de l'artiste.

8° APERVIT DOMINVS THESAVRVM SVVM. « *Le Seigneur a ouvert son trésor.* » Le pape ouvrant la porte sainte pour le jubilé.

9° VENIT VENIA. VENITE. FELIC. NOVI SECVLI. CON-

CORDES MANEANT. « *Le pardon vient, venez. La félicité du siècle nouveau. Qu'ils demeurent en paix.* »

IO<sup>o</sup> SATVRNIA REDDIT. PACAT. FVR. NOVI SECVL. FEL.  
IVBI. ECCLESIA. « *Il rend l'âge d'or. L'Europe pacifiée. La félicité du siècle nouveau. L'Église est dans la jubilation.* »

Le saint-siège fut vacant un mois et vingt-huit jours.

## 247. CLÉMENT XI. 1700.

---

Il est peu d'époques qui offrent pour l'histoire ecclésiastique une matière plus abondante que le dix-huitième siècle, où nous allons entrer en ce moment. Il n'en est point qui présentent des événements plus variés, des attaques plus nombreuses, des secousses plus violentes<sup>1</sup>. La naissance et le progrès de l'incrédulité, les troubles excités dans l'Église par un parti remuant, les orages d'une révolution qui a ébranlé l'Europe, et qui dure encore, suivant l'expression profondément raisonnée de M. de Talleyrand, fournissent une source intarissable de détails souvent affligeants, mais toujours curieux. L'histoire ecclésiastique de ce siècle peut se partager en trois grandes divisions, où viennent aboutir la plupart des faits qui ont rempli cette période mémorable; ces divisions, bien distinctement mar-

<sup>1</sup> Voyez les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle*, par M. Picot, 2<sup>e</sup> édit., 4 vol. in-8°, 1815; préface, p. 1. M. Picot est un des auteurs ecclésiastiques les plus judicieux, les plus exacts, que l'on puisse consulter.

quées, et fertiles en événements, méritent, à beaucoup de titres, de fixer l'attention d'un écrivain observateur, et celle de l'ami de la religion <sup>1</sup>.

Quand le dix-huitième siècle sera écoulé, on verra l'obligation que nous avons aux récits lumineux laissés par cet auteur. En cet instant, nous avons à examiner le règne du deux cent quarante-septième pontife.

Clément XI, appelé d'abord Jean-François Albani, naquit à Urbin le 23 juillet 1649. Il eut pour père Charles Albani, dont le père Horace avait reçu d'Urbain VIII la haute dignité de sénateur de Rome.

A onze ans, Jean-François fut conduit à Rome. La nuit même du jour où il entra, un essaim d'abeilles vint se poser avec de grands bourdonnements sur sa fenêtre. On regarda cet événement, qui d'ailleurs avait eu lieu dans une autre occasion, comme étant d'un heureux augure.

Placé au collège romain pour y faire ses études, Jean-François traduisit en latin une partie du Ménologe des Grecs, composé par ordre de l'empereur Basile Porphyrogénète, et trouvé dans le monastère des religieux grecs de Grottaferrata. Il traduisit aussi en latin un éloge de saint Marc évangéliste, fait par Procope, diacre grec. En même temps il traduisit, du grec en latin, une homélie de saint Sophronius, évêque de Jérusalem, sur les saints apôtres Pierre et Paul <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Mémoires*, etc., de M. Picot, p. 11.

<sup>2</sup> *S. P. N. Sophronii homilia in beatos apostolos Petrum et*

Ce qui démontre évidemment l'habileté d'Albani dans les lettres, c'est que le savant de Luca, ensuite cardinal, qui avait été son maître, lui donna à examiner ses œuvres, ne voulant pas les publier qu'Albani ne les eût approuvées.

Joseph-Marie Suarez, évêque de Vaison, loua beaucoup Jean-François ; il alla jusqu'à annoncer aux Romains que ce jeune homme, par sa science rare, s'élèverait au-dessus des plus hautes grandeurs humaines ; ce qui arriva en effet.

La reine Christine voulut qu'il fit partie de son académie, dans laquelle on ne recevait que les érudits et les savants les plus distingués qui se trouvaient à Rome. Là on ne devait être entendu qu'à son tour. Il fut décidé pour Albani qu'on l'entendrait le plus souvent possible, sans que son tour fût venu, aux termes du règlement. Lafiteau, qui a écrit l'histoire de Clément XI, dit que le jeune académicien était toujours unanimement applaudi. Il reçut le grade de docteur à Urbin, où ses compatriotes l'appelèrent, pour le féliciter sur de si heureux débuts.

Revenu à Rome, âgé de vingt et un ans, il fut fait chanoine de Saint-Laurent *in damaso* : à vingt-huit ans, il entra en prélature. Innocent XI le nomma référendaire des deux signatures, et consultant de la congrégation consistoriale. Peu de temps après, on l'envoya comme gouverneur à Rieti, puis dans

*Paulum, prodita nunc primum ab interprete Joanne Francisco Albano Urbinatæ. Romæ, typ. Fabii de Falco, 1666.*

la Sabine, ensuite à Orviète. Il retourna à Rome, et, le 20 mai 1688, il fut fait vicaire de la basilique Vaticane. Le 13 février 1690, Alexandre VIII le créa cardinal.

Elle est assurément glorieuse l'entrée d'Albani dans le sacré collége. Trois jours avant le consistoire, dans lequel Alexandre voulait conférer douze chapeaux, il ordonna à Albani de rédiger le discours qu'il fallait prononcer, et qui devait contenir les noms des cardinaux. Après lui avoir recommandé un rigoureux silence, le pape commença à les lui dicter. Ayant nommé les dix premiers, il nomma assez couramment le onzième; et comme s'il pensait à se rappeler le nom du douzième, il continua de se promener sans rien dire : puis, feignant de s'étonner de ce que le secrétaire n'écrivait pas, il lui dit : « Continuez donc d'écrire le nom du douzième. » « Et qui est-il? demanda Albani. » « Quoi! reprit Alexandre, vous ne savez pas écrire votre nom? » Alors Albani se jeta aux pieds du pape, le conjurant de nommer un sujet qui le méritât plus que lui; et le pape lui répondit : « Ayant changé plusieurs fois dans notre liste les noms de ceux que nous voulions créer cardinaux, il ne nous est jamais venu en pensée de changer le vôtre. » Il fallut qu'Albani se résignât. Innocent XII, pour pouvoir demander à toute heure des conseils au cardinal Albani, le fit loger dans son palais.

Charles II, roi d'Espagne, avait écrit à Innocent XII pour le consulter sur le projet du cabinet

de Madrid, qui voulait appeler le petit-fils de Louis XIV à la succession du trône d'Espagne. Innocent demanda l'avis du cardinal Albani, qui se montra favorable au vœu des hommes d'État de Madrid. L'avis d'Albani fut adopté par d'autres cardinaux, et converti en décision par le pape, qui répondit en ce sens à Charles II.

Après les funérailles d'Innocent XII, cinquante-huit cardinaux entrèrent en conclave; les électeurs auraient d'abord donné leurs voix au vieux cardinal Galéas Mariscotti, si les Français, qui avaient des préventions contre lui, n'eussent troublé cette nomination. Quelques-uns des cardinaux mirent en avant le cardinal Panciatici, d'autres, Collorédo, d'autres, Spinola, à qui il ne manqua que dix voix. Cependant on reçut la nouvelle de la mort du roi Charles II.

Le cardinal Radolovich, homme distingué par sa sagesse et par sa bonté, prit la parole dans une réunion assez considérable de cardinaux, et soutint qu'il fallait élire avec promptitude un père commun, à cause de tous les pèlerins qui affluaient à Rome pour célébrer le jubilé, et un pontife capable, dans la circonstance présente, de porter un remède aux maux qui allaient affliger l'Italie, incertaine entre les prétentions de la France appelée par un testament du feu roi <sup>1</sup>, et celles de la maison d'Autriche,

<sup>1</sup> Le testament de ce monarque, avec des détails importants, se trouve dans les Mémoires historiques de l'année du jubilé 1700, par François Posterla, tom. II, p. 202.

soutenues par le droit d'une proche parenté.

Le jour même où arrivèrent les nouvelles d'Espagne, en quatre heures de temps les électeurs, à l'unanimité, choisirent le cardinal Albani. On reconnaissait en lui les qualités nécessaires pour gouverner habilement dans de semblables embarras ; il n'avait cependant que cinquante et un ans. On savait que la cour était remplie des parents de ce cardinal ; mais on savait aussi que c'était lui qui avait rédigé, sous Innocent XII, la bulle contre le népotisme.

Le cardinal del Giudice fut chargé de porter à Albani cette nouvelle de l'assentiment général en sa faveur. La surprise fut si vive, qu'il se déclara à l'instant une fièvre continue, accompagnée de vomissements violents. Le cardinal, revenu à lui, commença à employer tous les moyens de persuasion pour faire accepter son refus. Trois jours de suite il ne voulut pas consentir à accepter le trirègne. Il suppliait les cardinaux, avec des larmes sincères, de choisir un plus digne. Il les accusait de cruauté, parce qu'ils ne voulaient pas exaucer sa demande. Il alla jusqu'à leur dire qu'au jour du jugement dernier ils seraient appelés au divin tribunal, pour n'avoir pas donné à l'Église un meilleur pontife.

L'abbé de Tencin, alors conclaviste du cardinal le Camus, et puis ensuite cardinal lui-même, se fiant à la tendresse que lui témoignait Albani, prit la résolution d'aller dans sa cellule avec le livre du *Pastoral* de saint Grégoire, pour lire tout haut ce

passage où le saint pontife enseigne que quand par humilité on refuse le plus grand honneur, on cesse alors d'être humble, surtout lorsqu'on n'obéit pas à la voix de Dieu, qui se manifeste par l'unanimité des suffrages : mais Albani, se tenant toujours au peu de cas qu'il faisait de lui-même, répondit : *Encore serait-il bien que j'eusse les qualités qu'on demande pour ce ministère!* La constance d'Albani, cette constance qu'on n'avait pas vue depuis saint Grégoire le Grand, aurait triomphé, si quatre théologiens célèbres que distinguaient leur vertu et leur doctrine, consultés par lui sur cette résistance, ne l'eussent convaincu qu'il tombait dans une faute très-grave, s'il prolongeait davantage cette opposition. Ces quatre théologiens, qui méritèrent d'obtenir une telle victoire, étaient Antoine Massoulié, dominicain; Charles-François Varèse, mineur observantin, pénitencier de Saint-Jean de Latran; Joseph-Marie Tommasi, théatin, puis cardinal, dont on a fait la béatification à la fin du règne de Pie VII; et Joseph Altaro, jésuite, théologien pontifical.

Ces quatre théologiens avaient été consultés séparément par l'abbé Olivieri, neveu et confident d'Albani. Aucun d'eux ne savait qu'on en avait consulté d'autres; la réponse fut absolument semblable.

A la fin des trois jours que l'on avait consenti à donner au cardinal Albani pour qu'il pût se décider, on alla au scrutin. Sur cinquante-huit cardinaux, Albani obtint cinquante-sept voix. Sui-

vant un usage immémorial en cette occasion, où tout était disposé d'avance, il devait donner sa voix au cardinal de Bouillon, doyen du sacré collège; mais il la donna au cardinal Panciatici. Bouillon témoigna quelque surprise; Albani répondit simplement que la conscience l'emportait sur tous les usages <sup>1</sup>.

Après avoir vu que toute résistance ultérieure était inutile, il accepta la tiare le 23 novembre 1700, et, en mémoire de saint Clément I<sup>er</sup>, pape et martyr, il prit le nom de Clément XI.

Le même jour; il fut consacré évêque par le cardinal de Bouillon.

Le jour suivant, il donna connaissance de son avènement par des lettres de sa propre main. Le 8 décembre, il fut couronné au Vatican, et quatre mois et dix-huit jours après, le 10 avril 1701, il prit possession de Saint-Jean de Latran.

Si jamais les électeurs sacrés ont eu à se féliciter d'avoir choisi un pontife agréable à tout le monde,

<sup>1</sup> Ceci ne doit pas être considéré comme une sorte d'exclusion donnée à un Français. C'est un simple témoignage de peu de sympathie pour le cardinal de Bouillon, qui s'était fait beaucoup d'ennemis par ses hauteurs et sa fierté. Neveu de Turenne, il n'en avait pas la modestie. Son Éminence venait de distribuer un mémoire où elle demandait que l'aîné de ses neveux s'appelât *dauphin d'Auvergne*. Le roi s'y opposa, en disant avec humeur : *Ne finira-t-il donc pas sur sa maison ?* Dans ce conclave tout était favorable à Louis XIV. Avec cela on fit peut-être trop sentir cette disposition au cardinal de Bouillon, qui était doyen du sacré collège.

ce fut sans doute à l'occasion de l'élection d'Albani, personnage d'une rare intégrité de mœurs, d'un esprit élevé, illustre par son expérience dans les affaires, distingué par son affabilité, sa courtoisie, et mille qualités qui rendent un homme et surtout un souverain recommandable. Sans parler des princes catholiques unis à la chaire de Saint-Pierre, alors des princes musulmans, le pacha du Caire, celui d'Égypte, le gouverneur de la Bithynie, ne purent dissimuler le désir qu'ils auraient d'être nés sujets de Clément, dont ils avaient entendu vanter les vertus, les talents et la gloire par divers missionnaires. Les hérétiques de Nuremberg firent frapper des médailles d'or et d'argent, ornées d'inscriptions savantes et flatteuses pour le pontife; et le sénat de cette ville les envoya au théologien de l'empereur, pour qu'il les présentât au nonce apostolique, résidant à Vienne.

Les premiers soins du pape se portèrent sur le clergé de Rome. Il fit faire une visite générale dans toutes les églises, afin que rien n'échappât à sa surveillance dans l'administration des chapitres et des monastères. Étonné de rencontrer à Rome beaucoup d'évêques qui y séjournaient depuis longtemps, sous prétexte des affaires de leur diocèse, il enjoignit à ces prélats de quitter la ville sous douze jours. Le même ordre fut donné à tous les ecclésiastiques qui, détenteurs de bénéfices ou de quelque *supériorité* locale, étaient tenus à faire ailleurs leur résidence. Il pensa ensuite à tout ce

qui concernait l'année sainte, dont le soin lui avait été laissé par son prédécesseur.

Le Tibre était sorti de son lit, et il avait inondé la route qui conduit à Saint-Paul hors des murs : le pape décida qu'au lieu de visiter Saint-Paul, les pèlerins visiteraient Sainte-Marie *in Trastevere*, comme on avait fait du temps d'Urbain VIII; et il ordonna que sous le pont Saint-Ange il y aurait toujours des barques pour porter des secours à ceux qui, par accident, tomberaient dans le fleuve. Cette prévoyance fut utile; car, par suite de la multiplicité des voitures et de l'affluence publique, plusieurs personnes eurent le malheur d'être précipitées dans le Tibre.

A sa première sortie, le pape alla visiter les quatre basiliques Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre, Sainte-Marie-Majeure, et Sainte-Marie *in Trastevere*, substituée momentanément à Saint-Paul hors des murs. Ensuite il se rendit à l'hôpital de la Trinité, où il lava les pieds à douze pèlerins. Accompagné du sacré collège, il les servit à table, puis il remit à ce pieux établissement une aumône très-considérable. Cette année-là, cet hospice seul reçut 42,000 convalescents et 299,697 pèlerins. Les autres hospices de charité en reçurent 32,293, entre convalescents et pèlerins.

Clément abolit de nouveau les *franchises*, et il prévint les ambassadeurs à Rome qu'aucun d'eux n'aurait à s'opposer à ses déterminations.

Une congrégation, dite *del Sollievo*, composée

de cardinaux, de prélats et de nobles, eut ordre d'assurer, par tous les moyens convenables, l'abondance dans la ville de Rome et dans l'État ecclésiastique. Ce pape, qui avait été si universellement employé dans l'administration sous le règne de ses prédécesseurs, savait d'avance quels étaient les besoins de l'État qu'il était appelé à gouverner.

Clément connaissant à quel point il importe que la jeunesse s'applique de bonne heure à l'étude, pour vaincre plus facilement les premières difficultés, fit publier qu'il accorderait de grands encouragements à la peinture, à la sculpture et à l'architecture, que l'on ne cultivait pas alors avec assez de zèle. A cet effet, il institua au Capitole l'Académie des beaux-arts. Quant aux objets antiques dont tous les jours Rome s'enrichissait, il défendit de les exporter sans une permission particulière du gouvernement. De cette manière Rome ne se trouvait pas dépouillée, sans le savoir, des mosaïques, des peintures, des inscriptions, des marbres précieux pour le travail ou pour la matière, que l'on découvrait incessamment dans les fouilles.

Charles Maratte, peintre de ce temps, reçut à cette époque des encouragements, des distinctions et des récompenses.

Clément ne protégeait pas moins les sciences. Il ordonna à Bianchini, l'un des plus célèbres mathématiciens du temps, de tracer la méridienne qu'on voit encore dans l'église de Sainte-Marie des

Anges (les Chartreux). La ligne que forme cette méridienne, appelée Clémentine, du nom de ce pape, a deux cents pas de longueur, avec des plaques de marbre de temps en temps, où sont marqués les signes du zodiaque et les diverses distances du pôle; œuvre excellente qui, servant à montrer les mouvements du soleil, de la lune et des astres, pourra, dans les siècles à venir, indiquer, chaque année, le temps précis de la Pâque, aux termes du concile de Nicée. Elle est si belle, si exacte, si parfaite, cette ligne, qu'elle surpasse en grandeur et en précision toutes celles qui ont été tracées à Naples, à Venise, à Florence, à Bologne, et à Sienne.

Malgré l'amour qu'il portait à ses parents, le pape les tint longtemps éloignés de lui, et ne leur donna ni bénéfice, ni emplois, qu'il ne les eût jugés dignes de cette faveur.

Il voulut qu'Antoine et Annibal, fils aînés de son frère, continuassent leurs études dans le collège romain, afin qu'ils pussent mériter un jour quelque avancement convenable.

Il commanda à Horace Albani son frère, et à sa femme Bernardine Ondedei, dame de Pesaro, de s'abstenir de tout titre d'honneur que, par le passé, on accordait à la famille du pape. Il leur défendit de prendre sur leurs armoiries la couronne de princes, de se mêler de la moindre affaire du gouvernement, et les exhorta à se montrer satisfaits des privilèges d'un noble ordinaire.

Enfin il signifia, à tous ceux qui lui étaient attachés par les liens de la parenté ou de l'alliance, qu'il n'entendait apporter aucune modification à la bulle d'Innocent XII sur le népotisme. Clément conserva ce sentiment d'austérité salutaire pendant tout son pontificat.

A l'imitation de ses prédécesseurs, le pape ordonna un jubilé, afin de demander à Dieu sa protection spéciale et son appui pour l'administration régulière des affaires spirituelles et politiques.

Philippe V, nouveau roi d'Espagne, fit de vives instances auprès de Clément pour qu'il lui accordât l'investiture des Deux-Siciles. L'empereur Léopold adressait la même demande en raison de ses prétentions sur ces fiefs du saint-siège.

Le pontife, après avoir soumis cette importante affaire à diverses congrégations, parut rester neutre entre les deux monarques, ne concédant à aucun d'eux cette investiture. Néanmoins il chercha tous les moyens propres à éloigner la guerre.

Mais les vœux du saint-père ne furent pas écoutés. La Lombardie devint le premier théâtre des hostilités entre les deux prétendants.

Malgré la promesse de Léopold, qui avait déclaré que ses armées respecteraient le territoire pontifical, les troupes impériales envahirent Ferrare.

Alors les Espagnols, joints aux Français, prièrent instamment Clément de se joindre à leur ligue, promettant pour la famille Albani des fiefs, des gouvernements, des grandesses, des Toisons d'or,

enfin les plus grands honneurs que puisse conférer un roi d'Espagne. Mais Clément n'attachait aucun prix à ces caresses; il ne désirait que la paix de l'Europe, comme père commun des fidèles; et, dans une circonstance si délicate, ne voyant partout que des fils, il ne voulut se déclarer pour aucune des parties belligérantes <sup>1</sup>.

Cependant les ministres de l'Espagne et ceux de l'Empire, lorsque fut arrivée la veille de la Saint-Pierre, offrirent le tribut ordinaire des Deux-Siciles, avec la haquenée.

Le saint-père, immuable entre les deux ambassadeurs, refusa les deux offrandes, et, le jour de la Saint-Pierre, déclara que ce refus du tribut de Naples, à la suite de la guerre commencée par l'empereur uni à l'Angleterre, à la Hollande et au duc de Savoie, contre l'Espagne unie à la France, ne préjudiciait en rien au domaine suprême de l'Église romaine sur les Deux-Siciles, c'est-à-dire, sur l'île de Sicile et le royaume entier de Naples.

Dans le même temps, Léopold (c'est le même que nous avons vu ramené à Vienne par Sobieski) accordait au marquis de Brandebourg le titre de roi de Prusse, sans l'intervention du saint-siège.

<sup>1</sup> Sur cet événement, le marquis François Ottieri a écrit un ouvrage excellent, intitulé *Histoire des guerres survenues en Europe et particulièrement en Italie pour la succession à la monarchie d'Espagne, de l'an 1696 à l'an 1725*; Rome, 1728, 8 vol. in-4°. L'auteur, dans quelques discours, s'élève au rang des plus habiles *concionaires*.

D'ailleurs cette élévation portait préjudice au droit antique acquis par l'ordre militaire Teutonique sur cette province, en vertu de documents que le nouveau roi paraissait mépriser.

Clément protestait contre cette nouveauté, et, par plusieurs brefs, il pria l'empereur et tous les princes de ne pas donner ce titre de roi au marquis de Brandebourg. Nous dirons ici que, malgré cette résistance, ce prince fut reconnu roi à la paix d'Utrecht, conclue en 1713, par presque toute l'Europe, excepté par le saint-siège <sup>1</sup>.

Les embarras suscités à Clément par la cour de Turin ne le tourmentèrent pas moins que la guerre qui se poursuivait avec ses ravages ordinaires.

Déjà, sous Innocent XII, il avait éclaté des discordes relativement aux immunités ecclésiastiques. En Piémont, un édit de 1697 avait stipulé que les gouverneurs ne concéderaient à personne le *placet* pour obtenir l'habit clérical, ou pour être promu aux ordres, si auparavant une information n'était

<sup>1</sup> Pie VI l'a reconnu comme roi en l'an 1787. Jusqu'alors, pour Rome, le grand Frédéric II lui-même n'était qualifié que du titre de prince sérénissime, et de *celsitude*. A propos d'une dispute entre un Prussien et un Romain, Pasquin, qui au besoin soutenait son gouvernement, disait en 1792 : « Mais, mais, sujet de Prusse, regarde donc les armes royales qui sont peintes sur la porte de ton consul; elles sont encore *embues*. » La sage prévoyance de Pie VI fut utile à Pie VII en 1814; le roi de Prusse fut un des princes qui réclamèrent le plus vivement et avec le plus de magnanimité en faveur de ce pontife, pour la restitution de Rome.

prise par le ministre, dit *patrimonial général*, sur le nombre des prêtres existant dans la contrée dont il s'agissait, sur la qualité de la personne, sur sa capacité et le lieu de sa naissance.

Innocent avait tâché, en s'adressant à l'archevêque de Turin, de faire retirer cet édit. Mais il fut renouvelé en 1699. On y ajouta une disposition. Les églises paroissiales ne devaient avoir qu'un nombre fixé de clercs, et leurs patrimoines ne pouvaient pas excéder le montant porté par le concile de Trente. L'archevêque crut de son devoir de déclarer la nullité d'un tel édit. Un autre fut publié d'abord à Ivree, ensuite dans le Piémont; et il portait que tous les biens ecclésiastiques, personnes, communautés, collèges, qui d'abord étaient exempts, seraient sujets à une taxe annuelle, et que l'on procéderait au besoin contre eux par voie de séquestre. Les évêques s'y opposèrent par leurs mandements; mais le *patrimonial* publia un troisième édit, où il prétendait montrer la nullité des mandements des évêques; il défendait de troubler en rien les droits du patrimoine ducal, menaçant les laïques, qui, dans cette question, s'uniraient aux prêtres.

Innocent nomma une congrégation pour examiner cette affaire, et il confirma le décret de celle-ci, qui ordonnait aux évêques de procéder selon le droit canonique contre les ministres du duc de Savoie.

L'archevêque de Turin publia contre eux un

monitoire ; mais ils répondirent par un édit contre l'archevêque , prétendant excuser le fisc , qui demandait la taxe aux églises , et enjoignait à l'archevêque de retirer son monitoire.

De nouveaux différends s'élevèrent entre le nonce à Turin et le sénat de Nice.

Enfin ces différends et d'autres durèrent pendant tout le règne de Clément : heureusement que la concorde parut se rétablir sous le règne du successeur, Innocent XIII, entre le saint-siège et le duc de Savoie.

Deux autres embarras vinrent troubler l'esprit du pape Clément. L'un concernait les rites permis par les jésuites dans la Chine, l'autre le *fameux cas de conscience* inventé en France.

Nous parlerons d'abord de la première question.

Cinq cent cinquante ans avant la naissance de Jésus-Christ, il avait existé en Chine un célèbre philosophe, nommé Confucius, qui passait pour être l'homme le plus savant de toute la nation. Depuis, il existait un usage : c'est que lorsqu'un Chinois voulait se faire recevoir au nombre des docteurs, ou des savants dont le nom correspond à ce titre, tous les titulaires de cette dignité se rassemblaient dans une salle du collège. Là, dans un tableau, était exposé le nom de ce philosophe. Quand on avait rendu à ce tableau tous les honneurs que des disciples ont coutume de rendre à leurs maîtres vivants, le chancelier conférait le grade au candidat.

En 1633, on avait envoyé aux missions de la Chine le père Jean-Baptiste Moralès, dominicain espagnol; il condamnait ces cérémonies, que les jésuites toléraient comme purement civiles.

Par ordre de l'empereur, on exila de l'Empire les dominicains et les franciscains : Moralès partit en 1645, et alla se plaindre au pape Innocent X, à Rome. Ce religieux, au nom de sa mission, proposa à la congrégation de *Propaganda fide* ces deux doutes : « Est-il permis de se prosterner devant l'idole *Chachinchiam*? Est-il permis de sa-  
« crifier à *Keumfucum*, c'est-à-dire à Confucius? » La congrégation répondit, et il survint un décret du pape qui déclara qu'il était défendu à tous les missionnaires, de quelque *religion* et de quelque institut qu'ils fussent, de faire l'une ou l'autre chose, jusqu'à ce que le saint-siège ordonnât le contraire.

Quelque temps après, arriva à Rome le jésuite Martini, qui présenta à Alexandre VII, et à la susdite congrégation, une relation de cette affaire. En 1656, il sortit un décret qui permettait aux chrétiens chinois les susdites cérémonies, estimées non religieuses, mais purement civiles, et comme telles approuvées par le bref que le même Alexandre expédia à l'impératrice Hélène, femme d'Yumlié. Clément IX dans un bref de 1669, approuva le décret de son prédécesseur, comme firent depuis Innocent XI dans le bref du 3 décembre 1681, adressé au jésuite Verbiest, et dans celui du 7 jan-

vier 1689, aux chrétiens du Tunkin; Alexandre VIII, dans le bref du 25 juillet 1690 à l'empereur de la Chine, et Innocent XII, dans celui du 2 septembre 1691, envoyé au même empereur.

Le père Pace, dominicain, recteur de l'université de Malines, dans ses réponses aux doutes des missionnaires de Tunkin; les pères Legaud, Delapalme et Pardo, provinciaux du même ordre, recommandèrent plusieurs fois, à leurs subordonnés de la Chine, d'adopter l'usage des jésuites relativement à ces cérémonies. De plus, le père Sarpetri, aussi dominicain, dans un certificat signé à Canton le 4 août 1688, protestait qu'ayant examiné ces coutumes pendant huit ans avec un grand soin, il les avait trouvées non-seulement éloignées du péché, mais très-utiles, et nécessaires pour propager l'Évangile dans cet empire.

Nonobstant ces faits, le vicaire apostolique Charles Maigrot, docteur de Sorbonne, et évêque de Conon, examina avec une vive attention ces cérémonies, et, le 26 mars 1693, les défendit par un décret.

La cause fut de nouveau portée à Rome; et Clément XI, qui n'avait rien tant à cœur que de terminer ces controverses pour l'avantage de la religion, voulut les décider avec une grande conviction; et, le 5 décembre 1701, il nomma visiteur apostolique, et son légat à la Chine, monseigneur Charles - Thomas Maillard de Tournon, noble turinois, depuis créé cardinal en 1707, homme

d'une haute piété, et pour lequel le saint-père professait une estime singulière. Ce prélat fut recommandé aux souverains qui avaient des possessions dans les Indes orientales, à beaucoup de personnages, à plusieurs évêques de ces contrées, et il partit revêtu d'amples pouvoirs consignés dans un bref du 2 juillet 1702. Il arriva à la Chine, où il reçut le décret pontifical du 20 novembre 1704, dans lequel on condamnait tant les rites de la Chine que ceux du Malabar, déjà condamnés par le même légat dans un décret du 23 juin précédent.

Les jésuites, soutenus par monseigneur Alvaro Benavente, évêque d'Ascolana et vicaire apostolique dans la Chine, lequel estimait que l'usage de ces rites était avantageux à la religion, recoururent au saint-père, et représentèrent que le légat de Tournon avait pris des informations seulement auprès de personnes qui ignoraient la langue et les principes de la Chine. Mais Clément ayant examiné l'affaire en 1710 et en 1712, confirma tous les décrets portés contre lesdites cérémonies, ainsi que les édits du cardinal de Tournon; et le 19 mars 1715<sup>1</sup>, par la constitution *Ex illa die*, qui se trouve dans le bullaire romain, tome X, il condamna plus rigoureusement ces coutumes, et il établit la formule

<sup>1</sup> Nous continuons de donner tous les détails sur cette affaire, pour que le lecteur la comprenne mieux, et puisse admirer la sage lenteur du saint-siège, et la prudence ordinaire de ses décisions.

du serment que prêterait à l'avenir tout missionnaire, pour se conformer à l'entière observance de la bulle *Ex illa die*. Alors les généraux de toutes les religions qui avaient des missionnaires dans les Indes promirent cette observance en leurs noms, et au nom de leurs religions.

Enfin, pour ne pas interrompre le récit des faits, nous ajouterons ce qui fut statué depuis.

Benoît XIII confirma le décret du cardinal de Tournon et la bulle de Clément XI; Clément XII les confirma également. Benoît XIV termina la controverse, tant pour la Chine que pour le Malabar, dans deux constitutions <sup>1</sup>, où il expose avec détail la série de ces controverses dès leur principe. Dans la constitution *Ex quo*, il se trouve des paroles que plusieurs personnes crurent pouvoir s'appliquer aux jésuites <sup>2</sup>, comme transgresseurs des décrets pontificaux sur cette matière. Alors l'évêque de Coimbre, Michel de l'Annonciation, s'en étant plaint à Benoît XIV le 20 mars 1748, ce pontife lui adressa un bref, le 20 juin suivant, dans lequel il assurait que ces paroles ne

<sup>1</sup> La constitution *Ex quo*, du 11 juillet 1742, et la constitution *Omniū sollicitudinū*, du 12 septembre 1744.

<sup>2</sup> Voici ces paroles : *Nihilominus inobedientes et captiosi homines exactam ejusdem constitutionis (Clementis XI) observantiam se effugere putarunt.* « Néanmoins des hommes désobéissants et captieux pensèrent qu'ils pouvaient se soustraire à l'exacte observance de la même constitution (celle de Clément XI). »

s'appliquaient pas déterminément aux jésuites, mais à ceux qui jusqu'alors avaient désobéi à ces mêmes décrets, quels qu'ils fussent, soit qu'ils appartenissent à la compagnie de Jésus, à la famille de saint Dominique ou à celle de saint François, soit aussi qu'ils fussent élèves séculiers.

La seconde controverse, dont nous avons parlé plus haut (page 299), est relative au système de troubles suivi par les novateurs en France.

Ils proposèrent, le 20 juillet 1701, *un cas de conscience*. La même année, il fut signé par quarante docteurs de Sorbonne, et imprimé à Liège. Dans ce livre, pour éviter la condamnation d'Alexandre VIII et des pontifes suivants, ces docteurs soutenaient qu'on ne devait pas refuser l'absolution à un ecclésiastique qui, en signant et en jurant extérieurement le formulaire dudit Alexandre, et en condamnant les cinq propositions de Jansénius avec le sens dans lequel les avait condamnées le saint-siège, nierait cependant intérieurement que lesdites propositions aient été contenues, avec le même sens, dans le livre de Jansénius. Relativement ensuite à la question de fait, c'est-à-dire que ledit livre contenait la doctrine condamnée, il suffisait d'avoir *une soumission de respect*, et de garder un *religieux et respectueux silence en ce que l'Église décide*.

Clément, par un bref du 12 février 1703, condamna la décision de ce *cas de conscience*, comme contraire aux constitutions d'Innocent X, d'Alexan-

dre VII et d'Innocent XII, reçues par l'assemblée du clergé en 1700. Le pape, par deux brefs au roi très-chrétien et au cardinal de Noailles, leur recommande de rechercher les auteurs de ce livre. Il résulta, de cette condamnation pontificale, que des quarante docteurs qui avaient signé *le cas de conscience*, réduits à trente-huit par la mort de deux d'entre eux, trente-six se rétractèrent. Deux seuls restèrent attachés à leur opinion, et ils furent envoyés en exil.

Parmi ceux qui se rétractèrent, on compta le fameux dominicain Noël Alexandre, souvent cité dans les volumes précédents. Il avait demandé au pape la permission de lui dédier des *Commentaires sur les Évangiles*; le pape refusa d'accepter la dédicace, à moins que le religieux ne rétractât sa signature au livre du *cas de conscience*. Noël Alexandre fit cette rétractation dans l'épître dédicatoire au pape, placée en tête des susdits *Commentaires*.

Il était nécessaire que le saint-siège se déclarât plus explicitement sur ce point, puisqu'il pouvait naître des préjudices funestes aux fidèles. Alors Clément, toujours vigilant dans les affaires de l'Église, sur les instances du roi très-chrétien publia une bulle le 16 juillet 1705 <sup>1</sup>. Cette bulle condamne le *cas de conscience*; en confirmant les constitutions de Clément IX, d'Innocent X,

<sup>1</sup> La constitution *Vincam Domini Sabaoth*.

d'Alexandre VII et d'Innocent XII. Dans la susdite bulle, qui fut reçue par tous les évêques de France, le saint-père réprova comme insuffisant le *respectueux silence* sur la question de fait, déclarant qu'il fallait faire l'interne, la vraie, la sincère confession du fait clairement jugé par l'Église. Le silence n'exprimait pas assez fortement la soumission due aux bulles apostoliques et à l'autorité du pape. C'était remettre en question ce qui avait été déjà décidé, et donner de nouveau le signal de la division.

M. Picot cite à la date de 1707, dans ses Mémoires, une pièce très-curieuse : c'est une décision des docteurs luthériens d'Helmstadt en faveur de la religion catholique. Il était question du mariage d'Élisabeth-Christine de Brunswick-Wolfenbützel et de l'archiduc d'Autriche, compétiteur de Philippe V pour la couronne d'Espagne, et depuis empereur sous le nom de Charles VI. Cette princesse était luthérienne.

Les docteurs assemblés donnèrent la consultation suivante :

« Sur la demande faite si une princesse protestante peut, en conscience, se faire catholique à cause d'un mariage à contracter avec un prince catholique, on ne peut statuer avant d'avoir décidé deux questions : 1° Si les catholiques sont dans l'erreur pour le fond ou principe de la foi ; 2° si la doctrine catholique est telle qu'en faisant profession de cette religion, on n'a pas la vraie foi

et qu'on ne peut faire son salut. — On répond à cela que les catholiques ne sont pas dans l'erreur sur le fond de la doctrine, et qu'on peut se sauver dans cette religion : 1<sup>o</sup> parce que les catholiques ont avec nous les mêmes principes de la foi. Car le principe solide de la foi et de la religion chrétienne consiste en ce que nous croyons au Dieu le Père qui nous a créés, au Fils de Dieu messie et sauveur, qui nous avait été promis, lequel nous a effectivement sauvés de la mort du péché, du diable et de l'enfer, et au Saint-Esprit qui nous a éclairés. Nous apprenons des commandements de Dieu la manière dont nous devons vivre envers Dieu et le prochain. Le *Pater noster* nous enseigne comme nous devons prier. Nous apprenons aussi que nous devons nous servir du baptême et de la sainte cène, puisque le Seigneur les a institués et ordonnés. Il faut ajouter à cela que Jésus-Christ donna aux apôtres et à leurs successeurs le pouvoir d'annoncer aux pécheurs pénitents le pardon de leurs péchés, et aux impénitents la colère de Dieu et le châtement, et par conséquent la puissance de retenir les péchés de ceux-ci et de les remettre aux autres; et c'est pour cela que, voulant être absous au nom de Dieu, nous nous trouvons quelquefois au confessionnal pour déclarer et confesser

<sup>1</sup> C'est ce que des calvinistes avaient répondu à Henri IV, et ce qui décida ce prince judicieux à se convertir (voyez tom. V, page 54).

nos péchés. Tout ceci se trouve dans notre catéchisme, qui est un abrégé de la doctrine chrétienne tirée des saints Pères et des apôtres. Ce catéchisme, qui est commun aux catholiques et aux protestants, renferme tous les principes du Décalogue, le *Pater noster*, les paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ touchant le baptême et la cène. !

« Dans la préface de la confession d'Augsbourg, nous lisons que les catholiques et les protestants combattent tous sous un même Jésus-Christ. Elle dit encore, dans la conclusion du second article, que notre doctrine n'est pas contraire à la doctrine de l'Église romaine. Nous savons même que parmi les catholiques il se trouve des gens doctes et vertueux qui n'observent pas exactement les additions humaines, et qui n'approuvent pas l'hypocrisie que les autres pratiquent <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> J'ai peur ici qu'en copiant cette pièce, M. Picot n'ait pas fait bonne garde. Je relis attentivement ce passage, depuis ces mots *nous savons même*, jusqu'à ceux-ci, *que les autres pratiquent*. Certainement il est bien de nous fortifier de ce que nos ennemis disent en notre faveur; mais ces ennemis, en considérant avec une sorte de *justice du moment* nos dogmes, notre discipline, nos pratiques, peuvent ce que l'on appelle *faire confusion*. MM. d'Helmstadt ont en vue probablement ici nos jansénistes, qui crient *aux additions humaines, à l'hypocrisie*. Les hommes qui crient ainsi ne sont pas des catholiques francs comme nous sommes. Mais ne troublons pas davantage les docteurs luthériens dans ces idées de bonne intelligence avec nous, où je crois qu'ils ne soupçonnent pas que nous puissions être offensés et *pris pour d'autres*, comme disait en pareille cir-

« Nous répondons : 2<sup>o</sup> que l'Église catholique est véritable Église, parce que c'est une assemblée qui écoute la parole de Dieu et qui reçoit les sacrements institués par Jésus-Christ, de même que les protestants. C'est ce que personne ne peut nier. Autrement il faudrait dire que tous ceux qui ont été ou qui sont encore dans l'Église catholique seraient damnés : ce que nous n'avons jamais dit et écrit <sup>1</sup>.

« Au contraire, Philippe Mélanchthon, dans son abrégé de l'examen, veut montrer que l'Église des catholiques a toujours été la vraie Église, ce qu'il prouve par la parole de Dieu. La doctrine de leur catéchisme le persuade, en ce qu'ils admettent les commandements de Dieu, le symbole des apôtres, l'oraison dominicale, le baptême, les évangiles et les épîtres, d'où les fidèles ont appris les principes de la vraie foi.

« L'Église catholique enseigne aussi bien que nous, dans les écrits et dans les sermons de ses docteurs, qu'on ne peut être sauvé que par Jésus-Christ, et que Dieu n'a pas donné un autre nom aux hommes par lequel ils puissent être sauvés,

constance monseigneur Turchi, de l'ordre des capucins, et évêque de Parme.

<sup>1</sup> Je le répète, vous êtes des hommes qui voulez être francs : vos prédécesseurs ont ainsi parlé à Henri IV. Et en vérité, puisque vous êtes en si bon chemin, nous ne voyons pas pourquoi vous ne suivriez pas son exemple, celui de Lesdiguières et de Turenne, exemples qui nous remplissent encore d'une sainte joie.

que le nom de Jésus-Christ ; que les hommes ne sont pas seulement justifiés devant Dieu par l'accomplissement de ses commandements, mais aussi par la miséricorde de Dieu et par la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Car l'Église catholique croit comme nous, et a toujours enseigné, que, depuis la création du monde jusqu'à présent, personne n'a pu être sauvé que par Jésus-Christ, médiateur entre Dieu et les hommes. Les docteurs catholiques et ceux de la confession d'Augsbourg enseignent également que les péchés ne peuvent être remis que par les mérites et par les souffrances de Jésus-Christ.

« A l'égard de la pénitence et des bonnes œuvres, les protestants et les catholiques conviennent de toutes ces choses ; et toute la différence qu'on y peut rencontrer ne consiste que dans l'expression et la manière de parler.

« Ayant examiné toutes ces choses sérieusement, nous déclarons que, dans l'Église catholique romaine, il y a le véritable principe de la foi, et qu'on y peut vivre et mourir chrétiennement ; que par conséquent la sérénissime princesse de Wolfenbittel peut embrasser la foi romaine et se marier avec l'archiduc, principalement si nous considérons qu'elle n'a pas cherché à se procurer ce mariage directement ni indirectement, mais qu'il lui est présenté par un effet de la divine Providence ; et en second lieu, parce que ce contrat de mariage pourra être utile à son duché, et peut-

être contribuer à obtenir une heureuse paix. Il convient pourtant de considérer qu'on ne doit pas la contraindre d'abjurer la religion protestante. Il ne faut pas qu'on lui fasse de controverse, qu'on lui propose d'articles de foi contraires à la sienne; mais il faut l'instruire brièvement et simplement des choses qui sont nécessaires à son salut; par exemple, de l'anéantissement de soi-même, de la pénitence continuelle, de l'humilité devant Dieu, des misères de la vie humaine, de la charité envers les pauvres, de l'amour de Dieu et du prochain. Tout cela sont des bonnes œuvres qu'enseignent aussi les catholiques. »

Telle est cette décision fameuse, que nous avons cru devoir citer en entier, parce qu'elle est curieuse et peu connue. Elle a donné lieu à bien des réflexions, dit Picot. « *Pourquoi donc, s'écrie le continuateur de l'histoire d'Angleterre de Rapin Thoyras, pourquoi donc tant de fracas et de sang répandu pour réformer cette religion, dans laquelle on peut se sauver et dont la doctrine est bonne? Que deviennent les accusations de Luther contre cette Église, accusations qui ont été, à ce qu'il a prétendu, l'unique fondement de sa séparation*<sup>1</sup> ? »

Ce raisonnement sans réplique de l'historien vint à la pensée de tout le monde. Les journalistes de Trévoux s'en servirent avec avantage pour faire ressortir l'autorité de l'Église romaine et la vérité

<sup>1</sup> *Histoire d'Angleterre*, tom. XII, p. 206.

de son enseignement, reconnue par ses ennemis mêmes. Aussi les luthériens surent-ils très-mauvais gré à ces indiscrets d'Helmstadt de leur franchise. Il n'y eut qu'un cri contre eux : Leibnitz même, quelque modéré qu'il fût, ne montra pas moins de vivacité que les autres. Il écrivit à Fabricius qu'il fallait désavouer la consultation.

L'université d'Helmstadt, assiégée de réclamations, menacée dans son indépendance, donna, le 7 septembre 1708, un acte par lequel elle désavouait et condamnait la déclaration précédente; mais le coup était porté, et ce désaveu tardif et imposé par la violence ne parut point infirmer la force de la première décision. La princesse, qui y avait donné occasion, embrassa cette communion qu'on lui assurait être bonne. Elle fit son abjuration solennelle, et partit pour l'Espagne. Par l'acte d'abjuration, la princesse reconnut la croyance du purgatoire; elle promit toute obéissance à l'autorité du pape, toute soumission aux conséquences qui dérivent de cette autorité; et après ce que lui avaient conseillé ses anciens docteurs avec tant de détails (voyez page 307, ligne 4), les théologiens espagnols ne lui en demandèrent pas davantage. Une foule de princes allemands de la famille de cette impératrice suivirent son exemple.

Mais l'affaire du jansénisme devait avoir des suites plus injurieuses pour le catholicisme.

Le père Pasquier Quesnel, prêtre de la congrégation de l'Oratoire de France, avait publié un livre

intitulé *le Nouveau Testament en françois, avec des réflexions morales sur chaque verset, ou Abrégé de la morale de l'Évangile, des Actes des Apôtres, des Épîtres de saint Paul, etc.*; 1671. Quelques années après, il y avait ajouté deux autres volumes. Quand il vit que son œuvre était goûtée, il fit un appendice à ses réflexions, et alors se déchaîna contre les puissances catholiques, et tâcha de donner une nouvelle force aux maximes qui depuis cinquante ans affligeaient l'Église.

On fit deux éditions à Paris de ce nouvel ouvrage ainsi augmenté, une en 1692, et l'autre en 1694. Alors il parut une suite de réfutations : le père Michel Letellier, jésuite, confesseur de Louis XIV, trouva dans l'ouvrage de Quesnel cent et une propositions qu'il crut dignes de condamnation. Le roi les dénonça au pontife Clément, et celui-ci, par un bref du 13 juillet 1708 (const. *Universi*), condamna en général le *Nouveau Testament* de Quesnel, par quatre raisons rapportées dans ledit bref. Le cabinet français crut qu'une simple condamnation ne suffisait pas, et qu'il fallait une explication étendue avec des qualifications particulières. En conséquence, on procéda à Rome à un examen qui dura deux ans. On tint vingt-trois congrégations de cardinaux et d'illustres théologiens ; le saint-père y fut présent presque toujours. Enfin il publia, le 8 septembre 1713, la fameuse bulle *Unigenitus Dei Filius* <sup>1</sup>, dans laquelle il

<sup>1</sup> Voyez les Mémoires de M. Picot, p. 84.

condamnait *in globo*, très-sévèrement et avec les censures convenables, cent et une propositions extraites de l'ouvrage de Quesnel, comme non catholiques, et contenant le vrai jansénisme déjà réprouvé.

Avant de consigner ici la conséquence de la publication de cette bulle, nous devons rapporter à sa date à peu près une lettre que Louis XIV écrivit au cardinal de la Trémouille, son chargé d'affaires près le saint-siège, au sujet des bulles refusées à un évêque, l'abbé de Saint-Aignan, qui aurait approuvé les quatre articles. Le roi s'exprime ainsi :

« Le pape Innocent XII ne me demanda pas de les abandonner (les quatre propositions), lorsque je terminai avec lui les différends commencés sous le pontificat d'Innocent XI. Il savoit que cette demande seroit inutile; et le pape, qui étoit alors un de ses principaux ministres (Clément XI lui-même, alors cardinal Albani), sait mieux que personne que l'engagement que j'ai pris se réduisoit à ne pas faire exécuter l'édit que j'avois fait en 1682 (le 23 mars) (voyez plus haut, page 143).

« On lui a supposé, contre la vérité, que j'ai contrevenu à l'engagement *pris* par la lettre que *j'écrivis* à son prédécesseur, et je n'ai obligé personne à soutenir, contre ses propres opinions, les propositions du clergé de France; mais il n'est pas juste que j'empêche mes sujets de dire et de soutenir leurs sentiments sur une matière qu'il est

libre de soutenir de part et d'autre, comme plusieurs autres questions de théologie, sans donner la moindre atteinte à aucun des articles de foi. Sa Sainteté n'est donc pas fondée à se plaindre que je manque aux *engagements* que j'ai pris envers son prédécesseur ; mais j'aurois moi-même de trop justes sujets de me plaindre qu'il ne satisferoit pas aux concordats faits entre le saint-siège et ma couronne, s'il persistoit à refuser des bulles à un sujet dont la doctrine ne peut être reprise. Je ne puis pas, sans peine, envisager les suites d'un pareil refus ; et je m'assure qu'un pape aussi plein de zèle et de lumières en sera lui-même assez frappé pour se désister d'une prétention toute nouvelle, et sur laquelle je ne puis admettre aucun expédient.

« Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne grâce.

« LOUIS. »

Cette lettre, signée du roi, n'est pas de sa main. Le roi, dans ce temps-là, signait toutes les lettres des affaires étrangères. Le style ici est un style de bureau, serré, sec ; le ministre, se sentant battu sur la question de l'édit, qui était inique, se retranche, s'il est possible de dire ainsi, sur ce qui n'est pas dans la lettre de 1693, bien et dûment écrite et signée par le roi, comme nous l'avons rapporté. Les chancelleries, qui d'ailleurs sont responsables vis-à-vis des successeurs dans le ministère, se montrent en général sobres de compliments, quelquefois même de formes ; de loin en loin, un

séminariste parlait sur les quatre propositions, en admettait tout ou partie, et l'on ne faisait aucune attention à ce zèle arriéré. L'ensemble du clergé montrait bien plus de réserve. Ainsi il n'y avait pas lieu à refuser les bulles sollicitées par M. de Saint-Aignan, et on les accorda; mais il ne faut pas arguer de cette lettre, que Louis XIV voulait poursuivre avec aigreur l'autorité du pape. La bulle *Unigenitus* allait être publiée, et l'appui de Louis XIV ne manqua jamais à cet acte, qui rejetait bien loin les quatre propositions.

La bulle fut sur-le-champ envoyée par le saint-père en France, et remise à l'assemblée du clergé. Quarante prélats la reconnurent; sept seulement hésitèrent, et s'unirent au cardinal de Noailles, qui, dans l'origine, avait approuvé le livre de Quesnel. Plus de cent évêques la publièrent dans tout le royaume. Son admission éprouva quelques difficultés au parlement, où cependant elle fut enregistrée, par ordre du roi, le 14 février 1714, malgré la répugnance du président Ménard.

Un petit nombre d'évêques ayant refusé de l'accepter, l'archevêque de Tours l'attaqua dans une pastorale. En ce moment, le cardinal de Noailles attaqua aussi la bulle également <sup>1</sup>.

Clément pouvait fermer la bouche aux détracteurs de sa bulle : le gouvernement du roi était prêt à en prendre la défense d'une manière éner-

<sup>1</sup> Ottieri rapporte en détail, de la page 277 à la page 361, l'opposition et ensuite le consentement du cardinal de Noailles.

gique; mais le pape, animé du véritable esprit de la religion, qui ne punit jamais sans avoir essayé les moyens de la douceur et de la clémence, modéra les intentions du roi : bientôt ce grand prince, après un règne de soixante-douze ans, le plus long et le plus glorieux qu'on puisse citer en France, vit finir sa vie le 1<sup>er</sup> septembre 1715.

« Ce n'est point le lieu, dit Picot, de retracer ici les grands événements du règne; assez d'autres ont raconté avec étendue tant de victoires glorieuses, tant de provinces conquises<sup>1</sup>, tant de beaux monuments, tant d'établissements utiles; les plans de Colbert continués, les villes fortifiées, les arsenaux construits, malgré les invasions de la mer; les arts encouragés, et les lettres portées au plus haut point de la perfection; et ce cortège de grands hommes en tous genres, qui semblait accompagner le triomphe du monarque appelé par tous, en Europe, *le roi*.

<sup>1</sup> On sait aujourd'hui avec détails les mensonges répandus sur un prétendu incendie du Palatinat. De nouvelles lumières nous ont montré la vérité. Cette guerre ne fut pas, plus que d'autres, une guerre d'extermination et de carnage; les suites ordinaires de ce fléau n'étaient pas plus violentes que sous Louis XIII. Comparez donc ces scènes de désordre, de magasins brûlés pour les enlever à l'ennemi, aux guerres de la révolution, lorsque l'on fusillait les émigrés prisonniers de guerre! parlez donc de vandalisme devant un ordre si abominable, et que les généraux les plus renommés se virent obligés d'exécuter!

« Sa vie, cependant, ne fut pas exempte de taches. Rome déplora longtemps les faiblesses de ce prince, et lui adressa souvent des représentations paternelles. Ce dernier grief est celui sur lequel ont le moins insisté ses détracteurs. Mais la religion ne juge pas comme le monde; elle réprouve de pareils écarts dans tous les hommes, et particulièrement dans ceux qui doivent l'exemple aux autres.

« Ce qu'on peut dire de moins défavorable pour Louis XIV, c'est qu'au milieu de ses désordres il conserva toujours une certaine décence extérieure, et ne s'avilit pas par des penchants abjects et honteux aux yeux du monde même.

« Reconnaissons <sup>1</sup> qu'au milieu de ses dérèglements Louis honora toujours et fit honorer la religion. Il n'eût pas souffert des discours trop libres sur ce point, encore moins des écrits; et il avait trop de sens et de pénétration pour ne pas sentir que le mépris de la religion eût amené le mépris de son autorité. Aussi lui-même ne parlait-il jamais sur ce sujet qu'avec le ton de la soumission surtout: il dit, dans ses *Mémoires* <sup>2</sup>, que *la première partie de la politique est celle qui enseigne à bien servir Dieu; que c'est peut-être contre la prudence, aussi bien que contre la justice, de manquer de vénération pour lui; et que la dignité des rois se relève par tous les devoirs qu'ils rendent à Dieu.* »

<sup>1</sup> Picot, I, 109.

<sup>2</sup> *Mémoires de Louis XIV, écrits par lui-même*; Paris, 1806, 1<sup>re</sup> partie, pag. 33 et suiv.

Ce sentiment pour Rome fut tel, que lorsque l'orgueil royal, plus ou moins contenu, eut exigé l'envoi d'un légat pour offrir des réparations, il n'y eut pas de caresses, de bienveillance, que le roi satisfait n'aimât à prodiguer au neveu d'Alexandre VII : des recherches de bonne grâce, des délicatesses de tout genre, à toutes les heures, dans toutes les habitations, dans tous les banquets; des mots heureux de félicitations, des rencontres naturelles et préparées, les plus simples recommandations exaucées <sup>1</sup>. Ce n'était pas Louis

<sup>1</sup> Voici une lettre que Louis écrivait à Alexandre VII, de Paris, le 1<sup>er</sup> avril 1664, au moment où le duc de Créquy rentrait à Rome.

« Très-saint père ,

« Mon cousin le duc de Créquy, mon ambassadeur extraordinaire auprès de Votre Sainteté, allant, en conséquence du traité de Pise, reprendre les fonctions de son ambassade que les *embarras passés* avoient suspendue, je ne veux pas qu'il se présente aux pieds de Votre Béatitude, sans qu'il lui porte dans ces lignes les assurances de la continuation de mon respect filial et de mon affection, avec l'expression de deux vérités très-constantes : l'une, que, dans mes plus forts ressentiments de l'injure qui avoit été faite dans Rome à ma dignité, j'ai toujours eu en singulière considération Votre Sainteté, et conservé pour elle toute la vénération qui lui est due; l'autre, que je ressens maintenant une parfaite joie de voir toutes choses entre nous dans l'état que j'avois toujours souhaité, et que rien ne puisse désormais retenir le libre cours et les effets de mon zèle à cette occasion, où j'avois lieu d'en donner des preuves, soit pour les avantages du saint-siège, soit pour la satisfaction personnelle de Votre Béatitude. Je me promets que mon cousin le

hors de lui-même, demandant avec fracas une réparation : c'était Louis offrant plutôt une ré-

cardinal Chigi, son légat à *latere*, que j'aurai grand plaisir de voir ici, ne partira d'auprès de moi qu'il n'ait reconnu là-dessus la sincérité de mes sentiments, et qu'il en rendra à son retour bon témoignage à Votre Sainteté, que je prie Dieu de vouloir bien conserver en santé au régime de sa sainte Église.

« Votre dévot fils,

« LOUIS. »

Louis n'appelle plus la grande querelle que *les embarras passés* ; ensuite, quel aimable abandon dans l'exposition de ces deux vérités constantes qu'il se plaît à développer ! « D'abord, « dans mon plus profond ressentiment, j'ai toujours eu en singulière considération Votre Sainteté ; ensuite, j'éprouve une « parfaite joie de voir toutes choses entre nous dans l'état que « j'avais toujours souhaité. »

Voici une autre lettre au même pape, dans laquelle le roi annonce la mort de sa mère. Quelle piété filiale ! quelle confiance dans la bénédiction apostolique !

« Paris, 21 janvier 1666.

« AU PAPE ALEXANDRE VII.

« Très-saint père,

« La longue maladie de la reine, madame ma mère, s'est enfin terminée par sa mort, arrivée le 20 de ce mois, sur les quatre heures du matin. Elle a fini, comme elle a vécu, dans la pureté de la foi, dans le zèle de la religion, et dans les actes les plus parfaits de résignation chrétienne. Parmi de si solides sujets de consolation, ne laissant pas d'être inconsolable de la perte que j'ai faite, je supplie Votre Sainteté de me vouloir assister de la bénédiction apostolique, pour obtenir, du secours du ciel, le remède à ma douleur, et de croire que je suis, avec le respect filial que je dois,

« Votre dévot fils,

« LOUIS. »

paration en personne, pour avoir éloigné de ses affaires, de son élément, de ses habitudes, un prince

Obligé de choisir dans une volumineuse correspondance, nous ne citerons plus que cette lettre à Clément IX :

« Saint-Germain-en-Laye, 5 août 1668.

« Très-saint père ,

« La bonté divine vient de me donner aujourd'hui un second fils : et bien que sa naissance me soit un très-grand sujet de joie par toutes sortes de raisons d'État et de famille, je m'en réjouis beaucoup moins par ces considérations que par l'avantage qu'il aura de recevoir, de la main sacrée du plus digne successeur de saint Pierre, la bénédiction apostolique. Je supplie Votre Sainteté de la lui vouloir accorder, aussi bien qu'à ses père et mère, et de recommander à Dieu l'éducation de cet enfant, non-seulement comme d'un prince qui vient d'un sang *toujours heureux à la chrétienté*, mais aussi comme d'un rejeton de parents pleins et reconnoissants d'amour et de respect pour Votre Béatitude, lesquels n'oublieront jamais rien pour l'élever dans ces sentiments.

« Je suis, de Votre Sainteté,

« Le très-dévoit fils ,

« LOUIS. »

Qu'elles sont belles, nobles et majestueuses, ces paroles : *un prince qui vient d'un sang toujours heureux à la chrétienté !*

Le prince dont il s'agit fut appelé Philippe, duc d'Anjou, et mourut le 18 juillet 1671.

Nous citerons encore ici trois lettres de Louis XIV à la reine Christine.

« Saint-Germain-en-Laye, 20 juillet 1662.

« Madame ma sœur, je suis tellement touché de la manière obligeante dont vous m'écrivez sur le traitement que mon cousin le duc de Créquy, mon ambassadeur à Rome, a témoigné de désirer de Votre Majesté, que cela seul me suffiroit pour sa-

romain, devenu plus heureux, plus riche, plus fêté qu'il n'aurait été chez lui. A Rome, un grand parent

crifier ses prétentions à votre satisfaction. Je n'hésiterois pas même à lui ordonner de vous rendre, en cette qualité, les plus grandes soumissions d'une personne privée, si je croyois le pouvoir faire sans blesser la dignité qui est commune entre nous; mais je ne doute point que Votre Majesté n'entre en considération des raisons qu'il aura l'honneur de lui représenter là-dessus, et je la prie de croire que non-seulement moi et mes ministres aurons pour elle en toutes rencontres actuellement toutes les couronnes qu'elle mérite\*, mais qu'en mon particulier j'aurai toujours pour sa personne plus de considération et d'amitié que nul autre prince.

« Son frère, LOUIS. »

« Saint-Germain-en-Laye, le 30 août 1662.

« Madame ma sœur, je n'ai pas de peine à croire que le traitement inouï que mon ambassadeur a reçu dans Rome, où le droit des gens a été violé avec tant d'excès et de fureur, n'ait touché Votre Majesté au point qu'elle me témoigne par la lettre qu'elle m'a écrite; mais je lui avoue franchement que je suis surpris de voir la restriction qu'elle ajoute aux offres qu'elle me fait, comme si j'étois capable de pouvoir jamais penser à rien entreprendre contre le saint-siège. Je la prie d'être persuadée que je serai toujours *le premier à embrasser sa défense, sans épargner pour cet effet ni ma couronne ni ma vie*, et que je saurai fort bien séparer ses intérêts d'avec les auteurs de l'outrage que j'ai souffert en cette rencontre\*\*. Après cette juste

\* Allusion un peu ironique à la prétention qu'elle avait eue de recevoir l'ambassadeur de France sous un dais couronné. (Cette note est de l'éditeur des OEuvres de Louis XIV. Je crois, moi, que le roi fait allusion aux armoiries de la Suède, qui sont trois couronnes royales posées 2 et 1.)

\*\* Nous trouvons ici évidemment une phrase admirablement religieuse du grand roi. Il embrasserait, sans épargner ni sa couronne ni sa vie, la défense du saint-siège, s'il était attaqué.

de cette famille possédait la tradition de cet accueil si généreux ; et jamais je n'ai tant aimé Louis XIV

réflexion, je reviens aux marques d'amitié qu'elle me donne si obligeamment par la même lettre, et je lui en rends mille grâces d'aussi bon cœur que je suis son frère

« LOUIS. »

« Paris, 12 décembre 1662.

« Madame ma sœur, je suis fâché que Votre Majesté se soit mise en peine de me dépêcher le sieur d'Alibert pour un sujet qui ne méritoit pas qu'elle prît ce soin. Je sais qu'il est juste que les *personnes de votre rang ne se contraignent jamais en rien* : ainsi, aux occasions où elle voudra bien me donner des marques de son affection, je les estimerai beaucoup, comme j'ai fait en celle-ci les civilités que ledit d'Alibert m'a faites de sa part. Aux occurrences où d'autres intérêts lui seront plus chers et plus considérables que les miens \*, je ne me plaindrai que de ma mauvaise fortune, et n'en serai véritablement pas moins son frère

« LOUIS. »

Ces trois lettres à la reine Christine sont remarquables.

Dans la première, il y a un peu de froideur. M. de Créquy avait sans doute des ordres pour rappeler indirectement à la reine le crime de Fontainebleau.

Dans la seconde, le roi renouvelle l'assurance de son dévouement à Alexandre VII.

Dans la troisième, le roi reconnaît (et ici c'est une ironie directe) que les *personnes du rang de la reine ne se contraignent jamais EN RIEN*. Trois ans après la scène cruelle de la galerie, Christine recevait encore cette leçon du grand roi, devant lequel elle ne pouvait jamais s'excuser.

\* Le roi était mécontent de ce que la reine lui recommandait le cardinal Imperiali, l'un des principaux auteurs de l'attentat contre le duc de Créquy. Quant aux personnes du rang de la reine, qui ne se contraignent jamais en rien, le lecteur a bien compris.

qu'en entendant raconter ces traits de la magnificence de son cœur et de son esprit. Il faut bien ajouter que l'hommage était adressé à Rome, au sanctuaire de la religion, aux souvenirs des deux apôtres, et à l'admiration qu'excitaient dans le prince les vertus et les talents des sept papes qu'il vit régner en même temps que lui <sup>1</sup>.

Le régent du royaume, le duc d'Orléans, ne se montra pas aussi favorable à la bulle : dès lors les choses changèrent de face. On rappela, comme innocents, ceux qui avaient été exilés pour s'être montrés désobéissants aux décisions pontificales. La Sorbonne, qui d'abord avait accepté la bulle, commençait à l'attaquer : le pape s'en montra mécontent, suspendit les privilèges de cette institution, et défendit qu'on y conférât les degrés ecclésiastiques.

La Sorbonne persista dans ses résolutions, et en 1717 se réunit aux appelants, révoquant le décret par lequel, en 1714, elle avait prononcé l'exclusion et la privation du magistère contre quiconque de ce corps aurait verbalement ou par écrit attaqué ladite bulle.

Le 5 mars 1717, on publia l'*Appel de la bulle au pape mieux informé, ou bien au concile général* ; et cet appel fut signé par le cardinal de Noailles, les évêques de Mirepoix, de Montpellier, de Bou-

<sup>1</sup> Ces sept papes sont : Innocent X, Alexandre VII, Clément IX, Clément X, Innocent XI, Alexandre VIII et Clément XI.

logne, de Senes, et par beaucoup d'ecclésiastiques.

Mais les appels ne croissaient pas en raison du nombre des quesnellistes; alors on pensa à des moyens illicites. On voulut payer ces appels; un des partisans de cette incorrigible opposition fournit une somme considérable, avec laquelle on acheta les appels de ceux que la cupidité ou la nécessité entraînaient vers le précipice. On donnait 500 livres tournois <sup>1</sup> à quiconque, dans des disputes, défendait une des erreurs condamnées; on alla jusqu'à mettre en avant des curés, qui consentirent à trahir leur foi. On remettait des sommes plus considérables aux chanoines et aux religieux, qui engageaient leurs chapitres ou leurs communautés à appeler. Cette cabale dura jusqu'au moment où le Régent apprit les plaintes des créanciers de M. Lord, secrétaire du cardinal de Noailles, et de Servien, secrétaire de l'évêque de Châlons-sur-Marne. Ils avaient reçu, à titre de prêt, la somme dont nous avons parlé plus haut, qui ne fut jamais rendue aux créanciers. Elle avait servi à acquérir le vote de deux mille appelants de toute condition, dont le plus grand nombre se trouvait dans les diocèses de Reims, d'Orléans et de Rouen. On peut consulter sur cette question un livre intitulé *Avertissement de monseigneur J. Joseph Languet, évêque de Soissons, à ceux qui dans son diocèse*

<sup>1</sup> *Anecdote.*, tom. III, p. 248.

*se sont déclarés appelants de la constitution UNIGENITUS*, 3 vol. in-12 ; sur les deux premiers on n'a pas marqué le lieu où ils ont été imprimés ; le troisième porte la date de Reims, 1718.

Clément éprouvait une grande douleur à la vue de tant de divisions. Observant qu'il ne pouvait rappeler dans la voie véritable les Français égarés, il condamna les appels du cardinal de Noailles et des quatre évêques.

Le duc d'Orléans avait pensé à imposer silence aux deux parties. Le pape réprova l'édit du régent ; l'année suivante, le 25 mars, Sa Sainteté écrivit au cardinal de Noailles une lettre en langue italienne (c'était un signe d'affabilité et de familiarité douce et amicale), le priant de rentrer sous l'obédience pontificale ; mais cette démarche, comme les autres, fut inutile. Alors, le 27 août 1718, par la constitution *Pastoralis*, le pape déclara que désormais il ne reconnaissait plus pour fils de l'Église, que, loin de là, il dénonçait ceux qui refuseraient d'obéir à la bulle *Unigenitus*, quand même ils seraient ornés de la dignité épiscopale ou cardinale. La bulle *Unigenitus* était publiée depuis cinq ans.

Le régent et les évêques réfractaires, effrayés de l'imperturbable constance de Clément, proposèrent au saint-père de recevoir la bulle, si Sa Sainteté voulait y joindre quelques explications. Mais le pape refusa cette condition, comme injurieuse à tout ce que l'Église décide.

Quelques évêques zélés de la France essayèrent de donner ces explications, et ils le firent en termes honorables pour le saint-siège. Cependant Clément, tout en louant leur zèle, refusa son consentement à leur médiation, afin qu'il ne semblât pas que le saint-siège eût besoin d'ajouter des explications dans ce qu'il a résolu absolument.

Le sage M. Picot nous apprend ici <sup>1</sup> que le czar Pierre, empereur de Russie, qui était venu à Paris en 1717, reçut un mémoire de quelques docteurs de Sorbonne, lors de la visite faite à cet établissement par Sa Majesté. Elle parcourait la bibliothèque avec trois de ces docteurs, qui lui faisaient remarquer ce qu'elle renfermait de plus intéressant. Ils firent tomber la conversation <sup>2</sup> sur la réunion de l'Église de Russie à l'Église latine, et l'assurèrent que cette réunion n'était pas aussi difficile qu'elle pouvait le paraître : d'abord, que l'Église grecque aurait la liberté de conserver la plupart de ses pratiques, et que, quant aux choses de foi, la question, ramenée à son véritable état, s'éclaircirait aisément <sup>3</sup>.

Sur l'invitation de l'empereur, les docteurs ré-

<sup>1</sup> *Mémoires*, etc., I, 127.

<sup>2</sup> On trouve encore ces détails à la fin du III<sup>e</sup> volume de *l'Histoire et analyse du lieu de l'action de Dieu sur la créature*, et à la fin du XV<sup>e</sup> volume de *l'Histoire moderne*.

<sup>3</sup> Mais pourquoi ne pas parler de Rome dans cette affaire ? Là on connaissait la question. Nous avons vu combien de fois elle avait été traitée entre les papes et les empereurs grecs.

digèrent un mémoire qu'ils devaient lui remettre avant son départ, qui était très-prochain ; ils se hâtèrent de le dresser. Assurément ils ne purent employer que les matériaux connus en France, et ces matériaux insuffisants ne pouvaient remplacer ceux qui sont renfermés dans la chancellerie romaine.

Après avoir établi les points de croyance convenus de part et d'autre, les docteurs en venaient aux articles qui séparaient les deux Églises. Rien n'empêcherait, disaient-ils, que les Russes ne retinssent leur discipline qui permet de consacrer avec du pain levé, pourvu qu'ils reconnussent la validité de la consécration qui se fait avec du pain sans levain.

Ils établissaient la primauté du pape, comme de droit divin, et cherchaient à tranquilliser les Russes sur les craintes qu'ils pourraient avoir qu'en reconnaissant cette primauté, ils ne perdissent les droits et les privilèges de leur Église.

D'ailleurs, les docteurs s'expliquaient à ce sujet suivant les principes de l'Église gallicane, et parlaient du point de vue des quatre articles. Sur la procession du Saint-Esprit, ils observaient que ce n'était, pour ainsi dire, qu'une dispute de mots. Leur écrit finissait par des réflexions sur le malheur des schismes, et sur l'avantage qui résulterait, de part et d'autre, d'une réunion sincère.

Ce mémoire fut signé de dix-neuf docteurs. L'auteur était Boursier, l'un des arcs-boutants de la Sorbonne de ce temps-là, et qui, engagé mal-

heureusement dans de tristes querelles <sup>1</sup>, consacra à ces misérables controverses les talents qu'il eût pu rendre utiles à l'Église. Les autres signataires étaient aussi tous deux *appelants*, c'est-à-dire, soutenant une doctrine condamnée par le saint-siège.

Le czar, ayant reçu leur mémoire, leur fit répondre des choses obligeantes. De retour dans ses États, il communiqua l'écrit aux évêques qui se trouvèrent à la cour lors de son arrivée, et les chargea d'y répondre. Les évêques, qui étaient au nombre de trois, firent en effet une réponse datée de Saint-Pétersbourg le 15 juin 1718 v. s. (25 juin n. st.), suivant notre manière de compter depuis la réforme grégorienne. Ils n'abordaient pas, dans cet écrit, le fond de la question : ils se contentaient de montrer quelque désir de réussir, et ils ajoutaient qu'ils ne pouvaient rien faire sans consulter les évêques grecs, et particulièrement les quatre patriarches d'Orient.

Il semble que cette réponse était dictée plutôt par leur déférence pour les intentions du prince <sup>2</sup> que par l'envie d'opérer la réunion <sup>3</sup>. La lettre fut

<sup>1</sup> Picot, *ibid.*, p. 129.

<sup>2</sup> En Russie, les évêques sont constamment, à l'égard du prince, dans la situation où l'on avait voulu mettre l'épiscopat en France à l'époque de 1682.

<sup>3</sup> En Russie, les évêques, à bien entendre leur position, n'auraient qu'à gagner à une réunion. Le prince croit qu'il a beaucoup à perdre, et il se trompe. S'il reconnaissait Rome, il se donnerait, sans danger, une bien plus grande extension

envoyée au roi de France, qui en remit une copie aux docteurs.

Quelques années après, et en 1721, à ce qu'on eroit, il parut une autre réponse faite à Saint-Pétersbourg, et signée des évêques de la Grande, de la Petite Russie et de la Russie Blanche. Ils n'entraient point encore dans le fond de la question, et disaient seulement qu'ils ne pouvaient rien faire, n'ayant point de patriarche. C'est que le czar venait d'abolir cette dignité, et avait créé à la place un synode chargé de toutes les affaires de l'Église de Russie, et composé d'évêques et d'archimandrites. Mais ce n'était probablement là qu'un prétexte<sup>1</sup>; on présume que les évêques russes étaient peu disposés à la réunion. L'un d'entre eux, qui fut depuis archevêque de Novogorod et président du synode, la traversait, dit-on, principalement; on a même cru qu'il était l'auteur d'un écrit publié

dans les contrées catholiques; mais il voit avec trop de complaisance le droit de commander des jeûnes, et de régler à son gré la première croyance qu'il rencontre. Quand on lui conseille la réunion, on lui donne un conseil d'amitié et de saine politique, et l'on ne mérite pas les colères dont il poursuit quiconque parle sur ce sujet le langage du bon sens, de la vérité, et des vrais intérêts de cette grande puissance, si riche, sans qu'elle possède un gouvernement constitutionnel, si prépondérante dans l'univers, quoiqu'elle n'ait qu'un conseil de cinq à six membres révocables à volonté. Je rends avec grand plaisir cette justice à la Russie, dont j'admire l'empereur, surtout depuis la visite qu'il a faite à Rome.

<sup>1</sup> Picot, I, 130.

à Iéna en 1719, sous le nom de Buddée, théologien protestant; écrit où l'on voulait prouver que l'union des deux Églises était impossible.

Quoi qu'il en soit, l'affaire en resta là; Dieu ne permit pas qu'elle réussît par le canal de personnes qui n'avaient pas très-bonne grâce à parler de paix et d'union. Le czar, occupé d'objets politiques, perdit cet objet de vue<sup>1</sup>; d'ailleurs Javorsky, archevêque de Resan, en qui il avait confiance pour les matières de religion, composa un ouvrage intitulé *Petra fidei* (la Pierre de la foi), où il représentait la réunion comme impossible, en réfutant cependant plusieurs des assertions de Buddée. On sait que Clément XI avait fait aussi quelques tentatives pour hâter cette réunion si désirée. Il voulait envoyer des missionnaires en Russie, pour ramener au moins à l'unité les particuliers qui pourraient y être disposés; mais il ne paraît pas que ce projet ait eu des suites. Les docteurs de Sorbonne, qui avaient toujours attendu une réponse détaillée à leur mémoire de 1717, crurent trouver depuis une occasion favorable de renouer

<sup>1</sup> Ici Picot ajoute en note: «Peut-être même le czar ne le voulut-il pas sérieusement. Lévesque, dans son histoire de Russie, rapporte que Pierre, à son retour dans ses États, loin de favoriser la réunion, essaya de tourner le saint-siège en ridicule, créa pape un fou nommé Zolof, lui donna des cardinaux, le fit marcher en procession grotesquement habillé, et crut divertir ses sujets par cette mascarade, aussi peu ingénieuse que peu décente.

cette affaire. Jubé, curé d'Asnières, partait pour la Russie en qualité d'aumônier et de précepteur des enfants de la princesse Dolgorouki, née Galitzin. Douze docteurs, presque tous du nombre de ceux qui avaient signé le mémoire de 1717, signèrent un autre acte daté du 24 juin 1728; c'étaient encore comme des lettres de créance qu'ils adressaient à Jubé, en le chargeant de négocier cette affaire avec les évêques de Russie. Ils donnaient d'autres raisons pour la réunion. Ces nouvelles démarches ne furent pas plus heureuses que les précédentes. En vain Jubé, pour attirer la bénédiction de Dieu sur son apostolat, avait renouvelé son appel à Pillau en Prusse; en vain, dans la relation manuscrite de son voyage, dit-il qu'il était nécessaire de rendre les Grecs *appelants*<sup>1</sup>; en vain avait-il eu le soin de prendre des pouvoirs très-étendus de l'archevêque Barchman, qu'il jugeait apparemment meilleurs que ceux de la cour romaine, c'est-à-dire qu'il s'adressait à un schismatique pour convertir d'autres schismatiques: arrivé en Russie, il trouva, assure-t-on, de grands secours dans le crédit des Dolgorouki et dans l'affection que lui témoignait l'ambassadeur d'Espagne, avec le consentement probablement de Philippe V<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voilà bien la preuve que tout cela se faisait sans le consentement du saint-siège, et qu'il ne donnait pas à ces menées, comme on a voulu le prétendre, une tacite approbation.

<sup>2</sup> Ce ne pouvait pas être le cardinal Dubois, premier mi-

Quelques évêques même se montraient bien intentionnés ; mais l'archevêque de Novogorod , président du synode, et fort aimé à la cour, montrait des dispositions toutes contraires. Tel était l'état des choses, lorsqu'il arriva une révolution qui fit évanouir ces projets. Le czar Pierre II étant mort, Anne lui succéda comme impératrice.

Les Dolgorouki, suspectés de quelque tendance à favoriser un catholicisme même bâtard, furent disgraciés. La protectrice de Jubé, après bien des mauvais traitements, reprit la religion du pays. Les évêques sur lesquels on comptait furent exilés ou déposés, et Jubé lui-même se vit obligé de prendre la fuite et de revenir en France. Tel fut le résultat de sa tentative. Il est donc douteux même qu'elle eût été aussi avantageuse à l'Église qu'on l'eût désiré ; et ceux qui se plaignent que la cour romaine n'ait pas favorisé Jubé n'ont aucun motif plausible. Il devenait naturel que Rome prît alors peu d'intérêt aux démarches de personnes qui étaient en révolte contre elle ; qui, avant de réussir, se proposaient d'attirer les Russes à leur parti ; des personnes qui, loin de s'adresser au pape pour obtenir des pouvoirs, n'en prenaient que d'un évêque schismatique, et qui commençaient leur mission par un *appel* proscrit.

J'ai su à Rome un fait singulier sur ce même

nistre dirigeant en France, qui prétendit ainsi gérer les affaires de Rome sans elle. Dubois était mort en 1723.

sujet. Des agents de la partie de cette Sorbonne qui agissait avec si peu de circonspection, disaient : « Laissez-nous faire ; notre conduite n'est pas plus extraordinaire que celle des jésuites, des dominicains, des mineurs observantins et des capucins dans tous les pays des infidèles. Ces diverses congrégations, par leurs missionnaires, excitent les païens ou les protestants à se rapprocher de Rome, et Rome ensuite décide ce qui lui plaît. » On peut répondre à cette objection : Mais les missionnaires dont vous parlez sont des gardiens fidèles de la foi. Ils n'exposent aucun dogme en tâchant d'augmenter la famille des pontifes de Rome ; ils n'articulent pas une parole que Rome ait à rétracter : dans les questions de discipline, ils disent qu'ils solliciteront des faveurs, et ne livrent pas Rome pieds et poings liés à des ennemis ou à des orgueilleux, qui peuvent vouloir abuser de ce qu'on a paru leur promettre. Ces religieux, savants et circonspects, exhortent au retour ; ils prennent, comme en politique, les réponses *ad referendum* (*pour en rendre compte*) : leur premier acte est un acte de tendresse et de soumission pour Rome ; ils ne s'écartent pas de ce besoin de l'aimer et de ne jamais la compromettre. Tout ce qu'ils disent peut-être, suivant les circonstances, n'est pas une suite de communications prévues, et de mots rigoureux placés là pour n'être jamais appliqués à un autre sens. La science, l'érudition, l'expérience, le dévouement de ces

religieux, interrogent avec calme, et dans des écrits exacts exposent ce qu'on leur a dit, ce qu'ils croient que l'on peut concéder, ce qu'il faut rejeter; prêts à se retirer, s'ils se sont trop engagés. Alors Rome délibère, étudie, écoute le *parere* de ces hommes d'or et de science qui abondent dans cette capitale, et prononce ou ajourne une décision. Ce n'était pas là ce que faisait, ce que poursuivait Jubé. Il ne pouvait être regardé que comme un homme irrépréhensible, qui allait, sous de faux semblants de religion vraie, chercher des complices pour soutenir une cause condamnée.

Nous consultons encore les archives de l'année précédente. Le 26 juillet, dit M. Picot <sup>1</sup>, on promulgua un bill en Angleterre contre les catholiques.

Ce serait un tableau désolant que la nomenclature exacte de toutes les lois pénales portées successivement contre les catholiques anglais, depuis la réformation.

Il n'est point de règne qui n'ait vu ajouter, à cet égard, de nouvelles rigueurs aux anciennes. Anne elle-même avait cédé sur ce point à ce qui passait pour être l'esprit général de la nation. Au fond, les catholiques ne devaient pas lui être odieux, et elle ne pouvait qu'admirer leur attachement héroïque pour sa famille. Cependant il est peu d'années de son règne où il n'ait été pris quelques mesures contre eux. En 1702, un bill de *haute trahison* fut rendu contre le prétendant, et l'on

<sup>1</sup> *Mémoires*, I, 133.

prescrivit une formule d'abjuration à la fin de la session de 1706. Stratford, évêque de Chester, avait fait, dans la chambre des pairs, de vives plaintes sur les progrès du *papisme*. C'était l'appellation ordinaire, quand on voulait provoquer des sévérités. Un bill fut porté, avec des clauses qui rendaient un acte de 1699 plus rigoureux encore. La douzième année du règne d'Anne, il y eut de nouvelles plaintes qui n'étaient pas plus fondées que les précédentes. Un bill cruel déclara les catholiques incapables de présenter aux bénéfices ; et leurs droits à cet égard furent transférés aux universités.

Mais c'était en Irlande surtout que l'animosité se déployait avec moins de retenue.

En 1703, le parlement de ce pays rendit un acte qui ajoutait des dispositions iniques aux actes antérieurs. On y restreignait la permission de rester dans l'île à un petit nombre de curés que l'on assujettissait à de nombreuses formalités, dont l'omission suffisait pour rendre ces curés coupables. On défendait à tout autre prêtre de mettre le pied dans l'île, et à qui que ce fût de les accueillir et de les assister. On changeait pour les catholiques toutes les lois existantes. On admettait parmi eux les cadets au droit de partage égal avec les aînés, à moins que ceux-ci ne prévinsent ce dommage pour eux en se faisant protestants <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Certes les codes actuels de beaucoup de pays prescrivent cette égalité de droits, et sous ce rapport les cadets irlandais

L'enfant né de parents catholiques, qui renonçait à cette religion, était autorisé à sommer ses parents de déclarer, par serment, le capital de leurs biens; et le chancelier lui en assignait le tiers pour sa subsistance jusqu'à la mort de ses parents <sup>1</sup>.

Les femmes obtenaient pareillement la facilité de se séparer de leurs maris, en embrassant la réforme. Les parents catholiques étaient exclus de la tutelle de leurs enfants mineurs, et l'on devait leur donner des tuteurs protestants. Tout catholique était privé d'une succession protestante, quelque droit qu'il pût y avoir d'ailleurs. Il ne pouvait acquérir aucun bien-fonds, jouir d'aucune pension ou d'aucune rente viagère, exercer aucune fonction au barreau. Il lui était défendu de porter l'épée ou toute autre espèce d'armes, ou d'avoir des chevaux au-dessus d'un vil prix <sup>2</sup>.

n'avaient pas à se plaindre; mais la question n'était pas là. On ne procurait cet avantage aux cadets que pour faire connaître aux aînés irlandais qu'on leur refusait un droit dont jouissaient les aînés anglais. Il n'y avait pas là progrès, comme le dit la philosophie; il y avait méchanceté et insulte.

<sup>1</sup> C'est là le commencement des stipulations de la loi féroce qui dépouillait en France d'une partie de leurs biens les père et mère d'émigrés.

<sup>2</sup> Cette dernière disposition de la loi a quelque chose d'ignoble et de bas. Les Irlandais sont braves; ils se sont distingués souvent dans nos armées; l'Espagne avait des régiments irlandais à sa solde, et ils formaient toujours l'avant-garde. Un homme de guerre recherche un beau cheval, et il était condamné à monter de viles haridelles. Il ne pouvait non plus acheter

Tous ces articles étaient accompagnés de circonstances aggravantes. Ainsi on intervertissait les lois naturelles et sociales, et l'on introduisait dans les familles la désunion, la cupidité, la méfiance, et la confusion.

En 1710, l'Angleterre triomphait de tous côtés ; l'étoile du grand roi ne jetait plus qu'une lumière affaiblie ; il tombait accablé par des malheurs de famille. La Grande-Bretagne saisit cette occasion pour exercer de nouvelles rigueurs contre le culte catholique. On inventa le serment d'abjuration, qui consistait à jurer non-seulement de maintenir la nouvelle forme de gouvernement, mais, de plus, à déclarer que les descendants de Jacques II n'avaient aucun droit ni prétention légitime à la couronne. Cette dernière clause révolta même d'honnêtes protestants, qui ne pouvaient se dissimuler que les enfants de Jacques n'eussent, dans le fond, de justes prétentions, que la force seule empêchait de soutenir. Ils disaient, ces protestants, qu'il fallait laisser de telles prétentions s'évanouir par laps de temps, et qu'on ne pouvait contredire un fait si notoire. Le serment n'en fut pas moins prescrit. Il

pour sa voiture un attelage un peu distingué. Que de bassesses dans cette loi ! que de petites indignes d'un grand peuple ! Cette loi est une sorte d'organisation hypocrite d'une servitude intolérable. Et c'étaient des hommes qui se disaient chrétiens ; qu'on voyait se déclarer partisans d'une loi dont il n'y avait d'exemples que dans les pays barbares, les plus étrangers à la civilisation humaine !

devait être prêté par le clergé catholique, sous peine de bannissement, et par les laïques de la même communion, sous peine de fortes amendes, d'emprisonnement et de confiscation de leurs biens, après un refus opiniâtre. On avait déjà défendu aux catholiques d'envoyer les enfants en pays étranger pour leur éducation. L'acte de 1710 leur ôta la liberté d'avoir des maîtres et des maîtresses d'école de leur religion. On encourageait les délateurs par d'amples récompenses assignées sur les biens de l'accusé.

Ce n'était pas encore assez au gré de l'esprit de parti. On dit que le parlement irlandais projeta, dressa même deux actes de la dernière férocité contre les prêtres qui entreraient dans le royaume. Le premier les condamnait à subir une opération atroce et infâme; le second portait la peine de mort pour la récidive <sup>1</sup>.

Et c'est au dix-huitième siècle, à une époque et chez une nation dont on vante la tolérance, qu'on a vu tant d'acharnement et de tyrannie. Ceux qui

<sup>1</sup> Cara Mustapha, si, après avoir souillé l'église de Saint-Pierre, il eût pu avec une flotte porter son armée victorieuse jusque dans la *verte Érin*, n'aurait pas mieux fait que ce parlement, dont les membres n'avaient plus rien de l'homme de notre Europe. Ce fait se trouve consigné dans l'article *Irlande*, au tome VI de la dernière édition du *Dictionnaire de Moréry*, de 1759. L'article est de l'abbé Hénégan, Irlandais, supérieur du collège des Lombards, à Paris, qui ajoute que George I<sup>er</sup> refusa de sanctionner de telles horreurs.

ont tant crié contre la révocation de l'édit de Nantes auraient bien dû s'élever aussi <sup>1</sup> contre un système de persécution et d'injustice si persévérant et si odieux. Ne blâmeraient-ils donc que les rigueurs exercées sur le protestantisme, et seraient-ils disposés à excuser les vexations lorsqu'elles n'ont que les catholiques pour objet ?

Les fidèles de Rome sont-ils des *parias* en Europe ?

Peut-être dira-t-on que les catholiques avaient donné lieu, par leur conduite, à cette extrême sévérité ? L'histoire dépose le contraire, et le trône d'Anne était trop bien affermi pour avoir rien à redouter de leur part.

Le 26 juillet 1717, le roi George I<sup>er</sup>, qui avait succédé à la reine Anne, morte le 12 août 1714, sanctionna un bill qui obligeait les catholiques à donner une déclaration circonstanciée de leurs biens. Un historien dit que cet acte est un des plus tyranniques que l'on ait portés contre nos frères en 1717. On les désarma de nouveau en Irlande, et l'on chercha avec rigueur les prêtres et les religieux. Le motif de cette nouvelle mesure était un armement de l'Espagne en faveur du prétendant, frère de la reine, qui se faisait appeler le chevalier de Saint-George. Mais la flotte qui devait protéger cette expédition fut battue par les vents, et le peu de troupes qui s'était déclaré en Écosse pour le prince fut bientôt dispersé. Jacques

<sup>1</sup> Picot, I, 137.

se retira en Italie, où le pape lui accorda un asile, et où il épousa la petite-fille de Jean Sobiesky, roi de Pologne et libérateur de Vienne.

Nous n'avons pas interrompu le récit d'une grande partie des malheurs qu'éprouvèrent les catholiques anglais. Nous reprenons le cours des événements du règne de Clément XI.

Enfin la paix religieuse fut conclue ; car le régent ordonna, par un décret du 4 août 1718, que dans toute la France on reçût et on exécutât fidèlement la bulle *Unigenitus*, défendant tout appel à un futur concile, et annulant ceux qui avaient pu être faits.

M. de Noailles ne se rendit pas encore ; mais il faut ne pas oublier que sous Benoît XIII il se soumit à cette fameuse bulle.

Au moment où ce cardinal bravait le saint-siège, on remarqua souvent que des membres de sa famille, attachés aux vrais doctrines, le sollicitaient de rentrer dans le devoir, et promettaient toujours une prompte réconciliation.

Pendant le cours de la guerre, le pape avait eu beaucoup à souffrir de la violence avec laquelle s'attaquaient les parties belligérantes ; il y eut une circonstance où les douleurs furent plus amères encore.

Un grand nombre de troupes impériales s'était réuni dans le Ferrarais, et le général les avait conduites à Comacchio, fief pontifical, dont ce commandant avait pris possession au nom de l'empereur. Léopold I<sup>er</sup> était mort en 1705, et son

filz Joseph I<sup>er</sup> lui avait succédé. Clément avait cherché tous les moyens de se montrer agréable au nouvel empereur. L'invasion injuste de Comacchio engagea le pape à demander justice à Sa Majesté Impériale. Il l'exhortait à bien considérer les peines que les canons imposent à ceux qui s'emparent avec violence des propriétés et des droits de l'Église. L'empereur cependant avait juré de les défendre. Le prince était averti par le pape qu'un pontife qui n'ignorait pas l'importance de son office et de son ministère apostolique saurait souffrir des douleurs avec patience, mais qu'il aurait toujours défendu avec constance les droits du saint-siège. L'empereur devait se souvenir que tous ont à rendre compte, devant le redoutable tribunal de Dieu, de l'abus des emplois que sa providence leur a attribués.

Clément suppliait Joseph de ne pas donner de scandale aux fidèles, de ne pas entacher sa jeunesse par des fautes, et il le conjurait de ne pas commencer son règne par une injure si grande à l'épouse de Jésus-Christ.

Cette douceur ne put fléchir Joseph. Clément, par un bref du 17 juillet <sup>1</sup>, renouvela ses plaintes.

Le pape demande au monarque s'il veut juger la cause de Jésus-Christ et de son vicaire sur la

<sup>1</sup> Constit. *Hactenus lenitatis*. Il y a des constitutions, comme on sait, qui dans leurs deux premiers mots indiquent pleinement le sujet; il en a été ainsi de la bulle de Pie VII qui commence ainsi : *Nova voluere*. Voyez l'hist. de Pie VII, tom. II, p. 329.

terre. Il l'exhorte à se désister, et à reprendre la déférence que l'on doit à l'Église. S'il agit ainsi, le pontife oubliera les injures, et l'embrasera<sup>1</sup> comme fils aîné (*primogenito*). Si le prince continue de suivre le mauvais conseil qu'il a reçu, le pape renoncera à la clémence du père, et punira le fils rebelle par l'excommunication et par les armes même, s'il est nécessaire; le pontife ne redoute rien, parce qu'il défend la cause du Christ et de son Église, pour laquelle le Seigneur lui donnera la force de vaincre. « D'ailleurs sachez que si vous n'avez pas honte de combattre l'Église et Dieu même, si vous déviez de l'antique piété autrichienne, principalement de celle de Léopold votre père, si révérent pour l'Église, et qu'elle a si magnifiquement secouru dans la guerre de Hongrie, comme la maison d'Autriche l'a été toujours par les pontifes; sachez que le même Dieu qui donne les royaumes les détruit aussi. »

Telles furent, mais en vain, les remontrances de Clément à l'empereur Joseph, parce que le cardinal Grimani, ministre impérial à Rome, donnait tous les jours de fausses informations à Vienne sur le caractère du pape. Par suite de diverses circonstances, il paraît que les minutes de la correspondance de ce cardinal sont aujourd'hui dans les archives du saint-siège. On ne doute pas que la vé-

<sup>1</sup> Cette qualité de *primogenito*, donnée ici, est remarquable. C'est le titre d'un autre prince. Voyez Novaes, XII, 66.

rité ne soit outragée dans ces coupables dépêches; mais Rome ne livre pas même les secrets d'un ennemi.

Cependant les impôts ne suffisaient pas toujours pour la dépense, et le peuple souffrait. Il fallait soulager sa misère. Clément n'agissait jamais que par les moyens droits, francs et connus de tous. Il assembla les cardinaux qui étaient à Rome, et avec leur consentement il fit prendre au château Saint-Ange un demi-million d'écus sur les cinq millions qu'y avait déposés Sixte-Quint. D'ailleurs il assignait pour la réintégration de cette somme, qu'il ne voulait qu'emprunter, le revenu de la riche abbaye de Chiaravalle, dans la Marche d'Ancône.

Un décret porté à Rome, à cette époque, contre un ouvrage de Collins, intitulé *Discours sur la liberté de penser*, produisit un effet remarquable. Antoine Collins est un de ceux qui ont poussé le plus loin, en Angleterre, la liberté d'émettre des opinions extraordinaires. Il avait débuté en 1707<sup>1</sup> par un *Essai sur l'usage de la raison dans les propositions dont l'évidence dépend du témoignage humain*, où il se plaisait à mettre en opposition la certitude que produit la révélation et l'évidence que fournit la raison. La même année, il s'engagea dans la controverse, entre Dodwell et Clarke, sur l'immatérialité et l'immortalité de l'âme, et combattit l'immortalité naturelle de l'âme et sa spiritualité.

<sup>1</sup> Picot, I, 144.

Il fut réfuté vigoureusement par Clarke, un des plus forts métaphysiciens de son temps, et dont la gloire serait bien plus pure, si, en même temps qu'il défendait les principes de la loi naturelle et de la morale, il n'eût pas compromis un des dogmes les plus importants du christianisme. Il était difficile que Collins eût des idées bien justes sur la liberté de l'homme, après en avoir montré d'aussi inexactes sur la nature de l'âme. Il faisait consister la liberté dans le simple volontaire, et n'en excluait que la contrainte ou la nécessité physique, se souciant peu que la société morale qu'il admettait parût une doctrine révoltante. Clarke soutint la thèse contraire, avec cette dialectique lumineuse qui fait le caractère de ses écrits : ce qui n'a pas empêché Voltaire de se tromper dans le jugement qu'il porte à ce sujet. Celui-ci suppose que Clarke n'a été qu'un chicaneur dans cette dispute. Cependant le même Voltaire reconnaît que le docteur Clarke est le seul qui donne des idées bien nettes sur la liberté de l'homme.

Collins, dans ses ouvrages précédents <sup>1</sup>, n'avait fait, pour ainsi dire, que préluder au plan d'attaque qu'il méditait. Mais le *Discours sur la liberté de penser* annonça ouvertement des vues hostiles contre la révélation. Il fut composé, ainsi que l'indique son titre, à l'occasion de la naissance et des progrès d'une société de *libres penseurs*,

<sup>1</sup> Picot, I, 145.

qui, sous prétexte d'attaquer la superstition et le *papisme*, ébranlaient réellement le fondement de la religion. « On peut se plaindre avec raison, dit « Leland, de son peu d'équité et de bonne foi « dans tout le cours de ce livre. »

Il y suppose perpétuellement que les amis de la révélation sont opposés à une liberté de penser raisonnable; on ne peut douter qu'il n'ait eu l'intention d'avilir les doctrines du christianisme, quoiqu'il affecte quelquefois d'en parler avec respect. D'après lui, tout le mal qui a été fait par des chrétiens tourne en preuve contre le christianisme, et tout ce qui a été un sujet de dispute doit être regardé comme douteux.

En dernière analyse, l'ouvrage se réduit à ces deux propositions : On ne doit rien recevoir sans examen, et l'examen ne nous apprend rien de certain. Il y a dans ce discours bien d'autres paradoxes que l'auteur avance en courant.

Il faut rendre justice au clergé anglican : il se souleva contre la témérité de Collins. L'imprimeur fut mandé par le magistrat, et nomma l'auteur, qui se retira en Hollande, où il était déjà lié avec Jean Leclerc, et autres littérateurs et théologiens de ce temps-là.

Wihston lui-même, quoique très-peu orthodoxe sur beaucoup de points, se mit sur les rangs pour défendre cette même révélation qu'il avait voulu plus d'une fois ébranler. Dans des réflexions qui furent réimprimées plusieurs fois, il reprocha à

Collins de tracer, à tout propos, un portrait odieux du clergé et des prêtres chrétiens en général, d'y attaquer le christianisme avec une mauvaise foi risible, d'affecter du mépris pour la nation juive et pour la législation de Moïse, ainsi que pour le grand principe de l'immortalité de l'âme, et de chercher sans cesse à rendre nos livres saints suspects, ridicules ou incertains.

Collins, ainsi confondu par des hommes qu'il espérait peut-être ne pas compter au nombre de ses adversaires, imagina de faire imprimer sous ses yeux, à la Haye, une traduction française de son *Discours sur la liberté de penser*. Cette édition, faite en 1714, est probablement celle qu'on avait en vue dans le décret de Rome qui la prohibe.

Elle n'était pas entièrement conforme à l'original anglais, quoiqu'elle fût annoncée pour telle. Collins avait fait, tant dans le texte que dans les notes, beaucoup de changements relatifs aux bévues et aux infidélités signalées par le critique Bentley, qui avait exposé au grand jour l'ignorance et les méprises de l'auteur.

Rome acheva de briser cet instrument de détraction, dont les écrits n'ont pas été inutiles aux modernes incrédules français.

Le 28 août de la même année 1718, le pape donna les lettres *Pastoralis officii*. La licence des *appelants*, leur déchaînement contre le saint-siège, firent juger au pape qu'il ne pouvait plus

être témoin de tant d'excès <sup>1</sup>. Il crut qu'il serait censé les tolérer, s'il ne les réprimait de toute l'autorité dont il était revêtu. Il donna donc une bulle adressée à tous les fidèles, et commençant par ces mots : *Pastoralis officii*. Après y avoir rendu compte de ses efforts et de sa condescendance pour ramener les opiniâtres, et de l'opposition qu'avaient rencontrée ses vues pacifiques, il avertissait ceux qui ne se soumettaient pas à la constitution comme de véritables enfants de l'Église, mais comme des désobéissants, des contumaces et des réfractaires. « *Puisqu'ils se sont éloignés de nous et de l'Église romaine, disait-il, sinon par des paroles expresses, au moins certainement par des faits et par des marques multipliées d'obstination et d'endurcissement, ils doivent être tenus pour séparés de notre charité et de celle de l'Église romaine, et il ne doit point y avoir dorénavant de communion entre eux et nous.* »

Ce langage devait déplaire à ceux qu'il concernait. Le 17 septembre, le cardinal de Noailles signa un appel des lettres *Pastoralis officii*. Ses collègues *appelants* suivirent son exemple. On vit encore se renouveler des scènes douloureuses. Le chapitre de la cathédrale de Paris, plusieurs curés, des communautés entières, la Sorbonne surtout, *appelèrent* à la suite de ces évêques. Le parlement de

<sup>1</sup> Picot, I, 152.

Paris reçut le procureur général appelant *comme d'abus* de la bulle. Plusieurs autres parlements de province firent de même, et à Aix un avocat général se signala par un réquisitoire où il appliquait sans façon au pape ces paroles <sup>1</sup> : « *Quand vous croyez pouvoir séparer tout le monde de votre communion, c'est vous qui vous séparez de la communion de tout le monde.* » Comme si *tout le monde* était appelant !

Il n'y avait plus alors qu'à dire à la France quel était le nom du *patriarche qui allait remplacer le pape*.

Il n'existait en ce moment, ni à Rome ni à Paris, aucun ministre diplomatique qui pût porter des paroles de conciliation. M. Aldobrandi, chargé d'affaires de Sa Sainteté, avait depuis longtemps quitté Paris. M. Amelot, chargé d'une mission à Rome, était revenu en France, et le père Laffiteau, chargé d'affaires et évêque de Sisteron, ne devait partir pour Rome qu'en 1720.

Les débats s'envenimèrent ; heureusement ils devaient tourner à l'avantage du saint-siège.

Les évêques français ne jugèrent pas de même que l'avocat général d'Aix. Sans citer les lettres *Pastoralis*, ils donnèrent en grand nombre des mandements, où ils ordonnaient de se soumettre à la bulle *Unigenitus*, « comme à un jugement « dogmatique de l'Église universelle, dont tout ap-

<sup>1</sup> Picot, I, 153.

« pel était nul, frivole, illusoire, téméraire, scan-  
« daleux, injurieux au saint-siège et au corps épis-  
« copal, contraire à l'autorité de l'Église, schisma-  
« tique, et tendant à renouveler et à fomenter  
« des erreurs condamnées. »

Quarante-huit évêques français s'expliquèrent en ce sens, et quelques autres ne donnèrent pas à la vérité des mandements, mais se contentèrent de manifester leurs dispositions par leur conduite. Les tribunaux apparurent encore en cette occasion ; l'édit du 23 mars 1682 était cependant bien et dûment révoqué depuis 1693, et nous avons vu qu'en 1713 Louis XIV déclare encore qu'il a renoncé à l'exécution de *l'édit qu'il avait fait en 1682*.

Les tribunaux ne se montraient pas pour jeter dans la querelle des paroles de paix. Plusieurs des mandements contre l'appel, des mandements salutaires et obéissants, furent supprimés par des arrêts. En vain le régent écrivit le 25 octobre deux circulaires, l'une aux évêques, l'autre aux parlements : il recommandait, dans celle-ci, de soutenir les premiers pasteurs (les non-appelants) contre les membres révoltés de leur clergé. Mais déjà se manifestaient dans quelques tribunaux supérieurs ces dispositions hostiles contre les évêques, cet esprit d'envahissement sur leur autorité, et cette faveur marquée pour les opposants, dont nous ne trouverons que trop de preuves. Ce n'était pourtant plus une chose douteuse que les évêques, dans les

différentes parties de la catholicité, regardaient la constitution *Unigenitus* comme une décision de l'Église universelle, et l'appel comme un acte illégitime et nul.

Quesnel avait dit, dans sa *Tradition de l'Église romaine*, que le « *silence des autres Églises, quand il n'y aurait rien de plus, doit tenir lieu d'un consentement général, lequel, joint au jugement du saint-siège, forme une décision qu'il n'est point permis de ne pas suivre.* »

Quesnel avait dit ailleurs : « *On assure que la bulle a été reçue partout : mais qu'ils en donnent des preuves ! et, pour leur épargner une partie de la peine, on les dispense du soin d'en faire venir d'Asie et d'Amérique. Pourvu qu'ils nous en donnent de toutes les églises de l'Europe, on les tiendra quittes du reste.* »

Nous ne nous arrêterons pas au mauvais goût de ce style, tandis que celui de Rome est toujours calme, placé, et conforme à toutes les règles de la politesse, de la haute éducation, et des convenances dont le saint-siège, quoique le supérieur incontesté, ne s'écarte dans aucune de ses relations et de ses paroles.

Enfin, tel était le défi de Quesnel. Il fut bientôt accepté. Rome pria les évêques étrangers d'expliquer hautement leurs sentiments par rapport à la bulle.

Aussitôt les prélats des plus grands sièges en-

voyèrent des témoignages de leur adhésion à ce jugement, et de leur aversion pour l'appel.

En Italie, le patriarche de Venise et les archevêques de Bologne, de Gênes, de Milan, de Ravenne, de Florence, de Pise, de Sienne, de Naples, de Bénévent, de Palerme, de Messine et de Cagliari, attestèrent que la constitution était reçue partout dans leurs métropoles et chez leurs suffragants. L'évêque de Mondovi, en Piémont, fit la même déclaration.

Mais Quesnel va s'écrier : « Alléguez d'autres consentements ; vous exercez un empire souverain sur l'Italie et ses dépendances. »

Cela n'est pas exact. Les archevêques d'Italie résident en partie dans des contrées de la Péninsule où l'autorité politique, qui se mêle toujours un peu des relations religieuses, ne se soumet pas aveuglément aux décrets du pape.

Enfin, Quesnel nous dispensant de longs voyages au delà des mers, voyons le sort de la bulle dans les pays où l'on croit qu'il sera difficile de rencontrer des assentiments réguliers.

En Allemagne, les trois archevêques électeurs, l'archevêque de Salzbourg et celui de Prague, les évêques d'Hildesheim, de Ratisbonne, de Spire, de Würzburg, de Paderborn, d'Osnabruck et de Munster, assurèrent qu'elle était connue et *observée* dans leurs diocèses.

Le cardinal de Saxe, archevêque de Strigonie,

et primat de Hongrie , manda que dans le royaume il n'y avait pas de réfractaires.

En Pologne, les archevêques de Gnesne et de Léopol , et les évêques de Cracovie, de Posen et de Lucko, adhéraient à ce jugement.

Les archevêques de Raguse, de Zara et de Spalatro, en Dalmatie, certifièrent qu'eux et leurs suffragants le révéraient.

En Espagne, les archevêques de Saragosse, de Burgos, de Grenade, de Tolède et de Séville, et les évêques d'Avila, de Ségovie, de Siguença, de Taragone et de Badajoz, s'empressèrent de montrer la conformité de leurs sentiments avec ceux de tant d'évêques; et les efforts multipliés auprès des prélats et des universités de ce royaume pour les engager à *appeler*, ne servirent qu'à prouver combien l'Église d'Espagne était éloignée de prendre part à aucun acte d'insoumission, et n'attirèrent aux révoltés que de justes reproches.

En Portugal, le cardinal da Cunha et le patriarche occidental de l'Espagne rendirent compte des dispositions de chaque évêque de ce pays.

En Suisse, les évêques de Bâle, de Genève, de Sion et de Lausanne, acceptaient la bulle dans leurs synodes, et ils s'exprimaient contre l'appel dans les termes les plus forts.

Dans les Pays-Bas, où était née la nouvelle doctrine, et où elle avait aussi ses partisans, les évêques ne cessaient de combattre contre l'erreur. Dès 1714, les évêques de Namur, de Liège, de Gand, de Rure-

monde, d'Anvers et de Tournay, et les grands vicaires de Malines, de Bruges et d'Ypres, dont les sièges étaient vacants, avaient donné des mandements pour faire publier et recevoir la constitution. Le 17 octobre 1718, monseigneur d'Alsace de Bossu, devenu archevêque de Malines, avait publié une lettre pastorale, où il déclarait ne point reconnaître les opposants pour de vrais enfants de l'Église, mais pour des rebelles avec qui il ne voulait conserver aucun lien. Le 23 novembre suivant, le même prélat, cinq autres évêques, et le vicaire apostolique de Bois-le-Duc, écrivaient au pape pour l'assurer de leur soumission. Les facultés de théologie de Douai, de Louvain et de Cologne, les universités de Pont-à-Mousson et de Coïmbre, donnaient sur ce point les déclarations les plus précises.

Enfin, dans l'Angleterre, trois évêques qui exerçaient, au milieu des plus grands dangers, les fonctions de vicaires apostoliques, envoyèrent leurs assurances d'adhésion.

Maintenant, il n'est pas en notre pouvoir d'agrandir l'Europe catholique. Tout ce qui portait ce saint nom dans cette partie du monde, la plus petite en étendue, mais la plus grande en science, en habileté, en qualités de toutes sortes, en facultés généreuses, en civilisation de bon aloi, en amour raisonné pour l'ordre et le sens vrai des choses, en fidélité aux traditions des aïeux, en dévouement à la cause des beaux-arts, tout ce qui portait

cet honorable, ce magnifique nom de catholique, s'inclinait respectueusement devant le saint-siège. Quesnel, vous n'aviez pas exigé plus de suffrages !

Nous offrirons ici aux lecteurs une observation qu'ils ont déjà peut-être faite eux-mêmes. A tout hasard nous leur dirons :

« Vous connaissez notre respect pour les opérations du concile de Trente; nous avons dit, tome IV, page 225 : « *Il n'y a eu aucun concile dans lequel on ait traité tant de matières sur le dogme, sur les mœurs, sur la discipline. Ces matières n'ont jamais été mieux définies que dans cette assemblée, qu'il est permis de regarder comme une image fidèle et un complément parfait de tous les conciles précédents.* »

C'est le propre de tout esprit juste et circonspect de se montrer content de ce qu'il possède, quand ce qu'il possède est le bien le plus riche, le plus salutaire, le plus précieux qu'il puisse désirer. Nous n'avions rien à demander de plus au concile de Trente : il satisfaisait nos vœux les plus chers; il établissait des barrières insurmontables contre tout ce qui pouvait être trompeur, vain et dangereux; il indiquait un abri sûr où l'on ne cherchait que la concorde, un tribunal de sagesse institué pour allumer un fanal éclatant dans l'obscurité, pour concilier, pour avertir, pour maintenir des droits antiques, et suivre cependant les progrès reconnus possibles et sages; une sorte d'aréopage

de vieillards tous instruits, tous expérimentés, tous nourris des suc de la science, tous déjà presque souverains avant d'arriver à la souveraineté suprême et unique.

La congrégation du concile créée à Rome suffisait à tous les besoins : elle commentait avec précision, elle expliquait avec clarté. Tout à coup il arrive que des novateurs ne se croient pas bien guidés. Que veulent-ils ? Est-ce un autre concile de Trente ? Non, c'est une occasion de fomentier des troubles qu'ils désirent ; c'est une facilité de faire triompher leur orgueil qu'ils invoquent à grand fracas. Ils crient tous ensemble : « Il nous faut un pape mieux informé ; » pour beaucoup d'autres, cela signifiait : Il nous faut un *concile*, nous en *appelons* du pape à un *concile*.

Vous voulez un concile ? Eh bien, Dieu a daigné vous écouter ; et quoiqu'il n'aime ni le tumulte, ni les violences, ni les paroles hasardées, ni les inconséquences, ni les détours, ni les pièges, ni les hypocrisies de dévouement, ni les exigences illogiques, ni la mauvaise foi, il vous l'a donné ce concile, et il vous l'a donné tel que vous le souhaitiez. Pour *épargner une partie de la peine à la cour romaine, vous la dispensiez de faire venir des témoignages d'Asie et de l'Amérique ; pourvu que Rome en donnât de toutes les Églises d'Europe, vous la teniez quitte du reste. C'est ainsi que vous parliez : maintenant, chacune des Églises d'Europe a comme tenu son concile sur place ; nous ne voyons pas, géo-*

graphiquement, que tout ce qui a une âme catholique, un esprit romain, un cœur selon Jésus-Christ et son apôtre saint Pierre, et les successeurs du grand apôtre, ait manqué à l'appel. Tout l'épiscopat de cette Europe si concluante pour vous (et avec raison) que vous vous en contentez, tout cet épiscopat a parlé, sans déplacement, sans fatigue de voyage, sans crainte de ces mille obstacles qui entraveraient aujourd'hui des pèlerins si illustres, sans représentations de la part des gouvernements mal disposés. Convenez que ce concile d'une autre nature devrait vous imposer silence; vous avez obtenu ce que vous demandiez; tous ceux que vous interrogiez ont répondu : rentrez donc dans un sentiment de raison, vous qui, encore aujourd'hui, seriez tentés de faire entendre les mêmes clameurs.

Mais continuons le récit des faits d'alors avec M. Picot <sup>1</sup>.

Cette nuée de témoignages ne laissait, ce me semble, aux opposants d'autre parti que celui de l'obéissance. Sur quel prétexte étayer encore leur indocilité ?

Mais, vaincus par l'autorité comme par le raisonnement, ils eurent recours à des subtilités frivoles; ils disputèrent sur les motifs de l'acceptation des évêques, comme si ces motifs, quels qu'ils fussent, pouvaient être de quelque considération pour atténuer l'autorité des premiers pas-

<sup>1</sup> Picot, I, 157.

teurs, et comme si un pareil subterfuge n'allait pas jusqu'à renverser les décisions mêmes des conciles généraux !

Quelques-uns des *appelants* étaient cependant effrayés de leur solitude. On trouve à ce sujet, dans le journal de l'abbé Dorsanne, qu'il se plaint du peu de fruit qu'ont porté les appels de plusieurs évêques.

Presque tous étaient contrariés par leurs diocésains ; MM. de Metz et d'Arras avaient un clergé qui regardait l'appel au futur concile comme une hérésie. M. de Mirepoix, quoique ancien dans son siège, n'avait pu y provoquer un seul appel. *Plus que tout cela, aucun évêque étranger ne présentait la main aux appelants.*

On voit, par ces aveux d'un des plus chauds opposants, que le parti de l'appel n'était pas aussi fort qu'on voulait bien le faire croire quelquefois. Les cris <sup>1</sup> pouvaient bien lui donner l'apparence d'une multitude ; mais, en comptant les rangs, on s'apercevait qu'il n'y avait là qu'une poignée de *résistants*. Dans les temps de troubles, les factieux semblent former le plus grand nombre parce qu'ils se mettent en avant et qu'ils excitent beaucoup de bruit, tandis que les gens sages et paisibles se tiennent à l'écart, et se taisent <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Picot, I, 159.

<sup>2</sup> Que de fois on a vu ces symptômes dans notre révolution ! Tout s'est passé ainsi, surtout dans le procès de Louis XVI.

Il y avait eu précédemment une circonstance où Clément semblait reconnaître l'archiduc comme roi d'Espagne. Philippe porta des plaintes. Le pape répondit qu'il existait une puissance en Europe, la France (et c'était vrai), qui, en même temps, reconnaissait pour roi d'Angleterre Jacques III, catholique, et Guillaume III, hérétique. Après cela, si un pape, obligé de soutenir la guerre avec peu de troupes, sans recevoir aucun secours de la chrétienté, paraît commettre un acte de faiblesse, il a droit de dire qu'une puissance formidable donne continuellement un exemple qu'une puissance faible a pu un moment imiter.

Le grand-duc et czar de Moscovie, Pierre, ayant écrit à Rome qu'il était déterminé à permettre dans ses États le libre et public exercice de la religion catholique, la fondation d'un couvent pour les capucins, et d'une maison avec des écoles pour les jésuites, Clément fit remercier ce prince, et lui demanda les documents officiels sur lesquels seraient appuyées ces fondations diverses. Ce fut le ministre Kourakin qui négocia au nom du czar.

Pour avoir auprès de lui de pieux anachorètes dont la vie pénitente pût obtenir les miséricordes du Seigneur, Clément fit venir à Rome quelques solitaires de la Trappe, et les établit dans l'ancienne abbaye de *Casamare*, où il fournit ce qui était nécessaire, afin de rendre cette fondation perpétuelle. Clément se fiait beaucoup à la piété de ces solitaires, et il disait souvent que leurs prières et leur rési-

gnation étaient le moyen le plus efficace pour apaiser la colère de Dieu.

Le cardinal de Bouillon, que nous avons vu aider à l'élection de Clément, se trouvait compromis par suite d'une lettre qu'il avait écrite à son roi. Louis d'abord avait demandé que l'on informât sur la conduite de cette Éminence, et Clément avait promis de faire exacte justice. Cependant Clément, qui recherchait toujours la paix, écrivit au prince pour chercher à apaiser sa colère. Ce monarque, grand avec ses ressentiments et avec ses colères, ne voulut plus que l'on formât un procès contre le cardinal, et le laissa en paix dans le Brabant, où il s'était réfugié.

L'empereur Joseph était mort depuis longtemps. Clément oubliait toutes les injures que le saint-siège avait reçues du prince; il ordonna qu'on célébrât de magnifiques funérailles, auxquelles il assista suivant l'usage. Le pape écrivit à ce sujet à l'impératrice Éléonore, mère de l'empereur défunt, en la conjurant de suivre la détermination de son fils, qui allait rendre au saint-siège tous les droits dont l'usurpation avait duré si longtemps. Charles VI, frère de Joseph, lui succédait dans l'empire. On conçut alors des espérances de paix, parce que le compétiteur de Philippe V étant devenu empereur, naturellement il aimerait à consolider sa puissance à Vienne, en renonçant à des prétentions sur l'Espagne, repoussées par la nation.

Cependant Clément, vrai modèle du sentiment que

doit éprouver un pape, entre les intérêts immenses du saint-siège et les intérêts assurément moins importants d'une famille romaine, ne voulut pas, sûr qu'il était de son courage pour ne rien sacrifier de ce qui appartient à l'Église, ne voulut pas méconnaître les devoirs du sang. Il eut l'intention de donner la pourpre à son neveu Annibal Albani; mais, avant de procéder à cette création, il désira connaître l'opinion des cardinaux. Ils répondirent qu'Annibal avait été, à Vienne, un nonce si recommandable, et possédait tant de vertus, qu'il honorerait la pourpre plus que la pourpre ne l'honorerait lui-même; et ils réunirent leurs sollicitations pour que ce digne sujet devînt cardinal. Clément lui donna la pourpre.

Actuellement, qu'on nous permette un instant de retourner en arrière : nous voulons dire encore un mot du grand roi.

Dans le même moment, Clément avait perdu son frère Horace Albani, qui s'était acquis une estime universelle. Il y eut, dans le consistoire où Clément communiqua au sacré collège la lettre de condoléance du grand Louis, une scène attendrissante. La lettre du monarque était si belle, si touchante, et remplie d'expressions si élevées, que le pape ne put s'empêcher de dire : « Voilà un héros de la religion !  
« Vous savez de combien de douleurs de famille il  
« vient d'être accablé : eh bien, quand il a tant be-  
« soin d'être consolé lui-même, il trouve en lui une  
« admirable sensibilité pour consoler les autres. »

Après beaucoup de travaux et de résistances pour faire respecter davantage les immunités ecclésiastiques, Clément n'avait pas voulu différer la canonisation du pontife Pie V. Elle eut lieu avec un grand concours de peuple; on avait introduit la cause de cette canonisation en 1621 : Clément X l'avait béatifié solennellement le 1<sup>er</sup> mai 1672. Fabricius, qui est cependant un des critiques protestants les plus modérés, dit que Pie V est le premier pontife déclaré saint depuis saint Grégoire le Grand. On peut voir la malignité de cette supposition, qui atteste en même temps une grande ignorance. Entre saint Grégoire le Grand et Pie V, il y a eu dix-neuf pontifes déclarés saints <sup>1</sup>, et deux déclarés bienheureux. Comment peut-on parler de notre histoire ecclésiastique sans la lire ?

Le second saint canonisé à la même époque fut saint André Avellino, né à Castelnuovo, dans la Basilicate, en 1521, avocat dans la ville de Naples, puis religieux, clerc régulier théatin, mort à quarante-huit ans le 10 novembre 1608. Urbain VIII, qui n'avait pas encore publié la loi par laquelle il ordonnait qu'on ne devait traiter de la béatification d'un sujet que cinquante ans après sa mort, avait

<sup>1</sup> Saint Boniface IV, saint Déodat, saint Martin I<sup>er</sup>, saint Vitalien, saint Agathon, saint Léon II, saint Benoît II, saint Sergius I<sup>er</sup>, saint Grégoire II, saint Grégoire III, saint Zacharie, saint Paul I<sup>er</sup>, saint Léon III, saint Pascal I<sup>er</sup>, saint Léon IV, saint Nicolas I<sup>er</sup>, saint Léon IX, saint Grégoire VII; le bienheureux Grégoire X, saint Célestin V, le bienheureux Benoît XI; puis vient saint Pie V.

déclaré Avellino bienheureux le 10 juin 1625.

Le troisième fut saint Félix de Cantalice, de la Sabine, dans la campagne de Riéti, diocèse de Civitavecchia, né en 1513, entré comme laïque dans l'ordre des capucins, pour lesquels il mendia pendant quarante ans à Rome, mort âgé de soixante-quatorze ans le 18 mars 1587. Urbain VIII le déclara bienheureux.

La quatrième canonisation concernait sainte Catherine Vigri, dite de Bologne, parce qu'elle avait passé dans cette ville la plus grande partie de sa vie, quoiqu'elle fût née à Vérone le 8 septembre 1413. Elle fut fondatrice d'un couvent sous la règle de Sainte-Claire, de l'ordre de Saint-François. Clément VII l'avait béatifiée.

Quelques évêques de l'Arménie avaient convoqué un concile dans lequel, pour divers délits attribués au patriarche d'Antioche, ils l'avaient déposé. Celui-ci recourut à la congrégation de la Propagande. Elle envoya au mont Liban un délégué apostolique, chargé de prendre des informations. Le patriarche fut reconnu innocent. Clément le déclara tel, et lui rendit sa dignité primitive, en enjoignant aux Maronites de lui prêter une entière obéissance, ce qu'ils firent avec de grandes démonstrations de respect pour le saint-siège.

Clément entretenait une correspondance active avec le roi de Perse ; et chaque fois qu'il envoyait des missionnaires dans cette contrée, il les chargeait de présents pour ce souverain, qui, lui-même,

ne négligeait aucune occasion de témoigner son attachement au pontife, dont il lisait les brefs avec une vive satisfaction. On comptait alors un assez grand nombre de catholiques dans les États de ce souverain, et il ne les avait jamais persécutés. M. Desalleurs, ambassadeur de France à Constantinople, secondait Clément dans toutes les affaires relatives au patriarche arménien, et à l'état des chrétiens dans la Perse. M. Desalleurs suivait en cela, et avec un grand zèle, les instructions du gouvernement français.

Les Turcs recommençaient leurs attaques; ils se vantaient de détruire prochainement la république de Venise, et se croyaient assez forts et assez heureux à la guerre pour se rendre maîtres de Rome. Clément ne cessait d'exhorter l'empereur à punir cette outrecuidance. Le prince Eugène de Savoie, près de Peterwaradin, en 1716, attaqua deux cent mille infidèles avec moins de quatre-vingt mille hommes, et remporta une mémorable victoire. Clément, pour montrer sa reconnaissance à ce valeureux prince, lui envoya, comme auparavant on avait fait à Sobieski, le *stocco* et le *berettone*, récompense si honorable des victoires sur les ennemis de la foi.

Nous donnerons ici quelques détails sur l'ordre Constantinien, auquel Clément XI accorda sa protection.

Par un édit de 489, l'empereur Léon avait reconnu, dans Alexis l'Ange et dans Michel, son fils,

prince de Cilicie et de Macédoine, la dignité de grand maître de l'ordre Constantinien <sup>1</sup>. Quelques auteurs prétendent que cet ordre avait été fondé par Constantin le Grand, quand il avait vu dans les airs la sainte croix et le *labarum*.

L'empereur Macrin, de concert avec Alexis l'Ange, avait supplié le pontife saint Léon I<sup>er</sup> d'imposer aux chevaliers de cet ordre la règle de Saint-Basile, évêque de Césarée. Ce pontife, par un bref, avait accordé cette faveur, sous la condition qu'ils resteraient toujours armés pour la défense de la foi, et qu'ils feraient les vœux d'obéissance et de chasteté conjugale. Jules III, par un bref du 17 juillet 1551, adressé à André et à Jérôme, princes de Thessalie, avait confirmé les privilèges accordés précédemment par Innocent VIII. Depuis, Jean-André-Ange-Flavius Comnène, prince de Macédoine, le survivant de cette famille des derniers empereurs catholiques d'Orient, vendit la grande maîtrise de l'ordre à François Farnèse, duc de Parme, et à ses successeurs. Innocent XII confirma cette cession par un bref du 25 octobre 1699.

Clément XI, pendant son cardinalat, avait été protecteur de cet ordre. D'abord il ratifia le décret d'Innocent par un autre du 20 avril 1701; ensuite il désigna comme chef-lieu de prieuré l'église de Sainte-Marie *della Steccata*, qui devenait ainsi l'église conventuelle. Le prieur du couvent obtint le

<sup>1</sup> Novaes, XII, 213.

droit de porter la mitre et le bâton pastoral à certains jours marqués. Enfin, le 15 mai 1720, le pape accorda l'indulgence plénière dans cette église pour les jours de l'Annonciation, de la Conception de Marie Vierge, de Saint-Basile et de Saint-George, titulaire de l'ordre.

Cet ordre, aujourd'hui resté dans la maison Farnèse, est concédé concurremment par les souverains de Naples et de Parme.

Le 26 août 1720, le pape permit qu'on assemblât un concile d'évêques à Zamoski en Pologne. La religion grecque s'était longtemps conservée dans ce pays <sup>1</sup>; et quand, au dix-septième siècle, plusieurs évêques de cette communion se réunirent au saint-siège, il fut convenu qu'ils garderaient leurs rites et leurs usages <sup>2</sup>; et on ne les astreignit qu'à reconnaître les conciles généraux, la *procession* du Saint-Esprit, la primauté du pape, et les autres points de foi qui séparent les schismatiques grecs de l'Église romaine. Mais, dans un aussi grand changement, il y avait bien des choses de discipline qu'il fallait régler. Léon Kiszka, archevêque de Kiow et d'Haltitz, désira d'être autorisé particulièrement, par le saint-siège, à convoquer en concile les évêques grecs qui dépendaient de sa métropole; et Clément XI ne put qu'approuver un si louable

<sup>1</sup> Picot, I, 170.

<sup>2</sup> L'esprit de condescendance de Rome, dans ce qui est permis, est une de ses qualités les plus éminentes, et toujours a produit les avantages les plus heureux pour la propagation de la foi.

dessein. Il chargea Jérôme Grimaldi, archevêque d'Édesse, et son nonce en Pologne, de présider le concile; et il engagea les évêques à ne pas contrarier l'invitation du métropolitain. Ce prélat indiqua donc le concile à Léopol (Lemberg), pour le 26 août de cette année; mais la peste s'étant manifestée dans cette ville, il désigna celle de Zamoski, dans la province appelée Russie Rouge. Le concile s'y ouvrit en effet au jour convenu, dans l'église de Sainte-Marie et Saint-Nicolas, appartenant aux Grecs. Il s'y trouva, outre l'archevêque d'Édesse, président, et le métropolitain de Kiow, sept évêques grecs, huit archimandrites ou abbés, qui ont une grande autorité dans cette église, et plus de cent vingt ecclésiastiques séculiers et réguliers de la même communion; car la religion grecque est la plus suivie dans la partie orientale de la Pologne. Il n'y avait pas longtemps que la plus grande partie de la noblesse et du clergé s'était unie au saint-siège. La ferveur des assistants devenait aussi exemplaire qu'on pouvait le souhaiter. Le concours des nobles, des paysans, et même des marchands étrangers, fut immense. Les anciens sujets de Jean III répétaient partout que ce roi avait sauvé le saint-siège, et que l'archevêque d'Édesse venait remercier la fidèle Pologne, et lui demander de nouvelles preuves de son dévouement.

La première session se passa avec les cérémonies accoutumées. Les membres signèrent tous une

profession de foi très-détaillée, et rédigée surtout contre les erreurs du schisme. Ils y reconnurent entre autres l'œcuménicité du concile de Trente, et se soumirent à ses décrets, ainsi qu'à ceux des autres conciles généraux tenus dans l'Église latine.

La seconde session eut lieu le 1<sup>er</sup> septembre. On y lut plusieurs constitutions des papes, et entre autres la constitution *Unigenitus*. La troisième et dernière session se tint le 17 septembre, et on y adopta les décrets qui avaient été rédigés dans des conférences particulières. Le premier concerne la foi. On y condamnait spécialement les erreurs d'un nommé Philippe, qui avait, à ce qu'il paraît, plusieurs partisans dans ces contrées, et qui enseignait qu'on ne devait plus recourir aux sacrements, et que le temps de l'Antechrist était arrivé. On citait onze propositions extraites de sa doctrine, et le concile les réprouva. Dans le décret sur la messe, il fut statué que les Grecs continueraient de la célébrer avec du pain fermenté, et que chacun suivrait exactement son rit. Sur plusieurs autres points, on permit de suivre indifféremment les usages de l'une ou de l'autre Église. Il fut ordonné que les seuls religieux seraient élevés à l'épiscopat, à moins d'une dispense spéciale : c'est qu'ils étaient plus généralement instruits, étant tirés de l'ordre de Saint-Basile, très-répandu dans ces contrées, et qui a beaucoup de monastères, où l'on pouvait plus facilement donner l'éducation ecclésiastique.

Ce métropolitain venait cependant de fonder un séminaire à Wladimir, siège qu'il occupait aussi ; et il y avait encore un collège à Léopol.

Les autres décrets traitent de la prédication, des fêtes, de l'administration des sacrements, des religieuses, etc. On arrêta de réunir en un seul corps les différentes congrégations de l'ordre de Saint-Basile, qui n'auraient plus qu'un abbé, dont l'inspection s'étendrait sur tous les monastères, afin qu'il pût réprimer les abus avec plus de facilité. On réglait en outre plusieurs points de discipline. Ces décrets sont fort étendus, et le concile ordonna qu'ils fussent traduits en langue vulgaire, pour que tous pussent en connaître les réglemens, et y puiser l'instruction et les conseils nécessaires.

Les actes sont signés du nonce Grimaldi, archevêque d'Édesse, comme président, de Léon Kiszka, archevêque de Kiow et d'Halitz (ces évêchés sont unis, et toujours possédés par les mêmes titulaires), de sept autres évêques, et de huit abbés de différents monastères. On trouve aussi à la fin les signatures de cent vingt-sept ecclésiastiques séculiers et réguliers des différents diocèses que nous venons de nommer, et en outre de ceux de Novogorod et de Minsk. Par là on voit que ce concile était fort nombreux. Benoît XII en approuva et en confirma les décrets en 1724.

En 1720, lors de la peste de Marseille, le pape Clément XI manifesta le plus tendre intérêt pour cette ville, et promit d'envoyer du blé, parce que

la disette s'était jointe à la contagion. Monseigneur de Belzunce, évêque, reçut des brefs de Sa Sainteté, qui louait le zèle de ce prélat dans les termes les plus flatteurs. Les pères jésuites, les carmes, et tous les autres religieux, secondaient l'évêque dans ses pieux travaux. Un jour, la ville, au milieu de ses souffrances et de ses appréhensions continuelles, fut attirée presque tout entière vers le port. On avait signalé une flotte pontificale qui, à l'aide d'un vent favorable, apportait, de la part de Clément XI, une quantité considérable de blé moissonné dans le patrimoine de Saint-Pierre. On n'entendait plus partout que les louanges du généreux pape et du digne et admirable Belzunce. Celui-ci, pour soulager les malheureux, vendit un jour sa croix d'or; mais de pieux habitants la rachetèrent, et la rapportèrent à leur évêque. Une seconde fois, après avoir pris des mesures pour n'être pas découvert, il la revendit à un Grec qui allait quitter le port; mais la belle action du prélat fut encore dénoncée, et on lui rapporta sa croix. Une troisième fois elle lui fut rendue; alors il vit que ses diocésains ne lui permettraient pas de s'en priver, et il avait soin d'en orner ostensiblement sa poitrine dans toutes les visites aux malades.

Le nombre des pestiférés augmentait tous les jours. Il ne faut pas oublier de dire que le gouvernement du régent envoyait aussi des secours multipliés, que l'on distribuait gratuitement pour arrêter le cours de la maladie. Des médecins ro-

ains se joignirent aux médecins français, en tête desquels on voyait Chirac, premier médecin du duc d'Orléans. Les échevins de la ville ne négligeaient rien de ce qui était leur devoir, et travaillaient sans relâche, soit à construire des hôpitaux, soit à procurer des vivres, soit (ce qui était le plus urgent et le plus pénible) à enterrer cette foule de morts qui jonchaient les places et les rues, et dont les cadavres exhalaient une corruption qui aggravait le mal <sup>1</sup>. Ce fut là le plus difficile de leurs soins,

<sup>1</sup> Le père Pouyard, carme, se trouvait à Marseille en 1792, dans le couvent de son ordre. Il était comme tous les autres chassé de son couvent, et il se disposait à partir pour Gênes; mais le bâtiment qui devait l'y porter ne terminait pas ses préparatifs. Un jour, un membre des autorités d'alors vint lui signifier que ce retard ne devait plus se prolonger; qu'il pouvait aller où il voudrait, et qu'il fallait laisser le couvent libre. On devait ensemer le jardin des religieux, *pour nourrir le peuple*. Le père Pouyard se décida à quitter cette chère demeure; mais, avant de s'embarquer, il voulut revoir sa cellule encore une fois. Habillé en prêtre séculier, il pénètre dans les corridors, dit un dernier adieu à une pauvre table sur laquelle il avait écrit des fragments de l'histoire de Marseille. Tout à coup, des cris se font entendre dans le jardin; il y descend, et trouve une foule d'ouvriers tenant à la main une grande quantité d'étoffes rouges qu'ils venaient de découvrir dans la terre, en y creusant des tranchées. Pouyard court chez le maire, quoiqu'il y eût un danger à se montrer encore, et lui dit : « Malheureux, courez vite aux Carmes : c'est là qu'en 1720 on a jeté dans des fosses les corps tout habillés des pestiférés. Vos ouvriers viennent de trouver les vêtements des femmes de la halle, que l'on a jetés là par ordre des échevins; les corps sont consumés, mais

et ils le remplirent avec un courage héroïque. Un monument a été élevé à Marseille pour constater la bienfaisance du pape Clément XI.

Dans l'*Histoire de la régence*, par Marmontel, on donne une relation détaillée de la peste de Marseille. Mais qui croirait qu'en dépit de tous les mémoires et des relations du temps, et même des louanges que mérita le régent, on n'y dit pas un mot du zèle et du dévouement des ecclésiastiques de cette grande ville, de la mort de deux cent cinquante prêtres et religieux, de celle du père Milley, cet intrépide jésuite, qui ne prenait forcément du sommeil qu'au lit des mourants, et qu'on venait appeler de toutes parts, en quelque lieu qu'il se trouvât? Cette omission affectée ne paraît guère excusable; mais l'esprit de parti n'a pas d'entrailles, surtout celui qui attaque à l'aveugle, et ne sait pas encore

« ces vêtements de laine peuvent vous rendre la peste, quoi-  
« qu'ils soient là depuis soixante-douze ans. Ordonnez de  
« rejeter tout dans la fosse, et faites-y apporter aussi des char-  
« retées de chaux, qu'on a oublié d'y jeter dans le temps. »

Le maire donna les ordres convenables, et toute crainte disparut. Quand Pouyard se réfugia à Rome, Pie VI lui assura une existence heureuse dans un des couvents de sa religion. Nous l'y avons vu gardien de l'église de Saint-Martin des Monts. Le cardinal Fesch l'a ensuite amené à Paris, et il a rempli longtemps, jusque sous la restauration, les fonctions de sacristain des Tuileries. Pouyard était un homme savant; antiquaire zélé, il a laissé des ouvrages qui doivent lui assurer une réputation distinguée. Toutes les biographies universelles ont oublié de les mentionner.

tout le mal qu'il prépare, le mal qu'il ne déteste enfin que lorsqu'il en est la victime.

A peine Clément XI avait-il détourné ses regards de Marseille sauvée, que, fidèle aux devoirs universels imposés au pontificat, et voyant que le cardinal de Tournon n'avait pas obtenu un succès assez complet dans sa mission à la Chine, il y envoya monseigneur de Mezza Barba, avec le titre de patriarche d'Antioche. Ce prélat y releva des censures plusieurs jésuites dont M. de Tournon avait eu à se plaindre, et l'évêque de Macao, qui en avait mal usé avec cet infortuné légat. M. de Mezza Barba se contenta de leur ordonner de prêter le serment prescrit par la bulle *Ex illa die*, qu'il était chargé de faire observer par les missionnaires. Si l'obéissance due au saint-siège doit être exigée en Europe, il ne faut pas moins l'imposer dans les missions lointaines, où les explications arrivent si tard, surtout quand le zèle se trompe, et produit un mal qu'il n'a pas prévu. Un des grands inconvénients qui se présente alors, est la division qui s'introduit entre des religieux d'ordres différents. Les intentions de tous sont louables, mais la divergence de sentiments dans des questions de discipline amène des embarras, des malentendus, que les congrégations de Rome n'apprennent pas toujours assez tôt.

Mezza Barba obtint une audience de l'empereur Kang-ahi. Les affaires ne furent pas traitées à la satisfaction du légat; cependant, quand il prit congé de l'empereur, ce prélat reçut des présents

pour le pape, pour le roi de Portugal, et pour lui-même.

Avant de partir, Mezza Barba modifia, d'après des pouvoirs qu'il avait reçus à Rome, la bulle *Ex illa die*, par huit permissions qui concernent les honneurs envers Confucius (voyez plus haut, page 299) et les ancêtres, et les tablettes; et il retourna en Europe, emportant avec lui le corps de M. le cardinal de Tournon, pour lui faire rendre les honneurs funèbres à Rome.

Beaucoup d'embarras, de contradictions, même des manquements de parole imprévus, agitaient la vie de Clément. Il recommandait la paix dans toutes ses lettres : on la promettait, et l'on ne tenait point parole. Ces tristesses abrégèrent la vie de Clément, qui souffrait des accès répétés d'une toux violente. La fièvre survint; le pape demanda les secours de l'Église. Il pria ceux qu'il aurait pu offenser dans son pontificat, de lui pardonner; et il mourut le 19 mars 1721, âgé de soixante-douze ans, après avoir gouverné l'Église vingt-ans trois mois et vingt-cinq jours. Il fut enterré au Vatican.

Ce pape était aussi pieux que savant; il forma une congrégation composée des plus habiles astronomes de l'Italie, pour soumettre à leur examen le calendrier grégorien : on y reconnut, à la rigueur, quelques défauts; mais comme on ne pouvait les corriger que par des moyens très-difficiles, on aima mieux le laisser tel qu'il était. Il y a des exactitudes de secondes et demi-secondes que la science

doit connaître, et dont elle est forcée de se rendre compte ; mais, dans la pratique, ces exactitudes amènent des embarras qu'il faut éviter. Au commencement du siècle prochain (1900), il sera temps de penser à des calculs plus rigoureux.

C'est à ce pontife que la Provence dut, je le répète, tant de bâtiments chargés de grains, avec des sommes considérables, qu'il envoya pour être distribués pendant la peste de 1720.

Clément XI, élevé au collège romain, écrivait très-bien en latin. Le *Bullaire* du pape avait été publié en 1718, in-fol. ; les *Harangues consistoriales*, en 1722, in-fol. Le cardinal Albani, son neveu, recueillit tous ses ouvrages, et les fit imprimer à Rome, 1729, 2 vol. in-fol. Sa vie est à la tête de ce recueil ; Lafiteau et Reboulet l'ont aussi écrite. Le premier a publié sa vie de Clément en 1752, 2 vol. in-12, et le second en a publié une à Avignon, 1752, in-4°. Il n'y a pas de genre d'horreurs que les jansénistes n'aient répandues sur le compte de ce pontife. A l'imitation de tous les hérétiques, ils se sont élevés avec fureur contre celui qui a proscrit leurs erreurs. Sa constitution n'en est pas moins une règle de foi dans toute l'Église, et une espèce de signe où l'on reconnaît ses véritables enfants ; on peut dire, ainsi qu'il a été remarqué plus haut, page 73, qu'elle est comme l'ὁμολογία et le θεοτόκος de ce siècle.

Clément était d'une haute stature ; ses traits nobles et spirituels prévenaient en sa faveur. Il fut le premier pape, depuis Clément VII, qui se fit voir

sans barbe. Sa figure était pâle, ses yeux noirs, peu grands, mais vifs et pleins de feu. Il avait la voix sonore. Son esprit était exercé, sa mémoire fidèle. Il ne se mettait jamais en colère. Il ne concevait pas de haine, et il gardait, avec une religieuse attention, ses secrets et *ceux des autres*. Quand il écrivait, on avait à admirer tout à la fois la netteté de l'esprit, la fermeté du jugement, la pénétration, la fécondité, l'extension de la pensée, la verve d'imagination, la clarté des idées, l'énergie du style, la grâce dans l'affection, l'éloquence dans l'exhortation, la hauteur convenable quand il fallait en venir à la menace.

Quant aux vertus chrétiennes, on peut dire que si Albani enfant fut un modèle de chasteté et de pureté dans les mœurs, Clément XI, sous la tiare, conserva la même innocence.

Les affaires souvent inextricables qui l'accablèrent ne l'effrayèrent jamais : au contraire, elles servaient à faire ressortir sa prudence, son génie, sa magnanimité, et tant de vertus dont il se trouvait orné plus qu'un autre quand survenaient les dangers et les tempêtes.

Il méritait un pontificat plus heureux ; mais il semble que Dieu l'avait formé pour des temps d'orages, et l'avait placé sur la chaire de Saint-Pierre pour qu'il s'y montrât constamment supérieur aux attaques et aux disgrâces, et toujours égal à lui-même dans les prospérités, dans les maladies, dans les souffrances, dans les travaux, et dans le repos.

Telle fut sa conduite pour toutes les situations de son règne, que la critique fut toujours forcée de se taire sur les habitudes de sa vie, si admirablement calculées qu'on n'en pouvait parler sans éloge.

Quand ses ministres, jusqu'alors peu accoutumés à l'inconstance de la fortune, se plaignaient avec lui, au commencement de son pontificat, du peu de succès des affaires, il répondait : « Ne perdez pas « courage! c'est le travail et non le bonheur que « Dieu nous a réservé. Sachez que, pour les tra- « verses qui déjà vous effrayent, nous ne sommes « qu'aux premiers jours de nos douleurs. » Et en souriant il ajoutait : « Nous vous avertissons que « dès ce moment-ci on n'appellera plus notre pa- « lais que la maison de Job. »

Lorsqu'il n'était que prélat, il possédait déjà la même intrépidité d'esprit. Un ambassadeur, étonné de la vivacité qu'Albani montrait dans une affaire, lui dit : « Le roi mon maître a les bras longs. » Sans s'altérer, le prélat repartit : « Dieu les a plus longs « que lui, et je craindrai toujours plus sa justice que « la puissance des hommes. »

A moins qu'il ne fût empêché par une maladie qui demandait des soins absolus, il célébrait la messe; il ne se refusait à aucune des fonctions de solennité, et il s'y montrait avec un sentiment profond de piété et de majesté.

Toujours il récitait l'office à genoux, et, deux fois le jour, il s'appliquait à la méditation.

Sa table était si frugale, que l'on ne concevait

pas qu'un seigneur de si haut rang pût s'en contenter. Toujours, pendant ses repas, on faisait la lecture d'un livre sacré. Il ne mangeait qu'une seule fois dans le jour, et jamais de plus de trois plats; et sa dépense n'excédait pas, par jour, le prix de quinze bajoques (16 sols de France, 80 centimes). En cela il avait vaincu ses deux prédécesseurs saint Pie V et Innocent XII, que nous avons tant loués pour ce genre d'économie.

Quand, dans de graves incommodités survenues en temps de carême, il était forcé, par ordre des médecins, d'adoucir le jeûne *quarésimal* par l'usage des œufs et du lait pendant trois jours de la semaine; alors, pour se punir de cette condescendance, il s'imposait d'autres jeûnes le reste de l'année, dans des temps plus opportuns pour sa santé; et il observait ces jeûnes nouveaux, que l'on ne savait pas comprendre, avec une rigueur inflexible.

Dans les hôpitaux, qu'il visitait fréquemment, et dans la basilique Vaticane, il entendait souvent les confessions, particulièrement après dîner, pendant la semaine sainte; et ensuite il adressait au peuple d'élégantes et touchantes homélies, où l'on voyait reproduite la mâle éloquence de saint Léon le Grand, son protecteur particulier, qu'il se proposa toujours pour modèle dans son pontificat. Il parlait aussi souvent avec enthousiasme de saint Damase premier, cet illustre pontife portugais qui gouverna l'Église près de dix-huit ans.

Ce même pape, que l'on voyait si exact à remplir les devoirs pontificaux, souffrait d'une hernie que pendant dix ans il cacha au médecin : il était obligé de tenir trois cercles de fer qui soutenaient ses entrailles. On ne connaissait pas bien alors les moyens d'adoucir cette cruelle infirmité.

Il avait coutume de dire : « Un prince ne doit pas tout faire, mais il doit tout savoir. »

Jamais il n'a connu l'esprit de vengeance, et il disait souvent : « Celui qui se venge de ses ennemis en leur faisant du bien, se venge d'une manière divine. » Le même homme devait sentir vivement le besoin de la reconnaissance. Aussi Rome entière s'écriait : « Clément n'est pas mattre de lui en fait de gratitude. »

L'Angleterre attirait souvent ses regards. Il traita avec une haute bienveillance Jacques II, roi de la Grande-Bretagne, et, après la mort de celui-ci, arrivée en 1701, Jacques III, son fils.

Ce dernier, après la paix de Rastadt, obligé de quitter la France, puis la Lorraine où il s'était réfugié, vint dans l'État ecclésiastique en 1717. D'abord le pape lui conseilla d'habiter Urbin, puis il le reçut à Rome en 1719, lui rendit les honneurs royaux, le logea dans le palais Sacchetti, et lui donna, comme on sait, une pension considérable en écus romains.

Enfin les rives du Tibre, les places, les rues, le Capitole, le Vatican, les hôpitaux, les salles académiques, les chapelles pontificales, les églises et les

basiliques, attestent tout ce que Rome doit à Clément XI.

Il est constant, dit Lafiteau, évêque de Sisteron, que Clément XI a réuni, dans sa personne, les talents des plus grands hommes et les vertus des plus grands saints.

J'ai une singulière obligation à M. Mazio, directeur de la monnaie et des médailles de Rome. Lorsque le pape Pie VII m'a fait présent de la collection de médailles que j'ai commencé à décrire, ce bienveillant ministre de la générosité pontificale savait que Bonanni avait cessé ses recherches à l'époque du règne de Clément XI; et alors il a placé dans ma collection, pour ce règne, six médailles, toutes d'un grand prix.

J'en vais donner la description :

1° CLEMENS XI PONT. OPT. M. « *Clément XI, souverain et excellent pontife.* » La tête du pape, coiffée de la tiare.

℞. Sans inscription. Saint Luc peignant la Vierge et l'enfant Jésus, qui posent devant lui dans des nuages. A droite, le bœuf de saint Luc. Médaille très-finement exécutée.

2° COMMODIORI ANNONE PRÆSIDIO. 1705. « *A la plus commode habitation pour l'annone.* » Les greniers d'abondance, aux thermes de Dioclétien. On distingue trois étages, qui ont chacun quatorze fenêtres. Cette médaille est due à Herménégilde Hammerani, fils de Jean.

3° IN HONOREM CRESCENTINI MARTYRIS. « *En hon-*

*neur de Crescentin, martyr.* » L'autel élevé à saint Crescentin dans la cathédrale d'Urbino. Un autel orné d'une croix au milieu, et de trois chandeliers de chaque côté; à droite et à gauche de la croix, des statuettes de saint Pierre et de saint Paul. Indépendamment de cet autel, Clément en fit élever un autre au même saint dans l'église de Saint-Théodou, autrefois temple de Romulus, au *forum Boarium* à Rome.

4° VADE ET PREDICA. « *Va et préche.* MDCCII. » Le saint-père, assis sur son trône, remet des instructions au patriarche de Tournon, depuis cardinal, qu'il envoie en Chine, muni de pleins pouvoirs. Un des compagnons de Tournon est à genoux vers la droite du trône. Cette médaille a été gravée par Béatrix Hamerani, fille de Jean, et sœur d'Herménégilde, dont il vient d'être parlé. Le pape est coiffé de la mitre, et non de la tiare.

5° IN VIAM PACIS. « *Dans la voie de la paix.* MDCCXIII. » Moïse conduit les Hébreux à travers la mer Rouge. Les flots se sont élevés à droite et à gauche, pour laisser le passage libre. C'est un autre ouvrage signé de Béatrix Hamerani. Le dessin est très-exact, les têtes fortement conçues, surtout celle de Moïse.

6° Ce numéro n'est pas décrit par Venuti.

On lit dans le champ, en caractères très-fins :

NATIONE VRBINAS

FIL. CAROLI ALBANI

A S. COLL. ELECTVS PONT M.

A. MDCC. D. XXXIII NOV.  
 PRUDENTIA ERVDITIONE  
 PIETATE AC ZELO INSIGNIS  
 HOMILIAS IPSE DIXIT AD POPVLVM  
 PACIS CONCILIANDE STVDIOSVS.  
 DIEM FESTVM BEATÆ VIRGINIS  
 SINE LABE ORIGINALI CONCEPTÆ  
 PER TOTAM ECCLESIAM INDIXIT  
 PIVM V PONTIFICEM  
 ANDREAM DE AVELLINO  
 FELICEM DE CANTALICIO  
 ET CATHARINAM BONONIENSEM  
 S. S. FASTIS ADSCRIPSIT  
 SEDET FELICITER  
 A. XIII.

*« Urbinate de nation, fils de Charles Albani, élu, par le sacré collège, souverain pontife l'an 1700, le 23 novembre. Il est célèbre par sa prudence, son érudition, sa piété, et son zèle. Toujours jaloux de conseiller la paix, il a lui-même adressé des homélies au peuple. Il a ordonné de célébrer dans toute l'Église le jour de la fête de la bienheureuse Vierge, conçue sans tache originelle. Il a inscrit dans les fastes sacrés Pie V, souverain pontife, André d'Avellino, Félix de Cantalicio, et Catherine de Bologne. Il est assis heureusement sur le trône.*

L'an XIII du pontificat. »

Je vais donner les médailles que l'on trouve dans Venuti.

1° **CREATVS D XXIII NOVEM. MDCC.** « *Créé le 23 novembre 1700.* » Les armoiries de la famille Albani, d'azur, à la fasce d'or; dans la partie supérieure du champ, l'étoile; dans la partie inférieure du champ, d'or aux trois monts. Cette médaille est de Westner, graveur allemand.

2° **FACTVS EST PRINCIPATVS SVPER HVMERVM EIVS.** « *Le principat a été posé sur ses épaules.* » Le Christ portant sa croix. Quand Herménégilde Hamerani a gravé cette médaille, il n'avait que dix-sept ans.

3° **BENEDIXIT FILIIS IN TE. 1700.** « *En toi il a béni ses enfants.* » Le saint-père ferme la porte sainte.

4° **INFVND E LVMEN VT SINT ASPERA IN VIAS PLANAS.** « *Répands ta lumière pour qu'il y ait des aspérités dans des voies droites.* » Dans le champ, les trois monts; au-dessus, l'Esprit-Saint sous la forme d'une colombe.

5° **PIETAS PRVDENTIA ERVDITIO; au-dessus, FLORES MEI FRVCTVS HONORIS ET HONESTATIS. ECCL. XXIV; au-dessous, FLORES CIRCUMDATI.** « *La piété, la prudence, l'érudition. Mes fleurs sont les fruits de l'honneur et de l'honnêteté. Mes fleurs en sont entourées.* » (Ecclésiastique, ch. XXIV, 23).

6° **CREAT. D XXIII NOV. ET CORON. D. VIII DEC. MDCC.** « *Créé le 23 novembre, et couronné le 8 décembre 1700.* » Les armoiries du pontife. Le style est allemand. La médaille, qui n'est pas signée, ne peut être l'ouvrage de Westner.

7° **EQVO NE CREDITE TEVCRI.** « *Troyens, ne vous*

*fiez pas au cheval.* » (Virgile, *Énéide*, livre II, vers 47).

On trouve l'explication de cette inscription dans *l'Italie*<sup>1</sup>. Pour le tribut convenu entre Clément IV et Charles d'Anjou (tome III, page 22), il y avait une altercation entre les ambassadeurs d'Espagne, dont le souverain possédait Naples, et les ambassadeurs de l'empereur, qui en réclamaient la possession. On présentait deux tributs et deux haquenées. Le pape ne voulait pas accepter l'hommage d'une des parties, de peur d'offenser l'autre; et il souffrait de ne pas accorder à l'Espagne ce que désirait la France, parce qu'il penchait en secret à favoriser Louis XIV. Il est des historiens imprudents qui, dans des pages injurieuses, se moquent des traités conclus avec les papes, et regardent ces stipulations comme illusoires, misérables, et de peu de durée. Nous voyons cependant aujourd'hui qu'en 1701 un traité conclu en 1267, c'est-à-dire, depuis 434 ans, est encore debout, plein de force, de vie et de puissance. Aux termes de ce traité, Clément XI répondait à M. de Lamberg, ambassadeur impérial : « La couronne des Deux-Siciles est incompatible avec l'Empire; ce sont là les termes d'un traité positif. Léopold, l'empereur, aura pour successeur Joseph, son fils aîné, qui a perdu son enfant mâle, et qui n'a que deux filles. La couronne impériale appartiendra au prince Charles,

<sup>1</sup> 1835, p. 317.

pour qui vous demandez Naples.» Clément XI ensuite disait à M. d'Uzeda, ambassadeur espagnol parlant au nom de Philippe V : « La couronne de Sicile est incompatible avec la possession de la Lombardie. Depuis Charles-Quint, nous avons réclamé contre la réunion des deux États : aujourd'hui on appelle le saint-siège dans le différend qui s'élève; nous devons tenir aux conditions signées en 1267. » Les pourparlers continuèrent. De la part de la France ou plutôt de l'Espagne, on offrit au pape les deux provinces des Abruzzes, situées dans le voisinage de ses États. Lamberg n'offrait aucun avantage. Cependant le jour de la fête de Saint-Pierre s'approchait; c'était le jour où la haquenée devait s'agenouiller devant Clément, en lui présentant le tribut. Le pape fut obligé de faire une réponse claire et positive. Il déclara que plus que jamais il tenait à son droit d'investiture; qu'il aimait à voir quatre augustes princes rivaliser de zèle pour proclamer le même droit; que quant à la question de savoir à qui serait accordée la nouvelle investiture, il fallait attendre que les puissances de l'Europe fussent d'accord, pour ne reconnaître qu'un seul roi d'Espagne. Tout à coup il arriva de Madrid une dépêche royale qui enjoignait au duc d'Uzeda de présenter le tribut avec les formalités accoutumées, et si le pape refusait à le recevoir, de tâcher d'accomplir l'ordre de la cour *par surprise*. D'Uzeda ordonna au prince Colonne, connétable du royaume de Naples, de

prendre ses mesures pour que l'ordre royal reçût absolument son exécution. Le pape chercha encore à modérer le zèle de d'Uzeda. « Nous ne voulons  
« accepter en ce moment ni argent, ni haquenée,  
« ni rien qui ressemble à un hommage-lige : lais-  
« sons les affaires mieux s'éclaircir; nous n'enten-  
« dons d'ailleurs préjudicier aux droits de per-  
« sonne. » L'Espagnol pensait alors à user de subterfuges. Il appelle à lui secrètement l'agent d'Espagne, Alphonse de Torralba, et lui dit : « A  
« tout prix, il faut qu'on présente la haquenée. » Alphonse acheta un cheval de la couleur indiquée (blanc), le revêtit d'un caparaçon brodé en or, aux armes pontificales, y attacha une reconnaissance notariée du tribut, réduit alors à 7,000 ducats, et cacha ensuite le cheval presque tout entier sous plusieurs de ces longues couvertures communes dont se servent les paysans pour envelopper leurs chevaux, à la traversée des montagnes. S'étant introduit ainsi dans les cours du Vatican, il s'avança au moment où parut le tribunal de la *Camera*, abattit les couvertures, prononça rapidement les paroles officielles de l'offre du tribut, et prit la fuite.

Le comte de Lamberg protesta, en riant, contre cette singulière manière de rendre un hommage, et dans laquelle on pouvait ne pas reconnaître la gravité espagnole; mais la première règle pour les ambassadeurs d'Espagne est une exacte et prompte obéissance.

On voit, dans le champ de la médaille, un cheval fuyant, après s'être débarrassé de la cédule par laquelle on offrait le cens. Au-dessous du cheval, on lit : ARTEFIC. C. VV. Il est difficile d'expliquer ces initiales, excepté la première, où il est aisé de reconnaître qu'on fait allusion à une ruse, à un artifice. Si les trois autres lettres sont injurieuses pour l'Espagne, il est inutile d'en pousser plus loin la recherche. Cette médaille a été gravée par l'Allemand Westner. On peut blâmer les directeurs de la monnaie qui admettent dans leur collection une telle médaille ; cependant il n'est pas hors de propos de dire qu'il existe une preuve métallique qui annonce que souvent la politique s'efforce, dans son intérêt, de constater les droits de la puissance pontificale.

8° FIAT PAX SVPER ISRAEL. 1701. « *Que la paix se fasse sur Israël.* » L'Église, sous la figure d'une femme à genoux.

Cette médaille indique assez les vœux de Clément XI pour le retour de la paix dans la chrétienté.

9° CVNCTIS CLEMENS. « *Clément pour tous.* » Le soleil sur les trois monts du blason Albani. Au-dessus, le nom de l'auteur, Herménégilde Hamerani.

10° LVCET IN VULTU EIVS. « *Elle brille dans son visage.* » La Religion assise ; son visage paraît briller d'une joie douce. Le pape espérait que la paix serait rétablie.

11° APTATA SECVLA VERBO DEI. « *Les siècles disposés d'après la parole de Dieu.* »

GNOMONE ASTRONOMICICO AD VSVM CALENDARIH CONSTVCTO. « *Le gnomon astronomique construit à l'usage du calendrier.* » La ligne méridienne placée dans l'église des Chartreux. (Voyez plus haut, page 293.) Cela avait été fait auparavant à Bologne par Cassini, alors le plus savant des astronomes.

12° AVXILIVM MEVM A DOMINO. NOVA BASILICA SS. XII APOST. « *Mon secours vient du Seigneur. — Nouvelle basilique des Saints Apôtres.* » La basilique des douze apôtres, restaurée par Clément XI.

13° HAVRIETIS CVM GAVDIO. « *Vous puiserez avec joie.* » Le port de Cività-Vecchia avec des aqueducs. Comme alors Jean Hamerani souffrait des suites d'une attaque d'apoplexie, ce fut Saint-Urbain, Français, qui grava cette médaille.

14° ROBVR AB ASTRIS. « *La force vient des astres.* » Une femme armée, couchée; à ses côtés, un lion; au-dessus, un nuage d'où il sort des rayons.

15° SECVRITAS POPVLI ROMANI. « *La sécurité du peuple romain.* » Le symbole de la sécurité. Nous avons déjà vu ce type.

16° VT ERVANTVR A VIA MALA. « *Pour qu'ils soient repoussés de la mauvaise voie.* » Intérieur de la maison de Saint-Michel, où les enfants mauvais sont élevés. Beaucoup de princes ont fait construire des maisons semblables, destinées à recueillir les enfants condamnés, pour qu'ils soient remis dans la bonne voie.

17° MEMORIÆ CHRISTINÆ AVGVSTÆ. « *A la mémoire de la reine Christine.* »

Le monument élevé à Christine dans Saint-Pierre. Une femme debout tient un flambeau allumé. Les cendres de la reine sont déposées dans la partie de l'église souterraine qui soutient le monument.

18° COMMODITATI ET ORNAMENTO. « *A la commodité et à l'ornement.* » Vue du port de Ripetta, dans la rue de ce nom.

19° DEO SACRA RESVRGET. « *Elle se relèvera consacrée à Dieu.* » On voit la machine à l'aide de laquelle on restaura la colonne élevée dans la place de Monte Citorio.

20° PORTAVERVNT TABERNACVLVM FOEDERIS. M DCCIX. « *Ils ont porté le tabernacle de l'alliance.* » La figure de Jésus-Christ portée en procession pour remercier Dieu de la restitution de Comacchio. Diverses contrées sur le Pô avaient été usurpées sur le saint-père; il était parvenu à les recouvrer.

21° IN HONOREM S. FABIANI PP. ET M. « *En honneur de saint Fabien, pontife et martyr.* » Clément XI avait fait élever un autel, dans la basilique de Saint-Sébastien, en honneur de saint Fabien, pape et martyr. (Voyez le règne de ce pontife, tome I<sup>er</sup>, page 110.) Ce pape avait souffert la persécution sous l'empereur Dèce.

22° DOMINE DEPRECABILIS ESTO. « *Seigneur, sois favorable à nos supplications.* » Une femme à genoux sur un canon. Deux enfants, dont un tient la tiare pontificale, et l'autre éteint un flambeau. Ces prières

furent adressées au ciel à l'occasion de l'ouverture des négociations de Gertruidenberg.

23° INTER SANCTOS SORS ILLORVM. M DCCXII. « *Ils ont été placés entre les saints.* » Quatre saints agenouillés. Ces quatre saints sont : *Pie V*, souverain pontife; *André d'Avellino*, clerc des réguliers Théatins; *Félix de Cantalicio*, frère mineur capucin, et *Catherine de Bologne*, dominicaine. Ce fut à cette occasion que Clément adressa lui-même une homélie au peuple.

24° ECCLESIA NOVIS QVE ÆDIBVS AD BALNEA NVCKERINA. « *Une église et de nouvelles habitations construites aux bains de Nocera.* » Vue de ces nouveaux bienfaits, dus à Clément.

25° D. O. M. CLEMENS XI P. M. PRIMARIVM LAPIDEM IMPOSVIT DE MENSE SEPTEMB. ANNO SALVTIS MDCCXIV. Dans la dernière partie du champ, H. F. « *A Dieu tout-puissant et très-grand. Clément XI, souverain pontife, a posé la première pierre en septembre 1714. Hamerani l'a fait.* » Médaille frappée lorsqu'on a posé la première pierre de l'église où l'on vénère les stigmates de saint François d'Assise. L'église est achevée d'après les dessins de Contini, continués par Canevari.

On observe sur le maître-autel le tableau de saint François qui reçoit les stigmates, ouvrage du Trévisan, d'une composition et d'un coloris brillant, analogues au sujet.

26° CORPORE S. LEONIS MAGNI TRANSLATO D. XI APRILIS MDCCXV. « *A l'occasion du transport du corps*

*de saint Léon le Grand, le 11 avril 1715.* » Clément XI fit extraire le corps de saint Léon le Grand des cryptes du Vatican, et le transporta dans le tombeau construit par l'Algardi. (Voyez tome I<sup>er</sup>, page 246).

27° **TEMPLO S. CLEMENTIS INSTAURATO.** « *Le temple de Saint-Clément réparé.* » Vue de l'église de Saint-Clément. Le pontife, dans les travaux, fit respecter la construction ancienne. Aussi cette église, qui ne ressemble à aucune de celles d'aujourd'hui, mérite-t-elle l'attention des observateurs. L'autel, l'*atrium* et le portique sont très-remarquables.

28° **AVXILIVM CHRISTIANORVM.** « *Le secours des chrétiens.* » Quand Achmet III, empereur des Turcs, déclara la guerre aux Vénitiens, le pape engagea l'empereur et le Portugal à envoyer du secours, et il obtint de Philippe V que les hostilités seraient suspendues en Italie. Cette médaille, dédiée à la Vierge *du Rosaire*, a été décrite en partie; mais celle-ci offre des différences qu'on ne trouve pas dans celle qui est citée déjà.

29° La chaire de saint Pierre, et les tombeaux qui sont placés à droite et à gauche. A droite de l'autel, le tombeau de Paul III, par Guillaume della Porta, et à gauche, celui d'Urbain VIII, par le Bernin, travail inférieur à son pendant.

Cette médaille, d'un très-grand module, fut frappée lors de la béatification de saint François Regis, de la compagnie de Jésus.

30° **VIRGO POTENS ORA PRO NOBIS.** « *Vierge puis-*

*sante, prie pour nous.*» Pièce frappée le jour où Clément XI ordonna de célébrer la fête de l'Immaculée Conception.

31° SVPER FVNDAMENTVM APOSTOLOR. ET PROPHET. CONSTANTIN. BASILICA STATVIS ET PICTVRIS ORNATA. « *Sur le sol sanctifié par les apôtres et les prophètes, la basilique Constantinienne ornée de statues et de peintures.* » Une femme assise, indiquant l'église de Saint-Jean de Latran.

32° VENTI ET MARE OBEDIVNT EI. « *Les vents et la mer lui obéissent.*» Jésus-Christ dans la barque avec les apôtres.

33° BONARVM ARTIVM CVLTVI ET INCREMENTO. INSTIT. SCIENT. BONON. « *A la pratique et au progrès des beaux-arts. L'Institut des sciences de Bologne.* » Vue du palais de l'Institut de Bologne.

34° OCCIDIT ALBANVM SIDVS COLLES QVE RELIQVIT XIX MARTII MDCCXXI. « *L'étoile des Albani est couchée, et elle a quitté les collines. 19 mars 1721.* » Cette médaille est due à Westner. Comme on le voit, cette médaille est posthume.

35° PERENNIS OMNIS SOLIS HABENS HIS NVNC QVOQVE SPLENDET IN ASTRIS. PIE EXTINGTVS ROMÆ DIE SANCTI IOSEPH. « *Ayant tous les avantages du soleil, il brille aussi au milieu de ces astres. Il est mort pieusement à Rome le jour de la fête de Saint-Joseph.* »

Le saint-siège demeura vacant un mois et vingt jours.

## 248. INNOCENT XIII. 1721.

---

On voit, sous le règne de Clément XI, à quel point les papes sont soumis à la nécessité, plus que jamais, d'intervenir dans toutes les affaires politiques. Il faut donc hautement honorer l'usage qui veut qu'un pontife ne soit élevé à ce haut degré de puissance que lorsqu'il a étudié profondément les règles du droit, les combinaisons variées des événements de la vie; et il faut avouer qu'en cela Rome est un lieu d'instruction propre à former promptement des hommes d'État.

Voici maintenant un des princes romains les plus distingués, encore par son rang, qui va s'asseoir sur la chaire de saint Pierre.

Innocent XIII, appelé d'abord Michel-Ange Conti, fut l'aîné des enfants de Charles Conti, duc de Poli, et d'Isabelle Muti, et naquit à Rome le 13 mai 1655. La famille de Conti, que Sixte-Quint déclare une des quatre familles les plus illustres et les plus antiques de l'Italie, était originaire de Rome. Elle comptait seize pontifes, entre autres saint Léon, saint Grégoire le Grand, Innocent III, Grégoire IX, et Alexandre IV.

Michel-Ange fit ses premières études dans le col-

lége romain. Alexandre VIII le nomma ensuite son camérier d'honneur, et l'envoya à Venise pour porter le *stocco* et le *berettone* au doge François Morosini, qui avait remporté des avantages sur les Turcs.

Innocent XII plaça Conti dans la prélature, et le nomma gouverneur d'Ascoli, puis de Frosinone, et enfin de Viterbe. Deux ans après, il fut élu archevêque de Tarse, et envoyé comme nonce dans la Suisse catholique. Il passa en la même qualité à Lisbonne en 1698. Il y resta douze ans. Clément XI, dans une seule promotion le 7 juin 1706, le nomma cardinal, mais sans mentionner la nonciature en Portugal : on ne voulait pas, à Rome, qu'il semblât qu'on l'élevait à la pourpre comme nonce à Lisbonne.

Cette prérogative ne fut accordée au Portugal que par Clément XII.

Après les funérailles du pape défunt, le conclave commença le 31 mars.

Le 9 avril, il n'y avait encore que quarante électeurs qui fussent réunis. Quinze autres arrivèrent ensuite. On remarqua en ce moment que les cardinaux da Cunha et Pereyra, quoiqu'ils fussent venus de Lisbonne à Livourne en neuf jours, n'entrèrent à Rome qu'après l'élection. La même chose arriva pour les cardinaux Belluga et Borgia, Espagnols.

Comme les constitutions pour l'élection du pape prescrivent qu'afin que l'élection soit légitime, il faut qu'on ait appelé tous les cardinaux absents, même les cardinaux excommuniés, on invita au

conclave les cardinaux de Noailles et Albéroni : le premier s'excusa sur son âge avancé, et le second s'y rendit, sortant tout à coup des cachettes où il se trouvait confiné.

On avait d'abord voulu élire le cardinal Paolucci, et, dans le second scrutin, il aurait obtenu le trirègne ; les trois scrutateurs avaient plusieurs fois répété son nom <sup>1</sup>, lorsque le cardinal Althan, ministre impérial, voyant que les voix allaient atteindre les deux tiers, s'animant au grand étonnement de tout le monde, donna l'exclusion, au nom de l'empereur, au cardinal Paolucci. Celui-ci, quoique atterré par un coup si inattendu, reprit ses couleurs, et l'indifférence de manières à laquelle il s'était accoutumé, ayant été vingt ans secrétaire d'état de Clément XI. Il prit la parole, et loua la justice de celui qui, ayant connu ses démérites, lui enlevait le pontificat, dont il se déclarait indigne. Cependant les scrutateurs continuèrent de lire les bulletins, et il manqua trois voix pour que Paolucci eût obtenu les deux tiers des votes nécessaires. Et très-certainement Paolucci aurait été élu et *adoré*, car les exclusions, dit Ottieri <sup>2</sup>, qui sont prononcées contre un seul sujet qui puisse déplaire aux trois cours de l'Empire, de France et d'Espagne, s'admettent, non par pacte ou détermination aucune, mais par un *égard prévoyant*, pour ne pas donner lieu à un

<sup>1</sup> Novaes, XIII, 8.

<sup>2</sup> *Histoire de l'Europe*, tom. VII, p. 510.

schisme dans l'Église, dans le cas où quelqu'un de ces princes, les plus puissants, ne voulût pas reconnaître un pape qu'il aurait vu élire avec déplaisir.

Des auteurs soutiennent que le privilège et l'exclusion dont jouissent, dans les conclaves, les trois cours de Vienne, de Paris et de Madrid, a eu son principe au concile de Saint-Jean de Latran célébré par Nicolas II en 1059. Mais ce privilège accordé aux empereurs regardait, comme l'observe Cenni dans le Bulletin de la basilique Vaticane, tome III, page 228, seulement le couronnement et non pas l'élection des souverains pontifes. Le droit donc d'exclusion, qui se pratique depuis cent ans environ<sup>1</sup>, est né, ainsi qu'on l'a dit plus haut, d'une sorte de connivence prévoyante qui n'offense pas encore l'autorité pontificale, d'une espèce de dissimulation sage qui veut que le suprême pontife ne puisse être désagréable aux grandes puissances catholiques, car le pape est pour toutes le père et le pasteur. Il y a eu près de trente schismes, tous occasionnés et fomentés par la défiance qui régnait entre les pontifes et les princes. Il est donc convenable de capituler quelquefois avec cette exclusion; car si on la méprise, on risque de troubler le repos de l'Église; on prive le pontife, élu en dépit de cette exclusion, de l'amitié de monarques respectables. Les affections de ces princes sont les aides les plus

<sup>1</sup> Novaes, XIII, 9.

puissantes dans les bourrasques où peut se trouver la barque de saint Pierre<sup>1</sup> ; il peut survenir un schisme de la part d'un souverain à qui une élection n'est pas agréable.

Le cardinal jésuite de Lugo, homme de rare doctrine, et célèbre par son attachement au saint-siège, s'appuyant sur ces raisons et sur beaucoup d'autres, publia, lors du conclave où fut élu Alexandre VII en 1644, un écrit rempli d'arguments solides, juridiques et théologiques. Il démontra au sacré collège l'obligation précise, même dans le for intérieur, de ne pas voter en faveur des cardinaux à qui l'exclusion aurait été donnée par des souverains catholiques.

Le cardinal de Lugo ajoutait qu'on devait faire attention au sentiment qu'il exprimait, d'autant plus qu'il était écrit dans un temps où l'expérience le forçait de se rétracter de l'opinion contraire qu'il avait manifestée dans ses ouvrages précédents, parce que, comme disait saint Augustin, livre 2, *retract.*, chapitre 5, *Tunc mihi non placebat, quia nondum expertus eram.* « Cela ne me plaisait pas alors, parce que je n'étais pas encore expérimenté. »

Dans le même conclave, le cardinal Albizzi, aussi très-savant, répondit à de Lugo par un écrit d'opposition qui n'est pas de la force de celui de son adversaire, mais qui renferme des arguments énergiques.

Reprenons les augustes travaux du conclave.

<sup>1</sup> Je cite toujours Novaes, XIII, 10.

Après avoir donné des consolations touchantes à Paolucci, les cardinaux résolurent d'élire pontife Michel-Ange Conti, et il fut élu le 8 mars 1721. Conti avait donné sa voix au cardinal Tanara, doyen du sacré collège, comme il est d'usage dans ces sortes d'élections préparées et convenues pour tous.

Conti, ayant accepté le pontificat, prit le nom d'Innocent XIII, en mémoire d'Innocent III, qui avait appartenu à sa famille.

Le 18 mai, il fut couronné au Vatican par le cardinal Benoît Pamphili, premier diacre ; et, le 16 novembre, il prit possession de Saint-Jean de Latran.

Les Romains luttèrent entre eux alors de magnificence, à cause de la joie qu'ils ressentaient de voir la tiare sur la tête d'un de leurs concitoyens, ce qu'ils n'avaient pas vu depuis l'élection de Clément X.

Dans les premiers jours de son élection, Innocent XIII fit apporter à son palais quelques pagnottes prises au hasard chez plusieurs boulangers. Il voulait en observer la qualité et le poids, afin que le peuple ne fût pas trompé par des marchands sans probité.

Le 20 juin 1721, Innocent créa cardinal son frère don Bernard-Marie Conti, des ducs de Poli et de Guadagnolo, né le 26 mars 1664, moine de l'ordre de Saint-Benoît, successivement abbé de Farfa et évêque de Terracine.

Le 16 juillet de la même année, Innocent fit sa seconde promotion de cardinaux.

Le premier fut le célèbre Dubois, Français, né à Brives-la-Gaillarde, dans le Limousin inférieur, le 23 septembre 1656, de parents honnêtes, mais très-pauvres, qui exerçaient la profession de pharmaciens.

A vingt-cinq ans, il avait été précepteur du duc de Chartres, fils du duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Par leur crédit, il avait obtenu de riches bénéfices. A la mort de Louis, Dubois, servant les caprices du régent<sup>1</sup>, avait gagné sa confiance; et il était devenu conseiller d'État, secrétaire du cabinet, ambassadeur extraordinaire en Angleterre (1715), pour surveiller la ligue de la Grande-Bretagne et de la Hollande avec la France. Il avait négocié la paix à Hanovre et à la Haye, et le régent l'avait nommé ministre d'État en 1718, archevêque de Cambrai en 1720.

Il est certain que Louis XIV, apparemment dans des vues de conciliation, avait l'intention de donner un évêché à Dubois; mais, sur les représentations du père de la Chaise, le roi n'insista pas. Le confesseur dit au roi que Dubois était livré à la débauche, au vin, et au jeu. Après la mort du roi, vinrent les instances du régent *et celles de presque tous les souverains*<sup>2</sup>; et il fut nommé car-

<sup>1</sup> Novaes, XIII, 14.

<sup>2</sup> Novaes, *ibid.*

dinal. Innocent avait fait une longue résistance : les instances redoublèrent, et cette nomination (ce qu'il faut dire) fut une nomination qu'on peut appeler européenne. Les ministres étrangers qui avaient vu Dubois en Angleterre, en Hollande, à Hanovre, n'avaient remarqué absolument que ses talents, sa facilité de travail, une sorte de propension à demander peu pour la France, et à concéder beaucoup aux autres; et le pape fut obligé de céder à tant de sollicitations intéressées.

Innocent, en même temps, adressa à ce nouveau cardinal un bref, où il le pria de changer de conduite. Dubois le promit dans une lettre fort respectueuse, mais il ne tint point parole.

Nous rapporterons ici un fait diplomatique assez important, et qui eut des conséquences utiles pour le Portugal, sans être pénible pour le saint-siège. Jean V, établi Roi à Lisbonne, voyait encore quelques souverains n'entretenir avec lui que des relations de froideur ou d'indifférence. Il pria le pape de prendre intérêt à cette position, et il rappelait que, lors de l'élection de Conti, la cour de Lisbonne avait beaucoup contribué par ses vœux au succès de cet avènement. Les deux princes se connaissaient et s'aimaient tendrement. Michel-Ange Conti avait été nonce au Portugal, et on l'y avait traité avec la distinction la plus respectueuse. Jean sollicitait un déploiement de reconnaissance peut-être un peu exagéré.

Sous Alexandre VIII, l'empereur Léopold et d'au-

tres souverains avaient demandé que le saint-siège, avant d'envoyer un nonce à leur cour, adressât une liste des prétendants à cette place. « De « cette manière, disaient ces princes, nous serons « prévenus, et aucun nonce ne résidera auprès de « nous sans notre approbation. » Alexandre ne consentit pas à reconnaître cette prétention, mais finalement Innocent XII avait accordé cette faveur. Clément XI, devant envoyer une semblable liste à Jean V, avait placé le nom de monsignor Bichi le premier sur la liste; mais le roi ne voulait pas accepter cette indication, et il ne se rendit qu'après beaucoup d'instances du pontife. Bichi était donc arrivé comme par force dans cette cour. Jean prit un jour la détermination d'ordonner à son ambassadeur près le saint-siège de représenter que le nonce devait être rappelé, et l'on détaillait divers griefs d'accusation qui étaient soumis au pontife. Celui-ci commanda sur-le-champ à la secrétairerie d'État de rappeler immédiatement Bichi. Cependant le nonce, averti par des amis que le roi avait averti le pape, fit agir auprès du prince portugais les confidants les plus intimes, et obtint que le roi rétractât les accusations comme calomnieuses, et redemandât avec insistance que Bichi ne perdît pas son poste de Lisbonne. L'ordre que recevait le nonce était rigoureux, et il n'avait pas obéi, espérant que les choses s'arrangeraient facilement entre les deux cours, puisque les accusations ne subsistaient plus. Mais le pontife n'entendait pas l'affaire ainsi. Ou in-

nocent ou bien outragé, Bichi n'avait pas obéi. Il ne lui appartenait pas de se livrer à des suppositions, à des espérances d'arrangement. Rappelé dans les termes les plus absolus, il devait être parti, et il habitait encore Lisbonne. Clément ne voulait plus rien entendre du roi : il exigeait que Bichi vint à Rome, et il envoyait à sa place le nonce Firrao. Les circonstances devenaient plus critiques : le roi ne permettait point le départ de Bichi, et refusait d'admettre Firrao.

Jean pensait toujours que la vieille affection du nonce Conti, devenu pape, se réveillerait, et qu'il obtiendrait qu'on laissât l'ancien nonce à Lisbonne. Mais toutes les fois que l'ambassadeur portugais André de Mello entretenait Innocent de ce continuel espoir du roi, le pape répondait ces mots : *Que le nonce nous obéisse !*

Mello eut alors un commandement formel de demander ses passe-ports, et de notifier au pape ce rappel, qui coûtait beaucoup au cœur de Sa Majesté. Mello n'avait pas fini d'articuler cette sorte de menace, qu'Innocent répliqua : « Monsieur l'ambassadeur, vous ferez fort bien, très-bien de partir tout de suite, et d'obéir à votre roi, parce que c'est ainsi que doivent faire les ministres des princes. »

Une telle réponse éventa le stratagème de Mello, qui à aucun prix ne devait quitter Rome. Cet ambassadeur, du reste, obtenait du pape, et sur-le-champ, toutes les faveurs qui ne concernaient pas Bichi. Jean V, frappé de la constance pontificale,

annonça enfin qu'il consentait au départ du nonce, à condition qu'avant de quitter la capitale il recevrait la barrette de cardinal : le cabinet de Lisbonne, disait Mello, appuyait sur cette demande, d'autant plus qu'il entendait qu'à l'avenir on agit ainsi avec les nonces futurs, comme on l'avait accordé pour les trois nonces résidant à Vienne, à Versailles, et à Madrid.

Clément comprit bien l'intention de Jean; il ne voulut rien accorder qui fût de préjudice à la cour romaine, et qui pût déplaire aux trois grandes cours, jalouses de maintenir leurs privilèges exclusifs; il refusa d'admettre le nouveau projet. De ce refus il résulta que, pendant la suite du pontificat, Bichi ne sortit pas de Lisbonne, et que Firrao n'était pas reçu. Ce ne fut que sous le règne de Clément XII que l'affaire se termina. Ce pontife consentit à ne rappeler les nonces du Portugal qu'après qu'ils auraient été déclarés cardinaux.

Il n'a pas été inutile de rapporter ces détails. Ils font connaître la source d'un droit que les souverains de Portugal défendent avec beaucoup d'insistance. Il se trouve solennellement reconnu aujourd'hui par Rome, et par toutes les puissances qui possédaient ou qui ont acquis depuis le même droit.

En 1722, les pèlerins continuaient de se rendre en foule à Jérusalem : à ce sujet, Innocent concéda au gardien du saint tombeau, le père Jean-Philippe de Milan, la faculté de conférer le sacrement de la

confirmation, pourvu qu'il n'y eût pas d'évêques catholiques présents. Ce droit fut reconnu par le grand Benoît XIV le 30 mars 1742.

La terre sainte renferme toujours une foule de chrétiens indigents. Urbain VIII, Innocent X, Alexandre VIII, Innocent XII, et Clément XI, avaient commandé aux évêques d'exhorter les prédicateurs à inviter les fidèles deux fois l'an, dans l'Avent et dans le Carême, à donner des aumônes pour la terre sainte. Innocent renouvela les constitutions de ses prédécesseurs par la constitution *Salvatoris*, du 21 novembre 1721; et il imposa la même obligation à tous les ordinaires de la chrétienté<sup>1</sup>.

Le chapitre général des frères mineurs observantins n'avait pas été rassemblé depuis vingt-cinq ans. Innocent voulut montrer l'amour qu'il portait à cet ordre sacré, et il commanda que la cérémonie se célébrât dans la forme accoutumée; puis il déclara qu'il désirait présider lui-même à cette solennité, qui eut lieu dans l'église d'Araceli le 15 mai 1723. On y élut pour ministre général le père Cozza, qui obtint cent quatre-vingt-trois voix. Ce père fut ensuite créé cardinal par Benoît XIII le 9 décembre 1726. En cette occasion, la recon-

<sup>1</sup> Il est à remarquer ici que les constitutions des papes précitées, qui sont relatives aux aumônes pour la terre sainte, commencent toutes par ce mot *Salvatoris*, qui est ici profondément caractéristique; car ces bulles viennent réjouir les pieux et courageux habitants de l'église du *Saint-Sauveur*.

naissance de ces religieux fut si grande, qu'ils décidèrent, par une loi perpétuelle, qu'à l'avenir on célébrerait, dans tous les couvents de l'ordre, une messe pour la conservation du pape tant qu'il serait vivant, et une messe de *Requiem* tous les ans après sa mort. Chaque prêtre de cet ordre devait aussi célébrer trois messes à l'intention du pontife bienfaiteur. Pour que le souvenir de cette disposition ne pérît pas, les pères demandèrent à Innocent qu'il l'autorisât par une bulle; et il publia cette bulle le 3 juin de la même année<sup>1</sup>. Une inscription, placée dans l'église d'Araceli, fait mention de tout ce que nous venons de rapporter.

La guerre ayant été terminée en 1722, le pape donna l'investiture de la Sicile à Charles VI, que le traité en déclarait souverain. Elle fut accordée, à cette époque, avec les mêmes conditions imposées par Jules II au roi catholique Ferdinand d'Aragon, en 1510; par Léon X à l'empereur Charles-Quint, en 1521; par Jules III au roi Philippe, après l'abdication de Charles son père; par Clément VIII au roi catholique Philippe III, en 1559; par Grégoire XV à Philippe IV, en 1621<sup>2</sup>; et par Alexandre VII au roi Charles II, en 1666. Ce fut le cardinal Althan qui reçut cette investiture au nom de son maître Charles VI.

<sup>1</sup> Cette bulle commence ainsi : *Ex injunctis*. On la trouve dans le bullaire romain, tom. XI, part. II, p. 264.

<sup>2</sup> Grégoire XV alors se réserva la possession de Bénévent et de Ponte-Corvo.

Les Turcs faisaient des préparatifs de guerre et de vengeance. Le grand maître de Malte Villena craignait que l'effort des musulmans ne se portât sur cette île, et il demandait du secours surtout en argent. Le pape envoya une partie de ce dont il pouvait disposer sur-le-champ. Les cardinaux offrirent des sommes plus ou moins considérables, selon leur fortune. Quand on demanda au cardinal Salerno, jésuite, ce qu'il ferait, il répondit qu'il n'avait rien, qu'il ne possédait pas de rentes ; mais que le roi Auguste de Pologne lui ayant donné une croix ornée de brillants, il en faisait avec joie le sacrifice. On la vendit mille *doppie* d'Espagne, et le montant de la vente fut ajouté aux sommes déjà recueillies, qui finirent par s'élever à celle de cent mille écus romains.

Le temps où la divine Providence devait appeler Innocent était venu. Il avait été rétablir sa santé dans un fief de sa maison. A sa rentrée dans Rome, la noblesse et le peuple allèrent au-devant de lui, en lui témoignant une grande joie de le revoir. La foule voulut le suivre jusque dans ses chambres, où il donna ainsi une *audience d'amour et de tendresse* à presque toute la ville de Rome. Les premiers gardes abaissèrent leurs armes ; les Suisses laissèrent pénétrer la multitude, dans laquelle étaient confondus les nobles, les magistrats, avec les portefaix et les matelots. Nous n'avons pas encore vu une telle scène sous le bien-aimé Pie IX ; mais il ne serait pas étonnant qu'elle eût lieu, quelque jour où

elle serait conseillée au peuple romain par un nouveau bienfait du prince. On était étonné d'un aussi grand concours d'enfants et de vieillards.

Mais le bon pontife ne tarda pas à tomber malade. La hernie qui le tourmentait, et dont il n'avait parlé qu'à un seul valet de chambre, vint à se rompre; il survint une inflammation fébrile. Innocent demanda les consolations de l'Église, fit la profession de foi, et mourut le 7 mars 1724, âgé de 69 ans, après avoir gouverné l'Église deux ans et dix mois. Il laissait quatre chapeaux vacants : on le pressait de les distribuer; il répondit : *Nous ne sommes plus de ce monde.*

Innocent n'eut pas le temps de signaler son pontificat par des actions extraordinaires; les maladies ne lui permirent point de faire tout ce que lui suggérait son zèle pour les intérêts de la religion.

Il fut enterré au Vatican.

Innocent était d'une stature plus que médiocre; il avait les yeux blancs et le nez large. Il se montrait grave et majestueux, croyant que son prédécesseur avait manifesté peut-être trop de douceur et d'affabilité. Jamais il ne permit à personne, excepté aux cardinaux et aux ambassadeurs extraordinaires, de s'asseoir devant lui. On était forcé de rester à genoux ou debout. Il ne manquait ni de modestie ni d'humilité, mais il croyait qu'il fallait être d'un maintien silencieux; et personne ne soutint mieux que lui la dignité pontificale. Dans ses rapports avec la famille des Stuarts, il déploya une grande

magnificence, et il assigna au fils de Jacques III une pension de huit mille écus romains.

En terminant ce dernier examen des travaux d'Innocent XIII, nous rapporterons quelques faits mentionnés par Picot dans ses excellents *Mémoires*.

Voulant s'occuper des contestations qui divisaient la France, il avait adressé deux brefs au roi et au régent. Il y disait que son prédécesseur blâmait l'arrangement de 1720, et ne croyait pas qu'il y eût d'autre voie de conciliation qu'une obéissance non équivoque et feinte, mais franche et sincère. Il se plaignait qu'on n'eût pu déterminer les opposants à révoquer leur appel, s'expliquait avec force contre une lettre qui lui avait été écrite par quelques-uns d'eux, et déclarait que confier des brebis à de tels pasteurs, c'était les perdre plutôt que leur donner des gardiens. Enfin, pour répondre aux allégations des partis, il répétait que la constitution *Unigenitus* ne condamnait que des erreurs, et n'attaquait ni les sentiments des Pères, ni les opinions des écoles. Le régent fit imprimer ces brefs au Louvre.

Innocent vit avec une grande douleur les premiers symptômes d'une division qui éclata dans la ville d'Utrecht. Il s'occupait sans relâche de cette affaire, lorsque la mort le surprit.

Le 27 avril 1723, sept prêtres hollandais nommaient, de leur autorité, un archevêque d'Utrecht. (Nous ne dirons ici que peu de mots de ces faits : nous y reviendrons sous le règne de Clément XIII.)

Depuis la mort de Codde en 1710, il n'y avait pas eu d'évêque en Hollande. Les vicaires apostoliques qu'on y avait envoyés se voyaient forcés d'abandonner leur mission. Le gouvernement spirituel de ces provinces était confié par le pape à ses nonces de Cologne et de Bruxelles. Mais les partisans de Codde et de Quesnel n'avaient jamais voulu se soumettre à la juridiction des nonces, et ne reconnaissaient que les grands vicaires nommés par Codde ou par le chapitre d'Utrecht. Celui-ci prétendait avoir le droit de gouverner pendant la vacance du siège. Il nommait des pasteurs, donnait des démissoires, et exerçait toutes les autres fonctions de l'administration ecclésiastique. La cour romaine jugeait au contraire que le chapitre d'Utrecht ayant été éteint depuis le changement de religion en Hollande, et ayant cessé d'exister pendant longtemps, les prêtres qui prenaient le titre de chanoines d'Utrecht, mais qui ne résidaient pas en cette ville, et qui étaient attachés à différentes paroisses de ce pays, ne pouvaient être considérés comme formant le chapitre cathédral et l'église métropolitaine. Comment sept prêtres, suivis à peine d'une soixantaine d'autres, pouvaient-ils représenter le reste du clergé de Hollande, infiniment plus nombreux, et qui restait soumis à l'autorité du saint-siège?

Voilà ce qui existait en 1723, lorsqu'après avoir écrit au pape pour la forme, le chapitre d'Utrecht, ou si l'on veut les prêtres qui prétendaient former ce chapitre, réunis au nombre de sept, élurent

pour archevêque Corneille Steenoven, l'un d'eux, qui exerçait depuis longtemps les fonctions de grand vicaire. Ils annoncèrent cette élection au pape, en le priant de la confirmer. Ils n'en reçurent aucune réponse, et le collège des cardinaux, le saint-siège vacant, chargea, le 8 avril 1724, l'inter-nonce de Bruxelles de recommander aux évêques voisins de ne point prêter les mains à la cause de Steenoven, attendu que l'élection de ce faux évêque avait été faite sans aucun droit. Plus tard, Benoît XIII cassa cette élection, et Steenoven mourut le 3. avril 1725.

Les bons catholiques de Hollande applaudirent à la résistance de la cour romaine.

Un des derniers actes d'Innocent avait été de prescrire l'observation plus exacte de plusieurs décrets du concile de Trente.

Le comte d'Albon dit dans son *Discours sur l'Italie*, tome II, page 234 : « Innocent sut immortaliser un règne si court. De grandes vertus, et la science du gouvernement, avaient fait d'Innocent XIII un grand prince. Aimé de tous les grands, ils donnèrent à sa mort les marques des regrets les plus vifs. Le peuple exprima sa douleur par des larmes. »

Lalande, dans son *Voyage en Italie*, tome V, page 21, rend à ce pontife le même témoignage :

« Innocent est le meilleur souverain dont on parle aujourd'hui ; les Romains ont été bien des années à cesser d'en faire l'éloge, et de regretter le

peu de durée de son pontificat..... L'abondance était générale, la police exacte, les grands et le peuple également contents. »

Pour connaître exactement les détails les plus importants sur la grande famille Conti, il faut consulter Félix Cantelori, et son livre *De la généalogie de la famille des comtes romains*; Rome, 1650, in-4°.

Je commence à l'ordinaire par l'explication des médailles qui m'appartiennent.

1° INNOCENT. XIII P. M. A. I. « *Innocent XIII, souverain pontife, l'an premier de son pontificat.* »

R. CONSTITVI TE PRINCIPEM. « *Je t'ai constitué prince.* » Saint Michel foule aux pieds Lucifer. Ce revers fut choisi, parce que l'élection du pape eut lieu le jour de la Saint-Michel. L'archange ailé tient de la main droite un foudre, et de la main gauche une balance.

2° OMNIA POSSVM IN EO QVI ME CONFORT. MDCCXXII. « *Je puis tout avec celui qui me reconforte. 1722.* » Un jeune homme debout devant une sorte d'autel, et tenant de la main droite un globe. Sur cette sorte d'autel, la tiare, les clefs. On voit que cette médaille fut frappée à l'occasion du traité par lequel Charles VI se reconnut feudataire du saint-siège en ce qui concernait la Sicile, que le traité de paix lui avait attribuée.

3° Dans l'exergue : FRANCISCAN. COMITIIS SVMMO PONTIFICI PRÆSIDENTI. « *Au souverain pontife présidant les comices des franciscains.* » Le saint-père

sur un trône, dans l'église d'Araceli, reçoit les cédules que lui présente un franciscain qui a recueilli les voix pour la nomination d'un ministre général de la famille séraphique.

Je passe à l'explication des médailles qu'a connues Venuti.

1<sup>o</sup> MICHAEL ANGELVS DE COMITIBVS ROMANVS ELECTVS DIE VIII, CORONATVS DIE XVIII MAII MDCCXXI. « *Michel-Ange Conti, Romain, élu le 8, couronné le 18 mai 1721.* » Cette médaille, qui n'a qu'une inscription, fut distribuée le jour de la prise de possession de Saint-Jean de Latran.

2<sup>o</sup> IN TERRIS INNOCENTIVS DECIMVS TERTIVS. « *Sur la terre, Innocent XIII.* » L'Église pose l'effigie du pape sur une pierre, où on lit l'épigraphe rapportée ci-dessus. Plus loin, une église bâtie sur un rocher; au-dessus saint Michel, archange. Autour du champ, on lit : IN COELIS CONSVRGIT MICHAEL ARCHANGELVS PRINCEPS MAGNVS. « *Dans les cieus s'élève Michel, archange, grand prince.* »

3<sup>o</sup> RENOVABIS FACIEM TERRE. « *Tu renouvelleras la face de la terre.* » Une église dans les nuages, et saint Michel, archange, écrasant l'hydre.

Le règne d'Innocent ayant été fort court, il n'est pas étonnant que l'on n'ait point frappé un plus grand nombre de médailles en son honneur.

Ce sont les Hamerani et Westner qui ont frappé celles dont nous venons de parler.

Le saint-siège demeura vacant deux mois et vingt-sept jours.

## 249. BENOIT XIII. 1724.

---

Benoît XIII appartenait à l'illustre famille Orsini; elle comptait dix-huit saints, cinq pontifes et quarante cardinaux. Il s'appelait d'abord Vincent-Marie Orsini, fils aîné de Ferdinand X Orsini, duc de Gravina, et de Jeanne Frangipani de la Tolfa, fille du duc de Grumo.

Vincent-Marie naquit le 2 février 1649 à Gravina, ville du royaume de Naples, dans la terre de Bari. Il renonça au droit de primogéniture qui lui appartenait, refusa un établissement noble que lui proposaient ses parents, et partit pour Venise, où il entra dans la religion de Saint-Dominique. Alors, abandonnant à son frère tous les droits de sa maison, il fit profession le 13 février de l'an 1668. Frère Vincent-Marie s'appliqua à l'étude des écritures sacrées, des conciles et des annales ecclésiastiques, principalement des ouvrages de Baronius, qu'il lut vingt-quatre fois, depuis le commencement jusqu'à la fin.

Clément X créa Vincent-Marie cardinal le 22 février 1672, quand il n'était encore qu'étudiant au couvent de Bologne, et seulement âgé de vingt-trois ans; il refusa trois fois la pourpre : pour qu'il l'ac-

ceptât, il fallut que le pape et le général des dominicains Roccaberti lui donnassent formellement, et en vertu des règles de l'obédience, l'ordre de se soumettre à la volonté du pontife.

Le 17 janvier 1675, le nouveau cardinal fut nommé archevêque de Manfredonia, dans le royaume de Naples, d'où il passa à l'archevêché de Bénévent.

Le 20 mars 1724, les électeurs sacrés entrèrent en conclave au nombre de trente et un. Deux mois se passèrent, pendant lesquels on balançait les mérites des divers candidats.

Les cardinaux nationaux portaient le cardinal Piazza, d'autres le cardinal Gozzadini. Finalement, le 29 mars, jour où cinquante-trois cardinaux étaient présents, cinquante-deux élurent unanimement le cardinal Orsini, à qui il ne manqua que sa propre voix, qu'il donna au cardinal Paolucci.

Pendant plus d'un jour Orsini résista, quoique le cardinal Tolomei, jésuite, cherchât à lui prouver, par des raisons théologiques, qu'il devait accepter. Tolomei craignait un schisme, s'il y avait un plus grand retard dans l'élection. Orsini refusait toujours; même étant cardinal, il avait continué de reconnaître comme son supérieur le dominicain général de son ordre. On appela ce dernier au conclave, et on le pria d'ordonner à Orsini, en vertu des règles de l'obédience, comme on avait déjà fait pour lui faire accepter la pourpre, de se rendre aux vœux des cinquante-deux cardinaux qui l'avaient élu.

Orsini, aux premières paroles de son général, inclina la tête devant le vouloir divin, pria le cardinal pénitencier de l'absoudre de la promesse faite à Dieu de n'accepter aucune dignité, et reçut le tri-règne sous le nom de Benoît XIII, en mémoire de Benoît XI, pontife d'une si sainte vie, et qui avait fait partie de l'ordre des dominicains <sup>1</sup>.

Du conclave, Benoît, placé sur la *sedlia gestatoria*, fut porté à la basilique Vaticane. Là, malgré l'étiquette contraire, il voulut descendre, et baiser le seuil de la porte. Il alla ensuite à pied jusqu'à l'autel du Saint-Sacrement. En vain les maîtres des cérémonies, hommes fort utiles, fort exacts, et qui contribuent par leur esprit d'ordre, et leur présence d'esprit toujours agissante, à rendre les cérémonies conformes à la magnificence surhumaine de notre culte; en vain ils représentaient au pape qu'il s'écartait des usages. Benoît répondit : « Nous ne sommes pas digne d'être le balayeur de ce temple sacré. » Alors il semblait aux maîtres des cérémonies qu'il ne fallait pas chanter *Ecce sacerdos magnus*, « Voilà le grand prêtre ; » et ils disaient en frémissant : « On annonce un grand prêtre, et personne ne le voit. »

Quand on reconduisit le pape au Vatican, il ne

<sup>1</sup> Nous sommes encore dans le siècle des anagrammes. On trouva dans ces mots, *Vincentius Maria Ursinus domenicanus*, ces autres mots : *Vir mirus scando in Vaticanum sine nisu*. « Homme admirable, je monte au Vatican sans effort. »

voulut pas d'abord y passer la nuit avec les vêtements qui appartiennent au souverain pontife; mais, à la fin, il consentit à passer ainsi la première nuit; la seconde nuit, il fit venir son lit de religieux, des draps de laine, et ses couvertures grossières. Pendant trois jours il refusa de donner des audiences, et il employa tout ce temps en prières.

Le 4 juin, Benoît fut couronné; et, le 24 septembre, il prit possession de Saint-Jean de Latran.

A sa première sortie, le 11 juin, le pape alla visiter l'hôpital du Saint-Esprit, où il administra le viatique et l'extrême-onction à un malade moribond.

Le 10 juin, il avait publié un jubilé universel, afin de demander les grâces de Dieu, et des faveurs pour le règne nouveau.

Le jour de la fête de Saint-Dominique, il visita la *Minerve*, couvent de son ordre, et il resta à dîner dans le réfectoire. Ensuite il voulut assister à la fête de Saint-François dans l'église d'Araceli, et il dîna aussi avec les religieux, mais habillé en dominicain<sup>1</sup>. Souvent, pendant ses promenades, quand il sortait de Rome, et qu'on lui demandait la bénédiction pour un malade *in articulo mortis*, il descendait de voiture, et il allait assister le malade, ce qui excitait dans le peuple des transports de joie, et

<sup>1</sup> Il a toujours régné une singulière union entre les dominicains et les franciscains : cette heureuse concorde datait des premiers temps de saint François et de saint Dominique.

des applaudissements qu'il recevait avec une grande humilité.

La veille de la Saint-Pierre, le connétable Colonne, ambassadeur extraordinaire de la cour de Naples, ne put présenter au pape, qui était incommodé, le tribut de la haquenée pour le fief des Deux-Sicules. La cérémonie fut remise au 8 septembre, et elle eut lieu dans l'église *del Popolo*.

En ce moment, le pape jugea à propos d'accorder aux quatre premiers patriarches, ceux de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, l'usage de la mozette sur la *mantelletta* violette; d'où il arrive que, dans l'Avent et dans le Carême, il n'y a pas de différence entre le vêtement de ces patriarches et celui des cardinaux, qui alors ne portent pas la pourpre.

On avait supprimé une franchise de droits sur le vin, attribuée à tous ceux qui avaient douze enfants : Benoît la rétablit <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Rien n'est plus noblement pensé que ces lois qui accordent des privilèges aux pères de douze enfants vivants. J'ai toujours remarqué avec joie que des mœurs patriarcales règnent dans ces familles; la mère surtout est comme une reine au milieu de ses sujets. J'ai eu le bonheur de solliciter deux fois à Rome l'application de cette loi, et je n'ai jamais eu à m'en repentir. Mais quelle confusion et quels cris, quand on allait visiter ces familles! Les enfants les plus grands, qui avaient au moins quinze à seize ans, quand il n'existait pas des jumeaux, faisaient heureusement la police: on comprend bien que l'aîné des filles était là une seconde mère, qui avait aussi autorité sur tous.

On sait qu'il existait toujours des différends relativement à l'usurpation de Comacchio, occupé par l'empereur : ce prince en fit la restitution le 20 février 1725.

La même année, Benoît célébra, avec une piété exemplaire, le seizième jubilé ordinaire de l'année sainte, qu'il avait annoncé le 26 juin de l'année précédente.

On se rappelle les peines prononcées par Innocent X contre ceux qui prendraient du tabac dans le chœur et dans l'église de Saint-Pierre. Benoît leva cette défense<sup>1</sup>, qu'il ne faut expliquer que par les abus auxquels donnaient lieu l'offre de la tabatière, et les vanteries ordinaires de ceux qui proposaient, et les remerciements souvent exagérés de ceux qui

<sup>1</sup> Le père Stella dit que le nom de *tabacco*, tabac, vient d'une enseigne où on lisait *Et ab hac*, c'est-à-dire *ab hac herba salus*. Les pharmaciens qui la vendaient l'appelaient *cristarium nasi*. Cette herbe fut trouvée à Jucatan en 1520, par les Espagnols, ou à *Tabago*, dans l'Amérique septentrionale, une des Antilles ou *Caraïbes*. Le cardinal Prosper Santacroce fut le premier qui, de Lisbonne, porta en Italie le *tabac*; aussi on l'y appelait *herba santacroce*. En France, cette herbe fut apportée par Jean Nicot, du Languedoc, ambassadeur de France en Portugal, et elle fut appelée *herba nicotiana*; ensuite *herbe du grand prieur* ou *herbe de la reine*, parce qu'elle fut présentée par Nicot au grand prieur de Lorraine, et ensuite à la reine Catherine de Médicis.

Novaes, dans une note remplie d'érudition, continue de traiter de cette matière, et rapporte une foule de faits singuliers, et même d'une grande importance religieuse.

acceptaient. Il suffisait de renouveler la défense de parler, et elle impliquait avec elle celle de ces conversations qui ont toujours été justement prohibées dans les lieux saints.

Les soins qu'exigeait la discipline ecclésiastique occupaient souvent Benoît XIII. À ce sujet, il célébra un concile provincial dans la basilique de Saint-Jean de Latran. Ce synode n'était composé que d'évêques d'Italie. Il commença le 15 avril, et fut terminé le 29 mai.

Dans ce concile on comptait trente cardinaux, six archevêques, trente-huit évêques, trois abbés réguliers, et trente-cinq procureurs d'évêques absents. Il déclara que la bulle *Unigenitus* était une règle de foi, et il condamna tous les écrits publiés contre cette bulle.

Par ordre de Benoît, le 23 mars, cinq chevaliers romains, députés par les conservateurs et le sénateur de Rome, Mario Frangipani, couronnèrent de laurier le chevalier de Saint-Étienne Bernardin Perfetti, Siennois, qui, parmi les Arcades, avait le nom d'Alaure de l'Eurotas. Le saint-père accueillit le lauréat avec de grands témoignages de bonté, lui envoya des présents, et lui fit donner le droit de bourgeoisie romaine. Rome n'avait pas vu cette

<sup>1</sup> On a imprimé à Florence, en 1748, les œuvres choisies du chevalier Perfetti. Il improvisait en toscan avec une rare élégance. La vie de ce poète illustre, mort à Sienne en 1747, a été écrite par le jésuite Mazzolari.

cérémonie depuis le couronnement de Pétrarque, et ne la revit plus qu'en 1776, lors du couronnement de la poëtesse Corilla.

Le jour de la fête du Saint Sacrement, Benoît ne suivit pas l'usage de porter le *santissimo* à genoux<sup>1</sup>, du haut de la machine placée sur les épaules des *parafrenieri* ; il le porta à pied le long de la place Saint-Pierre, dans le tour que fait ordinairement la procession.

Par une seule bulle, mais avec diverses solennités, Benoît canonisa dix bienheureux, entre autres saint Jacques della Marca, religieux, de l'ordre des Mineurs de Saint-François; sainte Agnès de Montepulciano; Pellegrino Laziosi, servite; Jean de la Croix, religieux carme, fondateur et compagnon de sainte Thérèse dans la réforme des carmes déchaux; saint Louis Gonzague, de la compagnie de Jésus<sup>2</sup>; saint Stanislas Kostka, novice de la compagnie de Jésus<sup>3</sup>, mort à dix-huit ans, après dix mois de novi-

<sup>1</sup> Le pape paraît être à genoux : dans le fait, il est assis; mais la disposition de la chasuble est telle, qu'on croit que le pontife est agenouillé. Cette disposition, dit-on, a été inventée par Michel-Ange.

<sup>2</sup> La vie du bienheureux de Gonzague a été écrite par le jésuite Virgile Cepari; Rome, 1606, in-4°; réimprimée à Rome en 1746, in-8°; en 1765, en 1782. Cette même vie, traduite en latin, a été imprimée à Cologne en 1616, in-8°. On la trouve dans les Bollandistes, tom. IV, p. 914. Croizet et d'Orléans, de la compagnie, ont publié une vie de ce saint, en français.

<sup>3</sup> La vie de saint Stanislas Kostka a été publiée en latin par le père François Sacchini, Ingolstadt, 1699, in-8°; en italien

ciat ; et saint Jean-Népomucène, confesseur de la reine Jeanne de Bohême, et martyr pour n'avoir pas voulu révéler sa confession ; l'un des plus courageux prêtres que puisse vanter le catholicisme.

Benoît canonisa aussi, mais par canonisation *équipollente*, saint Grégoire VII, pontife romain. Depuis un temps immémorial, ce pape recevait le culte dû aux saints.

Anastase IV, en ornant l'oratoire de Saint-Nicolas, évêque, y faisait peindre Grégoire VII, avec le titre de saint. Le nom de ce pontife avait été mis par Grégoire XIII dans le martyrologe romain de l'édition de 1584, et conservé dans celui qui fut imprimé sous Sixte-Quint.

Le pape Paul V, considérant que le corps de ce saint, cinq cents ans après sa mort, avait été trouvé presque entier, et encore revêtu des habits sacrés, comme rapportent les Bollandistes<sup>1</sup>, en concéda l'office à l'église et au clergé de Salerne, puis au chapitre de Sienne. Finalement, Benoît XIII, par

à Rome, 1612, in-12 ; réimprimée à Cologne, 1617, in-12. Il y a une autre vie par le père Daniel Bartoli, aussi en italien ; Rome, 1670, in-8° ; Venise, 1624. On connaît encore d'autres vies par le père Joseph Perdicaro et le père Longaro degl' Oddi. La même vie par le père d'Orléans a été imprimée en français, à Paris, en 1712, 1727, in-12, et 1732, in-8°. On compte encore une vie du même saint en espagnol, Madrid, 1715, in-8°. Je n'entends pas citer toutes les vies de ce saint ; je cite seulement celles dont j'ai connaissance.

<sup>1</sup> Commentaires sur Grégoire VII, parag. 2.

un décret du 25 septembre 1728, ordonna *con pre-cetto* (c'est en cela que consiste la canonisation *équi-pollente*) que dans toute l'Église on célébrât l'office et la messe de saint Grégoire VII le 25. mai, *con rito doppio*; ensuite, en vertu de divers brefs, il annula et condamna les édits que quelques évêques et magistrats séculiers avaient publiés en France contre l'extension de cet office à toute l'Église, concédé à beaucoup d'églises du christianisme par les pontifes Paul V, Clément X, Alexandre VIII, et Clément XI.

Le second saint canonisé par *éqipollence* fut saint Venceslas, martyr.

Quelques évêques de l'Afrique, dans la persécution ordonnée par les Vandales sur la fin du cinquième siècle, ayant transporté d'Hippone, où il était enterré, le corps du saint docteur Augustin dans l'île de Sardaigne, où ces prélats s'étaient réfugiés; Luitprand, roi des Lombards, quand les Sarrasins, au commencement du huitième siècle, envahirent la Sardaigne, racheta le corps de saint Augustin, et, avec une pompe solennelle, le fit transporter à Pavie, et le plaça dans l'église de Saint-Pierre, *in cælo aureo*. Le corps sacré fut retrouvé le 1<sup>er</sup> octobre 1695. On en avait perdu les traces depuis longtemps. Les chanoines réguliers de Saint-Augustin publièrent une description authentique de la découverte.

Il naquit alors une controverse entre les ermites augustins et les chanoines réguliers, pour

savoir si le corps retrouvé était bien celui du saint docteur : les premiers niaient, les seconds affirmaient <sup>1</sup>.

Benoît écrivit à l'évêque de Pavie, monseigneur Pertusati, pour qu'il procédât à un examen rigoureux. Monseigneur déclara que, suivant son avis, ce corps était bien celui de saint Augustin; et Benoît, par une bulle du 22 septembre 1728, approuva l'opinion de l'évêque, et imposa le silence perpétuel sur cette controverse.

Depuis 1226, les carmes seuls faisaient l'office de la Madone du Carmel. Le 6 juillet, Benoît, par un décret, ordonna que cet office fût étendu à tout l'État pontifical, et ensuite il l'étendit à l'Église universelle.

Nous ne devons pas oublier de dire que, le 11 septembre 1726, Benoît avait créé cardinal André-Hercule de Fleury, né à Lodève en Languedoc le 23 juin 1653, successivement chanoine de Montpellier, aumônier du roi, nommé en 1699, par Louis XIV, évêque de Fréjus, puis précepteur de Louis XV; président des postes; ensuite, après la régence, premier ministre du royaume pendant quatorze ans, mort à quatre-vingt-dix ans, avec la réputation d'un ecclésiastique exemplaire, d'un pasteur zélé, d'un homme d'État célèbre par sa rectitude et son désintéressement. Aucun ministre jamais

<sup>1</sup> Novaes donne une liste exacte des auteurs qui écrivirent pour ou contre dans cette question, XIII, 110.

ne coûta moins à la France. Il mourut pauvre : à peine, après avoir prélevé les frais de ses funérailles, put-on payer les legs pour lesquels il croyait avoir laissé des fonds suffisants. C'est à ce cardinal, qu'on n'a pas assez loué, que la France doit l'acquisition de la Lorraine, cette province qui empêche que nos voisins n'aient un pied en France, et qui donne à la France un pied en Allemagne.

Dans la promotion suivante, le pape nomma cardinal le père Laurent Cozza, mineur observantin, qui avait été six ans gardien du saint sépulcre. C'était un religieux d'un rare mérite, d'un courage et d'une piété exemplaires.

Benoît XIII porta à cinq mille trois cents écus le traitement ordinaire des cardinaux qui n'avaient aucune fortune. Ce *népotisme* d'une nouvelle sorte, en faveur du sacré collège, est un acte de munificence, de justice et de libéralité apostolique. Les cardinaux purent augmenter leurs aumônes, et ne se trouvèrent pas si cruellement pris au dépourvu, quand les circonstances demandaient des sacrifices, qu'ils offraient toujours les premiers, pour le bien de la religion.

Ce fut à cette époque précise que Benoît XIII créa cardinal Prosper Lambertini, que nous retrouverons plus tard sous le nom de Benoît XIV.

Le pape ayant voulu faire un voyage à Terracine pour voir les marais Pontins, s'embarqua sur une felouque des galères pontificales. Deux corsaires barbaresques, informés de ce voyage imprudent,

qu'il ne fallait pas continuer sur mer avec aussi peu de précaution, opérèrent un débarquement à Santa-Felicità; mais le temps où on pouvait s'emparer de la personne du pape était passé. Que d'événements funestes pour le saint-siège, si le pontife eût été mené en captivité à Tunis, à Tripoli ou à Alger!

C'était pour revoir la cathédrale de Bénévent que Benoît XIII avait quitté Rome. Exemple touchant de l'amour d'un évêque pour son église!

Des troupes napolitaines reçurent avec une grande pompe militaire le pape entrant à Gaëta. Il logea chez les dominicains ses frères, à Capoue. Le 31 mars, il partit pour Bénévent; mais il s'arrêta, pour passer la nuit, à Cervinara, dans le diocèse. Le matin il ne put partir, parce que pendant la nuit il était tombé une grande quantité de neige. Les routes ayant été rouvertes, Benoît descendit dans sa cathédrale, où il fit un discours à son chapitre, prenant pour texte ces paroles de l'Évangile: *Oves meæ vocem meam audiunt.* « Mes brebis entendent ma voix. » Là, Benoît ne s'occupa qu'à donner audience au premier qui se présentait, à consacrer des églises, à assister au chœur. On le vit ensuite célébrer les cérémonies de la semaine sainte, écouter les leçons des enfants, administrer les sacrements, prêcher, servir à table tous les soirs dans l'hôpital, laver les pieds aux pauvres, et se livrer à différentes œuvres de piété.

Le 12 mai, Benoît partit de Bénévent pour retourner à Rome. Arrivé à l'*Epitaffio*, qui est la

frontière de l'État, il trouva le cardinal vice-roi qui lui présenta ses hommages, comme il avait fait dans toute la partie du territoire dépendant du sol napolitain. Benoît, à ces extrêmes confins de l'enclave, descendit de son carrosse, baisa la terre en pleurant, et alla passer la nuit à Monte-Serchio. Il revit à Capoue ses frères les dominicains. A Teano, il fut reçu par les cordeliers; à Mont-Cassin, par les dignes successeurs de saint Benoît.

Le 19, avec l'assistance du cardinal vice-roi, de sept archevêques, de sept évêques, de sept abbés bénédictins, le saint-père fit la consécration solennelle de ce temple auguste, fondé par saint Benoît en 529, consacré en 748 par le pontife saint Zacharie, quand se termina le pillage des Lombards; nouvellement consacré en 1061 par Alexandre II, après l'incendie qu'avaient ordonné les Sarrasins; et enfin réédifié à la suite d'une destruction presque totale, causée par un tremblement de terre.

Benoît XIII, voulant que le souvenir de cette troisième consécration fût perpétué, envoya le 27 août, à l'abbé de ce monastère, Sébastien Galletta, un bref dans lequel Sa Sainteté confirmait les antiques privilèges, en accordant encore d'autres faveurs.

Arrivé à Vélétri, le pape passa la nuit dans le palais du prince Lancellotti, que du titre de marquis il avait élevé à celui de prince de Castelginnetto.

Par la constitution *Loca sancta*, le saint-père

confirma toutes les indulgences accordées à ceux qui visitaient les lieux saints de la Palestine, et aux religieux franciscains qui en sont les zélés gardiens. Ces indulgences sont consignées dans soixante-trois bulles émanées des pontifes ses prédécesseurs, qu'il rappelle, en commençant au règne de Grégoire IX, en 1230.

Il existait encore beaucoup de passages incorrects et peu intelligibles dans le cérémonial des évêques, après les éditions faites par ordre de Clément VIII et d'Innocent X. Le saint-père, qui avait été évêque pendant cinquante ans, et qui possédait une intelligence exacte de tous les usages, voulut que ces passages fussent conformes aux antiques originaux, et expliqués d'une manière absolument correcte. Il prescrivit que les évêques ne se serviraient à l'avenir que du cérémonial ainsi corrigé.

Sur la demande du général des mineurs observantins, par une bulle du 1<sup>er</sup> avril, le pape institua, dans le couvent d'*Aruceli*, la confraternité de la congrégation de Marie Vierge, avec les mêmes indulgences dont jouissait la compagnie qui portait ce nom, et qui avait été supprimée par le pontife dans l'église Saint-Laurent *in Damaso*; et il donna à ces religieux la faculté de bénir des chapelets de l'immaculée Conception, auxquels il appliqua diverses indulgences.

Après la mort de Clément XI, qui tâchait, par la bulle *Unigenitus*, de détruire le jansénisme, Innocent XIII avait manifesté les mêmes senti-

ments, bien que, sur les instances du cardinal de Rohan, il eût promis de ne rien innover à l'égard des églises de France, jusqu'à ce que Louis XV fût sorti de la minorité. Il y avait à ce pacte une condition : c'est que les jansénistes ne donneraient pas au pape occasion de s'en repentir.

Innocent vivait dans de tels sentiments et maintenait sa parole, lorsque monsignor Maffei, nonce en France, l'avertit que les évêques réfractaires avaient publié dans leurs diocèses quelques pastorales remplies de leurs anciennes erreurs. Innocent écrivit un bref au roi, et un autre au régent, en date du 24 mars 1722; il y expliquait les raisons par lesquelles ils pouvaient être engagés à fermer la bouche aux susdits évêques, qui bravaient les ordres du souverain. Innocent était un pontife qui parlait peu, mais qui savait bien penser. Il obtint que le régent intervînt, et les évêques furent réduits au silence.

Benoît XIII, monté au pontificat, se prévalant de l'amitié qu'il avait contractée, dans le conclave où fut élu Innocent XII, avec le cardinal de Noailles, et qu'il avait cultivée depuis, sut parvenir à le faire désister de toute opposition à la bulle *Unigenitus*.

Déjà le cardinal de Noailles avait quatre-vingts ans; il considérait avec quelque effroi les embarras auxquels il était condamné pour avoir appuyé l'opposition des quatre évêques réfractaires, et des autres jansénistes. Il écrivit au pontife une lettre en

date du 19 juillet de cette année, dans laquelle il promettait de se soumettre à cette bulle; il condamnait le livre des *Réflexions morales* de Quesnel, qu'il avait approuvé, et les cent une propositions qui en avaient été extraites : il les condamnait de la même manière qu'elles étaient condamnées dans la bulle. En même temps il révoquait sa pastorale de 1719, ainsi que tout ce qui avait été publié en son nom contre ladite bulle.

Le cardinal, non content de cette satisfaction, confirma courageusement, par une pastorale, sa lettre au saint-père. Le pape répondit par la constitution *Sapientissimum consilium*, loua grandement le cardinal de sa résolution, lui accorda le jubilé qu'il sollicitait pour Paris, en excluant de ce jubilé ceux qui s'étaient opposés à la bulle *Unigenitus*.

Cette conduite du cardinal de Noailles produisit beaucoup d'effet à Rome <sup>1</sup>.

Les évêques ne suivirent pas le cardinal obéissant comme ils l'avaient suivi opposant; entre autres l'évêque de Senez, qui se montrait toujours plus obstiné et plus audacieux.

<sup>1</sup> Le cardinal Ansidei, né à Pérougia, dont il était évêque, publia la relation fidèle des lettres et des breffs écrits, et des congrégations *députées* sous le pontificat de Benoît XIII, avec les résolutions qui y avaient été prises touchant l'acceptation de la constitution *Unigenitus*, que devait faire M. le cardinal de Noailles, et la formule particulière de cette acceptation. In-f<sup>o</sup>, sans date de temps et de lieu; mais il est certain, d'après d'autres informations, que cette relation fut imprimée à Rome.

M. de Tencin, archevêque d'Embrun, et en conséquence métropolitain de Senez, pensa à réunir un concile, et à le forcer de comparaître pour y être condamné ou absous.

Alors Benoît, zélé défenseur de la foi, approuva la résolution de l'archevêque métropolitain.

Le roi prêta son autorité, et promit de faire exécuter ce que décideraient les évêques rassemblés, après que le pape l'aurait approuvé. On ouvrit le concile avec seize évêques. Dans les premières sessions, monseigneur Soanen, qui de simple prêtre de l'Oratoire était passé à l'évêché de Senez, fut cité et contraint à comparaître. On produisit les accusations contre lui : elles consistaient à prouver qu'il était un zélé janséniste, qu'il avait écrit contre la bulle avant et après son appel au futur concile général; enfin qu'il avait approuvé la doctrine de Quesnel, qui était condamnée.

L'évêque avec obstination prouva qu'il ne voulait pas se défendre, et ajouta un délit à un délit, en déclarant que l'autorité des évêques n'était pas compétente pour le juger, et qu'il appelait de cette autorité au futur concile. Mais qui M. l'évêque de Senez aurait-il trouvé pour le juger dans un futur concile, sinon des évêques ?

Ceux-ci cependant, suivant avec courage les règles d'une saine théologie, suspendirent l'évêque de ses fonctions épiscopales, et pensèrent qu'il devait être exilé dans l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne.

Cette opinion, et tout ce que décidèrent les évêques dans cette assemblée, furent approuvés par le saint-père, et le roi très-chrétien ordonna que la sentence fût exécutée. Ainsi se termina l'histoire des appelants jansénistes.

Clément XI avait éteint et aboli un tribunal appelé *la monarchie*, ou *tribunal de la Sicile*; mais il était né des embarras à la suite de cette extinction. Benoît XIII renouvela une bulle qu'il avait publiée le 30 août 1726. Elle contenait, en trente-cinq articles, la manière de traiter et de juger les affaires ecclésiastiques dans ce royaume. Les plus graves et les plus considérables étaient réservées au saint-siège.

A cette époque on eut une occasion imprévue de connaître le caractère de Benoît XIII, sur lequel se modela souvent Benoît XIV, son successeur.

Lors de l'invasion d'une contagion dans Pampelune, le peuple s'assembla, et fit vœu, sur la place publique, de ne plus permettre une représentation de comédies quelconques dans la ville, si Dieu apaisait les ravages du fléau. La peste cessa ses fureurs. Le corrégidor tint parole, et il n'y eut plus aucunes représentations de comédies; mais quelques habitants réclamèrent, et demandèrent d'être absous du vœu. On écrivit à Rome. Là il fut décidé que le théâtre de la ville étant depuis longtemps une des propriétés de l'hospice des enfants naturels, il n'y avait pas eu lieu à engager ainsi le bien de ces enfants si malheureux, et qu'il fallait chercher le moyen

de leur rendre leur bien. Des esprits opposants répondirent que le vœu était bon, et qu'il fallait l'accomplir, parce que toutes les comédies sont *deshonnêtes*.

Benoît décida que le roi catholique ne pouvait pas permettre dans ses États de comédies deshonnêtes, et releva du vœu les habitants, à condition qu'ils donneraient aux pauvres une aumône de cinq cents piastres.

La diète de Grodno, en Pologne, avait établi cinq lois aussi injurieuses pour la liberté ecclésiastique que pour l'autorité de la nonciature apostolique, alors confiée à monseigneur Vincent Santini. Les réclamations du saint-père auprès du roi et des primats du royaume ayant été vaines, il déclara ces lois nulles, et prononça des censures contre tous ceux qui y avaient pris part.

Les pontifes ne pouvant, à cause de leurs immenses occupations, connaître par eux-mêmes de toutes les causes *confidentielles*, Pie IV avait institué un auditeur général, dit *delle confidenze*. Saint Pie V avait confirmé cette charge, et Sixte-Quint lui attribuait une plus grande juridiction; depuis, on avait établi que cet auditeur renoncerait à son office. Alors Benoît, par une bulle du 5 novembre, l'unit, avec les mêmes facultés et les mêmes émoluments, à la charge d'auditeur général de la chambre, parce que les causes soumises à ce prélat ont beaucoup de rapport avec celles des *confidenze*.

Innocent XII avait ordonné en 1692 une grande

réforme dans les tribunaux ; mais il en était résulté même des disputes, des altercations surtout relativement au droit de jugement attribué au majordome du palais, en ce qui concernait les délits commis dans les palais pontificaux. Benoît rendit divers décrets, clairs et précis, qui firent cesser toute espèce de controverse à cet égard.

Le roi de Portugal Jean V exigeait toujours que l'on nommât cardinal le nonce Bichi, avant que ce prélat quittât Lisbonne. Benoît aimait la paix, et il allait céder ; mais auparavant il fit examiner ce différend par une congrégation. Elle fut d'avis de ne pas accéder au vœu du prince ; et l'on donnait pour motif qu'ainsi le pape ne pourrait plus rappeler aucun de ses ministres, sans se soumettre à une volonté qui peut-être ne serait pas la sienne.

Jean V, se livrant à une trop vive colère en apprenant cette décision, ordonna au cardinal Pereira, Portugais, de quitter Rome, et en même temps rappela son ambassadeur Mello, les prélats de la nation, et tous les sujets de la couronne ; puis il commanda à monseigneur Firrao, qu'il n'avait jamais reconnu en qualité de nonce, de sortir de Lisbonne. En même temps il enjoignit à l'ancien nonce Bichi de ne pas quitter cette ville, quoiqu'il fût rappelé et menacé des censures, s'il n'obéissait pas aux ordres de Sa Sainteté. Ce ne fut pas assez pour ce caractère trop pétulant. Aucun Portugais ne pouvait plus rien demander à Rome, y envoyer de l'argent pour des dispenses,

ni même essayer des relations de commerce. Ce prince insensiblement tombait dans cette situation douloureuse qui amène nécessairement un schisme : par bonheur la nation ne suivait pas en cela le sentiment du souverain.

Benoît, toujours raisonnable et conciliant, se recommanda, pour le retour de la bonne harmonie, aux soins de Philippe V, qui venait de donner en mariage sa fille au prince héréditaire de Portugal, celui qui monta ensuite sur le trône sous le nom de Joseph I<sup>er</sup>. Mais la discorde durait toujours, et ce fut Clément XII seulement qui eut le bonheur de terminer cette affaire.

Pendant Benoît avait éprouvé un si grand plaisir à revoir son église de Bénévent, qu'il résolut d'y retourner. En revenant, malgré le danger qu'il avait couru la première fois, il eut encore le courage de faire une partie du voyage par mer ; mais cette fois il s'embarqua sur une galère pontificale qui pouvait assurer quelque résistance, et qui n'aurait pas craint un combat.

Pour obvier à des abus, le saint-père établissait à Cornéto une prison appelée l'*Ergastolo*. C'était là que l'on renfermait les prêtres qui, par une faute, avaient mérité quelque peine. Ils ne devaient pas en subir une plus grave que celle de cette funèbre prison.

Le roi Jacques III d'Angleterre continuait de résider à Rome. Benoît cherchait à adoucir un sort si malheureux. Il lui fit présent de tous les

meubles d'Innocent XIII, dont la chambre avait droit de disposer.

Benoît ne cessait de témoigner une vive tendresse à ses frères les dominicains; il allait dîner à la *Minerve* dans le réfectoire commun. Là il n'existait aucune autre distinction qu'une place vide entre lui et le général, à qui il permettait de lui baiser la main; mais immédiatement le bon pape baisait celle du général, pour témoigner qu'il le reconnaissait encore comme supérieur.

Il aimait tendrement le duc de Gravina, don Philippe, son neveu; mais ni celui-ci, ni son frère le père Mondillo, prêtre de l'oratoire de Naples, ne furent admis jamais au palais pontifical, et ne prirent aucune part au gouvernement.

Novaes pense que Benoît eût dû élever à une plus grande dignité le duc de Gravina, au lieu de confier les affaires de l'État à des hommes amenés de Bénévent, qui, dans l'administration des affaires, ne pensaient qu'à leurs propres intérêts, et ne servaient pas bien leur prince. Ce pontife, dit encore Novaes<sup>1</sup>, qui ne manquait ni de piété, ni de bonté, ni de rectitude, n'avait pas la sagacité nécessaire pour connaître et choisir les ministres incorruptibles.

Benoît était âgé de plus de quatre-vingt-un ans. Il ressentit à l'imprévu l'incommodité d'un catharre, et il mourut le 21 février 1730, après

<sup>1</sup> Novaes, XIII, 153.

avoir gouverné l'Église cinq ans huit mois et vingt-trois jours.

Ce pape était d'une stature médiocre. Il avait le nez aquilin, le front large ; sa figure était douce. A l'autopsie, on trouva que son cœur était d'une grosseur extraordinaire. On fit ses funérailles au Vatican : de là il fut transporté à la *Minerve*.

Benoît XIV disait de Benoît XIII : « Nous aimons avec respect ce pontife, qui fit reculer son carrosse pour n'avoir pas de disputes avec un charretier. » Benoît XIII criait à son cocher : *Non ci far impicci.* « Ne nous fais pas de querelles. »

On a de Benoît XIII des *homélies* sur l'Exode, qu'il avait prononcées étant archevêque de Bénévent ; 2 vol. in-4°, Rome, 1724. Le troisième volume, publié en 1725, est d'un dominicain que le pape avait chargé de compléter l'édition.

Sa vie a été écrite en latin par Alexandre Borgia, archevêque de Fermo, et dédiée à Benoît XIV ; Rome, 1741, in-4°.

Benoît XIII s'aperçut un jour qu'un paysan payait un impôt avec beaucoup de mauvaise humeur ; il demanda quel était cet impôt, et sur-le-champ, ayant reconnu qu'il était injuste et mal assis, il le supprima, en disant que le paysan était de bon conseil, et qu'il avait eu raison de se plaindre.

Voici les médailles de Benoît XIII que j'ai sous les yeux :

1° BENEDICTVS XIII PONT. MAX. « *Benoît XIII, souverain pontife.* » La tête du pape, sans tiare.

R. CAROLO MAGNO ROMANÆ ECCLESIAE VINDICI. « *A Charlemagne, défenseur de l'Église romaine.* » A droite en entrant, sous le portique de Saint-Pierre, on voit la statue en marbre de Constantin; à gauche, celle de Charlemagne. La première est du ciseau du Bernin; la seconde est due à Augustin Cornacchini. Cette dernière fut terminée sous le règne de Benoît XIII, et inaugurée pendant l'année du jubilé 1725. La médaille que nous décrivons, et qui est l'ouvrage d'Hamerani fils, est d'un grand module. On voit, sur un élégant piédestal, la statue équestre de Charlemagne; sa tête est nue; il ne tient pas les rênes de son cheval. Tout le poids de la statue porte sur la jambe gauche de derrière. La pose est un peu celle du Marc-Aurèle antique, que l'on voit au Capitole. Cet ouvrage d'Hamerani a quelque chose de remarquable, et indique un progrès dans l'art de la gravure. Dans l'exergue, on lit : ANNO IVBILEI MDCCXXV. « *L'an du jubilé 1725.* »

2° A l'exergue : BEATVS QVI INTELLIGIT SVPER EGENVM ET PAVPEREM. « *Heureux celui qui comprend qu'il faut secourir l'indigent et le pauvre.* » On a vu cette inscription sous Innocent XII, page 277. Le pape, qui est assis sur son trône, donne audience à des pauvres agenouillés devant lui. A droite, les Suisses avec leurs hallebardes et les costumes du temps, que, par ordre du cardinal Consalvi, ils ont repris après le retour de Pie VII à Rome.

3° PER ME SI QVIS INTROIERIT SALVABITVR. « *Si quel-*

*qu'un entre par moi, il sera sauvé.* » La porte sainte ouverte, sur laquelle on lit : MDCCXXV, 1725. Sur le seuil on voit Jésus-Christ couronné de rayons; des pèlerins, avec leurs bourdons, se présentent pour entrer à genoux dans l'église.

Je trouve dans Venuti les médailles suivantes :

1° DOMINVS ILLVMINATIO MEA ELECTVS D XXIX MAII. CORONAT D. IV IVNII MDCCXXV. « *Le Seigneur m'illumine. — Élu le 29 mai, couronné le 4 juin 1725.* » Le candélabre d'or du temple de Salomon; au-dessus, l'Esprit-Saint, sous la forme d'une colombe.

2° DE RORE COELI. « *De la rosée du ciel.* » Une rose qui s'épanouit. Une rose fait partie du blason des Orsini.

3° HAVRIENTIS IN GAUDIO DE FONT. SAL. IVBILEI INDICTIO 1724. « *Vous puiserez avec joie dans les fontaines du salut. Indiction du jubilé 1724.* »

4° FLVENT AD EVM OMNES GENTES. « *Toutes les nations accourront à lui.* » La vue de la basilique Vaticane; la louve qui allaite Romulus. Cette médaille appartient aussi au règne de Clément X.

5° DOMVS DEI ET PORTA COELI. « *La maison de Dieu et la porte du ciel.* » (Genèse, XXVII, 17.) Le pontife ouvre la porte sainte, en présence de beaucoup de pèlerins agenouillés.

6° BENEDIXIT FILIIS IN TE. « *En toi il a béni ses enfants.* » Le pontife fermant la porte sainte.

7° IVB. DEO OMN. TER. 1725. « *Que toute la terre élève des cris de jubilation vers Dieu!* » Le pontife

ouvrant la porte sainte. On vit à ce jubilé la princesse Violante Béatrix, de la maison de Bavière, et le grand-duc de Toscane. Benoît les accueillit avec magnificence.

8° SS. PETRVS ET PAVL. ROMA. « *Les saints Pierre et Paul. — Rome.* » Les bustes des deux apôtres.

9° COR NOSTRVM DILATATVM EST. S. MARIÆ ET S. GALLICANI NOSOCOMIVM. « *Notre cœur s'est dilaté. L'hospice de Sainte-Marie et de Saint-Gallican.* » Cet hospice, où l'on soignait les maladies de la tête, fut érigé par Benoît XIII, qui le consacra le 6 octobre 1726.

10° S. ELENA IMPER. « *Sainte Hélène impératrice.* » La sainte tient une croix de la main droite.

11° EREXIT IN TITVLVM. « *Et il l'a élevé comme un monument.* » Jacob verse de l'huile sur la pierre. On lit sur cette pierre : *Genèse*, 6, 28. L'artiste a commis une erreur : les mots qu'il cite appartiennent au XXVIII<sup>e</sup> chapitre, verset 18, de la *Genèse*.

C'est ici une allusion à toutes les consécérations d'églises, d'autels, de calices et de cloches, que faisait assidûment le pape Benoît XIII.

12° FVLGITE ME FLORIBVS. MDCCXXVI. « *Couvrez-moi de fleurs. 1726.* » Une femme assise, la Religion, coiffée de la tiare pontificale, accepte des fleurs d'un enfant qui les lui présente ; au-dessous, les armoiries du pape, où figure la rose.

13° EGO SVM PASTOR BONVS. « *Je suis le bon pasteur.* » Le Sauveur, portant une brebis.

14° SVOS PROPRIO SANGVINE PASCIT. « *Il nourrit les*

*siens de son propre sang.* » Le pélican se déchirant la poitrine pour nourrir ses petits.

15° CORPORE S. FLAVII CLEMENTIS EXCONSVLIS ET MARTYRIS ELEVATO. MDCCXXVII. « *En 1727 on a retrouvé le corps de saint Flavius Clément, ex-consul et martyr.* » Le cardinal Annibal Albani, en faisant rechercher dans l'église de Saint-Clément les reliques de saint Ignace, martyr, y trouva celles de saint Flavius. L'artiste qui a gravé cette médaille s'appelait Hedlinger.

16° S. PATER BENED. « *Le saint père Benoît.* » Saint Benoît, abbé, avec le bâton pastoral.

17° Saint Luc peint le portrait de la Vierge. Nous avons vu cette médaille sous Clément XI.

18° ERGASTVLVM CENTVM CELLENSE. MDCCXXVIII. « *La maison de travail de Cività-Vecchia, 1728.* »

19° APOTHEOSIS IN LATERANO S. IOANNIS NEPOM. MDCCXXIX. « *L'apothéose de saint Jean-Népomucène dans l'église de Latran. 1729.* » Saint Jean-Népomucène fut canonisé dans l'église de Saint-Jean de Latran, par Benoît XIII, le 14 des calendes d'avril (19 mars). Voyez plus haut, page 421, ce que nous avons dit de ce courageux martyr.

Venuti remarque que chez les anciens le mot *apothéose* signifiait l'action de placer au nombre des dieux, et que dans notre religion il ne peut signifier que l'action de placer au nombre des saints. Il ne faut pas se montrer trop rigoureux pour des inscriptions de médailles, où les artistes ne savent pas toujours employer le mot propre.

Les dominicains firent élever à Benoît XIII un tombeau, que l'on voit dans la chapelle de Saint-Dominique, à la *Minerve*. C'est un très-bel ouvrage de Charles Marchioni.

Le saint-siége demeura vacant huit mois et vingt et un jours.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

# TABLE.

---

	Pages.
241. Alexandre VII.....	1
242. Clément IX.....	90
243. Clément X.....	108
244. Innocent XI.....	123
245. Alexandre VIII.....	234
246. Innocent XII.....	246
247. Clément XI.....	283
248. Innocent XIII.....	393
249. Benoît XIII.....	413

FIN DE LA TABLE DU SIXIÈME VOLUME.

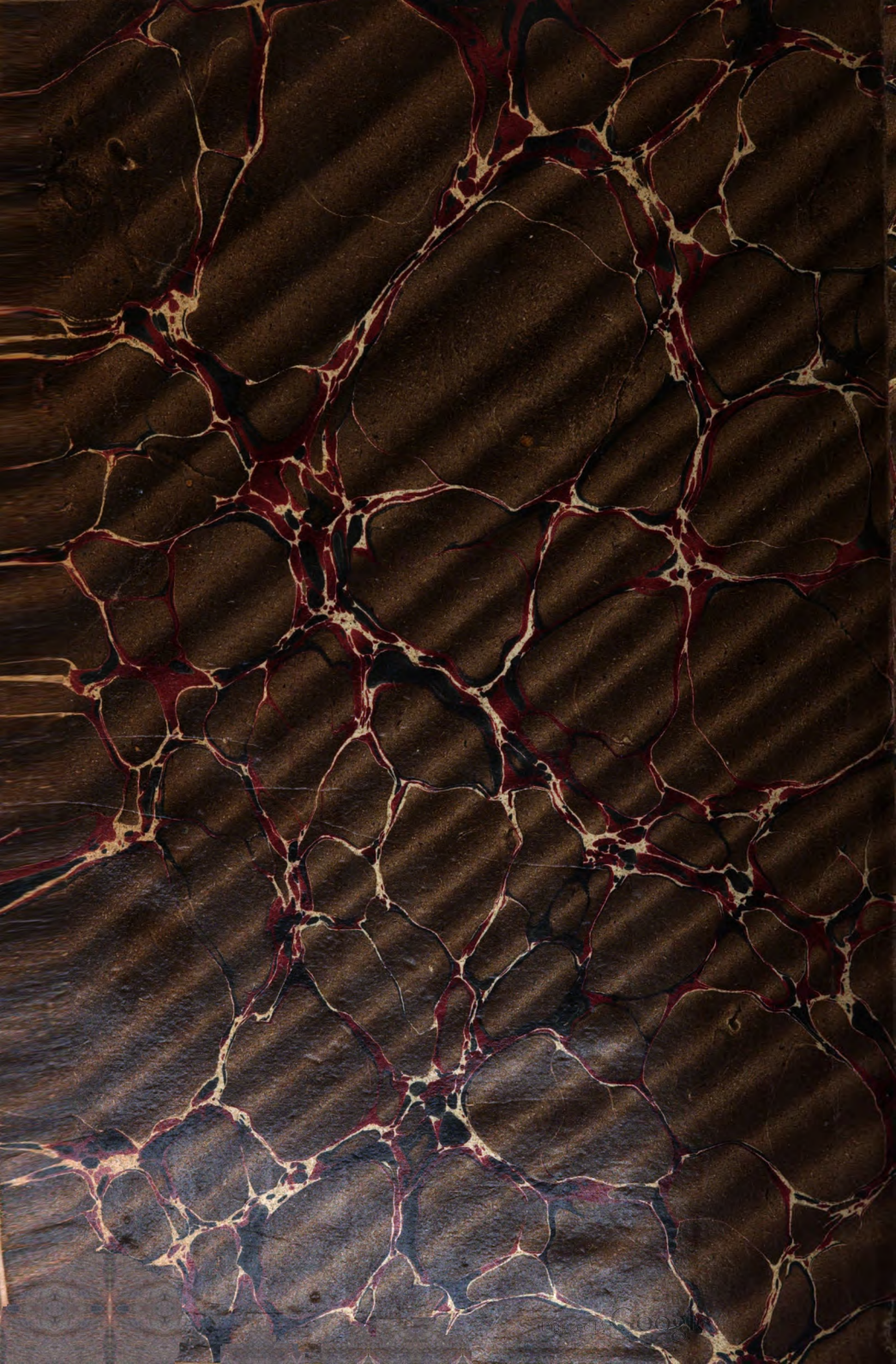
## ERRATA.

---

- Page 58, note, *au lieu d'Allemagne, lisez d'Autriche.*
- Page 61, ligne 10, *effacez en grand nombre.*
- Page 97, ligne 14, *au lieu de pour avertir, lisez chargé d'avertir.*
- Page 111, ligne 13, *au lieu de vendre, lisez perdre.*
- Page 116, ligne 27, *au lieu de 1572, lisez 1672.*
- Page 121, ligne 18, *au lieu de manteau, lisez marteau.*
- Page 173, avant-dernière ligne, *après ma tendresse, effacez la virgule.*
- Page 224, ligne 18, *après il ne reste, ajoutez sur le bord.*
-











An

F

SO

P

16

Digitized by Google